



**Thèse Présenté  
par Oumar  
DOUMBOUY A**

**Université de Toulouse  
II - Le Mirail**

**Changement culturel et développement social :  
la nouvelle place des femmes en Guinée**

---

**Juin 2007**



02 JUL. 2007

05.0303

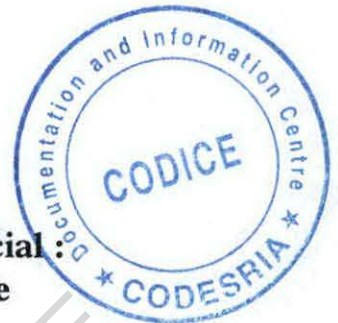
504

13550

**Université de Toulouse II - Le Mirail**  
Département des sciences sociales, Institut Raymond Ledrut

**THESE**

**Changement culturel et développement social :  
la nouvelle place des femmes en Guinée**



Thèse présentée et soutenue à l'université de Toulouse le Mirail  
Pour obtenir le doctorat nouveau régime :  
Sociologie et Sciences sociales  
par

**Oumar DOUMBOUYA**

**Juin 2007**

Sous la direction de :

Angelina PERALVA, Professeure des universités, Toulouse II - Le Mirail

**Membres du jury**

Jean-François BARÉ, Directeur de recherche, IRD, Bordeaux (1er Rapporteur)  
Françoise GASPARD, Maîtresse de Conférences, CADIS/EHESS, Paris  
Yannick JAFFRÉ, Directeur de recherche à l'EHESS, Marseille (2ème Rapporteur)  
Angelina PERALVA, Professeure des universités, Toulouse II-Le Mirail  
Alain TARRIUS, Professeur émérite à l'université de Toulouse II-Le Mirail

**Volume 2**

**SOMMAIRE**

**VOLUME 2**

TROISIEME PARTIE : L'EMERGENCE ET LE FONCTIONNEMENT DES ONG FEMININES LOCALES ET ONG INTERNATIONALES EN GUINEE.....	184
CHAPITRE IX	
<i>Echec des politiques de développement en Guinée.....</i>	187
CHAPITRE X	
<i>L'Impact international et régional du "genre" et son développement institutionnel en Guinée</i> .....	211
CHAPITRE XI	
<i>L'activité des ONG internationales et nationales qui oeuvrent pour l'amélioration de la condition des femmes en Guinée</i> .....	251
CONCLUSION.....	368
ANNEXE GENERAL.....	379
ANNEXE I : Sigles & Abréviations.....	380
ANNEXE II : Principales disparités de genre dans 5 domaines sectoriels.....	385
BIBLIOGRAPHIE.....	388
TABLE DES MATIERES.....	402

TROISIEME PARTIE : EMERGENCE ET FONCTIONNEMENT DES ONG  
FEMININES LOCALES ET INTERNATIONALES EN GUINEE.

*« Une politique de « développement » constitue en effet, et par définition, un être sociologique et institutionnel de mise en relation d'acteurs sociaux, politiques, administratifs, et il ne ferait aucun sens d'en autonomiser arbitrairement une partie, sous peine de perdre le tout.*

*Ceci vaut particulièrement en ces temps mondialisés, en ces temps « multilatéraux », où l'on peut trouver des planificateurs japonais dialoguer avec des pêcheurs samoans, ou des hauts fonctionnaires suédois échanger avec des leaders politiques de la corne de l'Afrique ; (...)*

*Bien sûr, cette extension de la déjà vieille idée de l'intervention publique<sup>77</sup> à l'extérieur de ses frontières d'origine ne se réduit pas pour autant à une simple addition de rencontres événementielles ; il s'y dessine des ordres et des désordres récurrents, des surréalistes hétérogénéités, des problèmes logiques inattendus » (Baré, 1997).*

La fin des années 1980 et le début des années 1990 ont vu se profiler un nouvel ordre mondial<sup>78</sup> matérialisé par la chute du mur de Berlin qui a renforcé la domination du libéralisme économique et politique, devenu presque l'unique modèle sur la scène internationale. Le contrepoids le plus important pourrait en être l'émergence de la société civile, comme nous le développerons dans cette dernière partie de notre travail de thèse. La fin de la guerre froide a sans doute précipité des changements en profondeur aussi bien dans les pays riches que dans le monde en développement. Il faut dire que la victoire des tenants du capitalisme sur l'idéologie socialiste prônée par l'Union Soviétique a permis aux premiers d'instaurer un Nouvel Ordre Economique International avec l'aval de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Dans ce contexte, le changement d'orientation vérifié au sein de la Banque Mondiale et du FMI dès les années 1970 (Stiglitz, 2002) va avoir un grand impact sur les conditions de développement des pays du tiers Monde.

*« Dans les années 80, les conséquences du surendettement et l'impossibilité pour un grand nombre de pays du Sud et de l'Est de rembourser leur dette les ont acculés à accepter, en échange des mesures d'allègement, des politiques imposées par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) : les politiques dites d'ajustement structurel (PAS). Rapidement cependant, des études ont tenté d'en*

77 (Perrot, 1992).

78 Appelé aussi Nouvel Ordre Economique International (N.O.E.I)

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*mesurer les effets (dont celles de l'Unicef avec son Ajustement à visage humain<sup>79</sup>). En opérant des restructurations dans l'administration, en privatisant les entreprises publiques rentables, en restreignant les budgets alloués à l'éducation, à la santé, à la fourniture d'eau potable et au secteur de l'emploi, ces politiques ont fortement dégradé les systèmes sociaux » (Charlier et H. Ryckmans, 2003:p.6).*

L'Ajustement Structurel (AS) désigne ainsi, comme on sait, cet ensemble d'orientations, objectifs et plans d'action d'ordre économique mis en oeuvre par les gouvernements africains – ou encore nombre d'économies en transition d'autres continents – à la demande du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) pour corriger des déséquilibres financiers et monétaires, internes (budget) et externes (balance des paiements).(Valette, 1997: p.20). Ce terme désigne donc cet ensemble de politiques économiques visant à « *alléger la contrainte extérieure afin de permettre une reprise de la croissance* » (P. et S. Guillomont, 1994:p.18) et qui possèdent deux caractéristiques fondamentales : elles font l'objet d'une formalisation contractuelle passée entre les pouvoirs publics nationaux et les deux institutions financières multinationales que sont le FMI et la BM ; elles impliquent des réformes de structure cherchant à établir ou restaurer les mécanismes du marché.

De nos jours en Guinée, l'on peut s'étonner de la multiplicité d'ONG locales et d'ONG internationales à caractères à la fois distincts et variés. On y rencontre des ONG masculines, des ONG mixtes et des ONG féminines sans oublier les ONG internationales et les agences des Nations Unies. Il est néanmoins difficile de trouver des ONG dont les membres soient totalement des hommes bien qu'elles existent. Mais ici, nous ne nous intéresseront qu'à des ONG mixtes et féminines.

La crise des années 1990 qui a ébranlé nombre de pays africains mais aussi des pays d'autres contrées fut pour beaucoup dans l'émergence de ces ONG en Guinée. Il y a même lieu d'affirmer que leur création fut en quelque sorte une réponse à la crise. En Guinée, les ONG comblent en général les secteurs pour lesquels l'Etat s'est désengagé ou n'arrive pas à toucher par manque de moyens. Elles essaient de couvrir les besoins des populations les plus démunies et surtout laissées en marge par les reformes macro – économiques du gouvernement. Elles réussissent souvent là où l'Etat a le plus souvent échoué, c'est-à-dire au

---

79 M. Cernea et al (1988).

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

niveau des négociations avec les bailleurs de fonds internationaux. La crise de confiance qui existe entre les gouvernants et les bailleurs de fonds pousse ces derniers à solliciter les services des ONG nationales pour entamer voire poursuivre des projets en faveur des populations à la base.

Nos enquêtes sur les associations féminines en Guinée indiquent que les ONG féminines locales, par la multiplicité de leurs champs d'action, sont devenues de véritables actrices de la vie socio – économique et politique du pays. Chaque ONG féminine ou mixte a un domaine d'action et une compétence bien définis. De ce fait, leurs efforts sont complémentaires. Presque tous les domaines sont investis par les ONG oeuvrant pour le bien – être de la population guinéenne. Toujours selon nos investigations, il est possible de formuler l'hypothèse selon laquelle l'émergence des ONG féminines en Guinée est due à la conjugaison de plusieurs facteurs dont nous n'allons pas tous les évoquer ici. Mais le principal reste l'échec des politiques de développement entreprises dans le pays depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

Cet échec a aggravé le problème du chômage, les problèmes de santé et de population sans oublier l'épineuse question de la détresse paradoxale de l'agriculture guinéenne. Avant d'aborder les conditions d'émergence et de fonctionnement des ONG en Guinée, il faut donc dire un mot sur les quelques politiques de développement – les plus importantes – entreprises en Guinée en évoquant, même de façon limitée, leurs conséquences pour la population guinéenne. Après quoi, nous pourrions aborder le travail des ONG féminines nationales et des ONG internationales, la dynamique de leur fonctionnement et la relation entretenue par les organismes internationaux avec l'Etat et avec les ONG de femmes.

## CHAPITRE IX

### **ECHEC DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT EN GUINEE.**

Au lendemain du 03 Avril 1984, date de la prise du pouvoir par l'armée guinéenne à la suite de la disparition subite du premier président de la république Feu Ahmed Sékou Touré, un changement d'orientation est intervenu dans la vie politique et économique du pays. La Guinée avait accédé à la souveraineté le 02 Octobre 1958. Ce fut le premier pays alors sous domination française à dire "Non" au référendum gaulliste du 28 Septembre 1958 demandant aux pays d'Afrique francophone de former une communauté avec la France, qui n'était pas encore disposée à abandonner ses anciennes colonies.

Les principaux partis politiques d'alors ont mené campagne incitant la population à témoigner de son ras le bol vis-à-vis de l'administration coloniale en votant "Non". Le peuple de Guinée manifesta sa désapprobation dans les urnes par une majorité écrasante et le président feu Ahmed Sékou Touré à l'occasion de la visite du général de Gaulle lui fit part publiquement de son sentiment sur les résultats futurs du référendum accompagnés d'un discours qui peut se résumer par cette citation : « **Nous préférons la pauvreté dans la liberté à l'opulence dans l'esclavage...** ». Le général, très choqué, fit à son tour un bref discours au cours duquel il affirma accorder son indépendance à la Guinée, mais il n'en est pas resté là. Il fit entendre une phrase mémorable qui allait coûter cher à ce futur jeune Etat : « **Votre pays pourra comme il voudra suivre la voie qu'il voudra...** ». Il quitta alors la Guinée pour les autres pays francophones limitrophes (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire...) afin de s'enquérir du déroulement du référendum<sup>80</sup>.

---

<sup>80</sup>Emile Tompapa, doyen et historien guinéen décédé en février 2005, raconta que le général de Gaulle fut tellement irrité qu'en sortant de la salle où s'est tenue la conférence (probablement au Palais du peuple), il oublia son képi. Il a fallu qu'une jeune guinéenne, devenue depuis journaliste, lui court après pour le lui remettre. Il semble de même qu'il était prévu, après l'étape de Conakry qui fut la première escale ouest - africaine, que le général se rende dans les autres colonies en compagnie de Sékou Touré. Suite à l'événement relaté, le général s'y refusa catégoriquement car il estimait avoir subi un véritable affront de la part du peuple de Guinée représenté par son représentant en la personne de Sékou Touré.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

L'écho du mécontentement du général étant parvenu aux chefs d'Etats, chez qui le "Non" aurait probablement remporté, parce que c'était une concertation entre les pays soumis au référendum que de repousser la colonisation, les résultats y furent au contraire le "Oui". La Guinée s'est retrouvée isolée par le gouvernement français et ses voisins immédiats ont fait de même, de peur d'éventuelles représailles françaises. Cette situation embarrassante obligea le pays à vivre en vase clos car aucune demande de coopération avec la France n'a été entendue. Peu de temps après ces incidents, le pays a glissé d'abord dans le rang des non alignés, puis des socialistes qui étaient du bloc opposé. Il n'y avait plus aucune voie de sortie possible. Les langues nationales furent enseignées dans les écoles à la place du français. La situation socio-économique du pays en a été bouleversée. Les citoyens n'étaient plus libres de leurs mouvements et étaient soumis à longueur de journée à des contrôles. Il n'y avait plus de propriété privée, toutes les unités industrielles relevaient de l'autorité de l'Etat. L'importation fut la règle. Il a fallu attendre l'avènement de la deuxième République, en 1984, pour que la politique étatique change radicalement, que le français revienne dans les écoles et que la Guinée rétablisse sa coopération avec la France et d'autres pays à économie libérale.

Un déblocage des relations franco – guinéennes s'était amorcé en 1974 après l'élection de Valérie Giscard d'Estaing. Il sera mené à terme en huit ans : échange d'ambassadeurs (1976), règlement du contentieux financier (1977), visite officielle du président français à Conakry, accords de coopération (1979), visite officielle de Sékou Touré à Paris (1982). Mais *c'est* à la mort de ce dernier que le rétablissement se parachève.

*« Après un quart de siècle de gestion fortement centralisée, la Guinée s'est trouvée confrontée à une situation politique, économique et sociale désastreuse. Paradoxalement, c'est un des pays d'Afrique les plus riches, en termes de potentialité naturelle. Cependant, ce pays connaît l'un des niveaux de vie les plus bas du continent. Seul un changement radical d'orientation politique pouvait alors permettre de sortir de cette impasse et de renouer avec un développement économique et social viable. C'est ainsi que le gouvernement a jeté les bases d'une nouvelle politique et a fixé les grands axes d'une restructuration en profondeur de l'économie guinéenne, alors confrontée à de graves déséquilibres macro-économiques.*

*Les orientations majeures contenues dans le discours programme du chef de l'Etat, le Général Lansana Conté, le 22 décembre 1985 ont porté sur la redéfinition des fonctions de l'Etat. Ces fonctions, selon le programme, devaient être marquées par son désengagement du secteur productif, la restructuration des administrations, pour les rendre plus efficaces et performantes, et par une politique volontariste en matière de décentralisation, ayant en vue de responsabiliser les populations. C'est dans ce cadre qu'une série de mesures de réformes économiques et financières a été mise en œuvre dès janvier 1986 par les pouvoirs publics. Elles ont essentiellement porté sur*



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*la révision du cadre juridique et institutionnel, pour favoriser l'émergence d'une économie de libre entreprise, en vue de faire du secteur privé le moteur de la croissance. Au même moment, la libéralisation des prix et l'élimination des entraves liées aux échanges intérieurs et extérieurs pour dynamiser la production ont été mises à l'oeuvre. Le désengagement de l'Etat des secteurs de production et de distribution est un élément important de la nouvelle politique mise en place après le discours du 22 décembre 1985 » (Colle, 1997)*

Ces orientations s'alignent sur les exigences de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, imposées aux pays qui leur sollicitent de l'aide. Mais elles ne feront qu'aggraver la situation socio-économique avec le désengagement de l'Etat de toutes les unités industrielles, la restructuration des effectifs de la fonction publique avec les propositions d'indemnités de départ volontaire aux travailleurs qui voudraient bien se soumettre à cette réforme... Le coût social de la réforme a été considérable, avec l'émergence de nouveaux problèmes touchant bon nombre de jeunes en milieu urbain. En Guinée, un père de famille a au moins quinze à vingt personnes à sa charge. Les licenciements ne sont pas sans conséquences. Le vol et la délinquance se sont accrus.

*« La rationalisation des effectifs de la fonction publique, le réajustement du taux de change, la restructuration des entreprises publiques et la révision du code des investissements, avec l'élaboration de nombreux codes sectoriels ont été, entre autres réformes, réalisés pour favoriser les investissements en Guinée. En raison de recettes budgétaires inférieures à l'objectif, la plupart des repères quantitatifs du programme, fixé pour la fin décembre 1995 n'ont pas été réalisés. Cependant, malgré un recours plus important que prévu au système bancaire pour le financement des opérations de l'Etat, l'expansion de la masse monétaire a été maintenue approximativement au niveau du programme, ce qui a limité l'inflation à 5% en moyenne sur l'année.*

*Les dérapages budgétaires se sont amplifiés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1996, et aggravés par le tarissement de l'aide internationale. Cette situation s'est traduite par une accumulation supplémentaire d'arriérés et un recours additionnel au crédit du système bancaire. Pour freiner ces dérapages, la nouvelle équipe mise en place en juillet 1996, s'est donné pour tâches prioritaires d'une part : d'arrêter la dégradation de l'environnement économique par l'assainissement de nos finances publiques à travers la réduction des dépenses, l'amélioration de la qualité de celles-ci et une plus grande mobilisation des recettes. Et d'autre part l'élaboration des programmes d'urgence en matière d'électricité et d'assainissement urbains ; et de renouer sans délai les relations de confiance avec les bailleurs de fonds » (Colle, 1997).*

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les conditions imposées à la Guinée pour se voir accorder des prêts ont été plus que pesantes. Elles n'ont pas permis au pays de relancer le développement souhaité. Toute la population a subi les retombées de la crise, et principalement les couches les plus démunies. Non seulement les primes aux licenciements n'avaient pas été payées correctement mais il n'y a pas eu création d'emplois. Le luxe affiché par certains membres du gouvernement et divers responsables dans le pays n'apparaissent que plus insolent.

Selon Colle (1997), les difficultés économiques se sont accrues à partir de 1992. Au cours de l'année 1996, l'économie guinéenne a été confrontée à la crise économique et financière la plus sévère de la décennie, en raison du dérapage constaté des finances publiques et de la crise de février 1996. Une mutinerie a été organisée par les militaires revendiquant une augmentation de salaire. Ils bombardèrent le Palais des nations où se trouvait le chef de l'Etat qui s'en est sorti sain et sauf. Les mutins ont été jugés et condamnés. Le gouvernement est alors restructuré.

Le bilan social de la première République, tout comme celui de la décennie de transition vers une économie libérale fut généralement mitigé. De toutes ces réformes, ce sont les femmes qui ont le plus souffert compte tenu de leur attachement à la famille, surtout celles qui avaient de jeunes enfants. La poursuite d'une grossesse demande de gros sacrifices et elles sont soumises à beaucoup d'autres contraintes qui ne les laissent pas insensibles à ces réalités, raison pour laquelle la création des associations féminines peut être considérée comme une des réponses à ces difficultés engendrées par les crises.

Le débat sur les effets négatifs comme positifs de ces politiques d'ajustement structurel, ont mobilisé de très nombreux auteurs.

*« En effet, si les programmes de réformes ont permis de maintenir le taux de croissance réelle du PIB à une moyenne de 4% entre 1986 et 1995, certaines couches sociales notamment, les fonctionnaires qui avaient accepté un départ volontaire moyennant un dédommagement de la part de l'Etat guinéen et autres couches déshéritées, ont été sérieusement touchées par ces réformes. Les pertes de revenu et de pouvoir d'achat qui en ont résulté ont considérablement réduit l'accès à certains services vitaux, entre autres l'éducation, la santé et l'alimentation de base. L'amélioration des conditions de vie de la population était perçue comme un défi à*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*relever, conformément à l'approche du développement humain durable. Le gouvernement et les partenaires au développement ont estimé que la définition d'une stratégie opérationnelle était un préalable indispensable » (Colle, 1997).*

Hugon (2001) relativise la responsabilité des bailleurs de fonds :

*« Le contexte institutionnel de nombreux pays en développement diffère d'un Etat de droit. Les contrats sont peu respectés. Les agents ne sont pas obligés vis à vis d'institutions non légitimes à leurs yeux, étrangères à leur système de valeur et non créatrices d'obligations. Les relations de proximité reposant sur des liens de voisinage. Les relations interpersonnelles et la confiance jouent un rôle essentiel. »*

Valette (1997:p.22) rappelle néanmoins le rapport de forces inégal qui lie les institutions internationales et les Etats africains.

*«...Or, dans la conception même des PAS, le FMI et la BM s'imposent et imposent à leurs interlocuteurs d'évacuer l'ensemble des facteurs externes pour ne s'intéresser qu'aux seules causes internes des faibles performances et des dysfonctionnements des économies nationales. Cette attitude d'occultation volontaire de tout un pan des contraintes du développement est un point essentiel de la philosophie de l'AS. Si elle peut s'admettre comme expression de la nécessité pour les gouvernements de porter en priorité l'effort sur ce qu'ils devraient maîtriser le mieux, c'est à dire un processus de reformes internes, cette mise à l'écart devient beaucoup plus contestable du point de vue de l'analyse économique. La recherche de causalité est alors tronquée, voire sournoise quand cet évitement conduit, comme c'est largement le cas depuis une décennie, à exclure du débat général sur le développement des économies africaines toute une série de contraintes et de facteurs d'instabilité au motif qu'ils ne relèvent pas de la problématique de l'AS. »*

Dans le même souci de relativisation de certaines critiques hâtives formulées à l'encontre des institutions de Bretton Woods, Baré (1997:p.51), qui a mené des travaux sur l'apport de l'anthropologie historique aux questions d'évaluation, rappelle la philosophie fondatrice de la BM tout en appelant les uns et les autres à mettre de l'eau dans leur vin contre la mode qui consiste depuis près d'une décennie à attribuer à la Banque les maux de l'Afrique.

*« Il est bon de rappeler que par vocation et par choix, la banque mondiale ne fournit de prêts à un taux d'intérêt faible ou nul que par l'intermédiaire de sa filiale IDA (pour les pays les plus pauvres). La philosophie fondatrice de la Banque est opposée à une relation d'assistanat, subsumée d'après elle dans les prêts gracieux. Reprocher à la Banque mondiale d'être une banque c'est donc " reprocher au lion d'être lion " (Nietzsche). Elle aime à se présenter comme une " banque coopérative ", en ce que l'accès aux prêts est proportionnel à la participation au capital. Elle trouve la majeure partie de ses ressources sur le marché international des capitaux, et se doit de prêter à des taux compatibles avec ce qu'elle emprunte, ce qui ne la distingue pas structurellement des banques commerciales ; elle s'en différencie par contre par un taux entre engagements et fonds propre beaucoup plus prudent (...). Si la Banque mondiale fait faillite il n'y a que les banques centrales pour la refinancer, et si l'on pardonne ce raccourci on ne peut guère compter sur celle du Zaïre, que la Banque a*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*précisément parmi d'autres fonctions d'appuyer. Son action est donc inséparable de procédures juridiques multiples, ressortissant de la garantie bancaire – nantissements, co – financements, conditionnalités – et la mettant en relation avec des "pays clients". Ces variables d'amont, souvent négligées dans les critiques rituelles maniant "un couteau sans lame auquel il manque de manche" (Lichtenberg), doivent donc rester présentes à l'esprit ».*

Stiglitz (2004:p.59), prix Nobel d'économie, remarque dans le même sens :

*« Les mentalités ne changent pas en un jour : c'est aussi vrai dans les pays riches que dans le monde en développement. Concéder l'indépendance aux colonies (en général après les y avoir fort peu préparées) a rarement fait changer d'avis leurs anciens maîtres : ils se perçoivent toujours comme "ceux qui savent". La mentalité colonialiste est restée – la certitude de savoir mieux que les pays en développement ce qui est bon pour eux. »*

Pour discréditer les politiques africaines, certains n'hésitent pas à invoquer comme argument en défaveur des investissements en Afrique, la corruption. Alors qu'elle sévit aussi dans les pays du Nord, sans que les investisseurs les fuient. Ces remarques ne visent en aucun cas à faire l'impasse sur la part de responsabilité que les régimes africains endossent dans le retard du continent. Une littérature abondante a été consacrée à ces questions. (Kabou, 2004; Kodjo, 1986 ; Diakité, 1986; Kourouma, 1990).

Le contexte politique dans lequel ces réformes économiques sont entreprises apparaît lui aussi profondément chargé, souligne encore Valette.

*« Les évaluations courantes des PAS occultent un sujet essentiel : celui des rapports entre ajustement et démocratisation. Même si le mot démocratisation peut être impropre ou excessif, il n'en existe pas moins une concomitance entre ajustement et transformations notables des paysages politiques dans la majorité des pays africains. Cette ouverture démocratique s'exprime sous diverses formes : débats d'idées, multiplication des supports médiatiques, mouvements sociaux contestant tel ou tel aspect de l'AS, institutionnalisation de la pluralité des points de vue sous la forme, par exemple, des conférences nationales ou de création de partis et des syndicats nouveaux dits autonomes » (Valette, 1997:p.33).*

Les corrélations observées entre ces réaménagements politiques et la mise en œuvre des PAS pourraient être expliquées, encore selon Valette, à titre d'hypothèses que bien peu de travaux auraient cherché à approfondir<sup>81</sup> par deux catégories de raisons, les unes actives, les autres réactives... Raisons réactives, quand les gouvernements en place seraient contraints de gérer

<sup>81</sup> Il rappelle néanmoins les travaux de l'équipe américaine de l'Université de Madison (Deng, Kostner et Young, 1991) et ceux lancés sous l'égide du CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique, ONG internationale basée à Dakar) marqués par une étape importante avec la tenue d'un colloque en février 1992 sur « Democratization Processes in Africa : Problems and Prospects. »

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'introduction de " conditionnalités politiques " exprimées par les pays donateurs européens – de façon jugée "alambiquée" mais néanmoins effective par la France depuis 1990 (le fameux "discours de La Baule"), sur une base explicite et légale par l'Union Européenne depuis 1995. Ces conditionnalités auraient induit des réponses en terme d'ouverture démocratique à la contestation directe liée à des pertes d'emplois, à la chute des revenus réels, à la dégradation des possibilités d'accès aux services publics de santé et d'éducation. La volonté d'expliquer ou la nécessité de créer des espaces d'expression sous la contrainte - et même s'il s'agit sans doute davantage d'une socialisation de l'ajustement que d'une démocratisation au sens occidental de la notion - signerait ainsi la correspondance entre amorce d'un processus de démocratisation et ajustement<sup>82</sup>

### **SECTION I. LE CHÔMAGE.**

En Guinée, la tradition accorde le droit naturel de travail professionnel à l'homme. La femme doit rester à la maison pour assurer l'entretien du ménage et l'éducation des enfants. La conjoncture actuelle entraîne un changement de perception de la population guinéenne concernant le travail et l'appui apporté par les conjoints dans la famille. La libéralisation économique du pays a engendré des interrogations chez bon nombre de personnes. Avant, tous les espoirs reposaient sur le gouvernement pour l'emploi. De nos jours, la très faible industrialisation du pays fait que beaucoup de promotions sorties de l'université sont confrontées au chômage de longue durée. Cet état de fait constitue aujourd'hui un des problèmes cruciaux de la Guinée.

Ainsi, certaines données fournies par le rapport (Touré et al, 1998:p.34-35) nous semblent cruciales pour comprendre le phénomène de chômage en Guinée:

*« Le taux de chômage estimé à environ 7% de la population active en 1986, a sensiblement augmenté pour atteindre 15% en 1991. Dans les tranches d'âge des 15 ans et plus, le taux d'activité de 66% varie de 71% en zone rurale à 53% en zone urbaine (...). Le chômage est très important chez les jeunes diplômés de l'enseignement universitaire et professionnel. Cet état de fait s'explique par la lenteur de la création d'emplois dans le secteur moderne et l'inadéquation entre les filières de formation et les besoins du marché de l'emploi. (...).*

82 « Quatre ans plus tard (par rapport au discours de la Baule), en novembre 1995, lorsque se réunira à Biarritz le dernier sommet franco – africain présidé par François Mitterrand, tous les participants auront entre –temps instauré le multipartisme (souligné par l'auteur) et dix – sept auront adopté de nouvelles constitutions » (Védrine, 1996).

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*La déficience en matière de création d'emplois et le rétrécissement de l'emploi salarié du secteur moderne constituent une cause importante de l'aggravation de la pauvreté urbaine. Une étude réalisée à Conakry en 1992 sur le chômage et la pauvreté indique que le taux global estimé à 19% est légèrement plus élevé quand on le rapporte aux femmes (20%). Il affecte sévèrement les diplômés de l'enseignement supérieur en quête de leur premier emploi (32,5%). Dans cette catégorie de demandeurs d'emplois, on relève un taux de chômage féminin de 87,5% contre un taux de chômage masculin de 61,1%.*

*L'obsolescence de l'appareil industriel réduit les opportunités d'élargissement de la base productive du secteur moderne au profit du secteur privé de l'économie populaire communément qualifié d'informel. La production manufacturière y est représentée pour moins de 5%. Le secteur tertiaire, principalement informel, reste prépondérant. Il fournit 64,5% des emplois non agricoles et apparaît ainsi comme une manifestation patente des stratégies de résistance et de survie des populations démunies.*

*Dans les campagnes, où vivent la majorité de la population et la majorité des pauvres, l'insuffisance de l'investissement et des autres facteurs d'amélioration de la productivité des paysans concourent à maintenir voire à aggraver un fort taux de sous-emploi de la population active dominée par les femmes travailleuses. Les emplois relevant de l'agriculture traditionnelle représentent 97% des emplois agricoles. Le secteur agricole moderne public (14.490 emplois) et privé (2.280 emplois) ne compte que pour 1%. Les emplois agricoles en zone urbaine ne représentent que 2% du total, selon le Document préparatoire de la politique nationale de l'emploi.*

*Le développement du chômage, l'importance du sous-emploi en particulier en zone rurale, la faiblesse des revenus, la préparation croissante des emplois modernes sont des aspects pertinents pour décrire la situation économique relative des femmes de Guinée par rapport à la société globale mais ils sont loin d'en épuiser la problématique.*

*La dégradation de la qualité des prestations des services sociaux met en péril la préservation de l'équilibre du tissu social. En effet, tous les indicateurs disponibles attestent l'ampleur des déficits sociaux, surtout en milieu rural. Le rythme accéléré du taux d'accroissement de la population urbaine sans commune mesure avec l'effort d'investissement urbain entraîne des situations incontrôlées et des dysfonctionnements des services sociaux de base.*

*Le caractère critique de la situation socio-économique, la remise en question des acquis des années du passé ainsi que le faible niveau de développement humain reconnus par les autorités guinéennes affectent à des degrés différents, l'ensemble de la population du pays. Rapportée aux femmes, cette situation est particulièrement alarmante si l'on considère les paramètres de l'indice du développement humain (IDH) proposés par le PNUD »*

Il convient de noter que ces éléments ont induit d'importants changements dans le contexte social. En Guinée, beaucoup de femmes assument, aujourd'hui, le rôle de chef de famille sans que toutefois leur nouveau statut s'accompagne des mesures leur permettant de mieux s'acquitter de leurs nouvelles fonctions. Au contraire, le manque d'accès aux ressources, le

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

manque d'accès aux moyens de production, la surcharge de travail, la relégation des femmes sur les terres les moins fertiles en milieu rural, l'accès aux emplois les plus précaires sans couverture sociale, le fait qu'elles se confinent au commerce en milieu urbain sont autant de facteurs qui concourent à la féminisation de la pauvreté. Cette situation a induit des regroupements féminins en coopératives pour lutter contre le chômage. Les femmes ont ainsi acquis beaucoup plus d'influence au sein de la famille. Sans leur détermination à contribuer, à travers ces associations, au développement socio-économique du pays, les difficultés de ces dernières années auraient pu conduire au chaos.

### **SECTION II. LES PROBLEMES DE SANTE ET DE POPULATION.**

Dans le rapport piloté par Touré et al (1998), nous avons trouvé une affirmation qui n'a pas manqué d'attirer notre attention et que nous avons tenu à mentionner en guise d'introduction à cette partie de notre travail:

*« On ne saurait aujourd'hui appréhender l'état sanitaire d'une population donnée sans prendre en compte les dimensions environnementales même si celle-ci est trop souvent occultée, par la conception strictement biomédicale. Nombre de maladies qui affectent les femmes ne peuvent être traitées en dehors de leur environnement physique, social et moral » (Banque Mondiale, 1993: p.44).*

Les problèmes de santé constituent un danger permanent pour les pays africains ne possédant de technologies appropriées pour répondre dans un délai assez réduit aux besoins de la population. La Guinée ne fait nullement exception à cette règle. C'est d'ailleurs ce qui devrait être l'une des préoccupations majeures du gouvernement car hommes et femmes vivent leur quotidien en menant un réel combat pour se maintenir en bonne santé. La grande majorité de la population guinéenne se trouve dans les villages. Les acquis de la tradition font que ces populations trouvent le remède de leurs maux dans l'automédication, l'offre des tradipraticiens et l'offre informelle des médicaments qui ne laissent pas ou peu de place à la médecine moderne.

*« Dans le domaine de la santé, les populations restent exposées aux maladies liées à la précarité du cadre de vie et les difficultés d'accès à l'eau potable et à une hygiène de vie saine. De plus, le déficit d'infrastructures et de personnel sanitaire hypothèquent encore les indicateurs de santé en particulier pour les femmes dont le*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*taux de mortalité reste élevé (528 pour 100 000 naissances) ainsi que le taux de fécondité (5,5 enfants) en raison de la nuptialité précoce et intense. Les problèmes de malnutrition restent cruciaux pour les femmes et leurs enfants et les actions dans le domaine de la planification familiale touchent peu les femmes en raison de leur faible pouvoir de décision par rapport aux hommes, surtout pour ce qui concerne leur propre santé et sexualité. Ces comportements influent notamment sur la prévalence du VIH/Sida qui, en 2002 contamine 2 femmes pour 1 homme. Il faut enfin souligner l'insuffisance du personnel soignant, surtout féminin, pour être à l'écoute des populations rurales et notamment les femmes » (Banque Mondiale, 2003: p.vi)<sup>83</sup>.*

Le prix coûteux des médicaments offerts dans les pharmacies renforce l'obstination des populations à consulter les tradipraticiens. Certaines personnes préfèrent se faire soigner à l'aide de la pharmacopée qui reste accessible à tous et réalise quelques fois des "miracles". Il arrive aux tradipraticiens de soigner un patient qui a été condamné par les hôpitaux du pays. Notons que ces pratiques ne répondent à aucune règle d'hygiène et restent sans posologie ni dose. Les potions préparées sont suffisamment administrées au malade. C'est d'ailleurs le secret de leur efficacité. Le patient est encouragé à ingurgiter une énorme quantité de la potion : "boit à satiété" disent les tradipraticiens à leur patient.

Ce sont des personnes à fort revenu qui peuvent s'accorder le luxe de consulter des médecins régulièrement. Dans les hôpitaux de la capitale, certains agents de santé mettent l'argent au dessus de la vie du patient en refusant le soin au malade ou à l'accidenté avant d'avoir touché le montant correspondant des frais. Ces réalités font que la médecine traditionnelle continue à avoir sa clientèle et constitue pour la population un moyen de substitution aux médecins et aux médicaments modernes. A Conakry, les pharmacies représentent un symbole de réussite parce que toujours bien entretenues et implantées à des emplacements répondant à toutes les normes sanitaires possibles. Mais on ne dira jamais assez le coût élevé des médicaments.

Dans tous les marchés du pays, existe une offre informelle de médicaments qui n'est soumise à aucun contrôle des autorités compétentes. Leur coût plus ou moins abordable attire la clientèle. Ces vendeurs délivrent des médicaments quelquefois sans prescriptions médicales. Dans les campagnes, malgré l'implantation – même insuffisante - des centres de santé primaire, la majeure partie de la population se livre à l'automédication ou se fait soigner par

---

83 Au niveau du résumé administratif.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

les tradipraticiens parce qu'elle ne veut pas délaissier les coutumes. D'autres se présentent dans les centres difficiles d'accès, lorsqu'ils n'ont trouvé aucune solution à leurs maux. Ces problèmes affectent les femmes en premier lieu.

Les maternités se déroulent dans des conditions risquées. Certaines femmes enceintes ne se présentent jamais devant un infirmier, du début à la fin de leur grossesse. Les matrones villageoises sont toujours disponibles. Ce sont elles qui préparent les potions pour empêcher les fausses couches par exemple . Les femmes constituent un nombre important du corps des praticiens traditionnels. Elles connaissent de nombreux remèdes aux maladies des pays chauds, leur savoir-faire s'acquiert par héritage et il faut être initié pour exercer ce métier.

*« La faible accessibilité aux structures et services sanitaires est un problème fondamental pour les populations guinéennes. Malgré une couverture administrative de 92% en 1996 (321 centres fonctionnels sur 350 prévus), le taux d'accessibilité dépasse à peine 70% pour les services préventifs et 35% pour les services curatifs. L'analyse des informations disponibles montre qu'il existe des disparités multiformes par rapport à l'accessibilité. Celles-ci seraient liées à l'enclavement de certaines localités, la position excentrée de bon nombre de centres de santé et le faible revenu des ménages. Les femmes et les hommes ont théoriquement un accès égal aux services sanitaires mais là où les populations sont obligées de parcourir des dizaines de kilomètres à pied pour accéder à un poste de santé, il existe de facto des risques supplémentaires pour les parturientes et les femmes en général. Le Programme de formation et d'utilisation des Accoucheuses Villageoises ne concerne pas tous les villages et même là où elles sont formées, le manque de petit matériel technique, de motivation, et leur suivi régulier font que beaucoup de femmes accouchent sans aucune assistance par un agent qualifié » (Touré et al, 1998:p.45).*

La résignation de la population aux pratiques traditionnelles de santé relève de deux causes principales : l'une s'explique par les croyances ancestrales et l'autre plus critique concerne la pauvreté qui touche plus de 40% de la population. Ces pratiques sont observées en périodes de difficultés et en milieu rural. Dans ce domaine, l'Etat doit fournir beaucoup plus d'efforts pour une couverture sanitaire nationale en dotant les villes et les campagnes de centres hospitaliers répondant aux normes d'hygiène et d'accueil des populations résidentes.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Deux hôpitaux universitaires (CHU de Donka et CHU Ignace Deen) se trouvent à Conakry et dans certaines villes industrielles comme Fria et Kamsar, il existe des hôpitaux de renom, gérés par des compagnies minières, en plus des hôpitaux privés; mais c'est encore très insuffisant et surtout cher pour la bourse du Guinéen moyen (femme et homme).

*« L'accès aux services de planification familiale (PF) est limité à une population qui gravite autour des 139 centres de santé qui ont intégré les activités de PF. L'expérience de la mise en œuvre de la stratégie des services à base communautaire, limitée à un certain nombre de villages, est trop récente pour que l'on puisse juger son apport à l'accès aux services de Planification Familiale. On note aussi une insuffisance de l'offre et une faible utilisation des services de santé et de population. En principe, les programmes de santé et de population tiennent compte, des intérêts de l'ensemble des communautés mais au niveau des faits la situation est plus mitigée. Des études ont montré que certains besoins spécifiques des hommes (comme le counseling en PF, la prise en charge de certaines infections génitales,...) n'étaient pas toujours pris en compte aux différents niveaux d'offre de services.*

*De même les services de planification familiale bien que faisant partie du paquet minimum d'activités sont livrés dans des locaux qui ne répondent pas à toutes les normes de confidentialité et ne sont pas disponibles à tous les endroits où ils sont sollicités » (Touré M. et al, 1998:p.45).*

En République de Guinée, malgré les progrès réalisés, les prestations et l'accès aux services de santé communautaire et de population restent inadéquats. Les pourvoyeurs traditionnels de services sanitaires et contraceptifs, qui n'ont généralement pas une bonne formation, fournissent l'essentiel des soins aux populations pauvres. Le faible niveau de formation, d'éducation des populations, en particulier des femmes, limite leur accès à l'information pour la santé. L'insuffisance de programmes de santé, l'alphabétisation féminine, le faible accès aux services de planification familiale constituent des risques de maternités précoces, rapprochées et multiples ainsi que la persistance des pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme, de la jeune fille et de l'enfant. A cela, s'ajoute l'accroissement effréné du taux de prévalence au VIH/Sida qui touche plus les femmes que les hommes en Guinée.

D'après le rapport de la Banque mondiale (2003), dans le domaine du VIH/Sida, 95% des femmes et 96% des hommes ont déclaré connaître ou avoir entendu parler du SIDA. Malgré

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

cela, la prévalence du VIH/Sida en Guinée a nettement augmenté ces dernières années : 2,8% en 2002<sup>84</sup> contre une estimation de 1,5% en 1996. L'évolution de la maladie est manifeste et touche plus les femmes que les hommes car, en 1980 le rapport de genre des personnes contaminées par le VIH était de 8 hommes pour une femme et, en 2000, il est de 2 femmes pour 1 homme, indiquant ainsi que le VIH/Sida s'est propagé dans le public principalement par des rapports hétérosexuels. Les prostituées (27%) constituent le groupe le plus infecté par le VIH/Sida et en 2002, selon la dernière enquête nationale, la prévalence est particulièrement élevée (42%)<sup>85</sup>.

### **SECTION III. LE PARADOXE DE LA DETRESSE DE L'AGRICULTURE GUINEENNE.**

Plus de quarante années après son accession à l'indépendance, la Guinée demeure un pays qui se cherche, qui cherche les voies et moyens de son entrée dans le giron des pays en développement. Il n'y a rien de péjoratif dans cette affirmation d'autant plus que de nombreux pays de la sous - région ouest – africaine se trouvent dans la même situation. Simplement, le cercle vicieux qui perdure en Guinée donne à réfléchir et empêche la population - de ce pays de l'Afrique occidentale qualifié de château d'eau du continent mais aussi de scandale géologique compte tenu de la richesse de son sol et de son sous sol – d'accéder au minimum vital tel que défini par l'Organisation des Nations Unies (O.N.U) et les institutions impliquées dans les politiques de développement (FAO, UNICEF, FMI, BM, PNUD, USAID...).

A propos de la Guinée, Charles Bernard<sup>86</sup> écrit dans l'Encyclopoedia Universalis:

*« Le potentiel de la Guinée est loin d'être négligeable, en comparaison de celui des Etats voisins, y compris la Côte d'Ivoire. Les ressources agricoles devraient assurer l'autosuffisance alimentaire de la population. La variété et la complémentarité de ses régions , son climat et ses ressources en eau, la diversité de ses cultures, les possibilités d'élevage et de pêche sont autant d'atouts importants malgré la relative pauvreté des sols et la faible étendue des terres cultivables (7,4 millions d'hectares, soit moins du tiers de la superficie totale). Elle se trouve assez largement hors des zones frappées par la sécheresse (cas des pays du Sahel)...Les ressources minières*

84 L'Enquête nationale sur la séroprévalence du VIH/Sida en Guinée, 2002. Financée conjointement par la Banque Mondiale, l'USAID, l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD, la GTZ et conduite par Family Health International et Stat View International.

85 Les autres groupes à risque sont les patients tuberculeux (16,7%), Camionneurs (7,3%), militaires (6,6%) et miniers (4,7%).

86 Professeur à l'Université de Montréal.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*donnent à la Guinée l'espoir d'obtenir les moyens nécessaires à son développement. Elle est richement dotée de bauxite, de fer, de diamant, d'or, d'uranium. Avec 5,9 milliards de tonnes de bauxite à haute teneur, elle détenait en 1987, 26 p.100 des ressources prouvées du monde. Les gisements en sont facilement exploitables et sont rentables. En outre, la Guinée possède également du minerai de fer à haute teneur (réserves prouvées de 750 millions de tonnes) dans les régions du mont Nimba et du Simandou, mais leur éloignement et la situation du marché mondial n'ont pas encore permis leur mise en exploitation. Les réserves de diamant (qualité joaillerie) étaient estimées à 300 millions de carats en 1986. Enfin la Guinée détient les plus importantes réserves hydroélectriques (6600MW) de tout l'ouest africain. La puissance installée (140MW) demeure très faible et n'est pas toujours fournie. »*

Parmi les nombreux problèmes pouvant expliquer le retard de la Guinée, il y a ce que nous avons voulu nommer la détresse de l'agriculture. En Guinée, le secteur primaire semble avoir été saboté et délaissé au profit du tertiaire qui peine à résorber à lui seule la pauvreté chronique qui asphyxie les populations les plus démunies. Il y a lieu de mentionner que les 2/3 de la population guinéenne sont censées pratiquer l'agriculture pour la simple raison que les campagnes renferment beaucoup plus de personnes que les villes. A ceci près que cette réalité décline de jour en jour à cause de l'exode rural et que ces villageois sont naturellement soit des agriculteurs ou des éleveurs, bien qu'il puisse y avoir dans les villages d'autres occupations corporatistes (tannerie, poterie, cordonnerie, tissage) mais les gens sont en général agriculteurs ou éleveurs.

Malgré le nombre important de personnes engagées dans l'agriculture, les paysans guinéens sont loin d'assurer au pays l'autosuffisance alimentaire du fait que l'agriculture demeure traditionnelle, extensive et compte tenu des techniques mises en pratique (jachère, sur brûlis), elle consomme peu d'intrants et beaucoup d'espace.

Rappelons que la Guinée -à travers ses dirigeants successifs- a toujours mis en place des politiques agricoles qui furent à chaque fois appuyées avec énergie, mais celles - ci manquèrent apparemment de stratégies fiables comme en témoignent les différents échecs, de la période coloniale à l'indépendance, et jusqu'à nos jours.

Condé (2003, p.166-168), dans son ouvrage sur la décentralisation en Guinée fait mention des principaux organismes qui furent créés dans le pays à différentes époques. Tout en reconnaissant que l'Etat a mis d'importants moyens matériels et financiers dans différentes formes de coopératives, il consiste nonobstant leurs mauvais résultats, liés selon lui aux méthodes coercitives, qui leur étaient appliquées, en plus des injonctions politiques et des

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

contraintes d'ordre économique et financier qu'elles subissaient.

1 – Sous la domination coloniale.

1910: Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP);

1943: Coopératives Bananières de Guinée (COBAG);

1951: Secteurs coopératifs d'Aménagements et d'Equipements Ruraux (SCAER);

1953: Sociétés Naturelles de Productions Rurales (SNPR);

1958: Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMPR).

2 – Sous la première république.

Condé (2003) nous informe toujours qu'après son accession à l'indépendance le 02 octobre 1958, la Guinée a tenté de nombreuses approches de promotion coopérative. C'est dans ce sens que des stratégies politiques et programmes divers ont été successivement adoptés et mis en place.

De 1960 à 1984, plusieurs institutions coopératives se sont succédées:

1960: Les Coopératives Agricoles de Production (CAP);

1966: Les Centres d'Enseignement Rural (CER);

1973: Les Brigades de Production de type A et B;

1974: Les Mutuelles Agricoles des Travailleurs (MAT) et les Coopératives Paysannes Modernes (CPM);

1975: Les Brigades Mécanisées de Production (BMP) et les Brigades attelées de Production (BAP);

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

1979: Les fermes Agro Pastorales d'Arrondissement (FAPA); ces dernières existèrent jusqu'au 03 avril 1984.

3 – Sous la deuxième république.

Toujours selon Condé, après quatre années d'étude et d'observation, le gouvernement a pris une ordonnance sur le statut général des organisations à caractère coopératif en République de Guinée. Il s'agit de l'ordonnance 05/PRG/SGS/88 du 10 février 1988. Grâce à ce cadre juridique incitatif, les coopératives se sont constituées librement dans toutes les branches d'activité. Le Service national d'Appui Technique aux Coopératives (SENATEC) chargé de la formation, de l'information et de la sensibilisation des coopératives en Guinée a joué un rôle déterminant dans cette relance du monde coopératif. Le tableau ci -dessous donne une idée de cette évolution.

Tableau 6: Les types de coopératives et leur évolution en Guinée de 1985 à 1990 (capital en mo de FG).

Année 1985	Nombre	Adhérents	Cap. social
Coopératives agricoles	21	810	5.05
Coopératives artisanales	54	1991	5.36
Coopératives d'élevage/pêche	4	77	1.29
Coopératives de main d'oeuvre	11	425	0.17
Total	90	3.303	11.87
Année 1990	Nombre	Adhérents	Cap. social
Coopératives agricoles	200	5600	43.87
Coopératives artisanales	67	2345	6.79
Coopératives d'élevage/pêche	98	2450	62.92
Coopératives de main d'oeuvre	44	1594	38.43
Total	409	11.989	152.00

Source: Document SENATEC – SED Conakry, nov. 1991

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

D'après les données du tableau ci – dessus, il devient aisé de constater la progression continue des coopératives agricoles – qui nous concernent ici – entre 1985 et 1990. De cette période à nos jours c'est à dire en 2006 cette progression n'a fait que se poursuivre mais chose paradoxale, cela est loin de permettre à la Guinée d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Dans ces conditions, en plus de l'extrême pauvreté, on frôle la pénurie alimentaire à cause, d'une part, de l'inflation, mais aussi de la dépendance du pays en matière d'aliments de première nécessité.

Ces problèmes se sont aggravés à partir des années 1984-1985. La transformation (l'effondrement) des structures étatiques en avril 1984 a occasionné des changements sans précédents sur les modes de vie des populations. Le régime de Sékou Touré avait fait le choix de ravitailler mensuellement les population en nourriture. Autrement dit, il était décidé qu'il revenait au parti – Etat de nourrir la population guinéenne. A cette époque, le pays importait des produits alimentaires en provenance des pays socialistes de l'Est. Ajoutés aux ressources internes, cela permettait largement la satisfaction des besoins alimentaires d'une population moins importante qu'actuellement.

Les habitants avaient alors le choix de payer l'impôt de capitation en nature ou en espèce. Puisqu'il semblait plus facile à ces habitants de s'acquitter de leur impôt en nature étant des éleveurs et des cultivateurs, leurs droits contribuaient ainsi à nourrir la population.

Bien entendu que celles et ceux parmi la population guinéenne qui étaient mieux "nantis" que les autres pouvaient s'offrir un surplus de nourriture après avoir reçu leur dotation, mais la politique paternaliste du parti – Etat consistait à satisfaire lui même les besoins alimentaires de chaque famille guinéenne, ce qui relevait d'une certaine forme de contrôle social. Ainsi, ceux qui étaient taxés de contre – révolutionnaires étaient tout simplement exclus de ces partages de nourriture.

Aussi, ce bref exposé pourrait donner l'impression que cette politique de ravitaillement empêchait toute sorte d'effort, de prise d'initiative de la part des populations bénéficiaires puisqu'elles n'avaient qu'à attendre la fin de chaque mois pour recevoir la ration alimentaire, ce qui ne serait pas tout à fait faux. Mais d'un autre coté, le parti – Etat à travers son président

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

avait mis sur pied d'énormes campagnes en faveur des politiques agricoles comme l'a montré Condé (2003) dans les pages précédentes.

Il faut aussi dire qu'à l'époque de Sékou Touré, il existait déjà le phénomène d'exode rural mais aussi d'exode international dont les causes ne sont pas les mêmes que celles d'aujourd'hui. Ainsi, avec un peu de recul, nous pouvons avancer cette idée qui consiste à soutenir que l'exode rural des années Sékou Touré était plus dû à l'engouement de l'urbanisation, de l'apprentissage de certains métiers en ville tels que conducteur de véhicule, menuisier, mécanicien, couturier et autres...et c'était rarement dû au fait de venir dans la capitale Conakry pour subvenir aux besoins de celles et ceux laissés sur place. Il est vrai qu'après l'apprentissage de ces métiers, les jeunes avaient le devoir de penser financièrement aux leurs mais à cette époque, il est néanmoins possible de supposer que puisque les seules ressources pour les villageois étaient l'agriculture et l'élevage et que les jeunes représentaient une main d'oeuvre considérable, il n'était pas facile pour les pères et les mères de laisser partir leurs enfants pour la ville qui était d'ailleurs considérée à cette époque comme une zone de non respect des règles villageoises et où le droit d'aînesse n'était pas vraiment respecté et que de nombreux jeunes se mettaient à boire de l'alcool et passaient leur temps à danser voire à mettre les jeunes filles enceinte avant le mariage, bref, tout ce que la tradition défendait.

Quant à l'exode international des années Sékou Touré, il était plus dû en grande partie aux personnes qui fuyaient les persécutions du régime. Nous pouvons dans ce cadre exclure totalement la recherche des besoins matériels et financiers. Par ailleurs, il ne serait pas raisonnable de notre part de balayer d'un revers de la main l'exode pour des besoins matériels mais nous sommes au moins sûrs que même s'il existait, il s'agissait tout simplement de cas secondaire et minoritaire. D'abord, les gens partaient de Guinée pour sauver leur vie, la vie des leurs pour celles et ceux qui le pouvaient et cela, soit parce qu'ils ne partageaient pas l'idéologie révolutionnaire de Sékou Touré et des membres de son régime soit parce qu'ils étaient soupçonnés à tort ou à raison de tentative de coup d'Etat ou encore parce qu'ils étaient taxés de contre – révolutionnaire. Pour cette catégorie de personne, c'est plutôt les pays frontaliers qui ont le plus reçu de contingent à l'instar du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Sierra Leone...Alors que pour l'international, la France fut l'une des destinations favorites pour ces personnes. Nous ne pouvons ne pas mentionner aussi que sous le régime de Sékou Touré, l'exode international touchait aussi les étudiants guinéens qui furent envoyés par



*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

milliers dans certains pays socialistes parmi lesquels il faut citer en premier lieu la Russie, l'Allemagne de l'Est, l'Ukraine, le Cuba, la Pologne...pour des formations en médecine, en aéronautique, en ingénieries, en agronomie...

A la prise du pouvoir par l'armée guinéenne le 03 avril 1984, la priorité n'était pas particulièrement axée sur l'agriculture bien que son chef d'alors le général Lansana Conté n'a jamais cessé de se réclamer à la fois en tant que villageois et agriculteur. La révision de l'idéologie nationale semblait plutôt être la voie suivie par les militaires qui avait donné à leur gouvernement le nom de Comité Militaire de Redressement National (CMRN).

Comme pour toutes les autres associations libres, il a fallu attendre 1988 c'est à dire quatre ans après leur avènement au pouvoir pour que le gouvernement de Lansana Conté promulgue une loi pour la création des coopératives agricoles. Aussi, faut – il rappeler que dès la mort de Sékou Touré, les reformes agraires qu'il avait lancées furent automatiquement frappées du seau de la caducité, notamment les fermes Agro Pastorales d'Arrondissement (FAPA) qui étaient encore fonctionnelles au moment du décès du premier président. De 1984 à 1988, date de la promulgation d'une loi concernant le regroupement en associations, les villageois continuaient comme à l'accoutumée à pratiquer l'agriculture en usant bien sûr des moyens et techniques archaïques. La promulgation de cette loi accordait un statut juridique, une certaine plate – forme aux différentes coopératives formées.

A l'instar des "kilé", les coopératives agricoles étaient sensées accroître les rendements en céréales, en légumes et en agrumes. Les coopératives représentent d'ailleurs une forme modernisée des "kilé", en situation de traiter avec les institutions de développement. Les coopératives étant mieux structurées, elles peuvent prétendre aux différentes subventions pour se procurer des intrants et des machines agricoles plus productives que des charrues à boeufs ou les houes et autres dabas<sup>87</sup>. Le regroupement des villageois en coopératives était fait aussi dans l'expectative d'épargner à la Guinée la famine et la pénurie alimentaire en faisant accéder la population guinéenne à l'autosuffisance alimentaire.

---

<sup>87</sup> Terme malinké désignant une houe plus grande. A cause de l'alphabétisation dans les différentes langues nationales du pays sous le régime de Sékou Touré, ce terme fait depuis complètement partir du vocabulaire français guinéen.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

La Guinée est dotée d'un ministère de l'agriculture et de l'élevage et les politiques dont traitent les paragraphes précédents furent décidées par les cadres de ce ministère. La FAO, l'organisme en charge des problèmes de faim par les Nations Unies est aussi présent en Guinée de même que certaines ONG locales et internationales luttant contre la faim. Malgré l'existence de conditions climatiques favorables à une agriculture pérenne et les mécanismes institutionnels susmentionnés, l'autosuffisance alimentaire est loin d'avoir été atteinte. Ce que consomme la population vient de l'extérieur et ne se limite pas seulement aux produits de première nécessité (alimentaire), mais touche tous les domaines y compris les produits manufacturés et industriels. C'est dire combien la Guinée est complètement dépendante de l'extérieur.

En Guinée, le secteur agricole n'a pas échappé au partage des tâches. C'est ainsi que nous pouvons lire dans le rapport de synthèse de la Banque Mondiale sur l'évaluation de la situation de genre en Guinée (2003; p. 41) les considérations suivantes:

*« Dans le secteur agricole, la répartition du travail se base traditionnellement sur l'âge et le sexe et varie en fonction des régions. A titre d'illustration dans les travaux des champs internes et externes, les hommes assurent les gros travaux de défrichage, de labour, de réparation de clôtures lorsqu'il en existe, et participe à la récolte et au battage. Quant aux femmes, elles interviennent dans toute la chaîne productive: parfois au labour mais le plus souvent leurs rôles consistent à la préparation des champs, au grattage du sol, au désherbage et au semis. Elles participent au battage, à la récolte, et au transport des produits qu'elles assurent essentiellement à pied et à port de tête. Il faut souligner ici que les femmes sont aidées dans leurs travaux agricoles par les enfants qui représentent 45 % de la main d'oeuvre (...). Les garçons étant principalement chargés de la surveillance des champs et les filles pour assister leurs mères à toutes les autres tâches énumérées. A côté de ces travaux agricoles réalisés dans le cadre familial et qui servent essentiellement pour l'autoconsommation, les femmes s'adonnent à des spéculations comme la culture de l'arachide, le maraîchage en saison sèche, l'artisanat, le petit commerce, ce qui leur permet de gagner des revenus substantiels et sur lesquels les femmes peuvent décider de leur affectation et de leur contrôle. »*

Dans le domaine alimentaire, la population guinéenne est tombée dans le piège de la consommation d'une seule céréale, le riz, comme aliment de base nationale. Il est vrai que d'autres céréales (fonio, maïs, sorgho, etc.) sont aussi consommées en Guinée mais à des quantités très inférieures et en de rares occasions (cérémonies de baptême, de mariage, de funérailles,...). Cette accoutumance au riz dans tout le pays (sauf peut être dans certains coins de la Haute Guinée et de la Guinée forestière où il y a un certain choix alimentaire entre les agrumes, le riz ou les bananes appelées encore alloko) remonte vraisemblablement aux

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

habitudes prises lors de la période de ravitaillement instaurée par Sékou Touré. Cette persistance de la population à opter pour la consommation du riz en quantité n'est pourtant pas due au manque de produits de substitution que ce soit en céréales, en agrumes ou en légumes. Pour s'en persuader, il suffit de se promener dans Conakry, dans les marchés et les abords des voies bitumées ou de sillonner l'intérieur du pays.

L'importation massive de sac de riz de 50 kilos par les opérateurs économiques de Guinée depuis des années a constitué un handicap pour les agriculteurs évoluant dans ce domaine. Depuis le début, les agriculteurs guinéens, producteurs de riz étaient obligés de revendre au final leur récolte - par exemple le sac de riz de 50 kilos - deux fois plus cher que l'équivalent en riz importé, compte tenu comme nous l'avions souligné plus haut des techniques traditionnelles utilisées; mais aussi pour pouvoir payer les dettes contractées en céréales ou en argent pour les besoins de leur culture. Nombreux ont été contraints d'abandonner leur entreprise au bout de deux à trois ans de récoltes non rentables. Malgré que la qualité des récoltes guinéennes en riz soit meilleure par rapport au riz importé, ce n'est pas vers elles que se tournent les populations et cela, tout simplement, par manque de ressources financières. Certains pointent du doigt lors des forums sociaux internationaux la politique des pays riches qui consiste à subventionner leurs agriculteurs. Cette politique vient perturber une situation qui n'était déjà pas reluisante pour les agriculteurs des pays du Sud.

Parmi la population guinéenne, celles et ceux qui sont riches ou moyennement riches peuvent se permettre d'opter comme c'est souvent le cas pour le riz local. Mais le Guinéen lambda aura du mal à s'en procurer. Et par manque de clients potentiels pour des agriculteurs locaux, nombreux sont celles et ceux mais surtout ceux qui opteront pour d'autres solutions tel que l'exode par exemple.

Aussi, pour accompagner le riz, il est besoin d'autres condiments pour la préparation des sauces. Jadis, les femmes – puisque ce sont elles qui sont chargées de la préparation des repas familiaux en Guinée - utilisaient les tomates à l'état naturel, les huiles locales (huile de palme, huile de coco,...) alors que de nos jours, d'autres besoins ont fait surface pour remplacer ou pour être ajoutés aux condiments d'antan. A présent, les huiles d'olive et de tournesol sont prisées par les femmes de Conakry malgré leur coût exorbitant par rapport aux huiles

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

produites sur place. C'est le cas aussi de la tomate en boîte, des cubes maggi (bouillon) auxquels on reproche d'ailleurs d'être à la base de la recrudescence de certaines maladies comme la tension artérielle, alors qu'il y a en Guinée un produit final obtenu à partir des noix de "nééré"<sup>88</sup> séché au soleil, cuit et pilé donnant presque le même goût que le bouillon, si ce n'est que le produit local dégage une trop forte odeur...

L'option suscitée par la mode et la publicité non seulement grève l'effort des producteurs locaux mais peu encore, dans le pire des cas, susciter la famine en cas de pénurie de ces nouveaux produits. En Guinée, depuis deux ans, le prix du riz a été multiplié par 4.

En Guinée, les prix des aliments augmentent à chaque approche du mois de ramadan et durant celui-ci, ce qui cause beaucoup de tort à la population dont les revenus et le pouvoir d'achat sont loin d'être en conformité avec les prix exercés sur les marchés de Guinée, d'où des grèves fréquentes des travailleurs dans l'ensemble et des enseignants de tous les niveaux en particulier.

Fin de 2003, le prix des sacs de riz a grimpé en flèche et l'Etat s'en est indigné. Le chef de l'Etat convoqua les commerçants importateurs en leur reprochant leur "soif démesurée de bénéfices" qui allait jusqu'à exposer les populations à la famine. Malgré les explications selon lesquelles ils n'étaient pour rien dans ces hausses de prix et ne faisaient que suivre les fluctuations des marchés internationaux, le commerce du riz leur a simplement été retiré pour être affecté à l'Etat sous sa propre autorité. Le prix du sac de riz a été ramené à son niveau d'avant la hausse et les dépenses couvertes par plus de 12 milliards de francs guinéens issus d'une remboursable du gouvernement japonais.

Des incidents ont ponctué la distribution du riz à la population. Dans certains quartiers, des jeunes gens coupaient le chemin aux camions transportant des sacs de riz pour les dévaliser. Il a fallu quelquefois l'intervention des forces de l'ordre pour mettre fin aux incidents. Même une industrie de transformation de la farine, Moulin de Guinée, dont certains produits en provenance de l'étranger avaient été embarqués au port de Conakry a eu ses camions saccagés par des gens qui les ont confondus avec des convois de riz.

---

<sup>88</sup> Fruit de couleur jaune avec noix provenant d'un arbre tropical de la famille des acacias.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Des détournements de riz ont été aussi signalés au niveau des quartiers. Les chefs de quartiers, chargés de vendre ce produit aux populations, privilégiaient certains citoyens par rapport à d'autres, et n'étaient pas capables de recouvrer la totalité de l'argent issu de la vente. L'ensemble des chefs de quartier (une centaine) et les maires des cinq communes de Conakry ont fini par être tous démis de leur fonction et d'autres personnes nommées à leur place alors qu'il s'agissait des fonctions électives. Les élections eurent finalement lieu le 18 Décembre 2005. Au vu de tout ça, il n'est pas inutile de rappeler que des zones rizicoles ne manquent pas, surtout en Basse Guinée et en Guinée forestière.

Les manquements par l'Etat et les populations guinéennes à l'autosuffisance alimentaire est lourd de conséquences et cela est durement ressenti par tous les franges de la société: femmes, enfants, jeunes et personnes âgées. L'exode rural constitue pour certains la principale solution à la présente crise alimentaire. Dans les campagnes, puisque la production agricole y compris l'élevage n'est plus pourvoyeur de subsistance pour les familles, le plus simple a été d'envoyer des bras dans les villes, principalement à Conakry, pour apprendre des métiers, étudier ou vendre... chez des parents ou des amis qui y sont installés depuis un certain moment.

Conakry est ainsi rempli de jeunes cireurs de chaussures, de jeunes filles portant à même leurs têtes des paniers d'orange, d'arachide et des glacières pour la vente d'eau ou de bonbons. Il y a aussi des vendeurs ambulants de pagnes, de paquets de cigarettes et autres...A certains endroits de la ville, il y a des gens qui profitent de l'eau d'une source ou d'une pompe à eau installées à l'occasion pour laver les voitures moyennant rémunération, il y a aussi des filles qui font de la prostitution. Toutes ces réalités constituent des moyens de résistance, des solutions de rechange pour répondre à la pauvreté.

Le fait que de jeunes garçons et des filles mais aussi des pères de famille désertent par nécessité les villages pour Conakry pèse sur les femmes, les enfants et les personnes âgées restées sur place car, en plus des travaux domestiques quotidiens, prendre en charge des tâches; voit ainsi le jour le phénomène des femmes, chefs de famille (Bisilliat, 1996). Les villages se vident de bras valides et les récoltes ne sont plus ce qu'elles étaient quand les gros bras étaient là. Les habitants de nombreux villages guinéens sont nourris par ceux des villes car soit les sacs de riz sont envoyés par ceux qui furent envoyés à Conakry, soit la somme

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

d'argent permettant de l'acheter est envoyée aux parents puisque, phénomène incroyable, les magasins de riz importés sont désormais implantés dans de nombreux villages et campagnes. Une fois que les hommes qui viennent à Conakry s'intègrent, s'insèrent dans un travail, ils reprennent comme à leur habitude d'envoyer de l'argent à leurs épouses restées au village.

Les flux de l'exode rural s'orientent plus simplement vers Conakry ou vers les pays limitrophes de la Guinée. Ils ont pris une amplitude régionale et internationale plus aujourd'hui qu'au temps de Sékou Touré, celles et ceux qui quittent de la Guinée le font par nécessité de survie (alimentaire). On sort pour améliorer son quotidien et celui de siens, restés sur place.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE X

**L'IMPACT INTERNATIONAL ET REGIONAL DU GENRE ET SON  
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL EN GUINEE.**

**SECTION I. FEMME NATURE vs FEMME SOCIETE : question d'identité.**

*« Le féminisme est une (re)définition de l'identité de la femme. C'est refuser l'identité de la femme telle qu'elle est définie par les hommes et postulée par la famille patriarcale. »*

*Castells (1999 :p.215)*

*« L'avènement de sujets individuels exige d'abord la destruction des catégories de sexe, [...] "lesbienne" est le seul concept que je connaisse qui soit au – delà des catégories de sexe. »*

*Wittig (2001 :p.63)*

*« L'absence de reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate [...] peuvent constituer une forme d'oppression ou emprisonner certains dans une manière d'être fausse, déformée et réduite. [...] Le défaut de reconnaissance ne trahit pas seulement un oubli du respect normalement dû. Il peut infliger une cruelle blessure en accablant les victimes d'une haine de soi paralysante. La reconnaissance n'est pas seulement une politesse qu'on fait aux gens : c'est un besoin vital. »*

*Taylor (1997 :p.42)*

Les premières luttes pour l'égalité des sexes auraient commencé au Moyen – Âge, consciemment ou non, à une échelle individuelle et collective. Par contre, l'introduction de cette thématique dans le champ académique se situerait aux alentours de la seconde – moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. A cause de la plus grande ancienneté des sciences de la nature notamment la biologie par rapport à certaines disciplines clés des sciences sociales qui s'occupent aujourd'hui de la question de l'inégalité des sexes, comme la sociologie et ce qu'on pourrait appeler les études féministes par exemple, des savants de l'époque (du moyen – âge au début du 20<sup>ème</sup> siècle) trouvèrent nécessaire d'expliquer les rapports hommes/femmes en termes biologiques, autrement dit, sous l'angle de la nature. Cette manière de penser ce type de

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

relation s'imposa comme un postulat des siècles durant. Les choses ont énormément changé de nos jours, à cause notamment des progrès de l'éducation et de la lutte des femmes, ce qui leur a permis de fournir, à propos des inégalités hommes/femmes, de nouveaux paradigmes explicatifs mieux élaborés.

Si la notion de sexe concerne les différences biologiques entre hommes et femmes, cette manière de penser a été carrément discriminatoire pour les femmes qui n'étaient pas censées développer les mêmes capacités physiques et intellectuelles que les hommes. Une autre difficulté au niveau de ce postulat était qu'il éludait en grande partie la question sociale dans les rapports hommes/femmes alors que celle – ci semblait primordiale – comme on s'en rendra compte beaucoup plus tard lorsque des femmes se donneront pour tâche l'étude du déterminisme sexospécifique.

Pour résorber cette vision discriminatoire dans les questions des rapports hommes/femmes, des intellectuelles, anglaises, américaines et françaises<sup>89</sup> ont cru nécessaire de mettre au point un vocable pouvant tenir compte de la dimension socio – culturelle qui faisait, jusque – là, défaut dans la définition et la compréhension des deux sexes. D'où l'apparition du terme "gender" qu'on a un peu mal traduit en français par le mot "genre".

Fassin (1993:p.99 -112) parle d'une résistance au mot "gender" qu'il explique par le fait que le "sexe" est plus polysémique en français qu'en anglais, alors que le mot "genre" est extrêmement peu parlant, simplement, pour un lectorat français non avisé, qui pourrait penser être introduit à des questions de grammaire. Cette situation pourrait bien expliquer la difficulté d'acceptation en soi de ce terme en France, où d'autres termes lui font concurrence. A contrario, de nombreux pays francophones, en l'occurrence les pays en voie de développement, s'en accommodent mieux. Ce qui serait dû au fait que les organismes des Nations Unies ont adopté dans leur grande majorité le terme "genre" et plus particulièrement le terme très usité de "genre et développement".

*« Le terme "gender" est apparu pour la première fois dans les années 1970 aux Etats – Unis et en Angleterre, pour distinguer les différences biologiques de sexe, perçues comme innées, des attributs de sexe considérés comme acquis (Oakley, 1972). Le sexe faisant référence à la nature, aux différences biologiques entre les hommes et les femmes ou plus précisément entre les mâles et les femelles, le "genre" a été alors*

89 Pour le cas spécifique des Françaises, nous y reviendrons.



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*invoqué pour renvoyer à la culture, et aux classifications sociales et culturelles du féminin et du masculin. Cette opération linguistique et sociologique a eu des conséquences importantes sur la façon d'envisager l'histoire des relations entre les hommes et les femmes (...). Il était désormais possible, par exemple, de dissocier des faits considérés comme ne pouvant être remis en cause, tels que la faible force musculaire des femmes, d'autres faits ne pouvant trouver de justification dans ces "constats" : moins capables que les hommes de soulever des charges lourdes, les femmes n'en sont pas pour autant nécessairement plus aptes que leurs compagnons mâles à manier la serpillière ou moins douées qu'eux à prendre la parole dans une session parlementaire. Cette distinction entre le sexe biologique et le sexe social avait des vertus pédagogiques importantes, elle a aidé à questionner des stéréotypes et à remettre en question des habitudes mentales. » [Gardey et Löwy (dir.)(2000:p.16-17)]*

Pour revenir aux significations sémantiques, en France, beaucoup de termes ont vu le jour sous la plume de spécialistes des études féministes, en majorité des femmes. Le plus connu parmi ces termes concerne celui de "rapports sociaux de sexe", qui se trouve être, par ailleurs, très proche du terme anglo-saxon "gender", dans sa finalité.

*« La notion de "rapports sociaux de sexe", élaborée par les sociologues françaises, vise à résoudre, nous semble-t-il, le même type de problème que celle de "gender". Il s'agit alors d'aller à l'encontre d'une définition naturaliste des identités, et ce au sein de leur propre discipline. Au "sexe", les françaises ont opposé la notion "de groupes sociaux de sexe" de façon à mettre en évidence le caractère social et non biologique des catégorisations de sexe (Daune – Richard et Devreux, 1985). Le rapport entre les sexes constitués en catégories sociales est alors pensé comme transversal à l'ensemble d'un système social, c'est-à-dire "comme un des rapports sociaux autour duquel s'organise, se construit une société". Si la notion de "rapport" est bien présente en français, le "gender" a été aussi pensé comme une relation, dans l'un et l'autre cas la question centrale est bien relationnelle : il s'agit d'insister sur le fait que le féminin et le masculin se constituent mutuellement, qu'ils sont en constante élaboration et réélaboration. La nature de cette relation est également précisée dans les deux expressions. Il s'agit d'une relation de domination : dans pratiquement toutes les sociétés humaines les hommes dominent les femmes (Héritier, 1995). » [Gardey et Löwy (dir.)(2000:p.19-21)]*

Sans se livrer à une étude comparative poussée du terme anglo-saxon "gender" et le terme français de "rapports sociaux de sexe"<sup>90</sup>, on pourrait noter que si le premier a acquis un écho d'envergure internationale, ce n'est nullement le cas pour le second qui semble plutôt usité dans un contexte national, la France. Dans l'ensemble, l'absence de notoriété du terme de "rapports sociaux de sexe" par rapport à celui de "gender" n'a pas l'air d'affecter tant que ça cette notion qui semble correspondre à l'attente que les universitaires français (si ce n'est francophones) lui concèdent. La résistance que les intellectuelles françaises opposent au terme "gender" viendrait d'horizons divers. En plus de la raison évoquée, il y aurait aussi le fait

<sup>90</sup> Le terme de "rapports sociaux de sexe" fut utilisé à plusieurs reprises par des chercheuses belges lors de l'Université d'été de Liège qui avait pour thème : Femmes et Mobilité.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

qu'elles avaient tenté de substituer au terme "gender" (traduit par "genre" en Français), d'autres acceptions plus convenables à leurs yeux. Si le terme de "rapports sociaux de sexe" résiste mieux, l'on pourrait rappeler que :

*« Collette Guillaumin a élaboré la notion extrêmement féconde de "sexage", que Nicole – Claude Mathieu est restée attachée pour de bonnes raisons à celle de "sexe social", que Gèneviève Fraisse a élaboré la notion dynamique de "différence de sexe" cependant que l'anthropologue Françoise Héritier proposait la notion de "valence différentielle des sexes" et que des historiennes parlaient de rôles féminins et masculins. » [Gardey et Löwy (dir.)(2000:p.21)]*

D'intéressants débats ont lieu en ce qui concerne les significations sémantiques évoquées dont les plus stimulants s'intéressent à la distinction entre "gender" et "rapports sociaux de sexe". Il est reproché aux intellectuelles françaises d'accuser un certain retard par rapport à leurs collègues anglo – saxonnes. La multiplicité de notions pour désigner un même phénomène pourrait témoigner d'un manque d'accord (cohésion intellectuelle) entre différentes écoles – si l'on peut parler d'écoles – et entre différentes chercheuses.

Il semblerait que l'isolement des chercheurs et des chercheuses dans leurs laboratoires de recherche, en occultant, le plus souvent, des travaux précédents allant dans le même sens serait la cause de cette multiplication sémantique en France, pour désigner, à peu près, la même chose. Evidemment, une telle critique ne pourrait être qu'objective dans la mesure où les études féministes ou encore les gender'studies gagneraient plus en visibilité dans les sciences humaines et sociales si, dans un premier temps, les spécialistes – hommes comme femmes – s'intéressant à cette question en France, s'accordaient sur un terme acceptable et identifiable, à défaut de s'assujettir au terme anglo – saxon "gender" (genre) qui semble leur poser quelques problèmes.

D'un autre côté, les querelles sémantiques n'ont jamais fait une discipline. Il s'agit là, d'une question de forme alors que les querelles de fonds semblent à même d'apporter des contributions conséquentes au développement d'une discipline. C'est pourquoi, on se plaît à rapporter deux faits oraux voire proverbiaux de la Guinée qui pourraient contribuer, en quelque sorte, à la compréhension de cette situation. On a tendance à dire en Guinée deux principaux termes dont le premier est :

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- « *Le rail ou la rail, pourvu que le train passe dessus* », comme on pourrait dire à notre tour : "genre" ou "rapports sociaux de sexe", l'essentiel est que les discriminations sexospécifiques disparaissent sous l'influence des études féministes engrangées dans la plupart des pays, au Nord comme au Sud. Dans le même ordre d'idée, on dit aussi en Guinée que :

- « *Pour éteindre un incendie, on n'a pas forcément besoin d'eau potable* », ce qui revient dans notre cas à conclure qu'on n'a pas forcément besoin de savoir lequel de ces deux termes, en l'occurrence, "genre" ou "rapports sociaux de sexe", qu'est – ce qui est à mieux de balayer de la surface du globe la domination masculine. De notre point de vue, il n'est point d'opposition entre ces deux notions.

limiter la discussion sur le genre à sa dimension sémantique reviendrait à occulter tout un pan entier de l'enrichissant débat qui se fait autour de ce concept. Le féminisme comme mouvement social réformateur défiant le patriarcat recèle de nombreux courants de pensées qui se chevauchent mais ne se succèdent pas, tout à fait, de façon linéaire ou évolutionniste (Guillemaut, 2007).

*«Donc, derrière la diversité du féminisme surgit une unité fondamentale : celle d'un effort historique individuel et collectif, organisé et informel, pour redéfinir la femme dans un esprit totalement contraire au patriarcat.» (Castells, 1999 :p.215)*

Castells (1999 :p.236) parle de l'entraînante polyphonie du féminisme pour rendre compte de la diversité de ce mouvement : diversité qui serait, selon lui, la force et la vitalité du féminisme mais aussi, diversité qui n'empêche, d'aucune manière, le mouvement féministe d'avoir l'aptitude adéquate pour son adaptation aux cultures et aux époques. Il dresse tout en l'expliquant, une typologie des mouvements féministes<sup>91</sup>: le féminisme libéral; le féminisme socialiste; le féminisme culturel (ce courant édifie la communauté des femmes pour élever leur niveau de conscience et reconstruire leur personnalité); le féminisme essentialiste (affirme la spécificité irréductible de la femme et proclame ses valeurs autonomes et supérieures); le féminisme lesbien (en rejetant l'hétérosexualité, il vide de toute signification

<sup>91</sup> Il indique que cette typologie des mouvements féministes est fondée sur l'observation, telle qu'elle ressort des sources citées, et sur la catégorisation des mouvements sociaux par Alain Touraine. Aussi, ajouté – t – il que comme toute typologie, celle – ci est réductrice, ce qui est particulièrement regrettable concernant les femmes et leurs pratiques : elles ont dénoncé à juste titre l'habitude, qu'elles ont constamment subie dans l'histoire, de les cataloguer et de les étiqueter comme des objets, au lieu de les considérer comme des sujets. Pour une explication plus approfondie de ces différents courants de féminisme, voir Castells (1999 :p.236-246).

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

la division sexuelle de l'existence, fondement de la virilité comme de la féminité) et enfin, le féminisme pratique.

Castells (1999 :p.244) indique avoir délibérément choisi le terme controversé de *féministes pratiques*, pour évoquer le courant le plus large et le plus profond des luttes des femmes aujourd'hui, en particulier le monde en développement mais aussi chez les ouvrières et dans les organisations locales des pays industrialisés. Certes, ajoute – t – il, toutes les féministes sont pratiques, au sens où elles mettent en cause chaque jour, de mille façons les fondements du patriarcat, en se battant pour le droit des femmes comme en démystifiant les discours patriarcaux. Mais il pourrait se faire aussi que beaucoup de femmes soient féministes en pratique sans se reconnaître dans cette domination, ou même sans avoir clairement conscience de s'opposer au patriarcat. Dès lors, l'auteur se pose la question : *peut – il y avoir féminisme sans conscience féministe?* Castells finit par souligner que :

*«Très franchement, j'hésite sur ce point, et mon travail sur les mouvements en Amérique latine comme mes lectures sur d'autres régions du monde n'ont fait qu'accroître ma perplexité. Le mieux que je puisse faire est donc de la transmettre<sup>92</sup>.»*  
(Castells, 1999 :p.244)

Dans sa thèse récemment soutenue à l'Université de Toulouse 2 – le Miral, Guillemaut (2005) a aussi procédé à une typologie de courants féministes dont il est difficile de faire l'économie ici.

*«On peut distinguer les approches essentialistes, différencialistes, égalitaristes ou radicales. Les premières naturalisent la différence des sexes, qu'elles situent au fondement de l'organisation des sociétés et de la structure psychique différenciée des individus. Les différencialistes et les égalitaristes posent que si le sexe est un donné biologique, la construction sociale des catégories hommes/femmes est variable. Les inégalités entre hommes et femmes peuvent être corrigées par des politiques adéquates et la gestion de la différence des sexes est inévitable. Les modes de pensées différencialistes sont dominants dans l'organisation des politiques publiques en France (Delphy, 1995).*

---

92 « Ce problème a été discuté par certaines historiennes féministes. Ma catégorie "féminisme pratique" est proche de ce qu'elles appellent "féminisme social"; Voir Offen (1988), Cott (1989). »

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*Les féministes radicales contestent, elles, le caractère ontologique de la différence des sexes, et proposent de déconstruire ses mécanismes et de dépasser les notions de sexe biologique pour problématiser le genre. Les courants queer ou postmodernes du féminisme<sup>93</sup> s'inspirant de Butler et de Foucault introduisent l'instabilité des identités de genre et un questionnement direct des pratiques sexuelles dans leurs rapports aux stéréotypes de genre et à la norme; enfin, plus récemment, une forme de féminisme émerge du champs de l'activisme et des études postcoloniales<sup>94</sup>.» (Guillemaut, 2007 :p48 – 49).*

Un autre débat qui est à l'ordre du jour dans le champ de l'étude du genre concerne la dualité dans les termes hommes et femmes qui a tendance à renvoyer forcément à une catégorisation sexuelle de genre. Alors que des historiennes, universitaires et théoriciennes féministes, à l'instar de Wittig dont Butler semble avoir emboîté le pas, n'ont cessé de remettre en cause l'hétérosexualité comme norme. En analysant le genre sous l'angle sexuel - opposition hommes/femmes -, on fait le pari d'exclure d'autres groupes sociaux qui ne se reconnaissent pas forcément dans l'une et l'autre des classifications du genre : les lesbiennes pour pallier l'oppression mâle, les gays pour pallier la remise en cause de la famille traditionnelle et les relations conflictuelles entre hommes et femmes et les transsexuel (les). Butler indique que :

*« Le genre ne doit pas être conçu simplement comme l'inscription d'une signification culturelle sur le sexe déjà donné (une conception juridique); le genre doit aussi désigner l'appareil précis de production au sein duquel les sexes eux – mêmes sont consultés. En conséquence, le genre n'est pas à la culture ce que le sexe est à la nature. Le genre désigne aussi les moyens discursifs et culturels par lesquels la "nature sexuée" ou "le sexe naturel" est produit et établi comme "pré – discursif", antérieur à la culture, une surface politiquement neutre, sur laquelle la culture agit.» (Butler, 1990 :p.7)*

Ce qui l'amène à discuter le point de vue de Wittig sur la binarité du sexe dans le champ du genre.

*«Pour Wittig, la réduction binaire du sexe sert les buts productifs d'un système : l'hétérosexualité obligatoire. A certains moments, elle soutient que l'abolition de*

93 « Représentés essentiellement par Marie – Hélène Bourcier et Beatriz Preciado pour la France. »

94 « Nous nous référons ici au "groupe du 6 novembre" (Maldivine, 2000; Groupe du 6 novembre, 2001) passé inaperçu dans les années 1999 – 2000, et à Nacira Guénif – Souilamas (2004, 2006), ou à Houria Boutelja (in NQF, 2006 :122 – 136). »

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*l'hétérosexualité obligatoire inaugurerait un véritable humanisme de la "personne" affranchie de la chaîne du sexe. A d'autres, elle laisse entendre qu'il serait possible de chasser les illusions du sexe, du genre et de l'identité en faisant proliférer et en diffusant une économie érotique non phallogocentrique. Mais, à d'autres moments encore, il semble que la "lesbienne" apparaisse comme une sorte de troisième genre susceptible de transcender la réduction binaire du sexe imposée par le système de l'hétérosexualité obligatoire.»*

Les positions défendues par Wittig et Butler renvoient à un certain nombre de questionnements qui trouveraient difficilement réponses sans une analyse en profondeur de la question même du genre. On pourrait supposer que nonobstant la marche "forcée" vers l'égalité des sexes, tout laisse penser que la lenteur de son cheminement ne plaît pas toujours à certaines "leaders" de la pensée féministe, compte tenu, justement, de l'extraordinaire diversité du mouvement féministe. C'est pourquoi certaines féministes ont jugé plus pratique d'inventer de nouveaux paradigmes opérationnels qui, à leur avis, leur permettraient de gagner plus rapidement le combat pour l'égalité et/ou pour la différence. Les hommes décident, le plus souvent, de l'ordre du jour de la plupart des questions socio – économiques et politiques y compris celles liées aux rapports sociaux de sexe. Refuser le choix imposé par le patriarcat<sup>95</sup> de voir le genre sous l'angle de la binarité du sexe constitue une subversion frontale caractéristique du féminisme actuel.

*«Réduire les femmes au "sexe" revient, pour Beauvoir comme pour Wittig, à assimiler la catégorie "femme" aux traits apparemment sexualisés de leur corps, et c'est donc refuser aux femmes la liberté et l'autonomie dont les hommes sont censés jouir. C'est pourquoi détruire la catégorie de sexe revient à détruire un attribut, le sexe, qui, par une synecdoque misogyne, est venu prendre la place de la personne, du cogito autonome. Pour le dire autrement, seuls les hommes sont des "personnes" et il n'y a qu'un seul genre – le féminin :*

*Le genre : il est l'indice linguistique de l'opposition politique entre les sexes.*

*Genre est ici employé au singulier car en effet il n'y a pas deux genres. Il n'y en a qu'un : le féminin, le "masculin" n'étant pas un genre. Car le masculin*

95 Selon Castells (1999), «Le patriarcat est une structure fondamentale des sociétés contemporaines, une autorité institutionnalisée des hommes sur les femmes et les enfants au sein du groupe familial. Le patriarcat naît dans la structure familiale et la reproduction sociobiologique telle qu'héritée de l'histoire et de la culture.»

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*n'est pas le masculin mais le général*<sup>96</sup>.

*Voici pourquoi Wittig appelle à détruire le "sexe" pour que les femmes puissent accéder au statut de sujet universel. Sur la voie de cette destruction, les "femmes" doivent adopter un point de vue à la fois particulier et universel<sup>97</sup>.» (Butler, 2006 :p.88 – 89)*

Fraser (2005) a procédé à une analyse riche de certains groupes sociaux situés à la marge des intérêts de la vie en société. En prenant comme point de départ deux concepts : la *reconnaissance* et la *redistribution*. Elle montre comment ces concepts peuvent constituer des solutions adéquates pour résorber l'injustice sociale à laquelle sont confrontés les groupes sociaux suivants : la classe ouvrière, les homosexuel(les), le genre et la race.

Si elle aboutit au fait que s'il faut à la classe ouvrière de la *redistribution* pour remédier à l'injustice sociale, en faisant disparaître le prolétariat en tant que groupe, elle démontre que les homosexuel (les), par contre, ont besoin de la *reconnaissance* en tant que groupe idéal – typique à sexualités méprisées. Ces deux premières catégories constituent les *extrêmes*, alors que le genre et la race constituent des groupes qui se situent au *centre* de l'éventail conceptuel de Fraser. Ces deux derniers groupes (genre et race) combinent à la fois des caractéristiques de classe exploitée et des caractéristiques des sexualités méprisées. C'est pourquoi ils sont encore appelés groupes *mixtes*.

*« Le genre et la race représentent bien ce type de groupes. Même s'ils ont chacun des caractéristiques propres, tous deux comportent des dimensions relevant de l'économie politique et d'autres relevant de l'évaluation culturelle; ils impliquent par conséquent à la fois la redistribution et la reconnaissance. » (Fraser, 2005 :p.26)*

96 Monique Wittig, «le point de vue, universel ou particulier (avant note à la passion de Djuna Barnes)», p.112

97 «On doit simultanément prendre un point de vue particulier et universel du moins pour participer à la littérature», «Le cheval de Troie», p. 126.

**SECTION II. D'UNE PRESENCE ACTIVE DANS LA VIE SOCIALE A LA LUTTE POUR L'EGALITE : cas de la France.**

*« Le féminisme est un engagement pour mettre fin à la domination masculine. »*

*Mansbridge (1995 :p.29)*

Du Moyen - Âge à nos jours, on aura entendu parler de toute sorte de figures féminines : des soeurs d'Héloïse aux femmes alibis en passant par la figure de la sorcière<sup>98</sup> et de l'hérétique, de la femme – outil (divers métiers, ouvrières dans les fabriques, etc.) aux femmes remparts à travers leurs efforts dans le mouvement communal ou les croisades par exemple. Une mise en perspective historique non exhaustive de la condition des femmes en France suggère une dynamique de changement qui n'est pas sans rappeler ce qu'on observe aujourd'hui en Guinée. De la Renaissance, le XVème et le XVIème siècles, l'âge classique, le siècle des lumières y compris la révolution de 1789 et le XIXème siècle, on passe d'une situation où les femmes jouent un rôle actif et influent à une situation plus directement marquée par le féminisme<sup>99</sup> et la lutte pour l'égalité des droits. Quelques personnages clés (hommes et femmes) ont contribué à asseoir les bases de ce qu'on pourrait désigner par le terme de féminisme. Notre intention n'est nullement de retracer par le détail tous les contours de la situation des femmes au long de l'histoire, juste en évoquer quelques jalons à la suite de Albistur et Armogathe (1977).

Ils indiquent que, Lehmann (1951:p.124), dans son ouvrage traitant du rôle de la femme dans l'histoire de la France au Moyen - Âge, c'est Charlemagne qui, le premier jugea nécessaire "d'attribuer aux femmes la puissance publique". Et, de fait, l'empereur autorisa ses femmes à participer à l'administration de la maison et des domaines royaux. Au cours des siècles suivants, poursuit – elle, il devient de tradition, dans les maisons royales, que les femmes exercent une certaine autorité dans la marche des affaires publiques.

---

98 Michelet, en accord avec les thèses culturalistes nous apprend que la sorcière est une victime du patriarcat; guérisseuse, feu, sibylle par nature, la femme s'approprie les secrets de la nature et les fait partager aux autres femmes dans le besoin. De ce fait, elle exerce, dans la solitude et le secret, par des pratiques empiriques, un contre – pouvoir qui est apparu intolérable aux yeux du patriarcat, et tout particulièrement par le pouvoir clérical. Selon Danet (1964: p.57), « la guérisseuse, bienveillante présence ou sorcière dangereuse selon les jours, voit dériver son stéréotype vers celui d'un "contre – curé", contre – autorité nocturne dans les marges de la liturgie officialisée. »

99 Selon le dictionnaire de Sociologie dirigé par Ferréol (1991:p.102), le féminisme est un mouvement social dont les objectifs sont la défense des droits des femmes et la réduction des inégalités entre les sexes.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

A la Renaissance, on remarque l'existence des premiers écrits féministes notamment ceux de Postel, de Cornelius Agrippa<sup>100</sup> de même que l'originalité de Marie de Gournay<sup>101</sup>. Certains auteurs se montrèrent misogynes. C'est le cas de Régnier, Bossuet, Boileau, J. -J. Rousseau auxquels l'on pourrait opposer Voltaire, Diderot et Condorcet considérés comme des chantres du féminisme. Aussi, des personnages féminins firent preuve d'un héroïsme individuel. Christine de Pisan<sup>102</sup>, une figure dominante du féminisme au XIV et XV<sup>e</sup> siècle était de ceux – là. Selon Albistur et Armogathe (1977:p.53), elle peut être considérée comme la première féministe au sens moderne du terme. Première femme de lettres à vivre de sa plume, elle conquiert de haute lutte son indépendance économique et consacre la majeure partie de son oeuvre à la réhabilitation d'un sexe longtemps bafoué. Elle occupe dans l'histoire une place privilégiée. Ses prises de position dans la querelle du *Roman de la rose* indiquent qu'elle désire tout d'abord en finir avec la misogynie médiévale. Nos deux auteurs soulignent encore que l'arrivée de Jeanne d'Arc sur la scène politique en 1429 fait renaître en elle l'enthousiasme d'autant plus qu'elle veut voir dans l'action de cette dernière la preuve de la justesse de ses thèses.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, des sujets de société d'une importance capitale pour les droits des femmes ne connurent aucune amélioration. Ainsi, pour le mariage, pas plus qu'au Moyen – Âge, la femme ne choisit pas cette situation. On la marie. En droit, 12 ans pour les femmes et 14 pour les hommes, le mariage étant possible dès l'âge de 7 ans. Cela peut varier selon les classes sociales. Tard chez les aristocrates et tôt dans le peuple. Le consentement parental était de rigueur, le mariage clandestin banni. A la même époque, on a démontré que la conscience de classe était totalement inexistante. Aucune revendication de la part des femmes, constituées en groupe social à part entière, pour améliorer ou revendiquer leur droit. On ne trouvera donc pas de trace au XVI<sup>e</sup> siècle d'une action strictement féministe. Les femmes n'ont pas moins partagé les aspirations masculines de cette même époque quoique cet engagement concerne peu l'histoire du féminisme français.

Si, au XVI<sup>e</sup> siècle, Christine de Pisan a été l'une des rares femmes à se soulever contre certains intellectuels hommes qui ne reconnaissaient point en la femme, une capacité, à la

100« de Netteschein naît à Cologne en 1486 (...) Médecin, astrologue et philosophe.

101Marie de Jars de Gournay naît en 1566 et meurt en 1645.

102Dont les principaux écrits féministes dans lesquels elle va exposer l'essentiel de sa doctrine sur les femmes sont : *La cité des Dames* et le *Livre des trois vertus*.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

fois, physique et intellectuelle, égale à celle de l'homme, d'autres personnages masculins défendant, contre toute attente, la cause des femmes se manifestèrent à l'image de Henry Cornelius Agrippa, dont on a déjà évoqué le nom et qui proclame l'absolue identité des sexes sur le plan de la raison et de la pensée en ces termes :

*« Les âmes sont affranchies de la loi du sexe; chez l'homme et chez la femme, même esprit pour penser, même raison pour comprendre, même langage pour communiquer la pensée » (ibid.p.94)*

Guillaume Postel et François de Billon excelleront, de leur côté, en tant que principaux théoriciens du féminisme au milieu du siècle. Bien qu'on ne sache pas grand'chose de la vie du second, tous les deux publièrent des écrits<sup>103</sup> de grande qualité tels que le soulignent Albistur et Armogathé (Ibid:p.100).

*« Guillaume Postel et François de Billon sont au milieu du siècle les deux principaux théoriciens du féminisme. Ils connaissent bien le dossier de la querelle matrimoniale, de la querelle des amyes<sup>104</sup>; ils ont lu C. Agrippa, Gratiien de Pont et Rabelais. Mais tandis que Billon se fait l'excellent historien de cette première moitié du siècle, Postel, lui, élargit le débat féministe par une vision toute personnelle du rôle de la femme dans l'avenir. »*

Au cours du XVI<sup>ème</sup> siècle, le développement de la littérature féminine prit rapidement de l'ampleur : de la grande aristocrate comme Marguerite de Navarre aux bourgeoises comme Mme des Roches, Louise Labé ou Nicole Etienne, les écrits féminins s'imposent, traitant du coup, de tous les sujets.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, Marie de Gournay personnifie la misogynie. Aucun des féministes n'ayant réussi à calmer l'ardeur des voix misogynes, celles – ci s'acharnèrent sur la femme qui incarna cette lutte féministe. A part Montaigne et Ronsard pour lesquels, elle resta très dévouée, elle fut l'objet de railleries injustifiées, autant sur son physique, sa conduite morale que sur ses écrits qui furent réunis par deux fois. Le premier sous le titre : *L'ombre de la demoiselle de Gournay* (1626) et le second : *Les avis ou les présents de la demoiselle de Gournay* (1641).

---

103- Les très merveilleuses victoires des femmes du nouveau monde et comment elles doivent à tout le monde par raison commander et même à ceux qui auront la monarchie du monde vieil (1553) par Postel.

- Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin (1555) par François de Billon.

104 Il s'agit de la querelle qui opposa, entre 1541 et 1543, un certain nombre de poètes de cour sur le thème de la femme et de l'amour.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

C'est au XVII<sup>ème</sup> siècle qu'on entame véritablement l'éducation pédagogique des filles (Albistur et Armogathe, Ibid) grâce notamment à l'Eglise Catholique qui reste, par ailleurs, jalonnée d'échec. On ne doit pas aussi oublier que c'est en pleine moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle que le règne de Louis XIV commence, en 1643, offrant à la France un Etat fort et centralisateur sauf que cette période ne sera pas favorable à l'émancipation de la femme malgré la révolution pré-industrielle.

Parmi les théoriciens du féminisme du XVII<sup>ème</sup> siècle, il y a Poullain de la Barre. Selon Albistur et Armogathe (Ibid:p.157), il s'agit du premier grand féministe des temps modernes. Ces auteurs tirent cette remarque de ce qu'en dit Magné (1964:p.120) dans sa thèse es lettres soutenue à Toulouse:

*« Avant Poullain de la Barre, le féminisme ne repose sur aucune base sérieuse : il est affaire de circonstances ou de tempérament (...) Les oeuvres de Poullain marquent une rupture en ce domaine parce qu'elles s'appuient sur un système philosophique cohérent dont le féminisme n'est qu'une conséquence – la principale, il est vrai – parmi d'autres. »*

L'originalité de la méthode de Poullain se manifeste dans le cartésianisme. Il fut l'un des premiers à mettre en application la méthode cartésienne sur un thème de morale sociale : le féminisme. Le premier des préjugés – et le plus ancien – dont il faut se défaire, c'est celui de la supériorité des hommes sur les femmes. Une sorte d'invocation au doute, l'exercice du doute méthodique pour tout ce qui concerne l'expérience acquise et les leçons de l'école. Les principaux ouvrages de Poullain de la Barre mentionnés par Magné (1964) et consacrés à la question des femmes sont: *De l'égalité des deux sexes, 1673; De l'éducation des dames, 1674; De l'excellence des hommes, 1675.*

Le XVIII<sup>ème</sup> siècle appelé encore siècle des lumières n'apporte pas de grands changements positifs à la situation des femmes par rapport aux siècles précédents. A part le fait que la question de l'éducation des filles/femmes a constitué un important sujet dans les débats. Les femmes étant cantonnées à apprendre des métiers de couture par exemple, qui n'augmentent pas significativement leur capacité intellectuelle, curieuses qu'elles étaient en ce temps à chercher à savoir lire et à écrire.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les femmes travaillaient en masse tout en occupant des postes subalternes et exécutaient des travaux de filature par exemple ou effectuaient des occupations nécessitant leur présence dans le domicile conjugal. Aussi, la division de la société par classe étant de règle à cette époque, faisait qu'il y avait d'un côté, les bourgeoises ou aristocrates et de l'autre, des femmes du tiers – Etat. Les premières ayant la possibilité de s'occuper des affaires publiques bien que leur pouvoir soit loin d'être effectif comme le fait remarquer Albistur et Armogathe (1977:p.183) en donnant raison à Léon Abensour lorsque celui – ci affirme que ces femmes ne sont en fait que des « *instruments intelligents et actifs, certes, mais souvent inconscients, de personnalités qui, placées à la cour (...) purent, par elles, influencer sur le souverain.* »

Comme au moment du mouvement communal et des croisades, les femmes seront massivement présentes, durant la Révolution de 1789, pour apporter leurs contributions dans le combat populaire. A la différence des grands événements précédents, en 1789, les femmes auront tendance à se préoccuper plus de leur revendication de groupe, offrant ainsi au féminisme son visage contemporain de lutte contre les discriminations de toute nature à l'égard des femmes.

*« La nouvelle forme du féminisme à partir de 1789, c'est donc l'action : action directe suscitée par la pression des événements et marquée par un développement des revendications et des prises de positions publiques. Mais action désordonnée aussi, sans intention directrice concertée. Les femmes de 1789 vont réclamer en quelques années plus d'amélioration de leur condition qu'elles n'en avaient sollicité depuis deux siècles. Un homme les y encourage, au coeur de la mêlée; c'est Condorcet<sup>105</sup>, marquis et "ami des femmes" qui est le premier féministe à réclamer pour elles des droits civils et des droits politiques. » (Albistur et Armogathe, Ibid:p.213)*

En ce qui concerne les journaux féminins et féministes, le XVIII ème siècle s'est avéré plus fécond en comparaison aux siècles antérieurs tels que le notent Albistur et Armogathe (Ibid:p.231):

*« Pendant les dernières années de l'ancien Régime, quelques journaux s'étaient adressés aux femmes. Le journal des dames (1759-1779), le Cabinet des modes (1785-1786) et le Magasin des Modes Nouvelles (1786-1789). »*

---

105(1743-1794), philosophe, savant, homme politique, Condorcet est un témoin autorisé du passage de l'ère moderne à l'époque contemporaine. Il est le seul philosophe à avoir connu la Révolution, dont il sera une victime tardive. En plus de sa lutte pour l'émancipation des femmes, il sera élu président d'une société anti – esclavagiste en 1788.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le succès considérable rencontré par les brochures féministes en 1789, poursuivent nos deux auteurs, encouragèrent leurs rédactrices à tenter l'aventure du journalisme et parmi toutes les publications de cette époque, E. Sullerot (1960:p.66) distingue quatre catégories :

- les journaux rédigés par des hommes et prétendant s'adresser aux femmes : *La Gazette des Dames de la Halle*, *l'Observateur féminin*, *le Courrier de l'hymen*.
- les journaux politiques généraux soutenant la cause féministe : *Le Moniteur*, *le Journal des droits de l'homme*, *la Bouche du fer*.
- les journaux politiques généraux faits par des femmes : *Le journal de Madame de Beaumont*, *le journal de l'Etat et du Citoyen*.
- les journaux, organes de groupes de femmes, souvent anonymes : *La Feuille du soir*, *Les Etrennes Nationales des Dames*, *les Evénements du jour*, *Le Véritable Ami de la Reine*, *les Annales de l'Education du sexe*.

La veille de la Révolution française coïncide à ce qu'on a appelé en France la période Napoléonienne. C'est une période sombre pour l'émancipation des femmes, le pouvoir viril se devait de bâillonner les partisans du sexe qui l'a contesté. Un certain nombre de mesures sévères furent prises à l'encontre des femmes : les rigueurs du Code civil qui n'ont manqué de bafouer certains acquis de la Révolution. La femme fut ainsi considérée comme étant une mineure à vie, par exemple.

Contrairement à la période Napoléonienne, l'époque de Louis – Philippe (1830-1848) est particulièrement favorable à l'histoire du féminisme. L'espoir est revenu, l'égalité civile et politique de l'homme et de la femme est proclamée. Les journaux féminins font massivement leur apparition. Les femmes écrivent et dirigent des journaux au même titre que les hommes si bien qu'on parle du règne des femmes.

En 1848, une nouvelle ère de combat des femmes pour la reconnaissance de leurs droits civils et politiques est en marche. La proclamation de la République en France nourrit chez les femmes un espoir d'autonomie comme jamais auparavant. Au lieu de l'amélioration de leurs droits civiques, on leur opposa une négation totale de leur capacité à juger. Parmi les personnalités de l'époque qui ne partageaient pas l'idéal des femmes se trouvaient George Sand et Proudhon. Pour l'une comme pour l'autre, la femme est digne d'une seule et unique

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

tâche, c'est celle à laquelle la nature lui a confié : être mère. George Sand reproche aux féministes de retarder l'émancipation de l'ensemble des femmes à cause de leurs revendications gênantes :

*« Vous êtes coupables d'avoir retardé, depuis vingt ans que vous prêchez sans discernement, sans goût et sans lumière, l'affranchissement de la femme, d'avoir éloigné et ajourné indéfiniment l'examen de la question. » (Thomas, 1948:p.40)*

Parmi les défenseurs de la cause des femmes de cette époque, il y avait entre autres : Jeanne Deroin et Pierre Leroux. La première eût des discussions contradictoires assez tendues avec Georges Sand et Proudhon. Elle entreprit aussi de nombreuses tentatives pour se faire élire en vue d'une représentation des femmes, à l'époque même où la candidature féminine à une quelconque élection n'était que chimère et utopie. Quant à Pierre Leroux qui intervint pour faire accorder le suffrage municipal aux femmes, il ne suscita que sarcasmes et quolibets. Sa proposition eut pourtant un écho favorable à l'étranger. Le grand philosophe anglais, Stuart Mill, dont les convictions féministes n'étaient plus à prouver lui écrit :

*« Permettez qu'un démocrate anglais, associé du coeur et d'esprit à la lutte des socialistes français pour la régénération des institutions humaines, vous fasse l'hommage de sa reconnaissance pour la noble initiative que vous venez de prendre sur une des plus grandes questions de l'avenir, en faisant à l'Assemblée nationale la proposition de reconnaître les droits politiques des femmes. » (Tixerant,1908:p.38)*

On peut supposer que 1848 symbolise parfaitement la motivation des femmes dans la direction de leur lutte séculaire mais aussi une certaine déception due aux maigres résultats d'un combat pourtant fort bien légitime.

*« Le 5 mars le suffrage universel est rétabli. L'article 6 du décret proclame : "Sont électeurs tous les français âgés de vingt et un ans." Les jours suivants, le décret est complété par des instructions précisant les cas de suspension de droits civiques : condamnations, faillites, aliénations. Les incapacités antérieures sont supprimées. Que faut-il entendre par "tous les français"? Les femmes vont-elles voter? (...) Le 16 mars, Antonine Andrée de Saint Gilles, au nom d'un groupe de femmes "artistes, ouvrières, littéraires, professeurs et autres" (Ibid) adresse une pétition au gouvernement provisoire et au peuple français. Jeanne Deroin se manifeste alors pour la première fois dans ce combat pour les droits politiques et envoie quatre lettres au Gouvernement Provisoire réclamant l'égalité des deux sexes durant le droit de vote. Le comité des droits des femmes envoie le 22 mars des déléguées à l'hôtel de ville. Le ton de leur pétition est très ferme : "Au nom de ce principe, démontré par l'expérience de tous les temps, que les hommes, qui font les lois, les font à leur profit, et par conséquent au détriment de ceux qui sont dépouillés de ce droit sacré", vous proclamez : "l'élection pour tous sans exception." Nous venons vous demander si les femmes sont comprises dans cette grande généralité aussi bien qu'elles le sont dans le droit concernant les travailleurs. (Ibid, p.40)" Marrast qui les reçoit, affable, les*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*rassure, sans engager le Gouvernement Provisoire. Puisque les femmes n'ont jamais possédé ce droit, dit – il, on ne peut les rétablir. Seule une Assemblée constituante pourra le faire. L'argument paraît satisfaisant et Eugénie Niboyet dans un article de La voix des femmes y souscrit. Puisque les femmes ne peuvent encore voter, du moins pourront – elles soutenir les candidats dignes d'être élus et capables de les représenter à l'Assemblée. » (Albistur et Armogathe, Ibid:p.300-301)*

Les femmes françaises ont massivement participé à tous les mouvements de revendication et à toutes les Révolutions en France, en ayant pour objectif, dans un premier temps, l'amélioration des conditions d'existence de la société dans son ensemble et plus tard, elles furent motivées par la prise en compte de leurs droits fondamentaux comme celui du vote par exemple. Leur mobilisation a parfois conduit à des résultats notables comme lors de la Révolution de 1848 et à d'autres moments, les droits acquis ont été confisqués et bafoués comme à l'époque Napoléonienne. En dépit de cette évolution, en dents de scie, de la situation des femmes françaises, leur volonté de faire surgir une société qui prenne en compte l'égalité des deux sexes a été toujours plus forte malgré que ces actions ont pu être, à certains moments, compromises par de profondes contradictions entre différents mouvements de femmes.

Lors de la Commune de Paris, la participation des femmes a été totale. Encore plus que lors des révolutions passées. Elles semblaient mieux organisées comme le montre ce mouvement dénommé : *L'Union des femmes pour la défense de Paris* qui s'employait à prendre à bras le corps tous les problèmes touchant les femmes en général. Cette organisation ne fut pas la seule et d'autres mouvements féminins qui ne se reconnaissaient pas dans *L'Union des femmes*... firent leur apparition. C'est ainsi que *le comité des femmes de la rue d'Arras* et *le comité de vigilance de MontMarte* furent créés.

*« Le premier "qui avait dans Paris cent soixante comités de quartier" (de Villiers, 1910:p.409), s'était chargé d'organiser des ateliers coopératifs "afin de préparer l'organisation du travail des femmes par elles – mêmes", et avait "recueilli trois cents inscriptions pour la légion des femmes qui veulent s'armer sur les remparts" (ibid). Le second "dirige des ateliers de travail, recrute les ambulancières, assiste les familles indigentes des Fédérés, envoie des oratrices dans les clubs, recherche les refractaires, etc." (Thomas, 1948:p.106) Edith Thomas fait état de mauvaises relations qui existaient entre L'Union des femmes pour la défense de Paris et le comité de vigilance de MontMarte. Selon elle, L'Union des femmes, "à peine constituée prend toutes les caractéristiques d'un parti monolithique, qui entend régir toutes les activités de ses membres et garder le monopole de leur initiative" (Ibid). Ceci explique peut être pourquoi des femmes comme Louise Michel, dont l'activité est extraordinaire, refusent d'adhérer au mouvement, et préfèrent agir de façon plus spontanée où le besoin se fait le plus sentir. » (Albistur et Armogathe, Ibid:p.330)*

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Au lendemain de la Commune de Paris, on assiste à l'émergence d'associations féministes dont Mme Zylberberg – Hocquart (1973:p.125) nous apprend qu'elles étaient extrêmement nombreuses à Paris comme en Province, mais que beaucoup eurent des vies très brèves et surtout un nombre d'adhérents très limité. Parmi ces associations, on peut retenir :

- *L'Association pour le droit des femmes*, fondée en 1870 par Léon Richer qui devient en 1874 *société pour l'amélioration du sort des femmes*.
- *La ligue française pour le droit des femmes*, fondée en 1882 par L. Richer et qui comptera Victor Hugo et Viviani parmi les membres d'honneur.
- *L'Egalité*, association fondée en 1889 par Mme Vincent.
- *L'Union universelle des femmes*, créée en 1889 par Marya Chéliga.
- *Fédération française des sociétés féministes*, créée en 1891 par Eugénie Potonié – Pierre.
- *L'Avant Courrière*, fondée en 1893 par Mme Schmal.
- *L'Union nationaliste des femmes françaises*, créée en 1901 par Marie Maugeret.
- *Union fraternelle des femmes*, créée en 1901 par Mme Mirbel.
- *Conseil national des femmes françaises*, fondé en 1901.
- *Groupe français d'études féministes*, crée par Mme Oddo – Deflon.

Vers la fin de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, une femme d'un héroïsme hors du commun apparut sur la scène politique française. Il s'agit de Hubertine Auclert, secrétaire du journal de Léon Richer, qui s'est séparée définitivement du groupe de ce dernier qui ne daigna pas d'évoquer avec Maria Deraismes la question du droit de vote des femmes lors du premier congrès international des femmes en 1878. En 1876, elle avait déjà fondé la société *Le Droit des femmes* qui prendra le nom en 1883 de *Suffrage des femmes*. (Albistur et Armogathe, Ibid:p.376)

Hubertine décida de mener une lutte sans merci pour dénoncer l'injustice sociale imposée aux femmes en les empêchant de voter. Elle fut exposée aux railleries de certains journaux notamment le Figaro qui lui demanda très courtoisement, si après les femmes, les boeufs voteront. (Derniers combats, 1932:p.114)! Pourtant rien ne l'arrête. Elle confie : "*Si désespérante que soit la lutte, j'ai une foi incroyable, une de ces fois de chrétiennes aux bûchers et aux bêtes.*" (Noélie Drous, s.d)



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Nos deux auteurs, Albistur et Armogathe (Ibid:p.377) rapportent qu'en 1880, Hubertine choisit l'illégalité et refuse de payer ses impôts. La nouveauté du mode d'action et sa ferme résolution lui vaudront les faveurs de l'opinion publique. La lettre qu'elle écrivit au préfet fut reproduite dans tous les journaux de l'époque.

*« Monsieur le préfet,  
» (...) Je n'admets pas cette exclusion en masse de femmes, qui n'ont été privées de leurs droits civiques par aucun jugement. En conséquence, je laisse aux hommes qui s'arrosent le privilège de gouverner, d'ordonner, de s'attribuer les budgets, le privilège de payer les impôts qu'ils votent et repartissent à leur gré. Puisque je n'ai pas le droit de contrôler l'emploi de mon argent, je ne veux plus en donner. Je ne veux pas être, par ma complaisance, complice de la vaste exploitation que l'autocratie masculine se croit le droit d'exercer à l'égard des femmes. Je n'ai pas de droits, donc je n'ai pas de charges, je ne vote pas, je ne paye pas. » (Auclert, 1908:p.104)*

Ce passage a le mérite explicite de témoigner de l'injustice qui constitua le refus de concéder le droit de vote aux femmes ainsi que du ressentiment de la plupart d'entre elles face à la situation qui prévalait. Bien qu'elle fut condamnée par le Conseil d'Etat, par l'arrêt du 31 mars 1881 qui consacrait la double définition du mot citoyen (Albistur et Armogathe, Ibid:p.377), Hubertine poursuivit ce qu'elle considérait comme sa lutte de plusieurs façons. Chaque samedi par exemple, elle se rendait dans les mairies, quand le maire avait terminé la célébration d'un mariage, elle prenait la parole et démontrait aux jeunes époux l'injustice des articles que le maire venait de lire, l'infériorité sociale que ce code établit et que le suffrage des femmes pourrait reformer. L'entrée dans les mairies lui fut bientôt interdite par le préfet de la Seine, F. Hérold. (Auclert, Ibid.)

L'écho de la lutte d'Hubertine pouvait difficilement être ignoré par les acteurs politiques. On mit un terme à son isolement au sein du mouvement féministe et dès 1879, le parti socialiste qui fut donc le premier à inscrire dans son programme (art.5) : "égalité civile et politique de la femme" (Auclert, Ibid:p.105) lui avait apporté son appui en lui permettant de faire un discours sur l'inégalité des sexes au congrès socialiste de Marseille (1879) où elle fut nommée rapporteur de la commission sur la question de la femme.

Hubertine fut ainsi l'une des premières suffragettes de l'histoire du féminisme français. Sans ombrager l'engagement de nombreuses autres femmes, elle symbolise le mieux la lutte féministe au lendemain de la Commune de Paris. Dans la même veine qu'elle, Nelly Roussel

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

fit preuve de courage intellectuel et d'engagement militant d'une rare équivalence. Elle est sans doute l'une des premières femmes à encourager la contraception pour les femmes d'où la notion de la *grève des ventres*.

*« La maternité n'est noble que consciente; et elle n'est douce que désirée; accomplie par instinct ou subie par nécessité, elle n'est qu'une fonction animale, ou une douloureuse épreuve. Non! Le refus de l'épreuve maternelle n'est pas forcément égoïste. Mais son acceptation est souvent héroïque. Et l'héroïsme est bête lorsqu'il est inutile. » (Génération consciente, 1911 :p.14)*

Nelly Roussel consacra beaucoup d'articles à la défense de la cause féminine. Albistur et Armogathe écrivent qu':

*« En 1913, elle prend position dans l'affaire Couriau et, comme précédemment Lydie Pissarjevsky et Hélène Brion, elle s'interroge dans ses articles sur les rapports entre le féminisme et le socialo – marxisme. A la même date, elle collabore à la Fronde et à l'Action pour dénoncer la montée des périls. Mais à la Voix des femmes, créée en 1917 par la socialiste Colette Reynaud, qu'elle confie le plus d'articles sur les questions qui la préoccupent. Citons entre autres : "La repopulation et la guerre", "Le droit de la mère", "Règne de l'homme", "L'amour libre", "le Féminisme et la Révolution", "le Front unique des femmes", etc. »*

En France, le visage contemporain du féminisme est apparu au moment où les femmes obtiennent le droit de vote par l'ordonnance du 21 avril 1944<sup>106</sup> du Gouvernement Provisoire. Une nouvelle ère voit le jour à ce moment sans aucun doute d'autant plus que des siècles de luttes ont été à l'origine de l'obtention de ce droit civique par les femmes, qui voyaient dans cet acte, la pleine réalisation de leur citoyenneté.

Pour Albistur et Armogathe (Ibid:p.407), des facteurs objectifs, participation active des femmes dans la Résistance, bouleversements sociaux de la Libération, réaction contre le régime misogyne de Vichy, ont fait plus pour cette promotion que toutes les manifestations de l'entre – deux – guerres. A la veille de l'accession par les femmes du droit de vote, l'euphorie des premiers temps passée, la situation des femmes dans les partis politiques était loin d'être enviable. Elles étaient toujours traitées en "mineures" et leur représentation à l'Assemblée nationale n'a cessé de régresser. Le parti socialiste, une fois de plus, avait toujours une longueur d'avance sur les autres partis concurrents, malgré une discrimination à l'égard des femmes qu'on pouvait noter en son sein comme le souligne le journal Le monde du 23 avril

<sup>106</sup>« Les femmes votent pour la première fois en France, le 21 octobre 1945. Ce jour, elles deviennent citoyennes à part entière en prenant part à l'élection des députés de l'Assemblée générale constituante où 35 femmes seront élues sur 545 membres. » (Brimo, 1975:p.56)

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

1975.

« Au Congrès de Suresnes de mars 1973, le parti socialiste vota une résolution fixant à 10% au minimum le pourcentage des femmes siégeant dans tous les organes du P.S. Un rapport préliminaire avait montré que dans ce parti comptant 15% d'adhérentes, les femmes étaient victimes d'une discrimination notoire dans la hiérarchie. Cette décision de fixer un taux minimum de représentation est encore unique dans les partis politiques. On compte désormais 3 femmes sur 27 au Bureau politique, 2 sur 12 au Secrétariat général et 14 sur 130 au Comité directeur. »

L'après deuxième guerre mondiale constitue un tournant crucial dans l'histoire du féminisme avec la publication en 1949, du *Deuxième sexe* par Simone de Beauvoir. On assiste à partir de ce moment, à un féminisme aussi radical que sérieux en comparaison aux écrits antérieurs. En 1954, l'auteur de *La femme*, Buytendijk écrivait à propos du *Deuxième sexe* :

« Ce livre est le plus important qui ait jamais été écrit sur la femme : il est bien plus qu'une description scientifique des caractères féminins (...), bien plus qu'un recueil de doctrine touchant la nature de la femme ou qu'un exposé unilatéral des conceptions psychanalytiques ou sociologiques pour défendre une opinion préconçue. Il se fonde tout entier sur l'anthropologie et la psychologie existentielles. »

La lecture de l'ouvrage de Simone de Beauvoir a incité de nombreuses femmes aux Etats - Unis, en France et dans de nombreux autres pays à faire du féminisme (académique et/ou militant) leur cheval de bataille. La révolte idéologique de mai 1968 constitua un terrain favorable pour les femmes en vue de mettre en pratique le combat pour leur émancipation effective en France. D'ailleurs, un certain nombre de mouvements féminins, pour certains affiliés aux partis politiques et pour d'autres, apolitiques naîtront à la suite de 1968 en ayant pour objectif de dénoncer l'oppression des femmes. Selon Albistur et Armogathe (Ibid:p.405-461), parmi ces mouvements, on peut évoquer :

- *Le Mouvement de Libération des Femmes* (M.L.F), crée en 1970 et qui enregistrera des courants divergents en son sein.
- *Spirale*, créée en 1972 par l'écrivain Cathérine Valabrègue.
- *Ecologie et féminisme*, créée en 1972 et animée par Françoise d'Eaubonne.
- *Cercle Dimitriev*, du nom de la fondatrice de l'*Union des Femmes* pendant la Commune, est créée en 1972.
- *Le Mouvement pour la libération de l'avortement et pour la contraception* (M.L.A.C) s'est constitué en 1973.
- *Musidora*, qui regroupe quelques 150 femmes cinéastes a été fondé en 1973.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- En 1974, des *groupes de lutte des femmes* (G.L.F) apparurent un peu partout en France. Les femmes qui les créèrent étaient liées principalement à la Ligue Communiste Révolutionnaire et au groupe Révolution. Fuyant l'organisation, les G.L.F entendent intervenir spontanément là où le besoin se fait sentir.
- A la même année, à l'initiative de certaines militantes du M.L.F se constitue la *Ligue du droit des femmes*, présidée par Simone de Beauvoir.
- Au début de l'année 1975 est apparu un groupe très informel, *Les femmes s'entêtent*, du nom du journal qui l'a fait connaître.
- Quelques femmes voulant échapper à l'intellectualisme de la ligue du Droit des Femmes ont fondé à Paris en 1975 un groupe de liaison et d'information Femmes – Enfants (GLIFE). Il disparaît dès 1976 notamment à cause de l'importance du travail administratif, de la recherche constante de nouveaux financements et de l'empiètement progressif du matériel sur la recherche théorique.
- Le Front Lesbien semble avoir pris le relais des Féministes Révolutionnaires après leur éclatement. Le Front revendique le droit de "vivre autrement" et proclame que seule la revendication lesbienne est "irré récupérable par la société patriarcale et capitaliste".

### **SECTION III. LE CONTEXTE INTERNATIONAL.**

L'émergence dans le monde de femmes cadres, conceptrices de projets a permis à l'opinion internationale de traiter le "genre" en tant que catégorie de réflexion ouvrant la voie à une existence équitable dans un monde de progrès et d'égalité. Une nouvelle ère de prise de conscience débute, marquée par l'idée que hommes et femmes doivent avoir les mêmes droits. L'émergence de ce débat marque la fin du masculin en tant que définition de l'universel générique.

*« La communauté internationale a adopté en 1945 la charte des Nations Unies en faveur de l'égalité entre l'homme et la femme. Depuis cette époque, la juste revalorisation de la position et de la condition des femmes dans la société ainsi que de leur rôle dans le développement n'a cessé d'être une préoccupation dans les pays d'Afrique et du monde. Dès 1946, la commission des Nations Unies sur la condition de la femme a été établie. Elle est l'organisme intergouvernemental chargé de suivre l'égalité des sexes et la promotion des droits des femmes à travers le monde. En 1960, cette commission a revu son acceptation de l'égalité des sexes qui jusque là était liée aux droits humains pour l'élargir au développement économique et social. C'est sur la demande de cette commission que 1975 a été déclarée : Année internationale de la Femme.*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*L'assemblée générale de l'ONU a ensuite approuvé le plan d'action mondial pour l'application des objectifs de l'année internationale de la Femme et proclamé les années 1975-1985 la Décennie des Nations Unies pour les Femmes avec un triple but d'EGALITE, de DEVELOPPEMENT et de PAIX. Ce plan définit des directives à suivre et des jalons pour des pays membres pour incorporer les femmes en tant que groupe cible spécifique dans les initiatives de développement.*

*Depuis le début de la Décennie de la Femme, les Nations Unies ont parrainé, tous les cinq ou dix ans, des grandes conférences sur les femmes, qui ont été relayées par des assises régionales dont cinq conférences africaines. Le Programme d'action mondiale adopté lors de la quatrième conférence mondiale sur les Femmes qui s'est déroulée du 4 au 15 septembre 1995 à Pékin et qui énonce les principes auxquels les gouvernements seront tenus pendant les dix prochaines années, constitue désormais la référence fondamentale pour toutes les actions visant l'égalité des sexes. Cette conférence a, entre autres, permis de passer en revue la situation des femmes au cours de la décennie écoulée, d'évaluer la mise en œuvre et l'application des stratégies Prospectives de Nairobi » (Touré et al, 1998:p.15).*

Comme le font remarquer Charlier et Ryckmans (2003), les grandes conférences des Nations Unies ont eu, indéniablement, un impact important sur les droits des femmes. Elles servent de base à l'agenda politique des organisations et des réseaux de femmes. Leurs droits sont en effet définis comme des droits fondamentaux, à protéger comme partie intégrante des droits humains<sup>107</sup>. Le principal outil de cette reconnaissance a été la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes (la CEDAW), adoptée en 1979, et son protocole additionnel, tout récent (1999). En 1993, les Nations Unies ont également adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les organisations de femmes se réfèrent aux acquis et aux recommandations des grandes conférences.

---

107 Il est fréquent que les droits de l'Homme soient assimilés aux droits de l'homme et partent d'une vision exclusivement masculine des droits.

Tableau 4.

<b>Les conférences internationales sur les femmes : Quelques jalons</b>
<p><b>1975 Mexico :</b></p> <p>A l'occasion de l'Année internationale de la femme, les Nations Unies lancent la décennie « Egalité, paix et développement ». Elle a pour objectif de mettre en lumière la place des femmes. Elle recommande à tous les pays d'établir des statistiques (d'éducation, de production, d'emploi, de santé...) différenciées selon le sexe, afin d'élaborer des politiques plus adaptées aux besoins des femmes.</p>
<p><b>1980 Copenhague</b></p> <p>Lors de l'examen à mi – parcours de la décennie, on observe les obstacles qui restent nombreux, notamment à cause de l'écart entre les décisions politiques ou les cadres juridiques et les pratiques.</p>
<p><b>1985 Nairobi</b></p> <p>Bilan de la décennie internationale. En préparation et à la suite de cette conférence, sont nés de nombreux réseaux de femmes, dans une dynamique d'échanges Nord – Sud et Sud – Sud.</p>
<p><b>1995 Beijing</b></p> <p>L'égalité entre les femmes et les hommes est réaffirmée comme un droit fondamental, ne supportant pas d'exception. La notion de « genre » est adoptée officiellement, elle met l'accent sur les relations sociales inégalitaires entre les femmes et les hommes. Les institutions internationales, les Etats et les ONG souscrivent à une plate – forme d'action dans divers domaines (12 domaines prioritaires).</p>

Source : S. Charlier et H. Ryckmans (2003).

Tableau 5.

**D'autres conférences où la question de genre est à l'agenda**

En 1992, à Rio, a lieu le Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement durable. Les femmes y sont très présentes et exigent des engagements pour une planète saine et pacifique. L'agenda 21, qui reprend toutes les recommandations pour le 21<sup>ème</sup> siècle, mentionne l'importance d'intégrer les femmes dans les programmes et les politiques de développement durable.

En 1993, à Vienne, la conférence sur les droits humains rappelle que les droits des femmes sont des droits humains et condamne les violences envers les femmes.

En 1994, au Caire, se tient la Conférence sur la population et le développement. Les droits au bien-être des individus et la notion de « droits reproductifs » sont intégrés dans les politiques de population.

En 1995, le Sommet mondial pour le développement social à Copenhague a clairement fixé pour objectif l'élimination de la pauvreté, qui touche particulièrement les femmes, et l'attribution de moyens financiers aux objectifs sociaux.

Source : S. Charlier et H. Ryckmans (2003).

A la suite des rencontres tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de grandes avancées permettant de conscientiser les décideurs sur les questions de droit des femmes ont été remarquées. La multiplication des tables rondes autour du sujet casse l'image négative attribuée aux femmes dans nombre de sociétés. Trois conférences permettront aux pays africains d'engager de véritables réformes visant à annihiler toute tentative de coller aux femmes des stéréotypes.

*« Les trois premières conférences mondiales sur les femmes respectivement tenues à Mexico en 1975, Copenhague en 1980 et Nairobi en 1985 ont été des temps forts du mouvement en avant des femmes d'Afrique et du monde. La conférence de Mexico a contribué à une plus grande visibilité des femmes dans les sphères économique, culturelle, politique et sociale.*

*L'adoption le 18 mars 1979 de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en complément au plan d'action, est une consécration majeure de jalons posés à Mexico. La seconde conférence mondiale sur les femmes, tenue à **Copenhague en 1980** avait permis d'adopter les objectifs de la décennie des femmes et de la résolution 35/36 de l'ONU qui demande aux Etats signataires de la CEDAW*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*de prendre les mesures appropriées pour provoquer de profonds changements sociaux et économiques dans la vie des femmes. Le contenu du concept d'EGALITE qui dépasse l'élimination de la discrimination, pour englober l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités de participation des femmes au développement en tant qu'agents et bénéficiaires, y a été précisé.*

*La décennie de la Femme a été clôturée par la 3<sup>ème</sup> conférence mondiale sur les femmes tenue à Nairobi en 1985. A Nairobi, on a reconnu que les institutions nationales, les organisations non gouvernementales, et les particuliers jouent un rôle actif pour la suppression des obstacles socio-économiques qui empêchent les femmes d'exprimer tout leur potentiel en tant qu'agentes et bénéficiaires du développement. Les " Stratégies Prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme à l'horizon 2000 " définissent des mesures concrètes à prendre par les Etats membres pour garantir la réalisation des objectifs de la décennie des femmes » (Touré et al, 1998:p.16).*

Les rencontres internationales ont été un déclic pour les dirigeants africains qui ne pouvaient plus être insensibles à la question des droits de la femme sachant que celle-ci représente de nos jours une des conditions de bonne coopération entre chaque pays et les instances de l'ONU chargées de veiller sur ces questions. Au niveau sous-régional, les dirigeants ont fait preuve de la volonté de reconduire ces recommandations issues des rencontres internationales. Les grandes institutions africaines (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest, "CEDEAO" et l'Organisation de l'Unité Africaine, "OUA") se sont impliquées dans l'organisation et la tenue des conférences ainsi que dans le respect des clauses assorties des discussions.

Des organismes se sont spécialisés dans l'amélioration du statut social et des conditions de vie des femmes. Les pays africains ont institutionnalisé la question féminine et tenté d'y apporter des réponses. Des mécanismes étatiques ou non gouvernementaux ont été consacrés aux femmes. Plusieurs pays industrialisés, les organismes de l'ONU et les autres agences de coopération bilatérale et multilatérale se sont dotés de stratégies visant à mieux intégrer les femmes du Tiers Monde dans les initiatives de développement.

*« Pour les femmes d'Afrique, les priorités dégagées lors de la cinquième conférence Régionale Africaine sur les femmes tenue à Dakar en Novembre 1994, sous l'égide de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), constituent désormais le principal cadre de référence. Avant la conférence de Dakar (Sénégal) de 1994, l'ONU avait déjà parrainé quatre conférences régionales pour le continent, respectivement à Nouakchott (Mauritanie) en 1977, Lusaka (Zambie) en 1979, Arusha (Tanzanie) en 1984, Abuja (Nigeria) en 1989. Elles ont permis d'apprécier les progrès accomplis et contraintes spécifiques de l'Afrique et de préparer des plans d'action régionaux pour les conférences mondiales sur les femmes. Outre ces conférences statutaires convoquées par la CEA, d'autres conférences africaines ont*



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*été tenues à Addis - Abeba ( Ethiopie) en 1978, à Rabat ( Maroc) en 1979. De même, de nombreux autres événements régionaux relatifs à l'application des stratégies de Nairobi ont eu lieu.*

*Parmi les extraits de ces rencontres on peut citer le plan d'action de Lagos (1980) ; le Programme d'action de Kilimandjaro sur la population et le développement auto - assisté (1984) ; la charte africaine sur la participation et la transformation populaire (1990) ; le traité d'Abuja établissant la Communauté économique africaine (1991) ; la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (1992) ; la Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles (1993) ; le plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix (1993) adopté en 1994 par le conseil des ministres de l'OUA» (PNUD, 1995).<sup>108</sup>*

L'engagement des autorités sous - régionales à faire de la question du "genre" une réelle préoccupation favorise la promotion effective des femmes, entraînant du coup un développement social et économique du continent sur de nouvelles bases. La faiblesse des moyens de vulgarisation des résultats issus des conférences et le faible taux d'alphabétisation des masses retardent la prise de conscience de cette couche de la population. Les femmes des contrées reculées ne savent quasiment rien des luttes pour l'autonomie des femmes, mais il en subissent désormais les retombées. De par son impact sur le développement, cette lutte devient un élément de la dynamique dans son ensemble.

### **SECTION IV. LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU GENRE EN GUINEE.**

A l'instar de nombreux pays africains, les autorités guinéennes notamment les responsables du Ministère des Affaires sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE), en tant qu'autorité en charge des questions du genre ont mis sur pied des réformes garantissant les droits des femmes. Nombreux textes ont été revus afin de corriger les mentions pouvant être préjudiciables à la promotion de la femme de Guinée. Le premier régime avait accordé à la femme une place considérable, mais les rassemblements féminins d'alors se faisaient pour renforcer les idéaux du parti unique. La promotion féminine se résumait à la politisation des groupements. Avec le deuxième, on a assisté à la dislocation des anciennes organisations de masse, dont les structures étaient tout sauf démocratiques. Les nouvelles autorités, après un temps d'hésitation, se sont mises au diapason du débat international. De nouvelles orientations politiques et économiques, privilégiant la libre entreprise et l'adhésion volontaire à toute organisation qui respecte les droits humains, ont vu le jour.

<sup>108</sup> in Touré M. et al, (1998:p.18).

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*« Les autorités de la 2<sup>ème</sup> République Guinéenne ont affiché, au départ, une attitude mitigée, face aux actes politiques qui ont été posés pendant l'ancien régime. Mais, il est aussi incontestable que depuis la conférence de Nairobi en 1985, qui a coïncidé avec le discours programme du président de la République, un certain nombre d'objectifs ont été atteints. La Guinée dispose aujourd'hui des institutions nécessaires, d'une promotion pertinente de la promotion féminine et de personnalités crédibles pour concrétiser la volonté politique manifestée par le gouvernement en faveur de la promotion de l'équité des sexes » (Touré M et al, 1998:p.18).*

Depuis, l'apport des femmes guinéennes à la vie sociale ne cesse de croître dans tous les domaines de la vie. Un discours du président de la république de Guinée, le général Lansana Conté, à l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars 1995, exprime cette sensibilité, en faisant écho à celle des partenaires de développement.

### *« Guinéennes,*

*En m'adressant à vous à cette occasion, je voudrais vous renouveler mon engagement personnel et celui du gouvernement de toujours traduire dans les faits ce qu'en matière d'intégration des femmes nos lois prescrivent mais que nos habitudes entravent...*

*Pour mériter votre rôle de principales productrices et anoblir votre statut d'incourtournables nourricières que la société vous reconnaît; pour effacer l'étiquette de créatures peu portées vers la réflexion que certains hommes vous collent si injustement, certaines parmi vous doivent renoncer à se complaire dans la facilité, l'irresponsabilité et la permissivité (...)*

*Aujourd'hui plus qu'hier, aux côtés de vos époux et frères, vous devez œuvrer à assainir l'âme de notre jeunesse, à en extraire le virus de la déperdition. Vous sachant capables de relever tous les défis, vous devez prendre conscience de votre force, celle du cœur et de l'esprit : la force que vous tenez de votre foi en Dieu.*

*Vous êtes les seules capables de mobiliser toutes les énergies car, au-delà du courage et de l'intelligence que vous partagez avec les hommes vous avez une sensibilité particulière qui vous permet de cerner, mieux que quiconque, l'aspect social et humain des problèmes qui se posent à nos sociétés. Vous avez du temps pour la société.*

*Vous qui avez toujours pris une part active à l'essor du développement économique de notre pays, vous venez de prendre solennellement l'engagement de faire de Garafiri<sup>109</sup>, non un chantier pour des incantations stériles, mais un pont de convergence de vos énergies et de vos ressources.*

*Comme dans le proverbe vous allez coudre un pantalon pour l'éléphant. Si vous le faites, vous aurez réussi un exploit. Si vous y manquez, vous aurez dit un gros mensonge. Mais je suis convaincu que les Guinéennes sauront comme par le passé, joindre le geste à la parole pour ouvrir à notre peuple des lendemains lumineux.*

*Dans le même ordre, vous devez désormais vous regrouper en coopératives et autres*

109 Garafiri est un barrage hydroélectrique devant alimenter deux régions naturelles de la Guinée en électricité. Il s'agit de la basse et de la moyenne Guinée. Le président avait sollicité l'aide de la population pour la réalisation du projet.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*associations; sans vous laisser traumatiser par les premières expériences en la matière, parfois ponctuées de malversations de tous genres et d'échecs. Vous devez persister à exiger davantage de transparence dans la gestion des fonds mis en commun.*

*Le gouvernement voudrait que par ce biais, la femme devienne la véritable maîtresse de la famille et le véritable moteur du développement. Le bon sens le perçoit, les statistiques le prouvent : partout, les capacités, le revenu et la condition des femmes exercent une forte influence sur la performance de la communauté toute entière. Comme à Mexico et à Nairobi, vous adopterez bientôt en Chine des résolutions dans le cadre de votre promotion.*

*Les gouvernements s'efforceront de respecter les mesures préconisées. Cependant, sans la détermination requise et la ferme volonté des femmes d'appliquer et de faire appliquer ces résolutions, celles-ci resteront de simples vœux pieux, sans effets palpables sur le terrain.*

*Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour réaffirmer ma confiance en la femme de Guinée. Mes remerciements vont aux pays amis, aux Institutions internationales, aux ONG et Associations étrangères pour leur contributions à l'effort de promotion de la femme guinéenne.*

*En souhaitant à vous ainsi qu'à vos sœurs d'Afrique et du monde bon anniversaire, je vous adresse, au nom du gouvernement, mes sincères encouragements » (Colle, 1997).*

Ce discours présidentiel suggère combien l'engagement international pousse les gouvernants à impliquer les femmes dans les actions de développement à la base. Aujourd'hui en Guinée, le gouvernement s'efforce de mettre tout en œuvre pour la promotion de la femme. La stratégie de participation communautaire comme moyen de prise en charge par les populations de leur propre développement, la politique de décentralisation et les libertés fondamentales concédées par la deuxième République, ont permis aux femmes de mieux s'impliquer dans ces activités de développement.

Un rapport de la Banque Mondiale (2003:p.43) rappelle les différentes étapes observées dans la mise en place d'une structure nationale chargée de la promotion féminine en Guinée. Sous la première République (1958 – 1984), il existait une Direction de la Condition Féminine au niveau central, rattachée d'un côté au Ministère de l'Intérieur, et de l'autre aux Comités révolutionnaires des femmes. Des Centres de Promotion Féminine (CPF) avaient été créés dans chaque arrondissement pour la formation et l'appui aux activités des femmes. Dès la seconde République, l'engagement du gouvernement en direction des femmes s'est renforcé avec l'adoption, en 1991, de la loi<sup>110</sup> constitutionnelle qui constitue le cadre officiel et légal de

<sup>110</sup> Cette loi réaffirme l'égalité de l'homme et de la femme et leur protection ainsi que de toutes les personnes vulnérables dans le pays. En outre, des textes et lois ont été promulgués en essayant de corriger les

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

toute politique visant le bien être de la population. En 1992, le gouvernement ratifie la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF). Puis, le département de la promotion féminine est érigé, par décret n° D/92/225/PRG/SGG du 3 septembre 1992, en **Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, à la Promotion Féminine et à l'Enfance (SEASPFE)** sous la tutelle du Ministère de la santé publique et des Affaires Sociales. Au niveau régional, le décret D/93/96/PRG/SGG du 6 mai 1993 organisait un bureau de coordination régionale dont les services, relevant du Gouvernorat, n'ont jamais été fonctionnels.

En 1994, par le décret n°94/116/PRG/SGG du 3 novembre 1994, le **Ministère de la Promotion Féminine et l'Enfance (MPFE)** est créé et doté de nombreux services : un secrétariat général, une Direction nationale adjointe et un Bureau Stratégie et Développement (BSD) créé par arrêté 95/MPFE/CAB. En 1996, l'ancien MPFE est modifié et devient par décret n° D/96/111/PRG/SGG du 29 août 1996 le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE). La mission générale du Ministère est maintenue mais les structures sont réaménagées en fonction de nouvelles attributions (Affaires sociales y compris) et de son organisation définie par décret n° 97/080/PRG/SGG du 5 mai.

Entre 1992 et 2002, les fonctions et les attributions du mécanisme gouvernemental chargé de la Promotion féminine ont sensiblement évolué. C'est à partir de 1998, au moment de la formulation du Programme Genre et Développement, que le MASPFE<sup>111</sup> entame la restructuration de ses services centraux et notamment du département de la Promotion féminine qui compte 18 cadres permanents<sup>112</sup>. Un bureau de coordination régionale à Conakry fonctionne sous la tutelle du gouvernorat et 5 directions communales sont opérationnelles.

---

discriminations à l'endroit des femmes (code civil, code foncier et domaniale).

111 Le MASPFE comprend 1 Direction. 3 Divisions et 9 sections. A ces divisions est rattaché le service des Centres d'Appui à l'Auto promotion, des Femmes (CAAF) basées dans les préfectures.

112 Pour ce qui concerne l'organisation de la Direction Nationale de la Promotion Féminine (DNPF) proprement dite, l'on distingue deux niveaux : les structures centrales composées de 3 divisions : la division Promotion Economique comprend les 3 sections suivantes : Entreprenariat féminin, Recherche et Planification. Permis et réglementation : La Division Formation et Education avec les sections suivantes : Formation, Documentation/publication, Information Education et Communication (IEC) ; et la Division Promotion des droits de la femme intégrant les 3 sections Etudes/Elaboration/Vulgarisation des lois et conventions. Droit et protection sociale des femmes, Animation et consultations juridiques. A ces divisions s'ajoutent les 2 Centres d'Appui à l'Auto promotion Féminine ou CAAF (anciens CPF) fonctionnel à Conakry et dont le personnel (11 personnes) se trouve sous la tutelle du MASPFE.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Dans les 7 autres régions, le gouvernorat dispose d'un Inspecteur en charge des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance. Dans les préfectures et les CRD, le MASPFE ne dispose de services et les personnes ressources bénévoles qui continuent à participer aux actions de promotion féminine se trouvent sous la tutelle des autorités administratives (préfets et sous – préfets) et ne relèvent pas, juridiquement, du MASPFE. Pour ce qui concerne les ressources financières, elles étaient de l'ordre de 586.375.000 FG en 1997, ce qui était largement insuffisant (Programme Cadre Genre et Développement "PCGeD", 1998). Mais le Ministère recevait également des financements extérieurs, qui s'inscrivent dans le programme d'investissement public, de l'ordre de 1.400.000 \$ US (PNUD et FNUAP). Avec la mise en œuvre du Programme Cadre Genre et Développement (PCGeD), le Ministère a bénéficié d'une dotation budgétaire plus importante soit 5,4 milliards de FG entre 1998 et 2001<sup>113</sup> [(budget de l'Etat et projets financés au MASPFE par les donateurs (PNUD, FNUAP, BAD)]. Il faut signaler l'existence de projets financés directement dans les départements ministériels tenant compte du genre (santé, éducation, hydraulique, pêche, PME/PMI...) ainsi que les programmes et projets sensibles au genre directement exécutés et financés par les bailleurs de fonds et agences d'exécution internationales.

Ainsi, le Rapport national sur la mise en œuvre des plates - formes mondiales et africaines à la 7<sup>ème</sup> conférence régionale africaine sur les femmes (2004:p.20-21), réalisé par la direction nationale de la promotion féminine du MASPFE de Guinée, mentionne que de 1996 à 2003, plusieurs projets ont été développés au sein du MASPFE. Il s'agit notamment :

- du projet DAP/Programme Cadre Genre et Développement, dans le cadre du renforcement institutionnel des services du Ministère dont la Direction Nationale de la Promotion Féminine (DNPF) et de la Coalition des ONGs Féminines de Guinée (COFEG), en matière de formation, d'équipement et d'appui financier avec le PNUD ;
- du projet d'Appui aux Activités Economiques des Femmes, dans le cadre du

---

113 Dans ce contexte, plus de 3000 femmes ont convergé sur Dakar pour participer à la conférence préparatoire des femmes africaines dans le but de formuler une position africaine pour la IV<sup>ème</sup> conférence mondiale de la femme à Beijing. La plate – forme africaine pour l'action a identifié plusieurs priorités, dont la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'instruction et aux services de santé (santé génésique), l'environnement, la participation au processus de paix, la promotion des droits juridiques et des droits fondamentaux de la femme, les problèmes des filles, la ventilation des données par sexe dans les politiques de l'économie et du développement.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- renforcement des capacités économiques des femmes en milieu urbain et rural, à travers la formation et l'octroi des crédits ;
- du projet PPSG (projet population et santé génésique), dans le cadre de la mise en place de système de mutuelles de santé et de crédit en faveur des femmes ;
  - du projet Levée des contraintes juridiques, dans le cadre de la formation et de la sensibilisation des femmes, notamment en matière de genre et sur le droit des femmes ;
  - du projet Augmentation significative de la scolarité des filles, dans le cadre de l'Appui à la scolarisation et à l'encadrement des jeunes filles dans les milieux scolaires, en terme de fournitures et de la prise en charge financière ;
  - du PTAF (programme triennal d'alphabétisation des femmes), dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle de 300.000 femmes sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de 3 ans sur les fonds PPTE ;
  - du projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA avec la Banque Mondiale.

Pour rattraper le retard pris par la Guinée concernant les politiques de promotion des femmes, aucune institution républicaine ne souhaite rester à la traîne. Raison pour laquelle il est possible de constater que l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social mettent en place les structures et les législations en faveur de l'émancipation des femmes de Guinée. Ainsi pour l'Assemblée Nationale, nous pouvons noter l'approbation des projets de budget destinés au financement des programmes liés au Genre, la promulgation des projets de textes non discriminatoires en faveur des femmes ; l'animation de l'Observatoire des femmes dont la présidence est assurée par le président de la commission sociale ; la création, l'appui technique et l'encadrement du Réseau des Femmes des Partis Politiques (R/FPP).

Quand au Conseil Economique et Social, il y a eu la représentativité institutionnelle de la société civile et le développement de réseaux en faveur des femmes ainsi que des structures fédératives visant la participation effective des femmes à la gestion de la vie publique.

L'énumération des organisations nationales et internationales qui, en Guinée, fournissent des appuis techniques à la promotion du genre a été réalisée dans le Rapport national sur la mise en œuvre des plates - formes mondiales et africaines à la 7<sup>ème</sup> conférence régionale africaine

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

sur les femmes (2004:p.22 à 25). Nous avons jugé utile de nous en inspirer. Ainsi, au cours de ce travail, les principaux points s'articuleront autour de trois volets à savoir : Les ONG nationales, les ONG internationales et les partenaires au développement.

### **1. Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales.**

Plus d'une quarantaine d'ONG féminines ou mixtes interviennent dans les différents secteurs d'activités avec pour mission la promotion des femmes, l'égalité des sexes. Ces ONG constituent une partie intégrante des mécanismes nationaux d'exécution et de suivi des recommandations de la Cinquième conférence africaine et de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes. Elles ont activement pris part à l'élaboration du Rapport sur la situation des femmes en Guinée, des rapports d'évaluations au plan national, régional, sous-régional et mondial sur les femmes. Elles sont également actives comme partenaires à l'exécution des activités liées à la mise en œuvre du programme cadre Genre et développement (PCGeD) dans les différents secteurs :

Dans le domaine politique et juridique, des actions spécifiques ont été développées dans le cadre de la révision des textes discriminatoires, de la vulgarisation de ces textes et de l'information des femmes sur leurs droits. Parmi ces ONG notons principalement : l'Association des femmes juristes (AFJ), l'Association pour la Défense des Droits de la Femme en Guinée (ADDEF/G), l'Association des Femmes Leaders (AGUIFEL), l'Association Mère et Enfant (AME), la Cellule de Coordination pour la Lutte contre les Pratiques Traditionnelles néfastes Affectant la Femme et l'Enfant (CPTAFE), la Coordination des ONG Féminines en Guinée (COFEG)...

Dans le domaine économique, plusieurs ONG féminines sont actives dans la transformation et la conservation des produits locaux, la recherche de financements et l'intermédiation financière, l'habilitation technique et technologique des femmes, la promotion des moyens intermédiaires de transport en milieu rural, la formation professionnelle des femmes. Parmi celles – ci citons entre autres : l'Association des Femmes Entrepreneurs de Guinée (AFEG), le Groupement des Femmes d'Affaires de Guinée (GFAG), l'Association des Femmes Techniciennes et de Technologies de Kankan (AFTT), le Réseau Guinéen de Traction

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Animale (RGTA).

Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation, plus d'une dizaine d'ONG, associations et autres structures oeuvrent à la promotion du genre et de l'équité. Parmi celles – ci citons entre autres : l'Association des Femmes Enseignantes de l'Elémentaire (AGFEE), l'Association des Anciennes Normaliennes de Guinée (AANG), le Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG), l'Organisation Catholique pour la Promotion Humaine (OCPH), l'Union des Anciennes Rufisquoises de Guinée (UARG), l'Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole (APEAE), l'Organisation des Volontaires pour le Développement Social et Culturel (OVODEC), FEG/FAWE, le Centre National pour la Formation et le Développement (CENAFOD), ainsi que les comités d'Equité au niveau de l'Enseignement Elémentaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Dans le domaine de la santé, plusieurs ONG et associations sont impliquées dans la mise en œuvre des projets et programmes relatifs à l'amélioration du bien être de la population et à la prévention des risques liés à la santé de la reproduction, à la promotion et à l'adoption de comportements responsables et de pratiques saines, ainsi qu'au développement des services de santé de la reproduction. Les organisations les plus actives sont entre autres : l'Association Guinéenne pour le bien – être familial (AGBEF), la CPTAFE, l'Association des Sages Femmes de Guinée (ASFEGUI), la Cellule de Recherche en Santé de la Reproduction en Guinée (CERREGUI), le Réseau des ONG nationales de lutte contre le SIDA en Guinée (ROSIGUI), le Groupe Vie Saine (GVS) et Fraternité Médicale Guinée (FMG)...

### **2. Les organisations non gouvernementales (ONG) étrangères.**

L'appui technique pour le développement des actions favorables au Genre a été largement fourni par les ONG étrangères implantées en Guinée. Parmi celles – ci retenons entre autres :

- Plan Guinée, a développé des approches transversales de prise en compte du Genre dans ses programmes en favorisant des actions positives pour la scolarisation des filles ;



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- Le Corps de la Paix, développe des volets de programmes d'éducation, touchant les apprenantes en alphabétisation, la formation des communautés, l'information des filles et le soutien d'un cadre d'éducation pour l'équité ;
- Save the Children et World Education, développent des approches basées sur la participation des associations communautaires à la base pour valoriser l'équité et le Genre ;
- Aide et Action, intervient dans les actions favorables à la gestion décentralisée du système éducatif en mettant l'accent sur les notions d'équité et d'égalité des sexes ;
- Hellen Keller International, intervient dans le domaine nutritionnel ;
- Africare, développe une approche d'implication et d'habilitation des femmes, des pères et autres personnes ressources aux activités nutritionnelles, vaccinales et de suivi de la grossesse en termes d'éducation pour un changement de comportement ; citons dans le même cadre les actions entreprises par Basic II/ USAID.
- PSI (Population Service Internationale) développe des actions de sensibilisation, de marketing social des contraceptifs et la prise en charge psychosociale des personnes infectées par le VIH/SIDA, en ciblant particulièrement les femmes.
- CECI (Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale), fournit des appuis à la Direction Nationale de la Promotion Féminine (DNPF) pour l'élaboration de ses politiques et stratégies, ainsi qu'aux ONG nationales oeuvrant dans la promotion des droits des femmes (Droit et Citoyenneté des Femmes "DCF", Association pour la Défense des Droits des Femmes "ADDEF" etc.) ;
- Fondation Frederich Ebert, a contribué au renforcement de la position politique des femmes au cours des dix dernières années ;

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- NDI (National Democratic Institute), a fourni des appuis techniques et financiers pour le renforcement des capacités opérationnelles des femmes des partis politiques ;
- OIC – International, œuvre pour la formation des entrepreneurs dont les femmes ;
- 3AE (Agence Autonome d'Assistance aux Entreprises), appuie la création des PME/PMI, des micros entreprises et œuvre pour le renforcement des capacités de gestion des opératrices et promotrices économiques dont 32 groupements féminins et 32 femmes entrepreneurs ;
- Réseau des Caisses Yètè – Mali, a mis en place une micro finance à travers 13 caisses implantées à Conakry ;
- PRIDE/Guinée, fourni des appuis à la création de services de micro finance adaptés aux réalités locales et développe des performances en milieu urbain à travers des sessions de formation ;
- Sassakawa 2000, appuie les actions des femmes rurales pour la vulgarisation agricole et la transformation des produits locaux.

### **3. Les partenaires au développement.**

En Guinée, de nombreux partenaires au développement fournissent des appuis financiers, matériels et techniques pour la conception et la mise en œuvre des programmes et projets conformément aux principes et directives fournis dans le cadre du plan d'action mondial pour les femmes à Beijing. Parmi eux citons principalement :

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), a contribué à la formulation de la Programme National pour la Promotion des Femmes "PNPF", du Plan National d'Action Genre et Développement "PANGeD", et du Programme Cadre Genre et Développement "PCGeG" à travers un appui technique, financier et matériel, ainsi qu'à leur

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

mise en œuvre, notamment en terme d'amélioration des capacités opérationnelles des structures techniques du MASPFE et de la société civile dont la Coordination des ONGs Féminines de Guinée "COFEG" et le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires "REFAMP". Dans les autres secteurs d'interventions, il s'emploie à la promotion de genre comme notion transversale, avec un accent particulier sur le plaidoyer, la formation et le leadership féminin ;

LE FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population), développe des programmes de coopération avec la Guinée qui intègrent des dimensions de stratégies en matière de population et développement, de la santé et de la reproduction et de plaidoyer en faveur de la scolarisation des filles, de la levée des contraintes juridiques en santé de la reproduction et promotion féminine et d'intégration de genre dans les capacités d'interventions des Centres d'appui à l'auto promotion féminine (CAAF) ;

L'UNICEF ( United Nations International Children's Emergency Fund/ Fonds International de Secours à l'Enfance "F.I.S.E"), finance des études sur la situation des femmes et des enfants en Guinée, appuie les activités dont les objectifs visent l'équité de genre, la scolarisation des filles, le développement intégré du jeune enfant, la création des centres NAFA, l'allègement des tâches domestiques des femmes et des filles et les soins de santé primaire en vue de l'amélioration de la santé des femmes et des enfants.

Le PAM (Programme Alimentaire Mondial), dans son programme de coopération pour les périodes 1996 – 2001 et 2003 – 2007, axe ses interventions prioritaires sur la prise en compte des besoins nutritionnels des femmes, la promotion de la participation des femmes et des filles aux activités d'aide, le contrôle accru de vivres par les femmes avec un accent particulier sur les adolescentes, les activités de formation des femmes et adolescentes, le plaidoyer pour le renforcement du rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et le renforcement du personnel de sexe féminin ;

Le FAO (Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation), à travers son plan d'action relatif aux femmes, développe de 1996 à nos jours des actions intégrant les préoccupations des femmes et leur participation active à tous les projets des activités alimentaires. A cet effet, il a appuyé

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

la formulation d'un Programme Cadre Genre et Développement Agricole (PCGeDA) dont les objectifs principaux portent sur l'accès égal des femmes aux ressources productives et aux contrôles de celles – ci, l'accroissement de la participation des femmes aux décisions et à l'élaboration de politique, de réduction des charges des femmes et le renforcement de leur possibilité d'obtention d'emploi rémunéré ou de revenu ;

L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), fournit des appuis au MASPFE et à l'Université de Conakry pour la mise en place et le fonctionnement de la Chaire genre sous l'appellation Femmes, Genre Société et Développement ;

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), intervient dans le domaine de la santé, notamment en santé maternelle et infantile, en planification familiale en santé de la reproduction, dans la lutte contre la lèpre, le VIH/SIDA, la lutte contre les violences faites aux femmes dont les Médecins Sans Frontières "MSF" ;

L'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), appuie les organisations nationales telles que l'Office de promotion des Investissements Privés (OPIP), les 3AE et autres promotrices économiques dans la création de l'emploi et le développement de secteur privé. L'organisation développe également des stratégies de promotion du volet commerce, des PME et de l'accès aux crédits notamment pour les femmes ;

L'UE (Union Européenne), développe une cellule d'appui aux programmes et projets du Groupe Inter Projets Genre et Développement (GIGED) dont les activités sont intégrées dans tous les projets (73) financés par l'institution. L'objectif est d'intégrer la dimension "genre" dans les stratégies d'intervention de ces projets au niveau des infrastructures routières et du développement rural ;

L'ACDI (Agence Canadienne pour le Développement International), dans le cadre de sa programmation bilatérale et régionale, renforce les initiatives basées sur l'égalité entre les sexes, en termes d'enseignement technique et de la formation professionnelle, la lutte contre la pauvreté en milieu rural, l'amélioration des statuts juridiques des femmes par des programmes de plaidoyer sur les droits et la citoyenneté, le renforcement des capacités

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

d'ONG nationales et régionales, l'accès des femmes aux micro – crédits (Yèté – Mali) et l'appui aux initiatives locales en faveur des femmes à travers le projet Fonds Canadiens d'Initiatives Locales (FCIL) ;

L'USAID (Agence Américaine pour le Développement International), son plan stratégique d'assistance à la Guinée intègre les axes principaux portant sur l'éducation et la qualité de l'enseignement, la santé, la planification familiale et la prévention contre le VIH/SIDA. Cette organisation appuie également des activités sur la démocratie et la bonne gouvernance avec le renforcement de la participation des citoyens et citoyennes au niveau local, la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ;

La Coopération Allemande/GTZ, intervient dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de l'artisanat et de la santé de la reproduction (avec le UNFPAP) et plus particulièrement la santé en milieu rural, mais aussi la lutte contre le VIH/SIDA. De manière plus spécifique, le GTZ intervient pour la lutte contre les mutilations génitales féminines à travers un projet en 2000, avec pour objectif principal la sensibilisation des femmes et des hommes grâce à un travail sur les mentalités et les conséquences des pratiques néfastes à la santé des femmes et des filles ;

La BAD (Banque Africaine de Développement), dans le cadre de l'approche Femmes et Développement, finance un Projet d'Appui aux Activités Economiques des Femmes (PAAEF) en collaboration avec le MASPFE. Une centaine d'associations et de groupements de femmes à la base sont ciblés à Conakry et en Haute Guinée, avec pour principales actions : (1) l'offre de services financiers permettant la réalisation de micro entreprises et l'amélioration des revenus des femmes ; (2) l'amélioration de leurs connaissances professionnelles et éducationnelles ; (3) le renforcement des capacités d'intervention des ONG féminines (une trentaine) et de la Direction Nationale de la Promotion Féminine (DNPF) responsables du projet ;

La Coopération Française, dans la mise en œuvre des programmes, la coopération française et l'Agence Française de Développement (AFD) mettent l'accent sur la représentativité des femmes dans les instances de gestion des organisations professionnelles, l'accès à des moyens

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

de production des femmes autant que les hommes ;

La BM (Banque Mondiale), les principaux programmes et projets financés par cette institution concernent principalement : (1) l'appui au Service National de Promotion et de Vulgarisation Agricole (SNPRV) à travers la cellule d'appui aux femmes rurales dont les actions sont orientées vers la promotion des agricultrices en terme de vulgarisation et de technologie avancée ainsi qu'aux semences améliorées ; ce projet a permis de toucher les femmes à la base selon des approches participatives et de Genre ; (2) une approche multisectorielle a été adoptée dans la lutte contre le SIDA, qui a intégré un plan d'action axé sur les femmes et les hommes dans le sens de l'amélioration des mentalités et des comportements de toutes les couches sociales ; (3) quant au (PNRI2) la dimension genre a été intégrée au début du cycle pour permettre d'évaluer les besoins des femmes et des hommes et atténuer les risques de marginalisation des personnes les plus défavorisées. Dans les composantes désenclavements et aménagements un accent particulier a été mis sur l'accès des femmes au moyen des transports, à l'accès aux services sociaux de base, aux initiatives et aux marchés ainsi qu'à une politique de sécurisation foncière ; (4) concernant le programme d'Education pour Tous, la Banque Mondiale soutient les actions pour l'accès et le maintien des filles et des garçons au cycle primaire avec un accent prononcé pour l'équité des filles et pour la disparition des disparités en milieu rural et urbain. Ce programme s'étend également sur les stratégies d'orientation des filles dans les disciplines scientifiques et techniques ; (5) l'appui à l'intégration de la dimension "genre" dans le DSRP de la phase de diagnostic du suivi et de l'évaluation de la pauvreté, ainsi qu'au niveau des stratégies et actions à mener. Le financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les femmes a pu mobiliser environ 5,4 Milliards de francs guinéens entre 1998 et 2002.

CHAPITRE XI

***L'ACTIVITE DES ONG INTERNATIONALES ET NATIONALES QUI OEUVRENT POUR L'AMELIORATION DE LA CONDITION DES FEMMES EN GUINEE.***

***SECTION I. LES ACTEURS ET LES ACTIONS LIES AU DEVELOPPEMENT.***

Le débat sur les questions de genre a eu un impact direct sur les actions liées au développement en Guinée. Outre les actions classiques liées au développement économique et social (santé des populations, sécurité alimentaire, construction des infrastructures, etc.) qui se maintiennent, de nouvelles actions se caractérisent par leur prise en compte de la question du genre, ce qui a complètement transformé le paysage des politiques du développement. On y trouve autant qui sont orientées vers des populations fragiles - marginales et pauvres, que vers la promotion des femmes guinéennes en général, toutes catégories sociales confondues. En voici quelques exemples :

- actions orientées vers l'amélioration des techniques de travail agricole, qui tiennent compte des spécificités de l'activité économique des femmes en milieu rural et urbain (projets maraîchers; produits issus de la pêche);
- actions orientées vers l'allègement des charges féminines dans les villages - diverses actions, d'amélioration des infrastructures par exemple, ayant un impact sur le quotidien des femmes, comme c'est le cas dans les préfectures de Haute Guinée;
- actions auprès des tranches marginalisées de la population féminine (actions en direction des filles violentes en milieu scolaire; suivi de femmes en milieu carcéral);
- actions orientées en direction des pratiques féminines traditionnelles; promotion des pratiques féminines traditionnelles positives (allaitement maternel, assistance aux personnes âgées); lutte contre l'excision avec reconversion des "exciseuses" dans des activités rémunératrices;
- actions qui visent à élever le niveau d'éducation de la population féminine à tous les niveaux, comprenant aussi bien des actions visant à accroître les taux de scolarisation des filles que des actions orientées vers une population féminine adulte allant de l'alphabétisation à la formation de femmes para juristes, par exemple; actions d'éducation civique en milieu

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

scolaire visant à sensibiliser garçons et filles, mais aussi enseignants et enseignantes à la question de l'égalité des sexes;

-sensibilisation de la population féminine aux possibilités ouvertes par la participation au système politique (sensibilité aux enjeux électoraux, aux plates - formes des candidats, formation de groupes de pression en vue d'assurer une plus grande efficacité dans la réponse aux problèmes sur le terrain) (par exemple, dans le cadre des projets d'ingénierie institutionnelle - amélioration des conditions de "gouvernance" - qui mobilisent aujourd'hui à l'échelle internationale. D'autres projets visent à accroître l'efficacité de diverses institutions gouvernementales en Guinée<sup>114</sup>);

- diverses actions en vue d'améliorer la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision (par exemple, amélioration de leurs positions sur les listes électorales en vue de l'augmentation du nombre de députés femmes à l'assemblée nationale);

- actions de soutien juridique, caractérisées par la création de structures spécifiques d'accueil et d'orientation, parfois appelées "cliniques juridiques", ouvertes à des femmes victimes d'abus ou violations de leurs droits dans le milieu domestique et /ou professionnel (harcèlement sexuel), ou encore ayant subi des violences conjugales; actions en vue de l'amélioration du cadre juridique de protection de la femme.

Les retombées des actions de développement en termes d'innovations techniques et institutionnelles sont considérables. Le mot innovation étant utilisé ici dans le sens de toute réalisation nouvelle et positive, pour les populations bénéficiaires, apportée par les ONG nationales ou par des partenaires internationaux. Elles peuvent concerner aussi bien des réalisations déjà effectuées ou en cours.

Dans cet esprit, certains entretiens et de nombreuses visites sur certains sites de réalisation des projets ont permis de constater que des changements considérables étaient entrain de s'opérer au sein de la société civile guinéenne. Ces innovations concernent l'intégration des nouvelles technologies notamment avec création de sites Internet ; la production et la diffusion de films (cassettes vidéos) dénonçant l'excision ; la création de mutuelles de santé et l'introduction des nouvelles techniques et de nouvelles machines qui rendent plus productive l'activité

---

114 En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement "PNUD", le Conseil Economique et Social "CES" de Guinée développe aujourd'hui, auprès du Ministère de la Coopération, des actions de lutte contre la corruption qui visent à accroître l'efficacité de la gestion des divers fonds octroyés au développement.



économique.

Les responsables d'ONG locales ont déclaré vouloir aller plus loin dans l'amélioration des conditions de vie et d'existence des femmes, à tous les niveaux de la société. Ainsi, cette perception a été renforcée par leur envie de réaliser certaines tâches dans un avenir proche telles que la formation des forces de l'ordre (police, gendarme, etc.) dans l'esprit du genre ; l'éradication définitive de l'excision d'ici à 2010 ; la construction des logements pour les enseignants (femmes et hommes) et la présence de cinquante pour cent de femmes à l'Assemblée nationale d'ici à 2010; etc.

### **1. LES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT**

Ce débat et ces actions sont aujourd'hui relayés localement par un ensemble d'acteurs du développement qui comprennent principalement des organisations non gouvernementales, l'Etat guinéen et des partenaires internationaux.

La majorité des ONG locales s'aligne - en ce qui concerne les dates de leur création - à la période où fut autorisée par l'Etat la mise sur pied d'initiatives privées, y compris les organisations non gouvernementales. Plus précisément, c'est le 07 mars 1986 que l'Etat a autorisé l'établissement des ONG nationales et étrangères après l'adoption de l'ordonnance n° 072/PRG/86. Dans son premier article l'ordonnance stipule :

*« les organisations non gouvernementales (ONG) sont des organisations nationales ou étrangères à but non lucratif qui contribuent directement ou indirectement à l'amélioration des conditions de vie des collectivités de base. Elles sont tenues dans leurs actions, d'opérer sans discrimination de race, de religion ou de sexe et ne s'autorisent aucune activité à caractère politique. A ce titre, les ONG deviennent des partenaires privilégiés des communautés de base dans la réalisation de leurs objectifs de développement. Il s'agit d'instaurer entre les deux, un véritable partenariat excluant tout paternalisme. » (Condé, 2003 : p.160)*

Tandis que le groupe de travail «vers un nouveau partenariat entre les Organisations de solidarité internationale et les pouvoirs publics» du Haut Conseil de la Coopération Internationale de France ( p.16) a employé indifféremment :

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*« Les termes ONG (sous entendu humanitaires), OSI ou ASI pour désigner l'ensemble des organisations privées, sans but lucratif, qui ont pour objectif commun d'agir en faveur de l'urgence et du développement. Le vocable ONG, pour imprécis qu'il soit, recouvrant des réalités juridiques et politiques variées, a le mérite d'être d'un usage courant en France et à l'étranger. Les structures associatives correspondantes en France lui préfèrent l'acronyme ASI : le terme association définit leur forme juridique en France et la solidarité internationale revêt une acception plus positive et plus précise que le qualificatif non gouvernemental. Le sigle OSI est en principe plus large, permettant de prendre en compte toutes les organisations privées, et non les seules associations, qui oeuvrent en faveur de la solidarité internationale.»*

Aucune des 8 ONG nationales membres de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes "CONAG – DCF" n'a vu le jour avant l'autorisation par le gouvernement guinéen de la création des ONG. Les deux plus anciennes sont la Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la santé des Femmes et des Enfants "CPTAFE" qui fut créée en 1986 et l'Association pour le Développement Intégré de Karfamoriya "ADIK", créée en 1989 avant d'être l'Association d'Appui au Développement des Initiatives Communautaires "ADIC" en 1997. Toutes les autres<sup>115</sup> furent créées après les années 1990 en s'inscrivant dans une dynamique de formation et de renforcement d'une société civile activement engagée dans l'oeuvre de développement en Guinée. Cette dynamique s'inscrit dans une conjonction internationale qui favorise ces dispositifs d'action.

Si la notion d'Etat est aujourd'hui élargie à la Société Civile c'est sans doute lié au rôle fondamental que jouent les ONG dans la promotion d'un développement endogène. Les ONG féminines guinéennes jouissent d'un poids incontestable au plan quantitatif et tentent de plus en plus à imprimer un label de qualité à leur action quotidienne. Cette tâche, à priori difficile, compte tenu de la nature de l'Etat dans un pays comme la Guinée, le Gouvernement, à travers le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance conduit un plan d'accompagnement de ces ONG.

Certaines ONG sont spécialisées dans un ou plusieurs domaines d'intervention (formation, financement et crédit, encadrement du monde rural, etc.) qui ont soit une envergure nationale ou simplement locale voire internationale. Les organisations féminines de Guinée sont devenues le fer de lance dans l'exécution et la réalisation de nombreux projets de

---

<sup>115</sup> Association de Défense des Droits de la Femme "ADDEF", 1997 ; Association Guinéenne des femmes Leaders "AGUIFEL", 1998 ; Association Mère et Enfant "AME", 2000 ; Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines "AGACFEM" ; Coordination des ONG Féminines de Guinée "COFEG", 1992 ; Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée "SLECG", 1992.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

développement, en contact direct avec la population. Elles semblent être le noyau le plus structuré de la société guinéenne et occupent, à cet égard, une place centrale dans le processus de développement notamment à cause de leur capacité à s'approprier des actions dirigées vers les populations les plus fragiles et vulnérables.

D'après certains leaders d'ONG locales, c'est grâce à l'apport financier et logistique des partenaires au développement qu'ils réussissent à faire fonctionner leur ONG et atteindre des cibles importantes. En passant en revue la date d'implantation de ces organisations partenaires au développement, on a constaté que, dans l'ensemble, leur présence dans le pays remonte très loin - Programme des Nations Unies pour le Développement "PNUD", 1959 ; Fonds des Nations Unies pour la Population "UNFPA", 1979 ; Association Française des Volontaires du Progrès, 1985 ; Agence Adventiste d'aide et de Développement Région Afrique "ADRA", 1987. Certaines - UNFPA, par exemple - ont participé directement à la formation des cadres des ONG locales.

Les conditions d'émergence des ONG membres de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes sont aussi nombreuses qu'il y a d'ONG étudiées. Chaque ONG fut créée dans des conditions particulières. La création de la majorité d'entre elles s'est effectuée sous l'impact de rencontres internationales, notamment celles de Dakar, de Beijing, du Caire et de Ouagadougou. Parmi les ONG membres de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes "CONAG – DCF", il y a la Coordination des ONG Féminines de Guinée "COFEG" regroupant plus d'une trentaine d'associations féminines et qui fut créée grâce à l'encouragement du Ministère de la Décentralisation.

Quant aux partenaires au développement, l'enquête a concerné le Programme des Nations Unies pour le Développement "PNUD"; L'Association Française des Volontaires du Progrès "AFVP"; l'Agence Adventiste d'Aide et de Développement Région Afrique - Guinée "ADRA - G"; Le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires "REFAMP"; le Centre Africain de Formation pour le Développement "CENAFOD" ; le Fonds des Nations Unies pour la Population "UNFPA" et le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI". Par ailleurs, bien qu'il soit une institution nationale, le Conseil Economique et Social

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

"CES<sup>116</sup>" de Guinée a aussi retenu notre attention.

Ce dernier fut consulté pour un certain nombre de raisons. Le PNUD collabore avec le CES qui lui fournit des experts nationaux pour des questions aussi délicates que pointues comme la corruption ou la bonne gouvernance. Le CES fut doublement sollicité. D'abord, par l'intermédiaire de l'expert du CES auprès du PNUD. Nous avons ainsi pu corroborer ses déclarations avec celles de la représentante du PNUD. Ensuite, le CES fut sollicité pour des fins de recueil d'informations sur l'institution en tant que telle et de ces réalisations avec les ONG féminines locales. C'est surtout après avoir fait appel à l'expert du CES sur conseil de notre interlocutrice du PNUD que nous avons pu trouver la nécessité d'évoquer le CES de Guinée d'autant plus que tous ces membres sont issus de la Société civile guinéenne.

### ***Présentation de la Coalition nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes "CONAG – DCF" et de ses organisations membres.***

La CONAG – DCF a été créée en juillet 1998. Sa mission consiste à promouvoir et à défendre les droits et l'exercice de la citoyenneté des femmes à travers le renforcement des capacités d'intervention, de mobilisation sociale et des alliances stratégiques avec les Organisations de la Société Civile (OSC) en vue d'amener les décideurs et partenaires à prendre en compte des préoccupations tels que les droits et la citoyenneté des femmes, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement en Guinée.

Ses objectifs consistent principalement à renforcer les capacités institutionnelles d'intervention et de leadership de ses ONG membres, ainsi que de promouvoir l'exercice de la citoyenneté des femmes et leur participation aux instances de prise de décision et à la gestion

---

116 Les 45 membres du CES de Guinée contrairement aux 114 députés de l'assemblée nationale sont nommés. Ainsi, pour en faire partie, il faut avoir fait preuve d'engagement dans la vie sociale, économique voire politique du pays. Les membres des organisations de la société civile sont bien représentés. A travers celles – ci, les femmes sont représentées. Mais il ne suffit pas d'être inscrite dans une association pour être nommée au CES de Guinée. Il faut faire preuve d'une certaine expérience qui appelle l'adhésion du plus grand nombre car au sein du CES, les membres travaillent sur des dossiers plus que complexes.

Par rapport à l'assemblée nationale de Guinée, le CES est une sorte de seconde assemblée à partir du moment où son rôle consiste à orienter tandis que celui de la première consiste à décider. Le CES est composé de représentants de salariés, d'associations, d'élus, de patrons et de personnalités qualifiées dans des domaines plus ou moins distincts. Ces membres se définissent en général comme des gens de terrain et pas des politiques. Ils sont là pour témoigner au nom de la société et faire en sorte que ceux qui se décident ne se trompent pas.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

des affaires publiques et d'organiser la mobilisation sociale et les alliances stratégiques au niveau national et sous – régional avec les Organisations de la Société Civile (OSC) pour valoriser les acquis et partager les préoccupations du projet Droits et Citoyenneté des Femmes (DCF). De même qu'elle influence les décideurs et les partenaires pour qu'ils prennent en compte les préoccupations du projet DCF dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement en Guinée.

Les domaines d'intervention de la CONAG – DCF sont aussi divers que variés. De l'information et la sensibilisation sur les droits des femmes aux campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes juridiques. Elle organise des campagnes d'établissement des Pièces d'Etat Civil et Carte Nationale d'Identité (PEC/CNI), la mise en place de cliniques juridiques, la formation des leaders associatifs en vie associative et la mobilisation sociale, la formation et le déploiement des para - juristes dans les préfectures de la Guinée et l'assistance des femmes en conflit avec la loi, etc. Les organisations membres de la CONAG – DCF travaillent sur trois enjeux majeurs :

- 1 – L'égalité hommes/femmes, garçons/filles ;
- 2 – La lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- 3 – La promotion de la citoyenneté des femmes et leur participation au pouvoir.

La Coalition est composée de 8 ONG dont un syndicat d'enseignants et de chercheurs guinéens :

- Association de Défense des Droits de la femme (ADDEF) ;
- Association d'Appui au Développement des Initiatives communautaires (ADIC) ;
- Association Guinéenne des Femmes Leaders (AGUIFEL) ;
- Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines (AGACFEM) ;
- Association Mère et Enfant (AME) ;
- Coordination des ONG Féminines de Guinée (COFEG) ;
- Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles néfastes Affectant la santé de la Femme et de l'Enfant (CPTAFE) ;
- Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG).

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

En collaboration avec ses ONG membres, la CONAG – DCF a mis en oeuvre 25 programmes d'action dans les quatre (4) régions naturelles de la Guinée et les résultats suivants s'en sont résultés.

- sensibilisation des exciseuses et des leaders d'opinion contre les mutilations génitales féminines ayant abouti au dépôt de couteaux dans quatre (4) préfectures du pays ;
- campagne «pièces d'état civil et carte nationale d'identité pour les femmes » ayant conduit à la délivrance de 28 240 cartes nationales d'identité dont 13 117 pour les femmes, 1 641 jugements supplétifs tenant lieu d'acte de naissance ;
- sensibilisation des populations à partir de 32 écoles sur les stéréotypes discriminatoires et préjugés socioculturels néfastes aux filles et aux femmes ;
- sensibilisation sur les violences faites aux filles et mise en place de 14 observatoires de violences ;
- standardisation et harmonisation des outils de formation de para juristes en Guinée et formation d'un noyau de formateurs de para juristes ;
- formation et déploiement de près de 200 para juristes qui ont permis de sensibiliser 49 343 personnes dont 31 831 femmes en zones rurales et urbaines ;
- sensibilisation des leaders et des femmes des huit principaux partis politiques pour une meilleure représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision ;
- synergie entre l'Etat et la société civile à travers un partenariat entre les membres viseurs (Ministère de la justice et le Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance) et les membres de la CONAG – DCF ; etc.

Le projet Droit et Citoyenneté des Femmes "DCF" est régional et il couvre l'Afrique de l'Ouest : celui – ci est financé par l'Agence Canadienne pour le Développement International "ACDI" et mis en oeuvre par le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI". Son budget était de 8 millions de dollars canadiens pour une période de cinq ans (1998 – 2003). L'action du projet est concentrée dans 4 pays de l'Afrique de l'Ouest, soit le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée (Conakry) et le Mali. Une intervention régionale, centrée sur le protocole additionnel à la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples, portant sur les droits des femmes, est aussi appuyée par le projet. Depuis le début du projet, plus d'une trentaine d'ONG/associations partenaires ont été appuyées dans les quatre

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

pays de concentration. Au niveau régional l'Agence d'exécution "AE" collabore avec des réseaux d'organisations partenaires et plus particulièrement avec l'organisation Femme droits et développement en Afrique "WILDAAF/FeDDAF", un réseau africain de femmes juristes s'occupant de droits des femmes et de développement en Afrique. Le projet concentre ses activités sur trois enjeux :

- légalité juridique et sociale au sein de la famille entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les garçons et les filles ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la citoyenneté des femmes et leur participation au pouvoir.

La coalition compte constituer une banque de données sur les femmes de Guinée dans tous les domaines, en mettant en réseau un site Internet qui renferme toutes les activités de la Coalition qui pourra éventuellement être consultable par un large public. Elle contribue à la dynamique de développement en impliquant les femmes dans l'élaboration des politiques de développement en Guinée, en organisant une série de rencontre entre l'Etat guinéen et les ONG féminines en vue d'une relecture des politiques de développement tels que le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté "DSRP", le projet Guinée vision 2010 et le projet Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique "NEPAD" pour faire une étude comparative entre ces différents projets pour voir en quoi sont – ils complémentaires et comment prennent - ils en compte la dimension "genre".

Dans un premier temps, la CONAG - DCF n'a pas eu besoin de solliciter l'apport d'autres bailleurs de fonds parce que l'Agence Canadienne pour le Développement International "ACDI" à travers le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI" avait accepté de financer pour 5 ans le projet Droit et Citoyenneté des Femmes "DCF". À l'expiration de ce délai, elle s'est trouvée dans le besoin de chercher de nouveaux bailleurs de fonds capables de continuer le financement de ses projets. C'est pourquoi en septembre 2003, une formation en technique de demande de fonds a été organisée à l'intention des ONG membres de la Coalition. Il s'agissait pour ces ONG de savoir monter les projets, de connaître le profil des bailleurs de fonds et d'avoir la liste des institutions d'aide.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les femmes des zones rurales déposent des plaintes au niveau des para juristes formés par la Coalition ou auprès des préfets et des présidents de Communauté Rurale Décentralisée (CRD). Ces para juristes ont résolu de nombreux problèmes par la conciliation. Lors des évaluations des projets, les para juristes remplissent des formulaires pour recenser les conflits résolus pour permettre à la Coalition de comptabiliser ces problèmes lors de la rédaction de son rapport annuel. Les conflits concernent les litiges domaniaux, pour l'héritage ou encore pour la pension du conjoint. Il y a aussi le problème du lévirat. De plus en plus, les hommes sont sensibilisés sur les questions des violences faites aux femmes.

L'une des réalisations de la CONAG – DCF qui a le plus réussi est le projet Pièces d'Etat Civil et Carte Nationale d'Identité "PEC/CNI" pour les femmes. Pour mettre en place ce projet, il a fallu la formation de para juristes. Ce projet fut initié pour sensibiliser les femmes sur l'importance de ces documents tout en les aidant à se les procurer. Il s'agissait de l'acte de naissance, l'extrait de mariage, le certificat de mariage, le certificat de décès et la carte d'identité nationale....

En ce qui concerne le projet PEC/CNI, la législation guinéenne permet l'obtention de ces documents à toute personne. La majorité des femmes n'ont pas les moyens de se doter de ces pièces, surtout celles qui vivent en campagne. Ce projet a offert l'opportunité aux femmes d'exercer leur devoir de citoyennes. Les 2 phases du programme ont permis de doter plus de cinquante mille personnes des pièces d'état civil et des cartes nationales d'identité. Le programme PEC/CNI a couvert 23 préfectures sur les 33 de la Guinée. Pour mettre en place le programme, des séances de sensibilisation de 3 mois ont été nécessaires avec l'appui des animatrices formées par la Coalition. Les animatrices ont commencé par recueillir les intentions des populations. Les pièces d'état civil et les cartes nationales d'identité ont été confectionnées et distribuées à la population moyennant un coût moins important que d'habitude. Malgré cette révision à la baisse du prix de ces pièces, beaucoup de femmes vivant en milieu rural n'ont pas pu se procurer ces pièces à cause de la pauvreté de leur dépendance économique vis à vis de leur mari par exemple. Au cours des cérémonies de lancement de la campagne de sensibilisation, la Coalition a invité les représentants de certains Ministères. Le jugement supplétif a été représenté par le Ministère de la Justice ; l'extrait de mariage et le certificat de résidence par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Décentralisation et la carte nationale d'identité par le Ministère de la Sécurité.

Au cours de ce projet, les représentants des différents départements ministériels ont collaboré et facilité l'octroi des pièces aux femmes. Le prix des documents cités a été l'objet d'une négociation entre l'Etat et les ONG pour permettre aux femmes de s'acquitter des prix abordables (7500 fg pour l'ensemble). Pour obtenir chacune de ces pièces, un prix national est établi par les autorités mais il n'est pas respecté partout sur le territoire national. En zone rurale, les prix sont augmentés et certains commissaires centraux de police demandent une somme d'argent en échange de leur signature, ce qui fait que les personnes vivant dans ces milieux n'accordent aucune importance à ces pièces. A travers le projet PEC/CNI, un des problèmes majeurs auquel étaient confrontées les populations rurales a presque trouvé solution.

### ***Association de Défense des Droits des Femmes "ADDEF".***

L'Association de Défense des Droits de la Femme (ADDEF – Guinée) a été créée le 11 Avril 1997 suivant l'arrêté N°. 01931/CAB du Ministère de l'Administration du Territoriale et de la Décentralisation grâce à la libéralisation des initiatives par l'Etat guinéen et la volonté librement exprimée par ses membres fondateurs conformément aux recommandations de la quatrième Conférence mondiale des femmes tenue à Beijing en 1995. L'ADDEF mène des activités au niveau national, sous - régional et international.

La création de l'Association de Défense des Droits de la Femme "ADDEF" a été possible suite à différentes missions que certaines femmes syndicalistes de Guinée ont effectué dans de nombreux pays. Au cours de ces missions, elles ont constaté un vide juridique au niveau de la défense des droits des femmes. Bien qu'il existe en Guinée une grande organisation de renommée internationale (Organisation guinéenne des droits humains "OGDH") qui défend globalement les personnes et pas spécifiquement les femmes, la création de l'ADDEF était devenue une nécessité puisque les problèmes spécifiques des femmes devraient être traités par une structure spécialisée, capable de les comprendre et de les soutenir dans leur statut de femmes.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

L'ADDEF est très opérationnelle dans la promotion des femmes de Guinée, dans la défense de leurs droits vis à vis des différentes violences dont elles sont victimes (mutilation sexuelle, mariage forcé, polygamie, harcèlement sexuel, lévirat, etc.). Elle a créé des cliniques juridiques qui sont des lieux où les femmes parlent des problèmes qui les concernent et où elles trouvent de l'écoute et du soutien dans la résolution de leurs problèmes. C'est à l'occasion d'un voyage d'étude au Mali que les représentantes de l'ADDEF ont vu pour la première fois, les cliniques juridiques auprès de l'Association des Femmes Juristes du Mali "AFJM". Ces cliniques étaient ouvertes à toute personne désireuse d'avoir des informations juridiques et les femmes qui étaient victimes de violences trouvaient une oreille attentive.

Lorsque les femmes se rendent à la clinique juridique, la première activité concerne l'écoute qui conduit à la rédaction d'un procès verbal du problème posé. L'ONG ADDEF travaille avec des juristes compétents. La plupart des conflits sont traités à l'amiable à travers le dialogue et la conciliation. Certains problèmes outrepassent la compétence de l'ONG ADDEF comme les cas d'assassinats. Dans ce cas, ils sont transmis aux autorités compétentes.

L'ONG ADDEF s'est toujours engagée à côté des femmes en difficulté ou en situation conflictuelle avec la justice. Elle a pour ambition de créer des cliniques juridiques ambulantes qui partiraient à la rencontre des particuliers dans les quartiers pour faire l'état des lieux des plaintes des femmes. L'ONG ADDEF a formé 140 para juristes. Après chaque formation, les stagiaires élaborent les plans d'action de sensibilisation notamment concernant le mariage, les conséquences du divorce, l'importance pour une femme de se marier civilement et la nécessité de se doter des pièces d'état civil et carte d'identité nationale, etc.

#### ***Association d'appui au Développement des Initiatives Communautaires "ADIC".***

L'Association d'appui au Développement des Initiatives Communautaires "ADIC" s'écrivait à ces débuts avec un "K" et signifiait l'Association pour le Développement Intégré de Karfamoriya<sup>117</sup> "ADIK". Sous son ancienne forme, l'ADIK était une organisation villageoise créée par les ressortissants du village nommé. Ces ressortissants étaient en grande majorité les jeunes ayant décidé après la libéralisation des initiatives privées en Guinée, deux ans après la

---

117 Une sous préfecture de Kankan (Haute Guinée)

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

prise de pouvoir par l'armée guinéenne, le 03 avril 1984, de mettre en place une structure permettant le développement de leur sous - préfecture.

A partir de 1984, il y eut dans toutes les régions de Guinée, un mouvement spontané de création d'associations villageoises, c'est dans ce cadre que l'ADIK émergea en 1989 en tant que ONG opérant uniquement à Karfamoriya. Au fil du temps, l'Association pour le Développement Intégré de Karfamoriya "ADIK" prit de l'ampleur et ses activités s'étendirent au-delà de la sous - préfecture et au-delà de la préfecture de Kankan pour embrasser d'autres domaines d'activité. Sur le plan géographique, son champ d'action s'est étendu à d'autres préfectures de la Guinée.

Le nouveau statut de l'ONG "ADIC" s'explique par une nécessité de développement de la Guinée. C'est lors de l'assemblée générale en 1997 que l'Association pour le Développement Intégré de Karfamoriya "ADIK" a été rebaptisée Association d'Appui au Développement des Initiatives Communautaires "ADIC".

En tant qu'ONG, l'Association d'appui au Développement des Initiatives Communautaires "ADIC" joue le rôle d'interface entre les bailleurs de fonds et les structures à la base que sont les groupements paysans qu'elle gère et dont les domaines d'action se trouvent principalement en milieu rural. Parmi les problèmes majeurs auxquels est confrontée la Guinée, l'ONG "ADIC" privilégie le développement du monde rural (l'autosuffisance alimentaire) et la problématique "genre".

C'est parce que l'ONG "ADIC" sous son ancienne appellation avait travaillé avec le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI" sur le thème de la promotion de la personne en 1995 que quand il a été question de coopter les ONG pour former la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG - DCF) en vue de gérer le projet Droits et la Citoyenneté des Femmes "DCF" que l'actuelle ADIC a été sélectionnée.

L'ONG ADIC œuvre pour trouver solution au fait que les femmes n'ont pas totalement accès à l'héritage au même titre que les hommes et combat l'injustice due au lévirat par exemple.

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

En Guinée, à la mort du mari, l'héritage est facilement accaparé par les parents du mari défunt au détriment de la femme et de ces enfants. Parfois, dans certaines familles, les femmes peuvent constituer l'héritage au même titre que les autres biens laissés par le mari puisqu'elles sont contraintes d'épouser un des frères du mari défunt (lévirat). L'ADIC sensibilise les femmes des campagnes sur le fait qu'elles sont des citoyennes à part entière et qu'elles ont les mêmes droits que les hommes. Elle les aide à prendre conscience que c'est la culture dans laquelle elles vivent qui favorise l'homme en lui donnant plus de droits et considère la femme comme une mineure.

Pour l'ONG ADIC, la religion musulmane considère la femme comme une mineure. Il s'agit du premier obstacle à franchir pour amener les femmes à comprendre qu'elles ne sont pas inférieures. Elle considère aussi que l'Administration guinéenne constitue un second obstacle qui freine la promotion de la femme car les travailleurs de l'administration sont en général des personnes qui ne maîtrisent pas le droit. En Guinée, il n'y a pas d'écoles d'administration. Ce qui fait que les préfets, les sous – préfets et les agents administratifs ne sont pas formés et armés pour faire la part des choses au niveau des droits du citoyen d'où le travail de sensibilisation, de formation et d'information que mène l'ONG ADIC.

Puisque les paysans sont analphabètes, l'ONG ADIC les organise en groupement (féminin, masculin ou mixte) pour leur apprendre la gestion moderne des groupements et les pratiques culturelles. Une autre réalisation de l'ONG est un projet d'appui sur les droits économiques des femmes financé par le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI). Dans ce projet, il y a tout d'abord le volet Alphabétisation qui fait partie de la formation et un autre volet Appui Technique qui consiste à renforcer les capacités de production des villageois à travers certaines techniques modernes (mise à leur disposition des motopompes, forage de puits, un système d'exode de l'eau, etc.

### ***Association Guinéenne des Femmes Leaders "AGUIFEL".***

L'Association Guinéenne des Femmes Leaders "AGUIFEL" a été créée en 1998 par un groupe de femmes ayant décidé de travailler ensemble pour la promotion et la protection des femmes en Guinée. C'est à l'occasion d'un séminaire sur la promotion des femmes leaders

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

qui a rassemblé plus de 200 participantes que certaines femmes ont convenu de se mettre en groupe pour mener les activités en faveur de l'ensemble des femmes de tout bord politique et social.

Les principales activités de l'AGUIFEL se situent autour de la promotion de la femme ; faire des plaidoyers pour que les femmes puissent accéder à des postes de prise de décision ; faire en sorte que les femmes soient bien positionnées sur les listes électorales et surtout qu'elles aient un accès plus facile à la formation et à l'information. Au sein de l'ONG AGUIFEL, les principaux problèmes concernent la non motivation de ses membres qui ne participent pas aux activités de l'organisation comme prévu par le statut.

L'ONG AGUIFEL a une grande ambition pour les femmes de Guinée d'ici 2010. Par exemple, elle souhaiterait qu'il y ait plus de femmes députés car jusqu'à un passé récent, il n'y avait que 10 femmes sur 114 députés à l'assemblée nationale de Guinée mais depuis les élections de 30 Juin 2002, le nombre est passé à 22 femmes sur 114 députés. Beaucoup de femmes cadres participent à la vie politique du pays mais leur visibilité reste moindre sur le plan politique.

L'ONG AGUIFEL est membre de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG – DCF) depuis 1999. C'est suite à l'appel à candidature que le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI) a lancé aux ONG féminines et autres organisations de la Société civile guinéenne que l'AGUIFEL a été choisie pour adhérer à cette structure. L'ONG AGUIFEL mène au sein de la Coalition des activités de sensibilisation par rapport aux hommes et aux femmes sur la nécessité de l'implication des dernières dans le processus de démocratisation du pays qui constitue une étape non négligeable dans la dynamique de développement. L'AGUIFEL ne s'occupe pas seulement que de femmes qui ont réussi. Elle s'intéresse à toutes les couches féminines de la société sans distinction de race, de provenance ou de religion, de même que des femmes rurales ou urbaines. L'innovation réalisée par l'ONG AGUIFEL se situe au niveau de l'octroi aux femmes d'un endroit où elles se concertent et parlent de leurs problèmes. Il arrive que de nombreuses femmes trouvent solution à leurs problèmes lors de ces rencontres.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

L'ONG AGUIFEL s'attaque à l'analphabétisme en premier. Puisque les femmes leaders sont alphabétisées, c'est pourquoi elles se donnent pour tâche d'aider d'autres femmes qui n'ont pas eu la même chance.

Les efforts de l'ONG AGUIFEL sont reconnus en Guinée. Elle reçoit des satisfecit de la part de beaucoup de femmes parlementaires et des partis politiques qui s'efforcent de maintenir le contact avec l'Association Guinéenne des Femmes Leaders dont l'une des récentes réalisations a été l'organisation d'un séminaire de formation sur le plaidoyer, le lobbying, le leadership féminin et les techniques de communication qui a été financé par l'Agence Canadienne pour le Développement International "ACDI" à travers le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI".

#### ***Association Mère et Enfant "AME".***

L'Association Mère et Enfant "AME" a été créée à Conakry le 26 novembre 2000. Elle a pour but le suivi de l'évolution des femmes et des enfants en milieu carcéral. Sa mission consiste à favoriser le développement et l'assistance humanitaire des femmes et des enfants en situation difficile. L'AME a mis sur pied des mécanismes d'observation et de suivi des femmes et des enfants sortis de prison. Elle œuvre dans le cadre de la réinsertion des anciennes détenues au sein de la société à travers la formation et l'alphabétisation.

Selon l'ONG AME, 90% des femmes incarcérées sont analphabètes c'est pourquoi soutient-elle que seule une campagne d'alphabétisation est capable de fournir à ces femmes des armes efficaces leur permettant de connaître leurs droits. Même si les femmes sont victimes en ignorant leurs droits fondamentaux, il leur serait difficile de porter plainte auprès des autorités compétentes. L'ONG AME mène des actions de formation et de sensibilisation des forces de sécurité (gendarmes, policiers, militaires, etc.) sur la problématique "genre" qui se trouve être en réalité un domaine totalement inexploré par ces derniers. Pour l'AME, la formation des agents chargés de la gestion des détenues est une bonne chose. Les gardiens de prison sont dans la majeure partie analphabètes aussi, ce qui est sans doute préjudiciable à l'amélioration des conditions carcérales des prisonniers en général et des femmes détenues en particulier.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

L'AME a réalisé des activités de sensibilisation en faveur des femmes détenues à l'occasion des fêtes nationale et internationale des femmes (27 août de chaque année pour la Guinée et le 8 mars de chaque année pour le Monde entier), des activités de sensibilisation sur les droits des enfants à l'occasion de la fête des enfants, le suivi judiciaire de certains dossiers, le recensement des femmes détenues à la maison centrale de Conakry, la constitution de leurs dossiers, l'élaboration des fiches d'identification, la formation des femmes emprisonnées et l'organisation d'une table ronde pour une prise en charge correcte des femmes détenues.

Malgré la détermination des membres de l'Association Mère et Enfant, les problèmes persistent. L'AME rencontre des problèmes de saisie parce qu'elle ne possède pas d'ordinateurs. Ses membres rencontrent quelquefois des difficultés liées à l'accès aux centres de détention. La faiblesse des moyens de l'AME limitant ses capacités d'intervention pose problème. Les maisons de détention n'ont pas de registres spécifiques pour les femmes pour faciliter leur recherche. Les transports judiciaires constituent un autre problème. Lorsqu'une femme doit être présentée devant un juge, il faut un véhicule pour assurer la liaison entre la prison et la maison de justice mais ni les maisons centrales ni les tribunaux ne possèdent de véhicules à cet effet et les juges ne sont pas disposés à payer le transport des détenus pour se rendre à la maison centrale.

Pour le transport des femmes détenues de la maison centrale aux tribunaux, le seul moyen envisageable reste le transport en commun et ce faisant, les femmes sont encadrées par les gardes en tenues tout au long du trajet. Il arrive que l'AME prenne en charge le transport de certaines détenues mais à cause de la limite de ses moyens financiers, elle ne peut pas couvrir les frais de transport de toutes les détenues. Les femmes n'ont pas les moyens de s'offrir des avocats et l'Etat ne donne des avocats d'office qu'au niveau des cours d'assise. Au cours des autres audiences, les parents de la femme détenue sont obligés d'en trouver un.

Une des forces de l'AME se remarque par la présence en son sein de juristes, de para - juristes, de sociologues, d'assistantes sociales, d'avocats... Lors de la table ronde qu'elle organise souvent, le cas d'un avocat qui s'est publiquement engagé à défendre toute femme qui sera soutenue par l'AME est révélateur. L'AME est connue grâce aux activités qu'elle mène sur le terrain en faveur des femmes et des enfants en situation difficile mais aussi par certaines

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

interventions que sa représentante fait à la télévision nationale (notamment dans l'émission Justice, Information et Droit) et dans les journaux. L'existence de l'Association Mère et Enfant en Guinée constitue une avancée dans le processus de transparence et de démocratie en voie d'instauration en Guinée. Les comportements des geôliers sont contrôlés par les agents de terrain de l'AME.

Le siège de l'Association Mère et Enfant se trouve à Sans fil, dans la commune de Kaloum, en plein centre ville, en face de la station service Mobil. L'ONG mène des activités de lobbying pour que l'Etat guinéen construise ne serait – ce qu'une structure sanitaire digne au sein de chaque maison centrale afin d'éviter aux femmes détenues des déplacements prisons/hôpitaux car ce trajet est une atteinte à la dignité de la femme. Lors de ces déplacements, la probabilité reste élevée que ces femmes rencontrent des personnes qui les connaissent (voisins, amis, parents, etc.) et dont elles ne souhaiteraient pas faire la rencontre. Etre vue en plein centre ville encadrée de gardes cause un tort psychologique et moral à la femme.

L'ONG AME est membre du Réseau Guinéen pour la Défense des Droits des Femmes "REGUIFEM". Il s'agit d'un réseau d'ONG qui fait pression sur l'administration pénitentiaire en Guinée pour le respect des droits des détenues. La Guinée compte 8 maisons centrales et 22 prisons civiles.

### ***Coordination des ONG Féminines de Guinée "COFEG".***

C'est en 1991 que le Gouvernement a pris conscience de la nécessité de créer une structure forte dans le domaine de la promotion des femmes en Guinée. C'est pourquoi il a organisé en août de cette même année, un atelier de réflexion sur l'intégration de la femme au processus de démocratisation. En décembre 1990, la nouvelle loi fondamentale a été adoptée. Elle recommandait un multipartisme politique intégral. Par la suite, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a organisé un atelier pour l'intégration des femmes dans le processus de démocratisation à l'issue duquel la recommandation nationale a porté sur la création d'un mécanisme national en faveur de la femme parce que les Nations Unies avaient commencé à organiser une série de Conférence mondiale sur certains



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

thèmes importants : l'enfance en 1990 ; les droits de l'homme en 1991 ; la population en 1994 ; les femmes en 1995 ; le sommet sur le développement social en 1996 et l'habitat et les établissements humains en 1997.

Il était impossible à la Guinée de participer à cette série de conférence mondiale sans mécanisme représentatif pour les thèmes développés en général et pour les femmes en particulier, d'autant que du point de vue mondial, il y a eu beaucoup de recommandations par rapport à la promotion des femmes. A l'intérieur du pays aussi, les ONG féminines ont mis la pression sur l'Etat. C'est pourquoi il a été recommandé au Gouvernement de créer un Ministère plein en charge de la promotion de la femme de même qu'une fédération d'associations féminines capable d'être le pendant de la Société civile par rapport aux femmes et essayer de créer une synergie dans les activités des différentes associations féminines.

La vulgarisation des recommandations issues de l'atelier évoqué plus haut dans les quatre régions naturelles de la Guinée a été adoptée. C'est ainsi qu'un groupe d'ONG s'est rendu à Kindia (Basse Guinée), à Labé (Moyenne Guinée), à Kankan (Haute Guinée) et à N'zérékoré (Guinée Forestière) pour écouter les femmes de l'intérieur du pays par rapport aux propositions qui avaient été faites lors de l'atelier national dans les différentes langues nationales. Pendant quatre jours, la restitution des travaux par rapport aux différentes propositions qui avaient été faites lors de l'atelier national a été effective et les mêmes recommandations ont été validées.

En Août 1994, le secrétariat d'Etat chargé des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance a été transformé en Ministère plein en charge des femmes. Depuis 1994, il y a un mécanisme national qui s'occupe de la femme en Guinée mais bien avant, en 1991, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation avait demandé aux ONG féminines de se concerter dans le but de créer une fédération d'associations féminines ou un collectif d'associations féminines. C'est ainsi que les regroupements entre associations se sont produits. C'est à la suite de ces concertations entre ONG que la Coordination des ONG féminines de Guinée "COFEG" a été créée le 12 Novembre 1992.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

La COFEG est investie d'un certain nombre d'objectifs dont le premier est de rendre les femmes de Guinée, des citoyennes à part entière. Pour ce faire, la COFEG a mis sur place des stratégies d'augmentation des capacités des femmes à travers la formation, l'information, la motivation, l'encadrement et l'organisation. Le deuxième objectif concerne la relecture de toutes les lois et conventions afin de les corriger. Le troisième objectif concerne l'amélioration de l'environnement global au niveau national sous régional et international, à travers les conférences de presse qu'elle organise régulièrement et en assistant aux Conférences internationales.

La COFEG a joué un rôle de premier plan au cours de la série des conférences des années 90, la préparation de ces conférences pour appuyer le Ministère en charge des femmes pour préparer les femmes guinéennes à participer à ces Conférences. Avant chaque Conférence mondiale, chaque continent prépare une Conférence préparatoire. C'est ainsi qu'avant la Conférence de Beijing en 1995 sur les femmes, les femmes africaines se sont réunies à Dakar au Sénégal où la délégation guinéenne était la plus nombreuse et où toutes les idées et les préoccupations des femmes de Guinée ont été prises en compte dans le document préparatif de la Conférence. Avec la Conférence de Beijing, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, d'autres institutions des Nations Unies et certains autres partenaires au développement ont montré leur volonté de concentrer leur effort de développement sur la femme.

L'érection d'un Ministère en charge des femmes en Guinée est d'autant plus importante qu'il y a quelques années, les Nations Unies ont dépêché une délégation du Fonds des Nations Unies pour les Femmes "UNIFEM" dirigée par Mme Kizerbo Jacqueline qui avait été directrice d'école primaire de la présidente de la COFEG au moment de la colonisation. Cette délégation a été confrontée à d'énormes problèmes à Conakry puisqu'il n'y avait aucune structure sérieuse pour les femmes. Leur mission consistait en une évaluation des mécanismes nationaux chargés des femmes dans les pays de la sous - région Ouest – africaine. En Guinée, il n'y avait pas de Ministère de la promotion féminine. Les questions afférentes aux femmes étaient rattachées au Ministère du Plan et puisque la Direction de la condition féminine avait été supprimée entre - temps, la délégation a été dirigée vers le Comité Militaire de Redressement National (CMRN). Surprise, Mme Kizerbo s'exclama : "*Mais à qui je vais*

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

*aller m'adresser au CMRN rempli de militaires qui ne connaissent rien aux questions de femmes".*

La COFEG a été créée par quinze (15) organisations féminines qui ont signé une convention dans laquelle les conditions d'adhésion sont expliquées. Avant d'adhérer définitivement, un statut d'observateur d'une durée de deux ans est accordé. En tant que collectif, la coordination rend des services à ses membres en les aidant au renforcement de leur capacité. La COFEG n'est pas toujours physiquement sur le terrain, les ONG membres si. Lorsqu'il arrive qu'elle descende sur le terrain, c'est pour effectuer un contrôle sur le fonctionnement des ONG membres.

L'un des problèmes que rencontre la COFEG se trouve dans l'inexpérience des ONG membres. Leur indisponibilité dans le cadre des ONG. La plupart des associations de femmes en Guinée ne semblent pas avoir une vision claire de ce qu'est une ONG malgré les 48 modules de formation qui ont été dispensés par la COFEG.

Au sein de la COFEG, l'innovation technique se trouve seulement au niveau des techniques de l'information et de la communication puisque l'organisme a un site Internet consultable à tout moment depuis 1994. Actuellement, la COFEG a demandé un renforcement institutionnel afin d'étendre ses antennes dans les 4 régions naturelles de la Guinée dont les activités seront aussi diffusées sur Internet qui permettra de diffuser les informations globales de la COFEG, de faire connaître la coordination (visibilité), avoir le matériel informatique, créer un partenariat avec les organisations qu'elle n'a pas toujours la chance de rencontrer physiquement. La COFEG est membre des comités de pilotage de tous les conseils d'administration des programmes.

***Cellule de lutte contre les Pratiques Traditionnelles Affectant la santé de la Femme et de l'Enfant "CPTAFE".***

Les premières idées de création de la Cellule de lutte contre les Pratiques Traditionnelles Affectant la santé de la Femme et de l'Enfant "CPTAFE" ont émergé à travers la Conférence internationale sur les mutilations génitales féminines "MGF" qui s'est tenue à Dakar. En

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Guinée, c'est en 1986 que le comité national de lutte contre les mutilations génitales a décidé de mettre en place la CPTAFE. Elle est présidée par une femme qui est l'actuelle secrétaire exécutive du comité de lutte contre le sida en Guinée et qui est secondé par l'actuel secrétaire Général et directeur des opérations au comité inter - africain de lutte contre les mutilations génitales féminines à Addis Abeba en Ethiopie.

La CPTAFE a pour domaine spécial d'intervention la lutte contre l'excision, la promotion des pratiques féminines traditionnelles positives (l'allaitement maternel, l'assistance aux personnes âgées.) Les principaux partenaires de la CPTAFE sont le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, le Ministère de la Justice dans le cadre de la mise en place d'une loi anti-mutilation génitales féminines qui est en très bonne voie car il y a eu la promulgation d'une loi sur la santé de la reproduction dans laquelle l'article 13 a fait cas de mutilations génitales féminines. Cette loi est en étude en collaboration avec les Ministères susmentionnés concernant son application.

Concernant les partenaires internationaux de la CPTAFE, on peut citer le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF, la Croix rouge, le Corps de la paix, ADRA, PAM, C 4 C (Communication for change), la Banque Mondiale, l'Ambassade du Canada à travers l'ACDI, la GTZ (une ONG allemande)... Comme objectif global, la CPTAFE agit pour la lutte contre toutes les formes de violences faites à l'égard de la femme et de la jeune fille donc dans le cadre de la défense des droits de la femme et de la jeune fille. La CPTAFE fonctionne sur la base de volontariat, ce qui fait qu'elle a des bases aussi bien à l'intérieur du pays que dans la capitale.

L'ONG CPTAFE est composée de médecins, de sociologues, d'animateurs culturels, et de psychologues... Les objectifs de la CPTAFE tournent autour de l'éradication définitive des mutilations génitales féminines (MGF) notamment l'excision d'ici l'an 2010. Avec les résultats obtenus depuis le début des campagnes de sensibilisation, beaucoup de changements ont été constatés. A présent, on assiste à des cérémonies où les exciseuses ont solennellement déposé les couteaux qui servaient à exciser les jeunes filles. Elles se sont converties dans les activités génératrices de revenu, ce qui constitue une avancée pour l'ONG.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Les activités réalisées par la CPTAFE sont très variées et diversifiées dont les plus marquantes sont les campagnes de sensibilisation, l'éducation, l'information sur les conséquences des mutilations génitales féminines. Dans ce cadre, il y a eu la production de beaucoup de films notamment "le fardeau" qui est très populaire à Conakry. Ce film a été réalisé avec les acteurs et actrices guinéens accompagnés de quelques agents de santé. Il y a eu beaucoup de cérémonies de dépôt de couteaux avec des programmes de reconversion dans des activités rémunératrices. De nombreuses séances de formation pour les agents de santé et les agents du Ministère de la Justice ont été organisées, des campagnes de sensibilisation au niveau des écoles aussi. L'article 13 de la loi sur la santé de la reproduction reconnaît la culpabilité et accepte la poursuite des exciseuses.

Un autre problème non moins important rencontré par la CPTAFE concerne les leaders religieux et les chefs coutumiers qui sont hostiles aux différentes actions de sensibilisation. Mais grâce à l'intervention de l'ancien secrétaire général de la ligue islamique dans le film "le fardeau", cet homme qui constitue une référence en Guinée dans le domaine de la religion musulmane a eu le courage de démentir les spéculations selon lesquelles l'excision est une "Sunna"<sup>118</sup> en Islam. L'intervention d'un haut dignitaire de la religion chrétienne contre l'excision a été salutaire. Il s'agissait de l'archevêque de Conakry, aujourd'hui en fonction auprès du pape au Vatican. Ces démonstrations ont permis d'ouvrir plein de portes à la CPTAFE. Toutefois, il y a encore des résistances. Il y a aussi le changement des chefs religieux qui posent problème car chaque leader vient avec ses propres.

La CPTAFE contribue à la dynamique de développement de la Guinée en menant des luttes contre les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles. L'expérience et la réalité quotidienne montrent que l'excision pratiquée sur une jeune fille se répercute sur sa personne de manière néfaste durant toute sa vie. Cette pratique empêche d'avoir des enfants, augmente la mortalité maternelle et infantine à cause des complications lors de l'accouchement. La fille excisée peut facilement être infectée par les maladies comme le tétanos voire le sida à cause de l'utilisation d'un seul couteau pour des dizaines de filles.

---

118 Dans les pays musulmans, il s'agit de la tradition non obligatoire du prophète Mouhammad. Son observation conduit néanmoins à une récompense divine malgré son caractère non obligatoire.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Au sein du comité inter africain de lutte contre les mutilations génitales féminines, il y a un comité d'action qui coordonne tous les comités nationaux de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) et chaque année, il y a des rencontres, des conférences qui sont organisées pour voir de nouvelles approches, faire des échanges d'expériences avec d'autres pays qui sont plus avancés que la Guinée tel que le Burkina Faso qui a légiféré une loi anti - MGF et même un service de sécurité avec un téléphone SOS gratuit. A ce niveau, l'innovation a été le fait que le 06 février de chaque année est déclarée Journée internationale de lutte contre les mutilations génitales féminines. En Guinée par exemple, il a été constaté que les jeunes sont sensibilisés mais ne sont pas impliqués dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, ce qui fait que l'implication des jeunes devient primordiale et le renforcement des activités de sensibilisation au niveau des leaders religieux pour mieux les informer sur les conséquences de la pratique des mutilations génitales féminines devient de nouvelles préoccupations.

La CPTAFE rencontre aussi quelques difficultés avec ses partenaires. Sur le plan de la communication par exemple, il faut le plus souvent adresser les projets aux bureaux régionaux ou à l'ONU ou encore à certains endroits qui ne sont pas toujours connus par les ONG. De toutes les façons, il s'agit d'institutions spécialisées, ce qui cause parfois du retard dans le traitement des dossiers. Le financement demandé est toujours modifié et revu à la baisse. Malgré toutes ces contraintes, la CPTAFE arrive à s'adapter et à bien collaborer avec ses partenaires.

### ***Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée "SLECG"***

La date de création du SLECG est 1992. C'est la seule organisation syndicale membre de la Coalition. Son domaine d'intervention se concentre sur la défense des droits des travailleurs. Le SLECG s'occupe de l'amélioration des conditions de travail et de vie des enseignants mais aussi de tout le personnel employé par le secteur éducatif. Les membres du SLECG ont constaté depuis sa création qu'il y avait en Guinée un déficit de démocratisation, c'est pourquoi il a été jugé utile d'inscrire dans les objectifs du syndicat, le soutien du processus de démocratisation en Guinée. C'est ce qui a d'ailleurs poussé le SLECG à se joindre à la CONAG - DCF pour défendre les droits et la citoyenneté des femmes.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le SLECG est né d'un vaste mouvement de revendication. Avant, il y avait un seul syndicat au niveau du système éducatif qui faisait autorité en Guinée, la Fédération Syndicale Professionnelle affiliée à la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG), la centrale mère. Après l'avènement de la deuxième république, le 03 Avril 1984, liberté a été donnée à tout le monde d'agir et de contribuer au développement de la nation mais les travailleurs ont constaté que les Syndicats ne les représentaient pas valablement.

Finalement, deux mouvements spontanés sont nés au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Les enseignants se sont mobilisés autour d'une plate forme revendicative à la base, créer un SMIC à l'instar de la France. Pendant ce temps, les enseignants du secondaire et du professionnel s'étaient aussi rassemblés pour réclamer une augmentation de salaire mais aucun des deux groupes ne voulait se référer à la Centrale mère pour trouver solution au problème. C'est ainsi que ce mouvement a donné naissance à un comité de grève dirigé par M. S... . Les documents ont été harmonisés et cette grève a été déclenchée en 1991. Elle a conduit à une augmentation des salaires de 100%. Les enseignants ont convenu de la création d'un syndicat libre et c'est là où le SLECG a tiré ses origines.

Lorsque le SLECG faisait des revendications qui débouchaient sur des mouvements de grèves, on pouvait constater des comportements inciviques des citoyens qui conduisaient à la destruction massive des édifices publics. Ces agissements faisaient penser que le citoyen guinéen manquait d'éducation civique. Il fallait donc se consacrer à conscientiser et faire passer des messages de sensibilisation pouvant amener la population à adopter un réflexe favorable à la sauvegarde des acquis de la nation. Les jalons ont été posés en 1993 puisque c'est à partir de cette date qu'a été organisé par le SLECG le premier séminaire syndical - démocratie financé par le Canada et ensuite le Syndicat a soumis un projet d'éducation civique à l'enseignement élémentaire : "systématisation de l'éducation civique et morale en République de Guinée". Ce projet a été expérimenté dans 14 écoles et a conduit à l'élaboration d'un programme d'éducation civique, d'un guide pour l'enseignant et d'une bande dessinée pour les élèves du CM1 et CM2. La majorité des 14 écoles se trouvait en zones rurales.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Le SLECG s'est intéressé à l'approche "Genre" du fait que la population guinéenne soit majoritairement du sexe féminin (51%) et que les relations hommes/femmes n'étaient pas les meilleures malgré la contribution des femmes dans la vie socio – économique du pays. Les femmes ne sont pas traitées d'égal à égal avec les hommes et le SLECG a jugé nécessaire de passer en revue cette situation, d'abord à l'école et ensuite en dehors. L'approche genre a été intégrée dans toutes leurs activités. C'est le cas au niveau de la représentation du Syndicat. Il a été décidé au sein du SLECG que le tiers des élus soit constitué de femmes afin de prendre sérieusement en compte leurs préoccupations. Plus de 11 mille cartes d'adhérents ont été vendues. En République de Guinée, il y a deux syndicats forts de l'éducation à savoir la Fédération Syndicale Professionnelle de l'Education qui est le plus vieux et le Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée "SLECG".

La seule différence entre ces deux formations syndicales résulte du fait que dans le temps, tout enseignant était membre de la première formation. Les objectifs du SLECG consistent en l'amélioration des conditions de vie des enseignants. Le SLECG encourage un syndicalisme de revendication et de participation. Le Syndicat appelle aussi les enseignants à être conscients et déterminés et à participer à l'amélioration de leur propre condition de travail par la création des mutuelles de santé, de logement et de production des denrées alimentaires de première nécessité.

Depuis l'adhésion du SLECG à la CONAG – DCF, il a réalisé le projet "Halte à la marginalisation des filles et des femmes" qui s'inscrivait dans le cadre de la lutte contre les stéréotypes discriminatoires et les préjugés socioculturels néfastes aux filles et aux femmes. Ce projet a été étendu dans l'ensemble des quatre régions naturelles de la Guinée et les études préliminaires ont montré que les régions de la Moyenne Guinée et de la Haute Guinée étaient plus touchées par cette injustice que celles de la Basse Guinée et de la Guinée forestière. C'est ce qui a fait que le projet a été réalisé dans ces deux régions. Dans la première phase du projet qui a été financé par l'Agence Canadienne pour le Développement International "ACDI", deux préfectures de la Moyenne Guinée (Dalaba et Lélouma) furent concernées. Après ces deux préfectures, les résultats présentés ont permis de soumettre un autre financement à Développement et Paix (une ONG catholique canadienne) qui a financé une nouvelle étude dans huit autres préfectures de la Moyenne Guinée.



### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Ce second projet fut exécuté en respectant un quota de deux écoles par préfecture. Les bandes dessinées et des affiches ont été réalisées pour former les jeunes enfants à se débarrasser des réflexes et comportements stéréotypés. Les enseignants ont été sensibilisés aussi, à partir des travaux pédagogiques en classe et par le montage d'une pièce de théâtre qui a contribué à sensibiliser la population. Ce second projet a été très porteur raison pour laquelle l'ONG Développement et Paix a demandé de financer à nouveau une étude similaire sur trois préfectures de la Haute Guinée. C'est ainsi que le SLECG a exécuté un troisième projet dans quatre autres préfectures (Kouroussa, Dabola, Dinguiraye et Faranah).

Une autre activité réalisée par le SLECG au sein de la CONAG – DCF concerne la lutte contre les violences faites aux filles en milieu scolaire. Les violences sont devenues une réalité dans les écoles guinéennes. Connaître leur nature et leurs causes s'imposent.

Le SLECG a initié un projet dans ce domaine qu'il a soumis au programme Droit et Citoyenneté des Femmes "DCF" qui l'a financé et le Syndicat l'a réalisé dans 14 écoles dont 10 à Conakry et 4 à Mamou en Moyenne Guinée. Le plus important dans ce genre d'activité, c'est que le projet a été initié par les représentants du SLECG à Mamou qui ont estimé que cette ville étant une ville carrefour était donc victime de violences. Ensuite, avec les incursions rebelles aux frontières guinéennes, il était urgent de réaliser les observatoires de violence dans les 10 écoles de Conakry. Finalement, le projet a été une réussite dans 8 des 10 écoles.

Le SLECG bénéficie des aides de l'Agence Canadienne pour le Développement International "ACDI" à travers le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI", de l'ONG catholique canadienne Développement et Paix, de l'Agence de la Francophonie et du Syndicat Canadien, etc.

### ***Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines "AGACFEM"***

C'est Mme Diakagbè qui est à l'origine de la création de l'Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines "AGACFEM". C'est par souci de contribution à l'allègement des charges des femmes que cette ONG a été créée. Mme Diakagbè a grandi

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

avec sa grand'mère maternelle qui était guérisseuse villageoise, extractrice et productrice manuelle de beurre de Karité. Participant à toutes les étapes (ramassage, séchage, étuvage, concassage, etc.) de cette fabrication qui n'avait aucun rendement économique malgré des semaines de travail, elle s'est fixée pour objectif, d'apporter aux femmes des campagnes guinéennes, des techniques modernes de production.

En termes d'allègement féminine, l'ONG AGACFEM s'attaque à plusieurs dimensions. Premièrement, la dimension Information et Formation, Sensibilisation et Education qui rentre directement dans le cadre de l'allègement des charges des femmes. Ces charges ne concernent pas uniquement les poids que les femmes transportent quotidiennement (corvées d'eau, recherche de bois de cuisson, garde des enfants, nourriture de la famille, corvées de lessive, entretien des personnes âgées, etc.).

Une femme non informée est une femme chargée aux yeux des animateurs de l'ONG AGACFEM, une femme non éduquée est une femme chargée de même qu'une femme non sensibilisée sur des enjeux de développement est une femme qui porte des charges. Cet ensemble de tard constitue un lourd fardeau que l'ONG AGACFEM cherche à alléger pour les femmes.

Une autre dimension concerne le droit économique des femmes d'où le soutien apporté par AGACFEM aux femmes dans le but de leur organisation dans la vie quotidienne. C'est dans ce cadre que l'ONG AGACFEM collabore avec le Programme d'Appui au Développement Rural "PADR" de la Haute Guinée qui finance certains projets en faveur des femmes au sein des organisations de base en zone rurale. Le PADR est un projet national financé par la Banque Africaine de Développement "BAD" et domicilié au Ministère de l'Agriculture. Il couvre Siguiri et Kouroussa. L'ONG AGACFEM est l'opératrice du résultat 23 de ce projet dans le cadre de la promotion des groupements féminins de transformation des produits agricoles à travers son appui à la structuration du monde rural qui organise les femmes, les structurent grâce au diagnostic participatif organisationnel qui a conduit à l'établissement de leur plan d'action opérationnel tant au niveau de l'agriculture et des cultures maraîchères qu'au niveau de la promotion de leurs activités économiques dont la finalité est d'apporter des équipements de transformation alimentaire aux femmes en vue d'alléger les charges

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

physiques qui pèsent sur elles.

L'ONG AGACFEM est aussi opératrice du Programme du Développement Social Durable "PDSD" au sein duquel elle s'occupe du volet de l'information sur la santé notamment les HIV/SIDA, la planification familiale, la lutte contre les mutilations génitales féminines, l'hygiène et la santé en milieu d'accouchement. Le PSDS est également un projet national, domicilié au Ministère du Plan et financé par la BAD. L'Ambassade du Canada via son Fonds d'Initiative Local subventionne des projets qu'exécute l'ONG AGACFEM de même que l'Ambassade de France à travers son Fonds Social de Développement finance des équipements dans le cadre de l'allégement des charges féminines. Le Fonds Mondial pour les femmes et le PNUD ont financé des projets soumis par l'ONG AGACFEM.

A ce jour, l'ONG AGACFEM a réussi à mener certaines actions qui ont abouti à des résultats suivants :

- Tenue d'une formation de cinq jours pour deux groupes de 31 et 33 participante/s à Siguiri (62 animatrices et deux journalistes de la radio rurale) ;
- 3 938 personnes dont 2 990 femmes, ont participé à 98 séances de sensibilisation par les para – juristes ;
- Déploiement de 62 para – juristes sur le terrain dans 24 villages et 6 quartiers de Siguiri ;
- Les femmes sensibilisées connaissent mieux leurs droits et les font valoir (mariage civil, succession, vote, micro – crédit, etc.) ;
- Les autorités préfectorales, religieuses et coutumières ont été informées et se sont engagées dans la protection et la promotion des droits des femmes ;
- Les para – juristes formées assurent des services conseil de proximité en matière de droit pour assister et orienter les populations rurales en général et les femmes en particulier.

L'ONG AGACFEM se réclame redevable de l'Etat Guinéen uniquement pour l'obtention de l'agrément. Sa relation avec lui est plutôt concurrentielle alors que sa relation avec les partenaires au développement est meilleure. Le budget annuel de l'ONG AGACFEM varie de 75 millions de francs guinéens à 700 millions de francs guinéens d'une année à l'autre.

## **2. LA NOUVELLE PLACE DE L'ETAT EN TANT QU'ACTEUR DE DEVELOPPEMENT**

Le débat sur le genre a eu un impact en termes de création d'institutions d'Etat spécifiquement destinées à la prise en compte des questions relatives à la condition féminine. Mais la formation d'ONG a retiré à l'Etat l'ancien monopole qu'il détenait en matière de politiques de développement. Il est astreint désormais à un partage des tâches avec les ONG. D'autant plus qu'il est souvent considéré par les partenaires internationaux comme un acteur peu fiable du point de vue de la gestion des ressources allouées au développement. Aujourd'hui, de nombreuses actions de développement concernent l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'appareil d'Etat. C'est notamment le cas des actions menées par le Programme des Nations Unies pour le Développement "PNUD" en collaboration avec le Conseil Economique et Social de Guinée à travers la thématique de la «bonne gouvernance».

S'il est, tout à fait, clair que le Gouvernement ne saurait se substituer aux différents acteurs impliqués dans la réalisation des activités de développement (ONG et partenaires internationaux, etc.), il n'en demeure pas moins que celui – ci doit assurer sa fonction de souveraineté et jouer pleinement son rôle dans la concrétisation de son engagement au développement par l'impulsion et l'actualisation d'une concertation efficace.

Outre le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, le Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que le Ministère du Plan, de la Coopération jouent un rôle important dans la coordination des actions et de l'aide au développement. Il est important que les différents acteurs au développement adhèrent au fait que la réussite des actions engagées exige l'autorité d'un Etat capable d'assumer ses rôles d'orientation et d'arbitrage entre les différentes parties concernées.

## **3. LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX AU DEVELOPPEMENT**

Un ensemble d'acteurs diversifiés : des agences de l'Organisation des Nations Unies "ONU" (Programme des Nations Unies pour le développement "PNUD", Fonds des Nations Unies

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

pour la Population "FNUAP") ; des agences des Etats (Association Française des Volontaires du Progrès "AFVP", Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI") ; des ONG d'échelle régionale, au sens "géographique ou culturel de ce mot" (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires "REFAMP", Centre Africain de Formation pour le Développement "CENAFOD") et une ONG étrangère (Agence Adventiste d'Aide et de Développement Région Afrique "ADRA") constituent des bailleurs de fonds et /ou des acteurs directs du développement local qui ont fait l'objet de recherche dans le cadre de cette recherche.

Leur présence remonte loin dans le temps comme il a été mentionné plus haut, mais qui se transforme aussi au fil du temps avec l'émergence des ONG sur la scène internationale. De même que leur action va se transformer sous l'impact du débat sur les questions de "genre" et de l'émergence des ONG sur la scène internationale et guinéenne.

Selon le groupe de travail du Haut Conseil de la Coopération Internationale de la France (2002 :p.7) les ONG étaient présentes dès l'origine de l'ONU. C'est ce dont témoigne l'article 17 de la charte créant l'Organisation des Nations Unies :

*«Le Conseil économique et social "Ecosoc" peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter toutes les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du membre intéressé de l'Organisation.»*

Sur cette base, le statut consultatif fut accordé pour la première fois à une ONG en 1948, sans attendre le premier ensemble de règles qui fut adoptée par l'Ecosoc de l'ONU en 1950. Une première révision eut lieu en 1968, avec la résolution 1296, qui organisa le système pendant près de 30 ans, jusqu'à ce que la mobilisation des ONG lors du Sommet sur le Développement durable tenu à Rio en 1992 ait montré l'évidence de la nécessité d'une nouvelle révision.

Les relations institutionnelles entre l'ONU (Ecosoc et organes subsidiaires) et les organisations non gouvernementales revêtent aujourd'hui trois formes : la **consultation**, toujours considérée comme la plus prestigieuse puisqu'elle figure dans la Charte, l'**accréditation** et l'**association**. Elles prennent des formes diverses, non harmonisées, avec les organes de l'ONU ne relevant pas de l'Ecosoc ainsi qu'avec les différentes institutions spécialisées.

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Adoptée le 25 juillet 1996, la résolution 1996/31 de l'Ecosoc est la base juridique qui organise aujourd'hui les «*relations aux fins de consultation entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales*». Elle définit une ONG comme une organisation qui n'a pas été constituée par une entité publique ou par voie d'un accord intergouvernemental, même si elle accepte des membres désignés par les autorités publiques, à condition que ceux – ci ne nuisent pas à sa liberté d'expression. Ses moyens financiers doivent provenir essentiellement des cotisations de ses affiliés. Toute contribution financière reçue directement ou indirectement d'un gouvernement doit être déclarée à l'ONU.

Les partenaires au développement sont aujourd'hui des acteurs clés dans la poursuite des objectifs de développement en Guinée. Comme partout dans les pays en développement, ils sont devenus incontournables dans le dispositif d'Etat, ne serait ce que par le fait que les seuls moyens actuels des gouvernements, là où, ils existent, ne pèsent plus grand chose au regard des fonctions strictes que celui – ci doit assurer.

Les bailleurs de fonds qui inspirent les réformes des politiques de développement doivent, par conséquent, fournir les ressources financières indispensables à leur concrétisation. Le rôle attendu, par exemple, des partenaires au développement, dans le cadre du Programme cadre genre et Développement "PCGeD" était d'accompagner les efforts du gouvernement et les initiatives de la Société Civile, notamment les organisations féminines dans la réalisation des actions visant l'amélioration de leurs conditions de vie, l'augmentation de leur capacité citoyenne ainsi que l'émergence d'une conscience de genre.

### ***Programme des Nations Unies pour le Développement "PNUD"***

Le Programme des Nations Unies pour le Développement "PNUD" est l'organisme qui exécute les projets de développement dans les différents pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Généralement, lorsqu'un pays accède à l'indépendance – pour les anciennes colonies – la première chose à faire pour sa reconnaissance internationale est de demander son adhésion aux Nations Unies. A partir du moment où celle – ci devient effective, un bureau du PNUD est ouvert dans ce pays. C'est le cas de la Guinée qui, étant membre des Nations Unies dévient par la même occasion membre du PNUD qui représente l'Organisation

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

des Nations Unies dans le pays et qui est donc la structure qui exécute les projets de développement qui sont acceptés au niveau des Nations Unies et qui tiennent aussi compte des priorités ou des problèmes nationaux exprimés par le pays hôte.

L'objectif du PNUD en Guinée est d'aider à mettre en œuvre des projets de développement qu'il a défini en fonction des priorités du pays. Dans la charte du PNUD, il traite prioritairement avec les Etats mais aussi avec les populations à travers des associations et groupements féminins en associant les autres couches déshéritées de la population avec pour finalité, l'amélioration des conditions de vie et de développement de ces différentes composantes.

De plus en plus, les institutions internationales travaillent avec les organisations de la société civile guinéenne. Concernant le PNUD, tous les projets font l'objet de signature de lettre d'accord avec le gouvernement. A l'intérieur de la Guinée, il y a un certain nombre d'activités d'exécution nationale qui sont mises en œuvre par des représentants nationaux sélectionnés à partir d'appels d'offre. Lorsqu'une association adresse un projet au PNUD, il est transféré à l'unité de gestion chez le coordinateur du projet national. Au cas où il estime que le projet est d'un intérêt certain, le PNUD peut l'appuyer par un financement en accord avec l'Etat.

Le PNUD travaille par période de quatre ans en Guinée. Durant la période 2002 – 2006, les principales priorités définies pour l'ensemble des gouvernements du monde concernaient la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté. Ce constat vient du fait que les anciennes colonies ayant accédé à leur souveraineté depuis près d'un demi - siècle ont jusqu'à présent, échoué en matière de développement et que malgré tous les investissements en aide et prêt au développement, leur situation demeure préoccupante.

C'est pour ces raisons qu'il a été décidé dans les hautes instances du PNUD que pour réduire la pauvreté et amener les populations à un meilleur être, il faudrait se pencher sur les modes de gestion des ressources. Il devenait inquiétant après toutes ces années, qu'il y ait encore des pays qui sont restés au même stade alors que, en même temps, les pays riches continuent de s'enrichir.

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Pour le cas guinéen, le PNUD supervise deux projets de développement qui sont le programme de développement local de la Guinée centré sur la gouvernance décentralisée et le programme environnement qui traite des questions de préservation de l'environnement, d'amélioration des connaissances écologiques, de l'information de la population sur les méfaits de la désertification et encourage le bon usage de l'eau. Le programme gouvernance s'appuie sur deux volets dont l'appuie au renforcement de la gouvernance démocratique appelée gouvernance politique et l'appuie au renforcement de la gouvernance économique.

Le PNUD ne traite pas directement avec les organisations de la société civile en Guinée, qu'elles soient féminines ou pas. Il traite en priorité avec le Gouvernement guinéen parce que, en tant que membre des Nations Unies, la Guinée est un partenaire du PNUD. Généralement, lorsqu'il y a un projet à réaliser en Guinée, le PNUD signe une lettre d'accord avec le Gouvernement qui devient bénéficiaire et gestionnaire des fonds. De ce fait, la majorité des activités est réalisée sous la supervision du Gouvernement qui peut ou pas faire appelle aux ONG.

En 2005, le PNUD n'avait pas de projet exclusivement consacré aux femmes de Guinée. Dans sa politique, la question des femmes se trouve insérée dans des projets transversaux autrement dit, il y a question de promotion des femmes dans tous les projets de développement parrainés par le PNUD c'est ainsi qu'en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, le PNUD a financé le Programme Cadre Genre et Développement "PCGeD" en 1998. En matière de gouvernance aussi, il y a le renforcement des capacités des femmes et l'amélioration de leurs conditions de participation dans les instances de décision en matière politique.

En Guinée, le PNUD va démarrer le projet Appui à l'intégration des femmes dans les institutions locales et dans les instances de décision. Ce projet aura une enveloppe budgétaire de 175.000\$ US, sera réalisé en Haute Guinée dans les régions de Kouroussa et de Siguiri et durera une année, dans le cadre du programme de développement de la Guinée profonde.

Le PNUD compte apporter une aide considérable aux femmes des partis politiques de Guinée. Dans la perspective des prochaines élections, il cherche comment développer le leadership



*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

chez ces femmes politiques tout en les amenant à savoir comment peuvent – elles constituer un groupe de pression non seulement à l'égard des hommes mais également sur les autres femmes afin d'user de leurs voix (vote) pour une amélioration conséquente de leur condition d'existence.

Le PNUD a depuis un certain temps commencé à recevoir directement des demandes de subvention de la part des ONG mais quelque soit la nature de celles – ci, elles doivent être soumises au gouvernement qui peut ou pas avaliser le projet à travers l'unité de gestion établie pour la circonstance. En cas d'approbation d'un éventuel projet, il revient à l'Etat guinéen de recruter les nationaux à même d'exécuter les travaux tout en étant rattachés à un Ministère de tutelle.

Dans le cadre des missions qui lui sont assignés en Guinée, le PNUD a associé une commission du Conseil Economique et Social (CES) de Guinée qui s'occupe de la mise en œuvre du document d'appui à la gouvernance. Ce document est la réponse à la nécessité du renforcement des capacités institutionnelle et humaine en Guinée. Ce projet est basé au Ministère du Plan.

Ce travail concerne deux volets dont le premier s'occupe du renforcement de capacités en matière politique et dont l'objet est de définir un consensus national, d'avoir des élections transparentes. Ainsi, il s'agira de renforcer les capacités des structures chargées d'organiser des élections quelles qu'elles soient : communautaires, communales, législatives ou présidentielles et enfin, de renforcer les capacités de toutes les institutions qui gravitent autour des mêmes objets tels que l'assemblée nationale, le conseil économique et social, etc.

Le deuxième volet du renforcement des capacités concerne l'économie dont l'objectif est d'avoir une économie guinéenne gérée avec plus de transparence car il a été constaté que le respect de la chose publique n'était pas le mieux partagé dans ce pays. Au niveau des finances publiques, il y a un certain nombre de distorsion qu'il y a lieu de corriger. Dans ce cadre, il faudrait sortir très rapidement un tableau de bord de l'économie guinéenne de façon régulière. Jusque là, il ne sortait que tous les six mois et sitôt qu'il était paru, ses données étaient déjà caduques alors que pour prendre des décisions et avoir des réactions assez rapides afin de

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

corriger le laisser – aller dans l'économie, il y a urgence de disposer d'un document qui soit fiable et régulier. C'est pourquoi, à travers ce projet financé par le PNUD, la commission intervient au niveau de la direction nationale de l'économie. Elle travaille également avec le Ministère guinéen du Plan et du Ministère guinéen de la Coopération sur la coordination des aides car en réalité, la Guinée reçoit beaucoup d'aides mais éparpillées entre plusieurs structures gouvernementales d'où l'absence de toute coordination d'ensemble.

L'un des aspects négatifs de cette situation est qu'il n'y a pas d'évaluation correcte des aides et il n'y a pas de profil de bailleurs de fonds spécialisés en Guinée. C'est pourquoi il a été plus judicieux pour la commission de travailler avec les deux ministères guinéens du plan et de la coopération afin de coordonner toutes les aides au développement accordées à la Guinée.

La commission met en réseau tous les services de contrôle avec la chaîne des dépenses de façon à avoir en temps réels, l'enregistrement d'une dépense, son évaluation et son impact. Elle intervient également au niveau de la structure chargée de la lutte contre la corruption sur un certain nombre de questions permettant la mise sur pied d'un plan d'action de lutte contre la corruption dans le dessein d'éviter à la Guinée des évasions fiscales.

La commission s'occupe des volets politique et économique. Dans le premier, une place de choix est réservée aux femmes dans le cadre des élections. Le constat en Guinée a été que les femmes sont victimes d'abus dans le domaine politique. Ce volet aura pour objet de faire prendre conscience aux femmes de Guinée de ce qu'est réellement le vote en tant que moyen d'expression et d'amélioration de leur condition d'existence, du renforcement des capacités des groupements de femmes à travers tout le pays en les incitant à s'inscrire dans le processus électoral comme groupe de pression pour obtenir un changement positif.

Dans le cadre de la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Conseil Economique et Social de Guinée, une des principales interventions en faveur des femmes dans le domaine politique concerne le projet Genre, gouvernance et leadership des femmes. Cette intervention est réalisée dans des ateliers en vue d'intéresser les femmes à la carrière politique, d'identifier les obstacles à la participation des femmes à la vie politique et de permettre un partenariat hommes / femmes pour l'amélioration

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

de la bonne gouvernance.

### ***Association Française des Volontaires du Progrès "AFVP"***

L'Association Française des Volontaires du Progrès "AFVP" est présente en Guinée depuis 1985 et mène de nombreuses activités notamment dans le monde du développement rural, du partenariat nord – sud avec les coopérations décentralisées. Elle appuie en priorité les organisations de la société civile guinéenne et ses principaux partenaires du Nord sont entre autres le SICOVAL Toulouse qui est une agglomération de communes ; l'association Charente – Maritime coopération ; l'association Loire – Atlantique coopération ; Essor ; Guinée 44 à Nantes et l'ONG Songe basée à Bruxelles.

La représentation de l'AFVP de Guinée se trouve à Conakry situé sur la corniche sud Madina. L'association s'est établie dans le pays suite à l'établissement d'une convention avec l'Etat guinéen. Son siège principal se trouve à Linas à Paris (France). Dès la signature de cette convention, elle a commencé à mener des actions humanitaires sur le terrain en Guinée.

Les objectifs généraux de l'AFVP en Guinée concerne le développement du partenariat Nord – Sud, le développement de partenariat avec les structures locales en termes d'accompagnement et de renforcement des capacités mais aussi un transfert des savoir – faire à travers les volontaires qui sont mis à disposition sur les différents projets de développement.

L'AFVP s'intéresse non seulement aux associations et groupements féminins évoluant en Guinée mais aussi à toutes les organisations de la société civile en matière d'accompagnement, de partenariat ou de conseil. En Guinée, l'AFVP collabore avec des ONG tels que FNG qui travaille dans le domaine de la santé et qui est basé à Conakry, l'APK de Ditinn à Kindia (Basse Guinée) qui mène des actions dans le domaine du développement rural.

Il y a quelques années, l'AFVP a travaillé avec des associations féminines de Kankan (Haute Guinée). Les activités consistaient à transformer des produits issus de l'agriculture (mouture du maïs, du manioc et d'autres agrumes et d'autres produits telle que l'huile de palme). Il

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

s'agissait d'activités contraignantes pour des femmes issues des ménages pauvres.

L'AFVP a aussi travaillé avec certains groupements féminins en tant que conseil / appui. Il s'agit du groupement des teinturières de Nongo dans la commune de Ratoma à Conakry à travers un projet initié par le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale "CECI". Un travail de réflexion en collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a été institué. Une ONG féminine qui se trouvait à Bafélen, à Kouroussa (Haute Guinée) dont les préoccupations concernaient le développement du maraîchage a bénéficié des techniques culturelles de l'AFVP. Une autre ONG féminine a été soutenue et conseillée en vue de l'obtention d'un fonds de solidarité pour le développement "FSD" au niveau de l'Ambassade de France en Guinée.

Présentement, l'AFVP ne mène aucun projet exclusif en faveur des femmes en Guinée bien qu'elles bénéficient indirectement des retombées des activités qu'elle mène dans les campagnes. Les principales réalisations de l'AFVP en Guinée sont nombreuses et variées. Elle mène des activités dans ce pays depuis plus de deux décennies notamment tout ce qui touche à l'aménagement des bas – fonds au sein des programmes dans lesquels elle est directement opératrice ou en assistance technique avec d'autres bureaux d'études ou projets à l'instar de Kamsar (Basse Guinée) où elle se trouve en assistance technique pour l'aménagement de cinq mille hectares dans la plaine de mangrove. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement "AFD" et comptabilisé dans le cadre des projets financés par l'Union Européenne "UE".

L'AFVP a aussi réalisé des projets en Guinée Forestière à travers la réalisation des infrastructures communautaires grâce à l'aide accordée par l'Association Charente Maritime. Les volontaires ont réalisé des marchés communautaires, des postes et centres de santé, des bureaux des élus au niveau des communautés rurales de développement "CRD" ainsi que des ouvrages de franchissement et des pistes rurales. Il y a eu aussi la construction des écoles avec l'appui de l'ONG Aide et Action où l'AFVP assure le rôle d'assistance technique dans les communes et villages de Guinée.

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

L'AFVP ne rencontre pas assez de difficultés dans la réalisation de ses différents projets aussi bien avec l'Etat Guinéen qu'avec les bailleurs de fonds parce qu'elle a des capacités financières lui permettant de pré financer les actions qui seront régularisées par la suite en fournissant des justificatifs de dépenses aux différents partenaires. Elle bénéficie d'une bonne presse en Guinée.

En 2004, l'AFVP a connu une période de crise du fait que la Guinée n'a pas pu honorer ses engagements en matière de paiement de ses créances. Les fonds d'aide en directement du pays furent suspendus et puisque l'AFVP est directement liée à ces fonds pour la réalisation des projets de développement, elle fut contrainte de ralentir ses activités au détriment de la population bénéficiaire.

### ***Agence Adventice d'aide et de Développement Région Afrique "ADRA".***

L'Agence Adventiste d'Aide et de Développement Région Afrique "ADRA" est implantée en Guinée depuis 1987 à Dubréka (Basse Guinée), ville se trouvant à 50 Km de la capitale Conakry. Elle est représentée dans 120 pays à travers le monde. En Guinée, elle mène des activités de développement communautaire à Kindia (Basse Guinée) où elle supervise des projets maraîchers. Elle mène des activités de pêche sur l'île de Fotobah sur la presqu'île de Kaloum. Cette île était complètement enclavée lorsque L'ONG ADRA a réalisé un pont d'accostage pour les barques permettant ainsi aux femmes de Kaloum et d'ailleurs, de mieux exercer le commerce des produits de la pêche et des produits maraîchers issus des cultures de la presqu'île de Fotobah.

Ce pont a été réalisé avec l'apport financier de l'Ambassade de Canada en Guinée. Actuellement, avec ADRA – Suisse, l'ONG ADRA supervise une campagne de nutrition des enfants démunis de Conakry dans les centres de santé à travers la distribution de laits aux enfants malnutris. Un autre projet a été réalisé à Conakry par ADRA qui a été consacré à la lutte contre la poliomyélite. Dans le cadre du même projet, le sel iodé fut partagé à la population à travers les dons de l'UNICEF pour éviter certaines maladies dont le goitre.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

L'ONG ADRA œuvre aussi dans le cadre de la santé des populations, de la sécurité alimentaire comme c'est le cas en Haute Guinée, à Siguiri où le Projet d'Augmentation des Ressources Alimentaires de Siguiri "PADRAS" vient en aide aux populations démunies. Ce projet est financé par l'USAID.

La mission de l'ONG ADRA en Guinée consiste à respecter les caractères des lieux à travers les activités humanitaires de développement en soutenant activement les communautés à travers un éventail d'activités de développement planifié et exécuté dans un esprit de coopération, en apportant un secours en cas de crise ou de misère chronique et en travaillant au développement des solutions à long terme avec les populations.

L'ONG ADRA considère ses activités en Guinée et dans tous les autres pays où elle se trouve comme un principe de secours et de développement, parce que, selon elle, le développement est fondé sur une vision globale de l'individu et de la société. L'ONG porte une attention particulière aux femmes en Guinée.

Depuis l'implantation de l'ONG ADRA en Guinée, elle s'est toujours souciée du devenir des femmes rurales et urbaines. Cet état d'esprit a été renforcé par l'engagement massif des femmes dans les projets de développement qu'elle a initiés. C'est le cas du groupement de Dammanganyah (Basse Guinée) où les femmes étaient beaucoup plus représentées que les hommes. Au sein de ce groupement, leur participation numérique était à la hauteur de leur rendement et de leur motivation.

L'ONG ADRA collabore aussi bien avec des partenaires nationaux qu'internationaux et en premier lieu, ADRA international dont le siège se trouve à Washington. D'autres structures d'ADRA implantées dans certains pays du Nord (Suisse, Canada) viennent en aide à ADRA - Guinée en finançant les projets d'éradication de l'excision dans ce pays. L'USAID est un partenaire de l'ONG ADRA de même que certaines représentations diplomatiques présentes en Guinée comme l'Ambassade de Canada qui finance le projet de construction des puits à Siguiri.

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Dans le cadre national, l'ONG ADRA collabore avec l'association pour l'entraide universitaire qui est constituée d'étudiants diplômés de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry qui oeuvrent pour l'alphabétisation des femmes et des filles dans les campagnes guinéennes. Ayant mis en place des micro – crédits destinés aux femmes dans ces mêmes campagnes, ADRA collabore avec cette association universitaire pour l'alphabétisation des femmes qui pourront tenir des journaux de caisse dans le cadre de son micro – crédit qui a été possible grâce à sa collaboration avec l'USAID. Ces micro - crédits sont accordés aux groupements féminins et non aux personnes individuelles. Depuis 1987, l'ONG ADRA a réalisé beaucoup d'activités dont le programme logistique des réfugiés en Guinée Forestière de 1991 à 1997. Ce projet a été exécuté en partenariat avec le Haut Commissariat aux Réfugiés "HCR". ADRA a aussi construit des écoles dans la même région sous l'égide de la Banque Mondiale. La construction des écoles s'est étendue aux quatre régions naturelles de la Guinée, de Dabola à Dammanganyah et Kindia avec le projet Programme d'Ajustement Structurel pour l'Education "PASE II".

L'ONG ADRA est très connue à Conakry et en Guinée Forestière. Depuis peu, son objectif est d'étendre ses activités dans les autres régions de la Guinée. Dans ce sens, une évaluation est en cours à ADRA. Elle consiste au «need assessment» qui est, en quelque sorte, l'évaluation des besoins de toute une communauté comme c'est le cas à Siguiri (Haute Guinée) afin de trouver des solutions de sortie du sous - développement. ADRA compte s'attaquer prioritairement à Kérouané et Beyla par ce qu'il s'agit de deux zones de pauvreté élevée en Guinée d'après les données du Ministère du Plan.

### ***Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires "REFAMP".***

Le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires "REFAMP" pour la Guinée a été créé en Guinée en Mai 1997. Il a des antennes dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne. Cette création fut une initiative du Fonds des Nations Unies pour la Population "FNUAP" suite à une réunion qui s'est tenue au Caire (Egypte) et qui avait pour thème : Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). C'est lors de cette conférence qu'il fut suggéré de mettre en place une organisation des femmes qui occupent ou ont occupé des postes de responsabilité et qui peuvent être capables de fléchir les décisions

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

des dirigeants hommes en faveur du bien - être socio – économique des femmes. Ces femmes ministres et parlementaires épaulées par d'autres anciennes ministres et parlementaires auraient pour tâche de faire des plaidoyers en faveur de la promotion des femmes et la mise en œuvre des objectifs de la CIPD qui recommandaient la vigilance sur les questions des droits des femmes.

Lorsque les femmes qui avaient pris part à cette conférence furent de retour au bercail, elles entamèrent des démarches allant dans le sens des recommandations de la Rencontre du Caire dont l'essentiel était la création du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires "REFAMP". Une autre rencontre sous - régionale organisée à Ouagadougou (Burkina Faso) dont le but était d'approfondir et de débattre de la question de la promotion des femmes en Afrique renforça les recommandations de la Rencontre du Caire.

La création d'une cellule du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires par pays se posa à nouveau avec plus d'acuité. C'est pourquoi Mme le Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance de l'époque, Hadja Saran Daraba, a adressé des correspondances à toutes les femmes ministres et parlementaires de Guinée (anciennes et actuelles) pour les mettre au courant de l'initiative du Caire.

Suite à de nombreuses réunions, les statuts et règlements intérieurs furent élaborés. La mise en place d'un bureau exécutif du REFAMP – Guinée avec un conseil d'administration et un conseil des sages fut décidée. Bien que le REFAMP concerne en premier lieu, les femmes africaines ministres et parlementaires, la cellule guinéenne a fait appel à des femmes guinéennes influentes à travers les activités qu'elles mènent ou de la position occupée dans la vie publique. Elles bénéficient du statut de membres – associés. Le REFAMP – Guinée s'est aussi ouvert à toute bonne volonté ayant la capacité d'influencer les décisions des dirigeants pour l'amélioration des conditions de vie des femmes de Guinée. Certaines de ces femmes, membres – associés, sont très dynamiques et motivées.

La question des membres – associés a été beaucoup débattue lors de la tenue de la 6<sup>ème</sup> Conférence des REFAMP à Libreville (Gabon) qui a dessiné un tournant décisif dans la vie des REFAMP. Les organisateurs ont vivement recommandé à toutes les cellules nationales



*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

présentes de coopter les membres – associés.

Le REFAMP a pour objectifs de rassembler et organiser les femmes leaders (Ministres, Députés, etc.); de dynamiser leurs actions afin de les amener à s'associer aux efforts concertés de mise en œuvre des plans d'action issus de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), de la conférence de Beijing et d'autres instruments de promotion de la femme ; de participer à la réalisation des différents objectifs du Réseau en adoptant des stratégies conformes aux besoins spécifiques de la femme ; de favoriser la formation des femmes leaders et leur collaboration avec les autres couches de la population ; de plaider pour la mobilisation de plus grandes ressources en vue de promouvoir la mise en œuvre des plans d'action des différentes conférences internationales ; d'initier toute action de nature à inciter les structures gouvernementales à prendre des mesures en faveur de la participation des femmes à la vie politique ; d'user de leur position pour faciliter une prise en compte systématique des questions de population, d'égalité, d'équité et de développement, par l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire ; etc.

Depuis sa création en 1997, le REFAMP qui n'est pas un organisme de financement, s'intéresse aux groupements féminins. Lorsqu'il a des activités à superviser en Guinée, il fait appel aux associations féminines pour des activités de plaidoyer ou de sensibilisation.

Le REFAMP collabore très souvent avec un certain nombre d'ONG féminine telles que l'Association des Femmes Juristes de Guinée "AFJG" ; la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes "CONAG – DCF". L'Association des Femmes Journalistes de Guinée participe très souvent aux activités du Réseau. Le REFAMP est membre fondateur du Réseau des Femmes du Fleuve Mano River Union pour la Paix.

Mano River Union est une organisation sous – régionale qui regroupe trois pays de l'Afrique de l'Ouest dont la Guinée, le Libéria et le Sierra Leone. Seul le premier pays est francophone, les deux autres sont anglophones. Cette organisation a été créée à cause du fleuve Mano River qu'ils ont en commun et dont ils partagent les bénéfices naturels. Comme on peut le remarquer, le fleuve a prêté son nom à l'Union sous – régionale qui relie ces trois pays par de nombreux pactes dont la défense.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Ces dernières années, les deux pays anglophones (Libéria et Sierra Leone) ont été sujets à d'intenses guerres civiles internes qui ont duré plus d'une décennie. La Guinée – dans ce cercle vicieux – a été le théâtre d'accueil des réfugiés issus de ces deux pays et dont le nombre se chiffrait à des centaines de milliers de personnes. Tout récemment en 2000, la Guinée fut victime elle aussi d'incursion rebelle en provenance des frontières du Libéria et de la Sierra Leone et après quelques mois de combats entre les rebelles et les militaires guinéens, les derniers réussirent à repousser les premiers d'où le retour de la paix du moins du côté des frontières guinéennes. Il faut noter qu'au fil des ans, les deux présidents, le général Lansana Conté de la Guinée (encore au pouvoir) et Charles Taylor du Libéria (poussé à laisser le pouvoir par la communauté internationale en 2003) étaient devenus de pires ennemis, s'accusant mutuellement d'héberger sur son sol les opposants (rebelles) de l'un et l'autre régime. Charles Taylor avait mauvaise presse dans la sous – région. Il était la bête noire de plusieurs présidents qui l'accusaient de soutenir et de financer la rébellion armée contre leurs régimes et parmi eux figurait en bonne place son voisin immédiat le président Ahmed Tijan Kabbah de la Sierra Leone.

Pour faire revenir la paix dans la sous – région ouest africaine et surtout au sein de la Mano River Union, certaines femmes influentes des trois pays ont décidé de mettre en place le réseau des femmes du fleuve Mano River Union pour la paix qui aurait une représentation dans chacun des trois pays. Cette organisation a pu accomplir de véritables avancées à partir du moment où les trois chefs d'Etat cités plus haut avaient pu recevoir – à un certain moment – des délégations au nom du réseau et au sortir des entrevues, elles ont pu recueillir la promesse de chacun des chefs d'Etat d'œuvrer beaucoup plus dans l'avenir et de façon plus apparente pour la paix au sein de la Mano River Union.

Prenant acte de la volonté de chacun des trois chefs d'Etat et n'enregistrant aucune avancée en direction de la paix du côté du chef de l'Etat libérien, Charles Taylor, les Etats Unis appuyés par l'ONU et par les organisations sous – régionales, la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, ont imposé et obtenu la démission de ce dernier qui <sup>après</sup> une période d'asile politique au Nigeria a été finalement transféré à la Cour internationale de Haye pour crime de guerre et crime contre l'humanité.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Actuellement, bien que la paix reste encore fragile dans le giron du Mano River Union, il faut reconnaître que la majorité des centaines de milliers de réfugiés qui avaient élu domicile en Guinée pour échapper à la guerre fratricide ont entamé la marche en sens inverse pour rejoindre leur pays respectif à travers le programme du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). Pendant ce temps, le réseau des femmes du fleuve Mano River union continue son petit bonhomme de chemin dans les trois pays.

En 2000, le REFAMP a fait appel aux ONG féminines locales au moment de la préparation de la Conférence sous – régionale sur l'implication des femmes dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique. Les problèmes que rencontre la cellule guinéenne du réseau sont dus à sa gestion interne à cause de la faiblesse de revenus occasionnée par le fait que la cotisation des membres ne rentrent pas normalement compte tenu de l'occupation intense des membres.

Cette Conférence fut possible grâce à la collaboration réussie de l'UNFPA, l'UNESCO, le PNUD et de l'Etat guinéen. La même démarche fut adoptée en 2000 lors des attaques rebelles dont la Guinée fut victime. Toutes les coordinations nationales furent contactées et sensibilisées sur les méfaits de la guerre.

La plupart des activités réalisées par la cellule guinéenne est financée par le Fonds des Nations Unies pour la Population "FNUAP" qui constitue le principal bailleur de fonds. S'agissant du financement des réseaux nationaux, il a été vivement recommandé lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence des REFAMP à Libreville au Gabon de diversifier les sources de financement quand bien même que le FNUAP restait le bailleur traditionnel.

Le REFAMP mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer. Lorsque la guerre faisait rage au Libéria, les membres du réseau guinéen prirent leurs bâtons de pèlerin et rencontrèrent toutes les représentations diplomatiques, des coordinations régionales afin de limiter les dégâts dans les zones en conflit. Le REFAMP organise aussi des tables rondes avec les représentants de la Ligue Islamique Nationale et le Collège des Chrétiens de Guinée pour discuter des dérives de la jeunesse face à l'épidémie du Sida.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

### **Centre Africain de Formation pour le Développement "CENAFOD".**

Le Centre Africain de Formation pour le Développement "CENAFOD" a été créé pour résorber un déficit de formation à la citoyenneté en Guinée. Fréquemment sollicité pour former ses compatriotes en Guinée, M. Ben Sékou Sylla qui évoluait dans une structure étrangère à Abidjan (Côte d'Ivoire), finit par s'installer définitivement en Guinée avec l'objectif de doter son pays d'un Centre de formation à la citoyenneté permettant aux populations de mieux se positionner dans un processus de changement social et de mieux s'organiser pour jouer véritablement leur rôle en faisant valoir leurs intérêts tout en améliorant leur condition de vie.

Pour ce faire, le public cible du CENAFOD est constitué de différentes composantes de la Société civile : mouvements associatifs (ONG, groupements, association d'intérêt coopératif...) sans oublier les PME / PMI ; des élus locaux et nationaux engagés dans le processus de décentralisation et de bonne gouvernance ; des cadres et agents de développement en situation d'appui au développement à la base et des communautés locales.

De nombreuses institutions internationales présentes en Guinée ont contribué à la création du Centre Africain de Formation pour le Développement : le Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI), l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) et la Coopération Française...

Le CENAFOD accorde un grand intérêt aux associations et groupements féminins de Guinée. C'est pourquoi plus de 80 % des activités de l'ONG sont consacrées à ces dernières à travers des séminaires d'alphabétisation sur l'étendue du territoire national. Dans la plupart des ménages guinéens, les charges reposent sur les femmes qui constituent le vivier des organisations paysannes. C'est pourquoi le CENAFOD cherche à les doter des moyens de se prendre en charge pour leur participation effective au développement de la Guinée.

Les premières structures qui ont sollicité les services du CENAFOD pour la formation des groupements à la base furent les organisations féminines de Conakry 2. En 1993, les paysans (femmes et hommes) de Dabola et les groupements féminins de Gongorè dans la préfecture de

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Pita. Ces trois projets furent élaborés et soumis à deux bailleurs différents qui sont la DED, une ONG allemande qui s'occupe de l'éducation (alphabétisation) des adultes et un autre bailleur canadien Développement et Paix, une ONG catholique qui s'occupe du développement.

Le CENAFOD accorde des subventions aux ONG féminines locales qu'on appelle les fonds perdus parce qu'ils ne reviennent plus dans sa caisse. Ces subventions sont considérées par les ONG bénéficiaires comme des crédits. Le terme de crédit est utilisé pour ne pas que les bénéficiaires s'imaginent que puisque ce sont des dons, elles peuvent en user à leur convenance sans suivi ni évaluation. En plus de ces petits fonds de roulement, le CENAFOD met en relation les associations féminines avec d'autres partenaires financiers. Par exemple, A Dabola par exemple, il y a le Crédit rural<sup>119</sup> qui finance les projets de l'Union des groupements que le CENAFOD encadre depuis 1993 de même qu'à Gongorê en Moyenne Guinée.

A Conakry, le CENAFOD travaille avec plus de cinquante coopératives féminines dont entre autres : les coopératives de Lambanyi I, II, III, IV ; les coopératives de Kobayah I et II ; les coopératives de Dixinn port et Dixinn gare ; les coopératives de Bonfi marché et de Bonfi port ; les coopératives de Boussoura, Lansébounnyi et de Koloma,... Toutes ces coopératives sont corporatives c'est – à – dire des groupements de métiers qui s'intéressent à des secteurs aussi divers et variés parmi lesquels la teinture, la saponification, le séchage de poisson, le petit commerce, la mareyage, la riziculture et le maraîchage.

L'une des difficultés majeures rencontrées par le CENAFOD à un moment donné se situait au niveau des associations féminines et de certains bailleurs de fonds qui exigeaient à ce que les associations avec lesquelles le CENAFOD traite, soient constituées d'intellectuelles capables de rendre compte par écrit des activités réalisées alors que celles – ci étaient constituées dans leur grande majorité de personnes analphabètes.

Avec le temps, les difficultés de ce type se sont résorbées car il est rare de trouver aujourd'hui une association féminine où il n'y a pas deux, trois voire plus de femmes qui puissent lire,

---

<sup>119</sup> Une banque de crédit qui prête aux villageois des sommes d'argent plus ou moins importantes.

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

écrire et parler le français ou une autre langue internationale en plus des langues vernaculaires pratiquées en Guinée. Ces acquis ont été possibles grâce à la campagne d'alphabétisation et l'édition de nombreux livrets en langue nationale. Les fonds du CENAFOD proviennent principalement de trois sources :

1 – Les prestations de services.

- Le CENAFOD travaille avec le Comité National de Lutte Contre le Sida (CNLCS).
- Les départements ministériels guinéens commandent des prestations pour la formation de leurs cadres par le CENAFOD à l'instar du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (Techniques de gestion des projets).
- De nombreuses ONG guinéennes et autres ONG dans les pays de la sous – région sollicitent les services du CENAFOD dans les domaines du développement.

2 – Une partie des ressources du CENAFOD provient de la cotisation des membres du comité d'administration (C.A) ; et enfin,

3 – Les subventions des différents bailleurs internationaux :

- Développement et Paix (Canada), le plus important.
- DED (Allemagne), cette ONG s'est implantée en Guinée à travers le CENAFOD qui lui a fait découvrir le pays.
- La coopération française appuie des organisations productrices de coton parrainées par le CENAFOD à Kankan (Haute Guinée). Elle a été l'un des premiers à mettre à la disposition du CENAFOD un véhicule comme appui institutionnel.
- La Banque Mondiale à travers le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises "PACV" subventionne le CENAFOD.
- La Banque Africaine de Développement "BAD" avec le co - financement de l'Etat guinéen octroie des financements au CENAFOD.
- Le Fonds International pour le Développement Agricole "FIDA".

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

***Fonds des Nations Unies pour la Population "FNUAP".***

Le Fonds des Nations Unies pour la Population "FNUAP" est une agence des Nations Unies qui travaille en Guinée depuis 1979. A cette date, une première évaluation concernant la question de la population en Guinée dont le but était d'établir un constat sur les indices démographiques par rapport au développement a été réalisée. C'est sur la base des recommandations de ce rapport que le FNUAP avait commencé à financer des projets de développement. En 1983, les premiers véritables programmes furent lancés concernaient des programmes de planification familiale, d'éducation en matière de population et diverses politiques en matière de population.

Les associations et groupements féminins de Guinée constituent une des cibles du sous – programme «Stratégie en matière de population et de développement» de l'UNFPA. Les cadres de ce sous – programme interviennent au niveau des associations et groupements féminins dans les domaines de l'information en matière de population et de développement au travers des plaidoyers.

Le FNUAP a développé au niveau des associations et groupements féminins guinéens des activités rémunératrices de revenus permettant aux femmes de se prendre en charge économiquement au travers des Centres d'Appui à l'Auto – promotion Féminine (CAAF) qui sont des centres d'apprentissage et de formation qu'elle finance depuis de nombreuses années en Guinée.

Ces centres accueillent des filles et des femmes qui apprennent des métiers tels que la couture, la broderie, la saponification,...Ils s'occupent également de la formation des jeunes filles et développent des activités de sensibilisation et d'information sur des questions de population et de développement sur le genre et l'équité mais aussi les questions relatives à la santé de la reproduction.

Le sous – programme «Stratégie en matière de population et de développement» fait partie du plan quadriennal du FNUAP de la période 2002 – 2006. Il couvre à son tour deux autres sous – programmes dont le premier s'occupe de la santé de la reproduction. Il est domicilié au

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Ministère de la Santé. Quand au second sous – programme, il s’agit des questions de stratégies en matière de population et développement. Il est basé au Ministère du Plan et couvre les besoins de deux Ministères : Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’Enfance et l’Education Nationale.

Les associations féminines de Guinée constituent de véritables partenaires du sous - programme «Stratégie en matière de population et de développement», à cause du fait que ce dernier vise la réalisation de trois projets :

- 1 – La mise en œuvre et la gestion des programmes de population qui intègrent la dimension genre au niveau national et régional ;
- 2 – Le renforcement des capacités d’intégration de la dimension des populations dans les activités de promotion féminine ;
- 3 – Les actions de plaidoyer auprès des décideurs et leaders d’opinion en vue de leur engagement à travers des programmes de population et de développement.

Pour la réalisation de ces trois projets, le sous – programme se fait aider de certaines structures nationales (Ministère du Plan, Ministère de l’Education Nationale et le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’Enfance.) et des ONG. A travers le Ministère de l’Education Nationale par exemple, des programmes relatifs aux questions de scolarisation des jeunes filles ont été développés. Des réseaux comme le REFAMP bénéficient des formations sur Genre et Développement "PCGeD".

Les réalisations du sous – programme «Stratégie en matière de population et de développement» du FNUAP qui est à mi – parcours sont diverses et variées.

- l’appui accordé au Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l’Enfance pour le renforcement des capacités d’analyse des cadres.
- la réalisation de l’analyse institutionnelle de la direction nationale de la promotion féminine pour l’évaluation des capacités réelles de promotion de la femme et la mise en œuvre du programme cadre Genre et Développement.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Sur la base des recommandations de cette analyse institutionnelle, il a été jugé opportun de mettre en œuvre des séries de formation au profit du personnel de la direction de la promotion féminine et des animateurs des centres d'appui à l'auto – promotion féminine (CAF). Ces formations ont porté sur la gestion des ressources humaines, la communication organisationnelle du genre, population et développement, le processus de planification, de gestion des projets et des programmes de population.

Dans le cadre du renforcement des capacités des agents et acteurs de développement en Guinée, le sous – programme «Stratégie en matière de population et de développement» de l'UNFPA offre régulièrement des matériels de bureau, des fournitures et même des matériels mobiles telles que des voitures. En plus des séries de formation, le sous – programme a développé des outils de sensibilisation et des supports qui comportent les boîtes à image, les affiches, etc. Des animateurs ont reçu des formations relatives à l'utilisation correcte des outils octroyés sous forme de dons.

Le sous – programme développe aussi des programmes d'appui communautaire de la santé et tout ce qui concerne la sensibilisation en donnant gratuitement des préservatifs, des subventions annuelles aux animateurs pour la mise en œuvre de leur plan d'action qui est élaboré sur la base de tout ce qu'ils ont eu à apprendre dans le cadre de la vie familiale et l'éducation en matière de population.

Le sous – programme du FNUAP a encouragé la scolarisation des jeunes filles en octroyant des prix aux filles lauréates des examens nationaux. Il a encouragé des parents qui scolarisent leurs filles dans les préfectures. Les pères éducateurs<sup>120</sup> en rapport avec le Comité d'équité<sup>121</sup> présent pour suivre régulièrement la promotion des filles scolarisées dans les familles reçoivent des séries de formation pour la mise en œuvre de leur plan d'action et bénéficient aussi des subventions du sous – programme leur permettant d'organiser des activités encourageant la scolarisation et la réussite des jeunes filles à l'école.

---

120 Ils sont constitués de parents d'élèves vivant dans les campagnes et qui ont accepté de scolariser leurs filles.

Le sous – programme du FNUAP récompense ces parents. Encore, de nos jours, beaucoup d'autres pères de famille se trouvant dans la même situation demeurent réticents face à la scolarisation de leurs filles.

121 En collaboration avec les villageois, le sous – programme à des représentants locaux sur place pour suivre l'évolution et le respect de la scolarisation des filles parrainées.

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Le sous – programme étant à mi – parcours n’a pas encore mis en place une évaluation lui permettant de savoir réellement si les subventions accordées aux ONG pour la mise en œuvre de leur plan d’action ont été utilisées à bon escient. De même qu’il est, selon certains cadres du sous – programme, prématuré de parler de l’impact des différentes formations dispensées aux agents et acteurs de développement.

Le sous – programme «Stratégie en matière de population et de développement» du FNUAP, bien que n’ayant pas d’indicateurs d’évaluation, pour le moment, détient des indicateurs de processus. Par exemple, la remise des subventions est accompagnée d’une forte mobilisation de la communauté pour expliquer les raisons de l’octroi des subventions tout en dévoilant des plans d’action qui ont été soumis à l’approbation des cadres du sous – programme. Sur place, les représentants du sous – programme exposent leurs attentes et insistent sur les réalisations concrètes selon le calendrier fixé. C’est à partir de l’année 2005 que le sous – programme a mis en place une base de données pour le suivi et l’évaluation des différentes interventions.

Les difficultés rencontrées par le sous – programme se situent à différents niveaux. De la mise en œuvre difficile des activités par les cadres nationaux à la difficile remontée de l’information puisque, en appuyant les structures, le sous – programme souhaiterait que le feed back se développe afin d’harmoniser les interventions sur le terrain. Il y a aussi l’absence de rapports d’activité pour justifier l’utilisation des subventions offertes par le sous – programme.

### ***Centre Canadien d’Etude et de Coopération Internationale "CECI"***

Le Centre Canadien d’Etude et de Coopération Internationale "CECI" est une organisation à but non lucratif qui œuvre dans 25 pays d’Afrique, d’Asie, d’Amérique et d’Europe de l’Est. Il combat la pauvreté et l’exclusion : il renforce les capacités de développement des capacités ; il apporte des initiatives de paix, de droits humains et d’équité, il mobilise les ressources et favorise l’échange de savoir – faire.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le CECI a démarré le projet Droit et Citoyenneté des Femmes "DCF" en 1998 suite à sa décision de travailler dans le cadre de l'équité entre les femmes et les hommes en Guinée tout en restant en concordance avec sa mission qui est de lutter contre l'exclusion et la pauvreté à travers le monde. Or, en Guinée, les femmes sont exclues des activités macro – économiques et au niveau de la prise de décision dans le domaine politique. C'est la raison pour laquelle le CECI s'est impliqué pour travailler en faveur des droits des femmes dans ce pays.

Le projet Droits et Citoyenneté des Femmes en Afrique francophone "DCF" est un projet sous régional qui regroupe 4 pays à savoir : Guinée, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire. Dans ce dernier pays, à cause de l'instabilité politique, le projet a été arrêté. Le CECI fait un accompagnement pour les ONG membres de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes "CONAG - DCF". Il fournit des outils pour renforcer les ONG dans les analyses politiques et l'harmonisation des requêtes pour l'obtention des financements, le suivi des projets et l'habilitation autrement dit la formation sur différents sujets permettant aux ONG de prendre des décisions par elles – mêmes.

Le CECI apporte son appui technique aux différents projets entièrement financés par l'Agence Canadienne pour le Développement International "ACDI". Le projet "DCF" est financé à hauteur de huit millions et demi de dollars canadiens pour les quatre pays cités. A cause du décrochage de la Côte d'Ivoire, les trois pays restants se sont partagés la part qui aurait dû revenir à ce pays. Ce projet était financé pour une période de cinq ans. Etant arrivé à termes en 2003, une année de prolongation a été décidée. Le CECI a accordé un budget à la CONAG - DCF pour son fonctionnement autonome. Depuis 2003, la CONAG – DCF bénéficie des subventions du CECI et de l'ACDI mais aussi, de nombreuses autres institutions internationales.

Les trois principaux axes privilégiés par le CECI sont l'éducation, la sensibilisation aux droits des femmes et les activités économiques de celles - ci. En Guinée, le CECI a travaillé à la révision du Code civil qui a eu beaucoup de succès et de progrès parce qu'il y avait plein d'articles discriminatoires contraires à certaines lois qui avaient été promulguées à l'Assemblée nationale et d'autres lois internationales ratifiées par la Guinée.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Le CECI travaille dans de nombreux autres domaines en Guinée et dans beaucoup d'autres pays sur le développement local (la formation et l'encadrement des ONG ainsi qu'à leur institutionnalisation), sur les droits humains et le développement démocratique de même que sur le développement économique des femmes.

#### **4. DES RELATIONS DE COOPERATION SOUS TENSION**

L'addition des capacités de mobilisation (financière, humaine et technique) des trois acteurs de développement dont on a évoqué jusque là et qui oeuvrent en Guinée en faveur de la réduction de la pauvreté d'un côté, de la sensibilisation sur les rapports de genre de l'autre, nécessite une synergie d'actions en direction des populations bénéficiaires de l'aide au développement. Toutefois, cette collaboration ne va pas sans problèmes.

Depuis près d'une décennie, les ONG guinéennes excellent dans des projets dits «au ras du sol» : animation villageoise, construction de puits, mise en place du système de santé rurale, petits travaux d'irrigation, amélioration de l'habitat, etc. Elles contribuent également de plus en plus au développement de petites entreprises et se signalent dans l'attribution de micro – crédits en aidant les plus défavorisés à avoir accès aux moyens de production (terre, équipement, crédit, technologie, etc.). En outre, elles peuvent avoir des contacts avec des agences de l'Organisation des Nations Unies et des ONG des pays partenaires: communes, associations, syndicats, ce que les gouvernements ne peuvent faire, limités qu'ils sont aux relations d'Etat à Etat.

Les relations de coopération entre l'Etat et les partenaires au développement, à cause entre autre du droit de réserve empêche vraisemblablement le conflit d'éclater au grand jour. Ce qui donne l'impression d'une coopération apaisée et réussie. Néanmoins, l'Etat est soupçonné de mal utiliser les fonds mis à sa disposition par les partenaires au développement qui semblent se tourner depuis quelque temps vers les ONG locales pour le financement et la réalisation des projets de développement qui sont des micro – projets pour la plupart.

Les ONG locales entretiennent des relations de dépendance, de complémentarité et de conflit avec l'Etat. D'abord, elles sont dans l'obligation de solliciter l'accord de l'Etat pour

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'obtention de l'agrément à la naissance d'une ONG et pour l'obtention d'un ordre de mission pour se rendre sur le terrain, dans les campagnes ; ensuite, elles sont tenues de collaborer avec les Préfets et les présidents des Communautés Rurales Décentralisées (CRD) qui sont des représentants étatiques dans les régions où elles mènent des activités de sensibilisation et de développement ; et enfin, elles ne se privent pas de dénoncer la bureaucratie administrative et surtout la réticence de l'Etat à les voir occuper certains terrains sensibles au risque de se voir traiter de relais des partis politiques d'opposition. Jusqu'à maintenant, si les ONG locales sont perçues comme principales concurrentes de l'Etat, elles ont acquis, par contre, un capital de sympathie énorme auprès des partenaires au développement.

### **SECTION II. ENTRE VIE PUBLIQUE ET VIE PRIVEE**

#### **I. LE PROFIL DES MEMBRES DES ONG**

##### **1. Caractéristiques de la population étudiée**

L'enquête a touché 20 personnes de la société civile guinéenne dont 15 femmes et 5 hommes. Ces effectifs seront présentés dans le tableau ci-dessous en tenant compte de certains paramètres notamment l'âge et l'effectif.

Age	Effectif	en %
30 à 45 ans	8	40
46-60 ans	8	40
Plus de 60 ans	4	20
Total	20	100

Notre but était de recueillir des informations sur certains responsables d'ONG féminines locales et internationales, sur l'émergence et le fonctionnement de leur organisation et de nous faire une idée de leurs parcours personnels et professionnels sans souci de représentativité au niveau des effectifs considérés. Ainsi, l'âge des personnes enquêtées ne correspond pas à la situation démographique actuelle des dirigeants d'ONG en Guinée, mais seulement de la population visée par les entretiens.

Cependant, il semble difficile de créer et de diriger une ONG en Guinée avant l'âge de 40 ans. Parmi la catégorie 30 - 45 ans, seules quatre personnes sont effectivement présidentes d'ONG

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

et elles ont toutes plus de 40 ans. Parmi les personnes dont l'âge varie entre 30 et 45 ans, deux sont de simples membres d'ONG, la troisième est experte nationale et la dernière est à la fois membre et comptable d'une ONG. Alors que les personnes faisant partie de la catégorie des 46 - 60 ans et les plus de 60 ans sont pratiquement toutes présidentes d'ONG.

Cette prise de responsabilité tardive serait due à certaines considérations d'ordre familial ou professionnel parce qu'il serait difficile pour une femme mère et salariée, par exemple, de s'occuper de son ménage, de ses enfants, de son service et du fonctionnement d'une ONG. D'ailleurs, plus d'une femme a reconnu ne s'être lancée dans les activités de son ONG qu'après avoir terminé sa maternité :

*« Lorsque je venais de m'engager au sein de la société civile guinéenne, mon mari n'admettait pas que je sorte tôt le matin pour revenir tard le soir à la maison. Evidemment, je n'ai commencé tout ça que quand j'ai terminé mes maternités parce que c'était incompatible d'autant plus que la femme est très chargée en Guinée. Les charges domestiques sont épuisantes parce qu'il n'y a ni eau ni électricité de façon régulière. Malgré la réticence de mon mari et grâce à la confiance que je portais en ma personne, j'ai pu le convaincre de me soutenir dans mon engagement militant...»*

### **2. Niveau d'instruction**

A l'environnement formé par les responsables d'ONG semble correspondre un niveau d'instruction relativement élevé comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Niveau d'instruction	Effectif	Pourcentage
Bac	2	10
Bac + 2	3	15
Bac + 3	1	5
Bac + 4	8	40
3ème cycle	6	30
Total	20	100

Parmi les personnes interviewées ayant le niveau bac, l'une a pu gravir les échelons de l'administration guinéenne, réussissant à avancer en grade en changeant de hiérarchie grâce à des formations et des séminaires. Cette personne, en plus d'occuper de hautes fonctions au sein des syndicats guinéens, africain et mondial, fut nommée ministre du travail en Guinée.

### 3. Profession des enquêtés.

Les responsables d'ONG comme l'indique leur niveau d'instruction et les fonctions qu'elles occupent, font partie des élites du pays. Seules des personnes instruites semblent ainsi pouvoir prétendre à de telles positions. Ces personnes sont souvent titulaires d'une maîtrise ou de diplômes de troisième cycle. Même dans cet univers, cependant, des inégalités restent reperables au niveau des diplômes, les hommes étaient mieux lotis que les femmes, puisque trois des cinq hommes interviewés ont un diplôme de troisième cycle alors, que seules trois femmes sur quinze interviewées ont le même diplôme. Quant aux deux hommes restants, ils détiennent un diplôme de maîtrise, chacun. Enfin, six femmes ont déclaré avoir un diplôme de maîtrise, ce qui nous confirme dans l'idée que l'enquête s'est déroulée dans un environnement de personnes éduquées.

Profession et fonctions des enquêtés	effectif	Femmes	Hommes
Enseignante/secrétaire Archiviste et bibliothécaire	2	2	0
Ancienne ministre	3	3	0
Enseignante	2	2	0
Experte nationale	2	1	1
Femme entrepreneur	1	1	0
Chef de cabinet au Ministère du Tourisme	1	1	0
Directrice nationale adjointe à la Promotion féminine(sociologue)	1	1	0
Ancien diplomate Ancien député	1	0	1
Assistant administratif et comptable	1	0	1
Chef section chargée de la Protection des droits des femmes	1	1	0
Directeur de bureau	2	0	2
Formatrice	2	2	0
Sociologue (chercheur)	1	1	0
Total	20	15	5

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

D'après le tableau ci-dessus, nous pouvons supposer que, aujourd'hui déjà, en Guinée, les femmes peuvent prétendre à différents postes de responsabilité, car en plus de leur statut de dirigeantes d'ONG, elles occupent ou ont occupé des positions de ministre, de chef de cabinet, d'entrepreneur et d'enseignante, malgré des difficultés persistantes dans l'accès et l'exercice de ces fonctions.

### **4. Situation matrimoniale**

17 personnes déclarent être mariées parmi lesquelles, une veuve qui s'est remariée récemment et une femme deux fois divorcée qui vit à présent avec son troisième conjoint. La seule personne qui s'est déclarée veuve a, de son gré, refusé de se remarier depuis le décès de son mari dans les années 1980. Elle justifie cela par : « *une fidélité à l'église.* »

Situation matrimoniale	Effectif	en %
Mariés	17	85
Veuve	1	5
Célibataires	2	10
Total	20	100

Les deux célibataires sont un homme de 30 ans et une femme de 32 ans. Le nombre élevé de personnes mariées semble se justifier par des pesanteurs socioculturelles qui voudraient qu'une fille soit mariée avant l'âge de 25ans. Sur 15 femmes interviewées, 13 le sont effectivement; une seule reste célibataire, la deuxième étant veuve comme nous l'avons indiqué.

Seules deux femmes déclarent vivre au sein d'un ménage polygame, 16 personnes ( dont 4 hommes et 12 femmes) sont dans un ménage monogame. Deux femmes avaient épousé des hommes divorcés. Les deux femmes vivant dans un ménage polygame n'en sont pas fières. Elles pensent ne pas avoir eu d'autre choix que d'accepter une situation qu'elles qualifient cependant d'inconfortable. Pour l'une d'entre elles, à cause de son âge élevé ( 69 ans) et étant veuve, la société ne l'accepterait pas célibataire. Pour cette raison, elle a fini par se marier a un homme déjà marié :

*« Je suis farouchement contre la polygamie. Ce sont les circonstances qui m'ont poussée à l'accepter. Dans mon premier ménage, je l'ai refusée alors que dans mon*



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*ménage actuel je me suis retrouvée dans cette situation... A mon âge, la société ne m'accepterait jamais sans mari. Même en étant veuve, elle voudrait que je me remarie, autrement dit que je sois sous la protection d'un homme. »*

La seconde femme vivant dans un ménage polygame se croit victime de trahison de la part de son mari qui lui avait promis d'être à jamais monogame :

*«...Rentré en Guinée, mon mari n'a pas vaincu la tentation de marier une seconde épouse. Je suis très marquée négativement par cette situation, d'autant plus qu'il m'avait toujours rassurée, que nous ne serions que deux dans la vie, mais il a subitement changé. Je reste convaincue au fond qu'il a été victime de beaucoup de choses, telle que la magie noire<sup>122</sup> par exemple. »*

Parmi les 4 hommes mariés, aucun n'était polygame au moment de notre enquête.

### **5. Nombre d'enfants**

L'ensemble des personnes interviewées ayant des enfants, en ont 77 dont 40 garçons et 37 filles comme on le voit dans le tableau ci-dessus. Les 14 femmes mariées et ayant eu des enfants en ont 52 dont 27 garçons et 25 filles avec une moyenne de 3 enfants par femme. Notons que chez les femmes, 2 ont fait plus d'enfants (7 chacune) et celle qui a fait le moins d'enfant en a un seul.

Nombre d'enfants de l'ensemble des interviewés	Nombre de garçons	Nombre de filles
77	40	37

Pour les 4 hommes mariés, nous comptons 25 enfants dont 12 garçons et 13 filles. Sauf que là, un seul homme déclare avoir 11 enfants. Ce n'est pas une seule femme qui les a enfantés. Une première femme lui avait fait 4 enfants; après leur divorce, sa femme lui a fait 7 autres enfants.

Concernant les situations scolaire, universitaire et professionnelle des enfants des personnes interviewées, un seul homme, de 71 ans, a des enfants déjà grands. Les enfants des autres

<sup>122</sup>En Guinée, certaines femmes vont consulter les marabouts afin de récupérer le mari d'une rivale ou jeter des sorts à l'enfant d'une coépouse, par exemple. Certains hommes consultent aussi, pour s'enrichir ou pour bénéficier des charmes d'une femme.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

hommes sont assez jeunes et sont tous scolarisés en Guinée soit en primaire, au collège ou au lycée. Tandis que les enfants des femmes interviewées sont assez grands et la plupart d'entre eux vivent à l'étranger, soit pour les études ou pour y travailler. Il faut noter que, en Guinée, le fait d'avoir des enfants dans les pays occidentaux est un signe de prestige social et de richesse. Le tableau ci – dessous présente la situation des enfants qui fréquentent les universités occidentales en mentionnant les universités et le pays de résidence.

Pays de résidence des enfants des personnes interviewées	Universités fréquentées	Effectif	Filles	Garçons
France	Université Paul Sabatier Sorbonne	2	0	2
Niger	Institut Africain de Technologie	1	0	1
Canada	Université de Moncton MBA	4	1	3
Etats Unis	Université de New York Université aéronautique de Daytona Beach en Floride	2	0	2
Algérie	/	1	1	0
Maroc	HEC	1	0	1
Angleterre	London School of Economics	1	0	1
Norvège	Commerce International	1	1	0
Total		13	3	10

Au regard des données fournies dans le tableau ci-dessus, nous constatons la présence de 13 enfants des personnes interviewées qui étudient à l'étranger, dont seulement trois filles, 10 autres étant des garçons. Cela est suggestif des pratiques et des mentalités qui ont cours en Guinée où les garçons continuent à être favorisés au détriment des filles, même dans les milieux les plus dynamiques et novateurs.

Parmi les enfants des personnes interviewées qui exercent des occupations professionnelles, les résultats sont les suivants :

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Profession ou occupation	Effectif	Garçons	Filles
Dans le pétrole en Guinée	1	1	0
Education nationale en France	1	0	1
Couturière en Côte d'Ivoire	1	0	1
Sage-femme au CHU Ignace Deen (Guinée)	1	0	1
Chef d'entreprise en Guinée	1	1	1
Femme d'Affaires/ Styliste	1	0	
Assistante au directeur de Global Alumina (Société privée américaine ayant une filiale en Guinée)	1	0	1
Pharmacienne à San Francisco et Présidente de l'ONG internationale WAFRICA (Women in Africa)	1	0	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

Comme le tableau ci-dessus permet de le voir, quand il s'agit des enfants des personnes interviewées qui exercent une profession, les filles viennent en tête (six contre deux hommes).

#### **6. Obédience religieuse**

Les personnes de religion musulmane sont 4 fois plus nombreuses que celles pratiquant le christianisme. Nous avons aussi découvert qu'il y a une femme qui était née et baptisée chrétienne mais qui, à cause de son mari, a accepté de se convertir à l'islam. C'est elle qui s'est plainte plus haut d'avoir été trahie par son mari qui lui avait juré fidélité et avait fini pourtant par épouser une seconde femme.

Religion	Effectif	Femmes	Hommes
Musulman	16	14	2
Chrétien	4	1	3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>5</b>

Dans la religion musulmane, telle que pratiquée en Guinée, il est toléré qu'un musulman épouse une femme chrétienne ou juive voire une athée parce que les enfants porteront le nom de famille de leur père et seront considérés comme étant des musulmans. Pour les deux premières, elles ne sont pas obligées de se convertir à l'Islam mais pour la dernière, elle est obligée d'être musulmane ou de se convertir à l'une des religions monothéistes, car il n'est pas concevable, pour un musulman, d'épouser une "associationniste" autrement dit, une femme

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

qui ne croit pas en Dieu. Par contre, une femme musulmane n'est pas autorisée d'épouser un non musulman, fut - il chrétien ou juif. L'on suppose qu'une musulmane qui contracterait une telle union contribuerait ainsi à augmenter la population chrétienne ou juive au détriment de sa religion de naissance.

**7. Profession et niveau d'instruction des conjoints des interviewées.**

Profession des conjoints des enquêtés	Diplômés /Niveau d'instruction	Effectif	Femmes	Hommes
Hôtelier	BAC	1	0	1
Inspecteur des services financier et comptable	BAC+4	3	1	2
Nutritionniste et professeur d'université	BAC+8	1	0	1
Administrateur civil	BAC+4	1	0	1
Ingénieur économiste	BAC+5	1	0	1
Homme d'affaire	BAC+4	3	0	3
Enseignant	BAC+4	1	0	1
Météorologue	BAC+4	1	0	1
Ingénieur mécanicien	BAC+4	1	0	1
Ancienne ministre	BAC+8	1	1	0
Sage-femme	BAC	1	1	0
Ingénieur agronome	BAC+4	1	0	1
Femme au foyer	/	1	1	0
Sans réponse		3	1	2
Total		20	5	15

Puisque la majorité des personnes touchées par notre enquête était des femmes (15/20), il nous a semblé utile de nous attarder un peu sur la situation professionnelle de leur conjoint. Ces derniers avaient plus ou moins les mêmes diplômes qu'elles dix sur quinze conjoints ont un BAC+4, un seul détient un BAC+5 et un autre a un BAC+8, deux n'ont pas fourni de réponse concernant la profession et le niveau d'étude de leurs conjoints et enfin un seul conjoint avait mis fin à ses études au niveau du BAC.

Le niveau d'instruction des conjoints des femmes membres ou responsables d'ONG favoriserait - il l'engagement de ces dernières ? L'instruction du mari facilite - t - elle l'engagement dans la société civile d'une femme instruite? Elle est, en tout cas, un élément suggestif de la cohérence culturelle qui caractérise ce milieu de dirigeantes d'ONG.

### **8. Engagement des enquêtés**

Les raisons évoquées par les enquêtés pour expliquer leur engagement dans la société civile guinéenne sont très diverses. L'existence d'un nouvel espace d'action offrant des opportunités d'engagement semble, à ce titre, plus importante que l'existence d'un sens général et unitaire de l'engagement.

- Conférence de Beijing (Chine en 1995) [une personne]
- Tempérament (Suite à une injustice par exemple) [quatre personnes]
- Souci de défendre les causes des femmes
- Mouvement social (à l'occasion d'une grève par exemple)
- Le syndicalisme [deux personnes]
- Profession [six personnes]
- Image d'un parent (pour ressembler à un père, à la mère ou à la grand-mère) [trois personnes]
- Pour occuper le temps libre [une personne]

Aussi, faudrait-il noter que quatre des cinq hommes approchés pour notre étude ont déclaré s'être engagés dans la société civile (ONG) par profession alors que le cinquième l'a fait pour occuper son temps libre :

*« Après ma retraite, il y eut une ouverture dans le cadre des initiatives privées et le concept d'ONG venait de faire son apparition en Guinée. Je me suis dit qu'il y avait là, une piste à explorer pour continuer à contribuer au développement de mon pays. C'est pourquoi j'ai créé l'Association d'appui au développement des initiatives communautaires (ADIC). »*

Si les hommes considèrent leur travail au sein des ONG comme principale activité salariale, les femmes en majorité ont une préoccupation professionnelle outre leur responsabilité au sein des ONG. Elles peuvent être à la fois chef de cabinet au ministère du tourisme et présidente de l'Association guinéenne des femmes Leaders, secrétaire archiviste documentaliste et présidente de la coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes mais aussi chef section chargée de la protection des droits des femmes au ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance et présidente de l'Association mère et enfant (AME).

### *Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

En dépit de leur sollicitation au sein du ménage, les femmes concernées par notre étude n'hésitent pas, malgré les contraintes diverses et variées, à cumuler des fonctions administratives en répondant à leur préoccupation professionnelle mais aussi à celle de la société civile. Ceci étant, ne pourrait - on pas penser que leur responsabilisation au niveau des postes de décision ne piétine qu'à cause d'un conservatisme qui ne saurait être vaincu que par l'éducation du plus grand nombre (garçons et filles, jeunes et vieux, etc.)?

Quatorze des vingt personnes enquêtées déclarent s'être engagées dans les ONG à partir des années 1990, six seulement ayant commencé leurs activités au sein des organisations de la société civile avant cette date. Deux personnes rappellent leur engagement au sein de l'église dans le domaine social en 1960, ce qui constitue un antécédent de nature comparable à leurs pratiques actuelles. Deux personnes déclarent avoir été actives au niveau des syndicats avant même la création des ONG en Guinée et deux autres encore étaient déjà embauchées par des ONG internationales en 1986.

La majorité des personnes touchées par notre étude s'est donc engagée dans les années 1990, lorsque le gouvernement a autorisé l'implantation des organisations non gouvernementales locales, à travers un décret qui lance les bases de formation d'une société civile en Guinée.

#### ***9. Attitudes des personnes enquêtées face à leur propre travail***

Nous nous sommes intéressés à la perception manifestée par les personnes enquêtées vis-à-vis de leur engagement, selon qu'il serait perçu en termes de militantisme ou d'engagement professionnel. Onze parmi les vingt personnes interrogées se sont considérées comme relevant des deux registres c'est-à-dire à la fois, des professionnels et des militants; cinq d'entre elles se perçoivent quand – même uniquement comme des professionnels et enfin quatre, uniquement comme des militants.

Dans cet univers, le mot militant ne semble pas avoir de connotation péjorative et ne se distingue pas, du point de vue valoratif, de celui de professionnel<sup>123</sup>. Outre les onze personnes qui se réclament à la fois en tant que militantes et professionnelles, donc qui acceptent, malgré

<sup>123</sup>En Guinée, le mot "militant" évoque pour beaucoup des gens toujours prêts à se jeter dans les rues, à marcher, ceux qui ne font aucun travail intellectuel sinon que de la revendication; alors qu'un "professionnel", c'est celui qui a appris un métier et qui fait correctement ce travail, en d'autres termes, une personne compétente.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

tout, l'idée de se définir comme des militants, quatre autres encore se déclarent uniquement des militants, alors qu'en procédant par la même méthode on trouve une personne de plus qui déclare se reconnaître comme professionnel. Autrement dit, la majorité (onze) des personnes interviewées préfèrent plutôt être considérées, à la fois, comme professionnelles et militantes que d'être perçues comme l'un ou l'autre, c'est - à - dire professionnel ou militant. Deux extraits d'entretiens illustrent ce qui vient d'être dit : Mme B... et de Mme Q ...

*Mme B... déclare : « J'ai commencé à militer dans le mouvement syndical dans les années 1960. Je fus la première femme de Guinée élue secrétaire générale des syndicats à travers l'éducation. J'ai été aussi la vice-présidente de la panafricaine des enseignants tandis que sur le plan mondial, j'ai représenté l'Afrique au comité exécutif de la confédération mondiale des organisations de la profession enseignante et vice-présidente de l'internationale des ... Ce qui m'a beaucoup aidée lorsque je fus nommée ministre du travail en Guinée. »*

*« Je me considère comme une militante qui défend les droits des femmes en Guinée. Professionnellement, je défends la terre dans la mesure où je suis agronome de profession. Mais depuis que j'ai terminé mes études en 1986, je n'ai pas beaucoup exercé dans ce domaine et cela est uniquement dû au manque d'offre d'emplois pour les vingt dernières promotions diplômées des universités guinéennes. Je me suis donc orientée vers le monde du développement communautaire pour aider les populations les plus démunies (femmes et jeunes) à participer à leur propre développement à travers les séances de sensibilisation, d'information et d'éducation. Depuis 1989, j'appuie les initiatives des femmes urbaines, péri-urbaines et rurales dans leur auto-promotion. »*

### **10. Attitude des conjoints (femmes et hommes) vis-à-vis du travail des enquêtés.**

Durant l'entretien avec chacune des personnes enquêtées, nous avons voulu savoir comment elles conciliaient leur vie professionnelle, donc publique, et leur vie privée. Pour les quinze femmes interrogées, nous nous sommes vu proposer trois principales réponses qui se résumaient ainsi :

- 1 - l'organisation (7/15)
- 2 - la compréhension du mari (5/15)
- 3 - les deux (2/15)

Trois déclarations en témoignent :

*« Pour arriver à concilier ma vie privée et ma vie professionnelle, l'organisation m'aide énormément. Aussi, par rapport à la majorité des femmes de Guinée, je pourrais dire que je suis très heureuse en ménage parce que mon conjoint veille sur l'éducation de mes enfants. Il contrôle leur état nutritionnel et joue avec eux. En plus de tout cela, il m'aide à ficeler mes projets dans le cadre de mon ONG. Lorsque je*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*dois préparer une présentation, il m'assiste dans mon travail. Bref, c'est un consultant pour moi. »*

La personne interrogée apprécie donc le soutien qu'apporte son époux à son engagement. Le temps que ce dernier consacre à ses enfants est une contribution considérable à ses yeux, d'autant plus qu'en Guinée l'entretien des enfants est, le plus souvent, exclusivement assuré par des femmes.

Une autre de nos interlocutrices montre comment la compréhension de son conjoint lui fut utile dans la poursuite de son engagement militant :

*« Lorsque je venais de m'engager, mon mari n'admettait pas que je sorte tôt le matin et que je rentre tard le soir. Evidemment, je n'ai commencé tout ça que lorsque j'ai terminé avec mes maternités. La femme est très chargée en Guinée, les charges domestiques quotidiennes sont lourdes, d'autant plus qu'il n'y a ni eau ni électricité de façon régulière. Malgré la réticence de mon mari et grâce à la confiance que je portais en ma personne, j'ai réussi à le convaincre du bien fondé de mon engagement. Aujourd'hui, je peux dire que si j'ai atteint mon but c'est grâce à sa compréhension car s'il ne m'avait pas soutenu dans mon choix, je n'aurais pas pu me positionner comme c'est le cas aujourd'hui. »*

Ces témoignages suggèrent que, malgré les diplômes et la position sociale<sup>124</sup>, une femme est toujours la possession de son mari en Guinée, sans l'approbation de celui-ci, elle ne peut rien entreprendre à cause des pesanteurs socioculturelles du pays. Le second témoignage indique combien il est difficile pour une femme intellectuelle de concilier ses travaux de recherche et ses obligations conjugales.

*« ...Concilier mes vies professionnelle et privée me demande un double effort parce qu'il me faut compenser tout ce qui me manque chez mon époux en termes d'entretien et travailler dur pour m'affirmer et rendre mon travail professionnel visible. Il m'arrive d'allumer mon ordinateur portable et de travailler des heures durant, et cela peut m'arriver en pleine nuit lorsque mon conjoint a besoin de moi à ses côtés, ou encore il peut m'arriver de partir en mission pour trois semaines ou plus. Ce n'est pas évident pour mon mari avec qui j'ai instauré une négociation permanente pour mener à bien mes différentes occupations. Je trouve que ce poids psychologique est très néfaste pour un travail intellectuel. »*

Le risque de la dislocation des ménages est illustré par les trois mariages successifs de l'interlocutrice, alors que la société guinéenne n'a pas une bonne perception des femmes qui changent souvent de foyer conjugal, quel que soit leur niveau d'étude.

<sup>124</sup>Un bac + 4 et le fait d'être présidente d'une ONG bien connue et très puissante en Guinée, pour ce qui est du premier témoignage évoqué.



## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

La même question a été posée aux cinq hommes touchés par notre étude : comment arrivaient-ils à concilier leur vie professionnelle (publique) et privée. Les réponses ont été sans surprise. Pour les hommes, cette question ne se pose pas : en Guinée, la vie privée (le foyer) est naturellement l'affaire des femmes et la vie publique, du ressort des hommes.

*« Il faut reconnaître qu'en Guinée, l'homme a une marge de manœuvre. Cette question ne se pose pas avec la même acuité à un homme qu'à une femme. Je consacre la plus grande partie de mon temps à mes préoccupations professionnelles et cela a toujours été comme ça. »*

*« A vrai dire, cette question ne se pose pas trop à mon niveau. Par contre, j'ai une épouse qui est en même temps fonctionnaire et mère donc elle fait une triple vie qui lui demande beaucoup de travail et c'est très difficile car il lui faut se lever très tôt le matin pour s'occuper des enfants qui doivent aller à l'école avant de se rendre elle-même à son bureau. A son service, il y a d'autres obligations qui ne tiennent pas compte de ce qu'elle donne à la maison. De retour à la maison le soir, elle doit se préparer à satisfaire les besoins physiques de son mari en plus des réclamations exigeantes des enfants. Je trouve que cela est trop pour une seule personne. »*

Ces hommes semblent donc conscients du fait que la société demande beaucoup plus à la femme qu'à l'homme et certains sont même très sensibles à cet état de fait. Aucun des cinq hommes interviewés n'a utilisé l'expression "Compréhension de mon épouse". Comme pour dire qu'en Guinée, la femme étant la "propriété" de l'homme, c'est à lui d'être compréhensif afin que sa femme puisse s'adonner à telle ou telle profession.

### **11. Attitudes face à la polygamie**

Dans l'ensemble, la polygamie est très mal perçue par les personnes touchées par cette enquête. Hommes et femmes ont qualifié cette pratique de négative. Seulement deux femmes ont tenté de justifier la polygamie en tenant compte de certaines considérations d'ordre culturel. Les explications de la première :

*« Nous devons garder à l'esprit que la polygamie est une réalité chez nous. Dans le passé, elle avait ses avantages et même maintenant en milieu rural, il est encore possible de parler de ces avantages, ce qui serait tout à fait inconcevable en milieu urbain avec la conjoncture actuelle, surtout quand les femmes n'ont pas de revenus et que c'est à l'homme de subvenir tout seul aux besoins des enfants et des femmes.*

*Personnellement, je ne crois pas que la polygamie soit une mauvaise chose, je préfère être plutôt dans un ménage polygame que de divorcer d'avec mon mari parce que si je divorçais, je serais amenée à abandonner mes enfants chez leur père avec la nouvelle femme qui ne s'occupera pas d'eux. Dans un autre contexte, au cas où une femme divorcerait, au moment d'épouser un autre homme, celui-ci ne voudra pas de*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*ses enfants issus de son premier mariage. C'est pourquoi je préfère vivre dans la polygamie et chercher plutôt l'entente cordiale avec ma coépouse. Je trouve que les problèmes liés à la polygamie ne sont rien d'autre qu'un manque de solidarité féminine.*

*Dans la société guinéenne, une femme célibataire de plus de trente ans par exemple n'est pas respectée, elle n'a aucun prestige. De même que dans l'administration, pour qu'une femme bénéficie d'un poste de responsabilité, il faudrait qu'elle soit mariée. Statistiquement, la proportion des femmes au sein de la population guinéenne est plus importante que celle des hommes. Dans ces conditions, si on insiste à maintenir coûte que coûte la monogamie, je ne pense pas que le pays puisse s'en sortir. Raison pour laquelle malgré l'interdiction par la loi de cette pratique, elle perdure compte tenu de certains paramètres socioculturels et historiques. En tant que défenseur des droits des femmes, je peux me permettre d'affirmer que la polygamie n'est pas une mauvaise chose, mais c'est plutôt le sens que certains lui donnent qui la diabolise.*

*C'est un droit pour toute femme qui le souhaite d'être dans un ménage. Tenant compte de mon engagement militant, je devrais être du côté de toutes les femmes et encore plus du côté de celles qui ont des difficultés dans la vie. Une veuve qui est avancée en âge et qui souhaiterait se remarier avec un homme de son choix, qui a déjà une épouse, que doit-elle faire? Une fille d'une trentaine d'années qui peine à trouver un mari et qui arrive à en trouver qui a déjà une femme, doit-elle renoncer à son bien aimé sous prétexte que la polygamie est interdite alors que ses parents la martyrisent d'un autre côté parce qu'elle est célibataire à son âge? C'est aussi ça les problèmes auxquels sont confrontées de nombreuses femmes en Guinée. »*

Les explications de la seconde femme :

*« Je suis franchement contre la polygamie. Ce sont les circonstances qui m'ont poussée à l'accepter. Dans mon premier ménage, j'ai refusé cette pratique alors que dans mon ménage actuel, je me retrouve dans la polygamie à cause de mon statut de veuve. C'est à partir de là que je me suis rendue à l'évidence de la difficulté de se soustraire de cette pratique en Guinée. A mon âge (69 ans) la société ne m'aurait jamais acceptée sans époux. Même en étant veuve, les gens attendent de moi que je me remarie pour être sous la protection d'un homme qui déposera ma tête dans la tombe une fois morte. »*

En effet, nous l'avons dit, en Guinée, lors du divorce, une femme est tenue de laisser tous ses enfants de plus de sept ans chez leur père parce que le système matrimonial guinéen est patrilinéaire et patrilocal à la fois.

Les dix-huit autres personnes se déclarant contraires à la polygamie se réfèrent à cette pratique en termes de :

- 1 - fléau ;
- 2 - hypocrisie ;
- 3 - crime contre l'intégrité de la personne;

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- 4 – malhonnêteté;
- 5 – contraintes culturelles imposées par les coutumes, traditions et mœurs ;
- 6 - contraintes sociales ;
- 7 - dislocation de la famille ; etc.

Certaines femmes rappellent que la polygamie est devenue très coûteuse de nos jours et que, même si cela leur arrivait, elles y seraient indifférentes à cause de leur âge et de leur indépendance financière vis-à-vis de leur époux :

*« je pense que la polygamie n'est pas une bonne chose. Elle est désuète puisqu'elle était justifiée par le passé. Aujourd'hui, elle coûte en plus d'être difficile à vivre. En d'autres termes, je connais bien mon mari depuis quarante ans. S'il lui arrivait de prendre une seconde épouse, il n'y aurait aucun problème à mon niveau puisque je n'habiterais pas avec elle (coépouse). Je n'aurais même pas le temps de les regarder parce que je serais occupée à autre chose. »*

En matière de législation concernant la polygamie, tous parvinrent à s'entendre sur le fait que les législateurs doivent, avant de légiférer sur ce sujet, tenir compte de certains paramètres socioculturels et historiques du pays, afin de recueillir le plus d'adhésion possible pour un projet d'envergure nationale.

### **12. Attitudes des enquêtés face à l'excision**

Lors de l'enquête, nous avons rencontré parmi les ONG locales membres de la coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes, une ONG qui s'occupe exclusivement de la lutte contre l'excision. Il s'agit de la cellule de lutte contre les pratiques traditionnelles affectant la santé de la femme et de l'enfant (CPTAFE). La pratique de l'excision était jugée en termes de :

- 1 - violence faite aux filles et aux femmes;
- 2 - atteinte aux droits des filles et des femmes;
- 3 – fléau;
- 4 – mutilation;
- 5 – héritage culturel (coutumes- mœurs - traditions)

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Parmi les méfaits causés par cette pratique et relevés par les enquêtés, il y avait :

- 1- les infections (de tout genre y compris le VIH/SIDA) ;
- 2 - la stérilité ;
- 3 - la frigidité (perte de sensibilité sexuelle) ; etc.

Pour remédier et mettre fin à cette pratique, des solutions ont été proposées telles que son arrêt immédiat, la poursuite de l'initiation et de l'éducation qui entouraient jadis cette pratique.

Concernant l'éducation, par exemple :

*« Depuis un certain temps, nous essayons au sein de la CONAG - DCF en collaboration avec la CPTAFE de sensibiliser nos mères et nos grands-mères pour qu'elles acceptent d'abandonner cette pratique mais ce n'est pas facile parce que les pesanteurs socioculturelles sont enracinées dans l'inconscient des uns et des autres. Avec l'introduction des cours spécifiquement basés sur les méfaits de l'excision, les mères de demain pourront se rendre compte de la nécessité d'abandonner cette pratique. Donc, le volet éducatif devrait être privilégié pour mettre un frein à toutes les violences faites aux filles. »*

Les femmes touchées dans leur propre chair, que nous pu rencontrer, n'ont pas hésité à traiter cette pratique de fléau. L'une d'entre elles a gardé des séquelles, suite à des complications subies alors qu'elle était petite fille :

*« C'est une très mauvaise chose. Personnellement, j'en souffre beaucoup. Au-delà des méfaits biologiques, il y a un impact psychologique très frustrant. A un certain âge, il est biologiquement difficile de s'accepter comme femme, cela constitue un effet négatif durant tout le reste de la vie d'une femme. Vers quarante-cinq ans, une femme excisée a tendance à se retirer de toute activité sexuelle parce qu'elle est bloquée psychologiquement. Le fait que l'excision bloque les menstrues de certaines femmes pousse aussi leurs conjoints à les repousser parce qu'elles ne peuvent enfanter et elles deviennent, du coup, une sorte de paria sexuel. »*

Contrairement à la polygamie qui a tout de même dans notre univers deux voix pour la défendre, aucune voix ne s'est faite entendre pour soutenir l'excision. Les vingt personnes enquêtées en reconnaissent le caractère odieux.

**SECTION III. INFORMATIONS A CARACTERE BIOGRAPHIQUE SUR QUELQUES LEADERS D'ONG EN GUINEE.**

*« L'analyse sociologique n'est pertinente que si elle rend compte de la conscience des acteurs. La réflexion sur la situation et l'action des femmes serait beaucoup plus avancée si nous disposions d'un grand nombre d'entretiens et d'enquêtes qui permettent à de nombreuses femmes d'exprimer leurs opinions et de leur discuter avec d'autres. La rareté des documents, provient, je l'ai dit, de cette peur si fréquente qui empêche de donner la parole à ceux ou celles dont on nie a priori la capacité d'être des acteurs de leur propre existence. » Touraine (2006 : p.60)*

*E.1. Entretien avec Mme A..., 56 ans, membre de l'Association pour la Défense des Droits des Femmes en Guinée (ADDEF – G). Elle est aussi enseignante, secrétaire archiviste et bibliothécaire dans un collège de Conakry.*

A la fin de ses études primaire et secondaire, elle fut orientée vers l'option Techniques économiques (T.E). Après une première année au sein de cette filière, elle opta, pour des raisons personnelle et familiale, pour l'enseignement professionnel. A la suite d'un concours d'orientation, elle fut admise à l'Ecole nationale d'instituteurs (E.N.I) de Macenta, en Guinée Forestière. D'après les dires de Mme A..., son orientation fut une totale réussite; durant les trois années de sa formation, elle était toujours classée première.

A l'examen de sortie, elle fut classée 8ème sur 110 candidats présentés. A la fin de sa dernière année de formation à l'E.N.I de Macenta, les examens étaient accompagnés d'un stage, qui s'était déroulé dans une sous – préfecture appelée Balizia où elle passa quelques jours, histoire de s'habituer à l'environnement de l'enseignement qui allait être sa profession dorénavant. C'est là – bas qu'elle reçut son affectation pour Conakry.

Mme A... s'était réjoui à l'époque d'être affectée, dans la capitale, au collège de Coronthie où elle dispensa ses premiers véritables cours d'histoire/géographie. Au bout de cinq années passées en situation de classe, elle fut mutée à nouveau dans la banlieue de Conakry, avec des fonctions au niveau de l'administration scolaire. Après un bon moment à ce poste, elle fut désignée secrétaire archiviste et bibliothécaire, des fonctions qu'elle continue à exercer jusqu'à présent.

La rencontre de Béijing fut un élément déclencheur pour l'engagement de Mme A...dans des

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

activités liées à la société civile guinéenne.

« Après la conférence de Béijing, j'ai appris les échos et du coup, j'ai cherché à savoir quelles étaient les marges de manoeuvre qui étaient offertes aux femmes qui voulaient se regrouper en coopérative ou créer une association. Ainsi, j'ai découvert que la loi fondamentale dans l'un de ces articles prône les initiatives privées. C'est par rapport à cette réalité qu'en compagnie de certaines femmes syndicalistes nous avons créé en 1997 l'Association pour la Défense des Droits des femmes en Guinée avec l'intention de combler le vide en ce qui concerne une structure qui défend spécifiquement les droits des femmes. (...) Elles avaient des problèmes particuliers, qui ne pouvaient être résolus dans des cadres généraux. Il y avait (...), l'Organisation guinéenne des droits de l'homme (OGDH), mais elle avait un caractère général et global. Généralement, les textes juridiques guinéens accordent beaucoup de droits aux femmes. Mais elles n'ont pas l'information et même celles qui se disent intellectuelles ne maîtrisent pas cette juridiction ; à plus forte raison la majorité des femmes se trouvant dans les zones rurales. »

Mme A...est mariée et mère de cinq enfants, dont une fille et quatre garçons. Son mari est hôtelier et a pu faire des études jusqu'au lycée. Elle affirme ne pas être actuellement dans un ménage polygame mais elle ajoute que son mari avait pris une deuxième épouse avec laquelle il a fini par se séparer après trois ans de mariage. Elle est donc, pour l'instant dit – elle, seule épouse légitime pour son mari.

Mme A...se considère à la fois militante et professionnelle dans ses activités au sein de l'ADDEF – G.

« A un certain niveau, je me confonds aux militants (hommes et femmes). Je me réclame professionnelle parce qu'en tant que membre fondatrice de l'ADDEF – G, membre du bureau exécutif national et trésorière de l'organisation, je déploie beaucoup d'efforts dans la formation en tant que responsable de la formation, des para-juristes, leur déploiement et leur suivi – terrain. J'ai eu la chance d'être formée dans ce sens dans un projet triennal piloté par Juristes solidarité, une ONG internationale basée à Paris. »

Mme A... qualifie la polygamie de fléau car pour elle, cette pratique a plus d'inconvénients que d'avantages. Elle reconnaît néanmoins que certaines familles s'en sortent mieux que d'autres. C'est le cas des familles dont les femmes sont analphabètes puisqu'elles sont

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

bâillonnées par la religion et les coutumes. Celles – là disent souvent : « Mon père avait tellement de femmes que je me vois incapable de refuser cet état de fait. » (la polygamie) ou encore : « Dieu a dit qu'une seule femme pour un homme, ce n'est pas bon. »

D'après Mme A..., la conscience de certaines femmes serait fouettée par des considérations qui, sous certains aspects, peuvent être jugées irrationnelles. Dans la majorité des cas, les femmes acceptent difficilement la polygamie. Certaines extériorisent leur malaise à travers des violences qui peuvent être dirigées contre la coépouse ou contre l'époux.

Bien que la polygamie soit interdite en Guinée, elle est assez courante dans les ménages.

«La Guinée ratifie toutes les conventions internationales et souvent celles – ci sont traduites dans la législation nationale mais le problème fondamental se situe au niveau de son applicabilité. Même les conventions sur chantier sont ratifiées en Guinée sans être étudiées ni analysées, tout simplement parce qu'on ratifie pour ratifier. »

Concernant l'excision, Mme A... mesure l'ampleur du travail à effectuer. C'est un des combats que mène d'ailleurs l'ADDEF – G pour l'éradication de cette pratique qu'elle considère comme faisant partir des violences faites aux femmes.

« Dans notre jargon, nous appelons cette pratique, "les violences faites aux femmes". Il y a en Guinée, des organisations qui oeuvrent pour l'éradication de cette pratique mais ce n'est pas du tout aisé parce qu'il s'agit d'un problème de coutume, donc d'un problème entier, qui ne pourra être résolu qu'à long terme. Malgré les campagnes de sensibilisation et la reconversion des exciseuses dans certains métiers de substitution, c'est maintenant que le problème prend une ampleur inquiétante parce que les exciseuses se cachent pour mutiler les filles avec la bénédiction des parents, sans aucune préoccupation sanitaire. Aussi, puisque nombre de personnes accusent l'islam de cautionner ce genre de pratique, mon ONG a financé la réalisation d'un film qui traite de l'excision, dans lequel un éminent connaisseur du Coran qui a fait ses études en Arabie Saoudite a soutenu l'idée que, puisque tous les musulmans reconnaissent en Dieu le créateur ultime, pourquoi alors par cet acte montrer que ce même Dieu a commis une erreur de création en laissant une fille naître avec le clitoris? Si cela était néfaste et dangereux, il l'aurait lui – même enlevé. Une autre tendance a été dans ce film comme d'ailleurs dans la réalité qu'en Guinée, une fille qui n'est pas excisée est traitée de *bilakoré* autrement dit, une personne qui est incapable de garder un secret et qui ne mérite pas d'être au courant de certains sujets en relation avec la féminité. »

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Enfin, c'est grâce à son effort d'organisation que Mme A... parvient à concilier vie privée et vie publique (professionnelle) à travers ce qu'elle nomme le triple rôle de la femme: être mère, épouse et salariée.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E2. Entretien avec Mme B..., 69 ans, ancien ministre du travail et membre du Conseil économique et social (C.E.S) de Guinée.*

Mme B... est vice – présidente du C.E.S de Guinée. Dans cette institution, elle s'occupe des questions de société tels que les problèmes liés au travail, à la santé mais surtout des questions de rapports sociaux de sexe. Elle se dit formée sur le tas. Après le baccalauréat, elle préféra embrasser la vie active. Sa position actuelle est due à des examens professionnels passés pour obtenir des promotions.

Mme B... est veuve depuis 1980, mère de deux enfants<sup>125</sup> et grand – mère de cinq petits enfants. Elle n'a jamais voulu se remarier pour rester fidèle à son mari défunt. Mme B... se déclare fière du niveau d'études et de la réussite professionnelle de ses enfants, d'autant plus que son mari mourut très tôt et qu'elle éleva seule ses deux enfants en accordant le maximum de temps à leur éducation.

Le mari de Mme B... était inspecteur des services financiers et comptable. Elle n'a jamais été dans un ménage polygame, de même que ses parents ou ses grands-parents. Elle considère cela comme une chance et une fidélité à l'évangile.

Mme B... prétend avoir fait du militantisme, dans les syndicats par exemple, mais depuis un bon moment elle se perçoit plutôt comme une professionnelle:

« J'ai été active dans le mouvement syndical depuis les années 60. D'ailleurs, je fus la première femme guinéenne élue secrétaire général d'un syndicat à travers l'éducation. En Afrique, j'ai été vice – présidente de la Panafricaine des enseignants et sur le plan mondial, j'ai représenté l'Afrique au comité exécutif de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante... ce qui m'a beaucoup aidé lorsque j'ai été nommée ministre du travail en Guinée. Donc, voyez vous, je me considère à la fois militante et professionnelle mais à présent, je suis plus professionnelle. »

Mme B... soutient que la polygamie est une hypocrisie partout où elle est acceptée à cause de ces ravages sur les femmes et sur les enfants. Elle accuse les femmes qui sont, pour elle, les premiers obstacles à l'éradication de cette pratique:

---

125 Son fils aîné a 44 ans, une maîtrise en Sciences économiques et travaille dans le pétrole, tandis que sa fille cadette a 41 ans, la nationalité française et travaille dans l'éducation nationale en France.

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

« La polygamie est encore de cours en Guinée à cause du manque de volonté des femmes. Sinon, il y a une loi politique qui l'interdit. Mais ce sont les femmes qui acceptent de donner leurs filles aux hommes déjà mariés à deux ou plusieurs épouses. Pour freiner ce comportement des femmes, il faudrait qu'elles y mettent des leurs. Bien entendu, cette déclaration n'engage que moi. »

Quant à l'excision, elle se dit complètement contre puisque selon elle, c'est une atteinte aux droits de la femme à partir du moment où l'excision consiste à violer l'intégrité physique de la personne qui l'a subie.

Mme B... explique sa réussite par le fait qu'elle n'a jamais accepté de croiser ses bras. Sinon, dit – elle, à 69 ans elle aurait pris sa retraite, d'autant plus qu'elle n'a aucun enfant en charge. Ils sont tous grands et auraient pu s'occuper d'elle matériellement. Elle déclare hériter cette force de caractère de sa grand – mère maternelle avec qui elle a grandi. Sa grand-mère, nous dit – elle, n'a jamais compté sur personne durant toute sa vie; Mme B... a pu, elle aussi, assumer son rôle de chef de ménage depuis 1980, au décès de son époux. C'est depuis les années 60 qu'elle s'est investie dans l'environnement de la société civile guinéenne à travers les associations, au niveau de son église, de son village et de la Communauté rurale décentralisée "CRD" c'est à dire bien avant le processus de formation d'une société civile pour laquelle elle a œuvré en Guinée.

Mme B... rend hommage à son époux qui n'a ménagé aucun effort de son vivant pour qu'elle puisse s'affirmer en tant que femme:

« J'ai une pensée de reconnaissance pour mon défunt époux car si j'ai pu sans beaucoup de difficultés concilier vie privée et vie professionnelle, c'est parce qu'il m'a toujours tout facilité dans mes ambitions socio – professionnelles. Il était très compréhensif, c'est comme s'il savait qu'il allait me laisser les enfants. »

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E3. Entretien avec Mme C..., 43 ans, présidente de l'Association Mère et enfant (AME), trésorière de la Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes.*

Mme C... est chef de section chargée de la protection des droits des femmes à la direction de la promotion féminine du Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance. Elle assiste les femme victimes de violence de toute nature, les sensibilise grâce aux para – juristes et apporte de l'aide juridictionnelle aux femmes en prise avec la justice.

Elle est mariée et mère de cinq jeunes enfants (3 garçons et 2 filles) dont l'aîné n'a que 13 ans. Ils sont tous scolarisés. Son mari est nutritionniste et professeur à l'Université de Conakry. Parallèlement, il est sollicité à la Direction de la petite enfance pour veiller à la situation nutritionnelle des enfants et des personnes âgées au compte du Ministère des affaires sociales...Elle n'est pas dans un ménage polygame et déclare que c'est un choix approuvé par elle et son mari.

Mme C... se considère comme une militante et comme une professionnelle.

« Avant, j'aurais pu me réclamer uniquement militante mais à présent, à cause de tout ce que j'ai appris chemin faisant, je me considère comme une professionnelle parce que j'ai suivi plusieurs formations à travers le monde et j'ai aussi représenté mon ONG en dehors de la Guinée en faisant des communications. »

Mme C... déclare s'être engagée dans la société civile guinéenne en 1995 à cause de l'amour qu'elle porte aux enfants. Après le baccalauréat et à cause de ses performances, elle fut orientée à l'Ecole normale supérieure rebaptisée depuis l'institut supérieur des sciences de l'éducation de Guinée. Après trois années de formation, elle enseigna la biologie dans un collège durant huit ans de 1990 à 1998 avant de demander une mutation au Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance.

Avant cela, elle avait réussi à convaincre certains de ses collègues de se joindre à elle pour créer une organisation de femmes appelée "Association des femmes enseignantes du collège de l'Aviation". Leur travail consistait à canaliser les filles violentes. Son ambition, nous a – t – elle raconté, était de réussir et d'aider d'autres personnes mais les contraintes horaires que lui astreignait l'enseignement l'ont emmenée à le quitter pour un autre service. Elle fut mutée à la Direction de la petite enfance où elle travailla deux années durant, de 1998 à l'an 2000. Par

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

incompatibilité d'humeur avec son Directeur, elle demanda à nouveau à être affectée dans un autre service, à la direction de la promotion féminine. Quelques jours plus tard, elle reçut l'attribution de diriger la Section de la promotion et de la protection des droits des femmes. Une fois à ce poste, elle a pu mettre en oeuvre son projet de création d'une ONG en direction des mères et des enfants. Avec l'assistance morale et intellectuelle de son mari, elle finalisa le statut qui fut agréé par le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation.

Mme C... met en avant ses compétences en matière d'organisation pour justifier de sa capacité à concilier ses vies privée et professionnelle. Elle note aussi la compréhension dont elle bénéficie de la part de son mari.

« Je m'organise. Aussi, par rapport à la majorité des femmes de Guinée, je puis dire que je suis très heureuse en ménage parce que mon mari veille beaucoup sur l'éducation de mes enfants. Il veille sur leur état nutritionnel. Il joue avec eux et m'aide aussi à ficeler mes projets. Lorsque je dois préparer une présentation, il m'assiste dans mon travail. Pour couper court, il représente un consultant pour moi. »

Ne vivant pas elle même dans un ménage polygame, Mme C... tente de justifier la polygamie à travers quelques arguments supposés être en faveur des femmes. Elle accuse les femmes de manque de solidarité féminine.

« La polygamie est une réalité chez nous. Dans un passé récent, elle avait ses avantages. Dans le monde rural aussi il est possible de parler des avantages de la polygamie tandis qu'il serait aberrant, voire incompréhensible, de la soutenir dans les zones urbaines avec la conjoncture actuelle, surtout quand les femmes n'ont pas de revenu et que c'est le mari qui doit subvenir aux besoins des enfants et des femmes.

Aussi, personnellement, je ne crois pas que la polygamie soit une mauvaise chose en elle – même. Je préfère être dans un ménage polygame que de divorcer d'avec mon mari parce que si je divorce, je suis contrainte de laisser mes enfants chez leur père avec une autre femme qui ne s'occupera jamais d'eux. Au cas où la femme divorce pour épouser un autre monsieur, ce dernier ne voudra jamais voir ses enfants. C'est pourquoi je préfère vivre la polygamie et chercher l'entente cordiale avec ma coépouse. Les problèmes de polygamie ne sont rien d'autre qu'un manque de solidarité féminine.

Dans la société guinéenne, une femme célibataire n'est pas respectée, elle n'a aucun

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

prestige. De même que dans l'administration, pour qu'une femme bénéficie d'un poste à responsabilité, il faudrait mieux qu'elle soit mariée. Un autre problème est que, statistiquement, la proportion des femmes est plus élevée que celle des hommes. Dans ces conditions, si on insiste sur la monogamie, le pays ne pourra pas s'en sortir, raison pour laquelle, nonobstant l'interdiction par la loi de cette pratique, elle perdure, à cause de certains paramètres socioculturels et historiques que ses détracteurs négligent.

En tant que défenseuse des droits des femmes, je peux me permettre d'affirmer que la polygamie n'est pas mauvaise dans sa globalité ; au contraire, c'est le sens que certains lui donnent qui la diabolise. Je suis convaincue que toutes les femmes qui souhaitent se marier puissent être dans un ménage (monogame ou polygame). A cause de ma fonction, je suis censée être du côté de toutes les femmes de Guinée mais encore plus de celles qui rencontrent d'énormes difficultés dans la vie, telle qu'une veuve qui est avancée en âge et qui souhaiterait se remarier à un homme de son choix, déjà marié à une ou plusieurs femmes. Que doit-elle faire? Doit-elle renoncer à l'élue de son cœur et attendre la mort? Que dire aussi des femmes célibataires ayant dépassé la trentaine sans avoir convolé, et dont les mains sont demandées par un homme déjà marié? Ce sont là les problèmes auxquels sont confrontées de nombreuses femmes. »

Mme C... récusé par contre farouchement l'excision.

«Mes deux filles ne seront jamais excisées. »

Elle continue ses commentaires sur l'excision:

« La première fois qu'une femme s'est emparée du micro dans la mosquée de notre village, à Banko dans Dabola, pour dénoncer l'excision, ce fut moi. C'était à l'occasion d'une grande fête musulmane appelée Maouloud, c'est - à - dire jour anniversaire de la naissance du prophète Mouhammad (PSL).Ce jour là, j'ai pu expliquer à l'assistance les conséquences de l'excision et du mariage précoce dans ma langue maternelle, le malinké, afin de permettre à tout le monde de comprendre mes propos.

Au fil de mon explication et en guise d'exemple, je leur ai rappelé mon cas personnel. Si je n'étais pas allée à l'école, je n'aurais certainement pas pu leur amener des projets au village ni me mettre à leur donner des leçons sur des questions de savoir faire. Je leur ai aussi parlé de mes camarades d'âge, filles et garçons qui n'ont pas été scolarisés, et leur ai demandé de comparer leur situation (vécu) à la mienne. S'ils avaient tous le même niveau que moi, notre village aurait été mieux puisque tout le

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

monde ferait comme je fais. C'est pourquoi il faut arrêter de marier les jeunes filles à 14 ans. Il faut plutôt les maintenir à l'école.

Concernant l'excision, je leur ai fait savoir qu'à cause de ma formation d'ancienne enseignante de biologie, je connaissais l'anatomie du corps humain et donc en mutilant une jeune fille par exemple, ce qu'on enlève sur son sexe (clitoris) lui cause d'énormes torts. C'est à cause de cela que la majorité des femmes du village ont perdu leurs premiers enfants en couche. Je leur ai expliqué que la raison de cela n'était autre que, en plus du fait que la fille fut précocement mariée, il y avait aussi le fait qu'elle soit excisée. Une chose dans l'autre, cela a fait qu'il n'y avait pas de passage facile pour la sortie de l'enfant, d'où le décès de celui – ci et parfois avec la maman. La veille de mon intervention, j'ai reçu l'imam du village avec une forte délégation dans la concession de mon père - où je loge lorsque je reviens au village – pour me féliciter et me soutenir dans mes propos. Après que le griot eut chanté mes éloges, l'imam prit la parole pour dire que nulle part dans le Coran il n'est mentionné l'autorisation de pratiquer l'excision, mais que ce sont mes sœurs, mères et grand mères qui perpétuent cette tradition en procédant quelques fois au rapt de jeunes filles pour les imposer la mutilation sans en informer le père. »

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E4. Entretien avec Mme D..., 49 ans, Présidente de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG – DCF).*

Après le baccalauréat, il a été question pour elle de faire ce qui fut appelée la "faculté premier degré", à la fin de laquelle l'étudiant était soumis à un concours pour l'entrée à l'Université de Conakry. Mme D... échouera à ce concours et optera pour l'enseignement à l'école primaire de la Corniche. Au bout d'un certain nombre d'années passées dans l'enseignement, elle fut mutée à la Bibliothèque nationale de Guinée en tant que bibliothécaire et documentaliste. Pour optimiser ses chances de faire partie des personnes qui prennent des décisions importantes dans le pays, Mme D... a décidé de se recycler à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Conakry, en 1997, Département d'histoire, dans la chaire Archives et documentation.

En 1991, Mme D... s'est intéressée au mouvement social guinéen à l'occasion d'une grande grève où elle fut meneur de par son engagement dans le syndicalisme. Avec ses camarades femmes du syndicat, elles créèrent l'Association pour la défense des droits des femmes (ADDEF – G), cherchant des financements pour la sensibilisation des femmes de Guinée autour de la question cruciale de leurs droits. En 1998, leur ONG fut cooptée par le Centre d'études et de coopération internationale (CECI) du Canada pour le projet droits et citoyenneté des femmes. Durant ce projet, elles ont réalisé concrètement quatorze campagnes d'informations et de sensibilisation autour des droits des femmes. A la fin du projet droits et citoyenneté des femmes, les ONG membres de la CONAG – DCF ont transformé l'organisation en un réseau et porté à sa tête Mme D... lors de la première assemblée constitutive.

Mme D... est mariée et mère de cinq enfants (1 fille et 4 garçons). L'aîné des enfants se trouve à l'Institut africain et technologique de Niamey (Niger), alors que deux autres garçons et leur soeur se trouvent à l'Université de Monton au Canada et seul le plus petit est resté à Conakry pour faire ses études secondaires. Elle pense que sa chance a été d'avoir des parents intellectuels qui lui ont permis d'aller à l'école. C'est pourquoi elle a voulu donner la même chance à ses enfants avec l'aide de son mari qui est administrateur civil. Leur philosophie consiste à considérer le meilleur investissement comme étant celui qui profite aux enfants, au lieu de s'offrir des villas ou de belles voitures.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Son ménage n'est pas polygame, ce qu'elle justifie en évoquant la parfaite entente et l'harmonie qui a toujours régné dans son couple. Quel que soit le problème, Mme D... refuse qu'une personne étrangère s'implique puisque la solution sera trouvée à deux. Ensemble, ils ont pu faire face aux pressions des parents. Son époux a plus particulièrement résisté à l'idée de prendre une seconde épouse. Aussi, ils ont trouvé que pour offrir une éducation modèle à leurs enfants, il fallait être un couple harmonieux et cela n'était possible que dans un ménage monogame et c'est pourquoi elle est la seule femme de son époux, après trente années de mariage.

Mme D... évolue dans l'environnement de la société civile guinéenne depuis 1991, à travers son engagement syndical. Elle considère ses activités sous l'angle professionnel, bien qu'il y a quelques années encore, elle se considérait comme une militante. Avec le renforcement de ses capacités à travers les multiples voyages effectués dans le cadre d'études et conférences, elle semble fière d'être appréciée pour son professionnalisme.

Mme D... croit réussir à concilier vie privée et vie professionnelle grâce à sa capacité de persuasion vis à vis de son mari, et fait voir par la même occasion qu'en Guinée, une femme n'est jamais totalement libre sans l'accord marital.

« Lorsque je venais de m'engager, mon mari n'admettait pas que je sorte tôt le matin et que je rentre tard le soir. Evidemment, je n'ai commencé tout cela que quand j'ai terminé avec la maternité, parce que c'était incompatible pour le simple fait que la femme soit très chargée en Guinée. Les charges domestiques sont lourdes parce qu'il n'y a ni eau ni électricité de façon régulière. Malgré la réticence de mon mari et grâce à la confiance que je portais en ma personne, j'ai pu discuter avec lui et pu le convaincre de mon engagement militant. Aujourd'hui, je peux dire que si j'ai atteint mon but, c'est grâce à sa compréhension, car s'il ne m'avait pas soutenue dans mes actions, je suis convaincue que je ne pourrais me positionner comme c'est le cas à présent. »

Quant à sa position vis à vis de la polygamie, Mme D... n'hésite pas à qualifier de "fléau", contre lequel il faudrait que les membres d'organisations de défense des droits des femmes s'engagent. Elle remarque que cette pratique n'a rien de bénéfique, et c'est pourquoi elle est d'ailleurs prohibée par le Code civil guinéen. La pérennité de la polygamie selon elle, dépend strictement des stéréotypes, de la culture et des moeurs du pays. Il est extrêmement



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

difficile de lutter contre cette pratique du fait qu'elle est ancrée dans la tradition et c'est un travail de longue haleine qu'il faudra mener pour l'éradiquer. Elle note d'ailleurs que la pauvreté croissante des populations ne permet plus de former des ménages polygames, d'accumuler les femmes et les enfants. Elle précise ne pas faire l'apologie de cette extrême pauvreté mais croit que c'est un facteur annonceur de la réduction des ménages polygames, ce qui lui semble par contre très salubre.

De même que pour l'excision, Mme D... la qualifie de "fléau" comme la polygamie. Elle trouve que ces pratiques n'ont plus lieu d'être et que l'un de leurs objectifs principaux est de mettre un terme aux violences faites aux femmes.

« Cette pratique est aussi ancrée dans nos mœurs et coutumes. C'est pourquoi il est difficile de lutter contre. Mais nous faisons le maximum à travers nos actions de sensibilisation pour mettre fin à ce phénomène, afin qu'aucune fille en Guinée ne soit plus excisée. Les gens se rabattent sur le Coran pour légitimer cette pratique alors que nulle part dans le livre saint, il n'est mentionné cette recommandation fantaisiste. Il s'agit tout simplement de pratiques traditionnelles néfastes contre lesquelles il faut lutter et nous nous déployons à le faire. Actuellement, nous avons pu faire adopter une loi contre l'excision qui est passée à l'assemblée nationale et nous nous préparons pour la vulgariser. Nous étions tout récemment à un atelier pour élaborer les textes d'application de cette loi, puisque nous voulons que les auteurs d'excision soient poursuivis et punis. »

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E5. Entretien avec Mme E..., 35 ans, Experte nationale pour le Fonds des Nations Unies pour la population.*

Mme E... avait un père fonctionnaire de l'Etat qui, pour les contraintes de sa profession était souvent muté dans différents endroits du pays. Durant ses déplacements, il amenait avec lui ses enfants, raison pour laquelle Mme E... fit ses études primaires à Labé et à Dabola; Secondaire à Dabola, Mamou et Faranah; et universitaire à Kankan en option Maths – physique, tandis que les études post – universitaires ont été effectuées en France en Economie de développement et planification.

Mme E... est mariée et mère de trois enfants dont deux garçons et une fille. Son époux est un ingénieur économiste ayant fait ses études post – universitaires en France aussi. Elle dit ne pas être pour l'instant dans un ménage polygame parce qu'elle ne sait pas si dans quelques mois ou dans quelques années son mari ne voudra épouser une seconde femme, et elle ajoute: « Nous sommes en Guinée, on n'y peut rien. »

Mme E... ne se sent en aucune manière militante. Elle se dit plutôt professionnelle puisque formée pour servir les Nations Unies - passée par l'Institut des Nations Unies -, elle a travaillé à l'UNICEF, au PAM avant de se retrouver à l'UNFPA. Concernant la gestion de son temps entre son foyer et son bureau, Mme E... déclare:

« J'essaye de faire beaucoup de choses à la fois. Ce n'est pas du tout facile, mais j'ai un mari compréhensif quand même, parce que je suis absente la plupart du temps de la maison. C'est pratiquement lui qui fait – en tout cas chez nous en Guinée – ce que font les femmes. Quand je ne suis pas au bureau, je suis en mission à l'intérieur du pays ; mais il faut dire que lorsque je suis à Conakry, je m'organise pour accorder la priorité à ma famille parce qu'elle est très importante à mes yeux. »

Mme E... s'est sentie très souvent discriminée à cause de son statut de femme, aussi bien dans son milieu professionnel que dans son ménage. Elle justifie ses déclarations par quelques exemples précis. Il y a quelque temps, elle a acheté un terrain par ses propres ressources; mais pour conclure le marché et signer les papiers, les autorités du quartier avec qui elle traitait ont réclamé la présence de son mari. Pour elle, ce fut une expression en bonne et due forme de discrimination simplement parce qu'elle est une femme. Elle fut extrêmement choquée, d'autant plus qu'elle n'avait aucun choix. Ou bien elle faisait ce qu'on lui demandait ou elle

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

perdait le marché. Elle déclare que faire signer son mari ne lui aurait posé aucun problème, mais le fait que lui aurait pu signer sans le consentement de son épouse l'irrite à plus d'un titre.

Elle explique que, une autre fois, elle a voulu vendre une petite parcelle, et cette fois aussi, lorsque les acheteurs sont arrivés, ils discutèrent ensemble pour être d'accord sur le prix mais, pour conclure, ils exigèrent la présence de son mari; elle mit alors fin à l'opération et préféra chercher d'autres preneurs.

Au niveau professionnel, les discriminations dont Mme E...est souvent victime se manifestent dans des attitudes de ses collègues de sexe masculin, qui donnent une certaine interprétation à son travail parce qu'elle est une femme et elle se rend bien compte de ces comportements hostiles. Lorsqu'il s'agit, dit -elle, de se partager du travail, il n'y a aucun problème puisque là tout le monde sera traité sur le même pied d'égalité, alors que, quand il s'agit d'un avantage, on pense qu'une femme mariée est forcément à la charge de son mari et qu'elle n'est pas sensée avoir les mêmes besoins, alors qu'ils réalisent le même volume de travail. Aussi, au moment de se partager les tâches, ces mêmes collègues pensent que, en étant mère, on ne pourra pas rendre le travail à temps, alors que c'est très souvent le contraire qui se fait.

Mme E... est farouchement contre la polygamie mais elle plaide pour la prise en compte des aspects culturels qu'elle implique:

« Je ne suis pas pour la polygamie. Si on la pratique dans notre pays, c'est complètement illégal puisqu'elle est condamnée par la loi. Mais le problème est qu'il y a un aspect important, qui est occulté dans les lois qui la condamnent. Il s'agit de l'aspect culturel, dans la mesure où la plupart des femmes qui se retrouvent au sein des ménages polygames trouvent normale cette situation. Par exemple, vous venez de me demander si je suis dans un ménage polygame et je vous ai répondu que pour l'instant non! Je suis contre cette pratique mais mon avis ne compte pas, quel que soit mon bagage intellectuel, dans la mesure où ma pauvre mère me dira que j'ai tort de m'y opposer puisqu'elle a vécu cela. Donc, c'est purement culturel et ce n'est pas à mon avis une loi qui pourra y mettre fin. Néanmoins, la tendance est telle que les hommes vont arrêter la polygamie à cause de la conjoncture économique difficile. »

Quant à l'excision, que Mme E... qualifie de violence faite aux filles, elle pense qu'elle a perdu l'aspect positif et à partir de ce moment, elle prône qu'elle n'a plus droit d'être:

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

« L'excision est aussi culturelle. Elle est devenue au fil du temps une des formes de violence faites aux filles et aux femmes à cause de son caractère même de violation des droits des petites filles. Toutes les interventions qui ont été faites jusqu'à maintenant sont des échecs cuisants parce qu'il n'y a jamais eu de solution de rechange à tout ce qui se faisait autour de cette pratique. Dans le temps, au moment de l'excision, les filles recevaient de l'éducation y compris sexuelle. C'était aussi le moment où la petite fille était plus proche des personnes âgées qui lui prodiguaient des conseils du genre s'il arrive qu'une jeune fille adopte un comportement au moment de l'excision (le mensonge, la bonté, l'humanisme...), elle n'en sera plus jamais débarrassée. »

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E6. Entretien avec Mme F..., 51 ans, Présidente de l'Association guinéenne pour l'allègement des charges féminines et Présidente du Réseau guinéen de l'économie sociale et solidaire.*

Mme F... est sociologue et consultante auprès de certaines institutions de développement tel que le Fonds guinéo – italien de réduction de la dette (FOGUIRED). Elle est mariée et mère de sept enfants dont quatre garçons et trois filles. Quatre des enfants de Mme F... sont universitaires dont trois garçons et une fille; deux autres filles sont au niveau du baccalauréat tandis que le dernier garçon est à l'âge du collège.

A propos de son mari, de profession comptable, Mme F... déclare:

« Il a facilité mon engagement au sein de la société civile guinéenne dans la mesure où il participe. Il est ouvert et accessible car il intervient dans l'esprit du genre. Partout où je suis, il est avec moi, alors qu'il n'a fait aucun séjour en occident. »

Mme F... dit ne pas être dans un foyer polygame. Aussi, elle se considère comme une militante très active de la société civile guinéenne; en même temps, elle pense être un leader d'opinion qui fait son travail avec professionnalisme parce qu'elle aime, nous dit – elle, le travail bien fait.

Depuis vingt ans, Mme F... évolue dans l'environnement de la société civile guinéenne. Elle affirme que cette volonté d'engagement est née à son enfance, lorsqu'elle accompagnait sa grand – mère dans la forêt :

« Je me suis engagée par simple amour, pour alléger les charges de mes consœurs. J'ai grandi avec ma grand – mère maternelle et j'ai pu constater dans mon enfance qu'en plus d'être une guérisseuse villageoise, elle était détentrice d'assez de secrets et spécialiste de l'extraction du beurre de karité. Je partais avec elle au champ pour ramasser le karité qu'on séchait, concassait et étuvait. Je participais dans mon enfance à tout ce processus là, et c'est là où j'ai pu voir les vertus du karité. Malgré les efforts qu'elle fournissait, après deux à trois semaines de durs travaux, elle récoltait au maximum cinq kilos de production de karité, ce qui montrait que ce métier n'avait aucun rendement économique. Je ne pourrai toutefois pas nier son rendement social puisque ces maigres kilos étaient utilisés pour soigner les nouveaux - nés du village en les faisant gober le karité ou pour le massage... Cette période m'a tellement marquée que je me suis dit qu'il fallait continuer l'œuvre de ma grand - mère qui est

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

décédée depuis. J'avais décidé que mon apport serait fait avec une approche différente. Ne pouvant être une accoucheuse villageoise ni une guérisseuse ni une extractrice de karité, je pourrais au moins mettre ma connaissance à la disposition des femmes du village pour leur permettre de se libérer de certains fardeaux. »

Au cours de l'entretien, Mme F... déclara vouloir apporter des solutions pour parvenir à une meilleure société où les questions de genre seront mieux prises en compte.

« Lorsque tout le monde portera les lunettes des femmes pour regarder le monde. Quand tout un chacun regardera le monde avec l'œil de la femme, il n' y aura plus de guerre, plus d'inégalité, plus de gouvernants et de gouvernés, non plus de chefs et de subordonnés ni d'ouvriers, il n' y aura que de l'équité et la justice qui se répandront. Aussi, je peux même ajouter que les Etats disparaîtront lorsque les organisations de la société civile seront fortes. Par exemple, lorsque les ONG se rendront compte de la gravité de l'évolution tant au niveau socio – économique et politique de la Guinée et qu'elles arrivent à parler le même langage, à porter le même bonnet et la même chaussure, elles pourront enlever les politiques véreux à leur place. »

Mme F... juge la polygamie une violation des droits des femmes et explique comment elle s'est prise pour empêcher son époux d'être polygame:

« Je n'aime pas qualifier la polygamie, parce que c'est une pratique que je n'aime pas. D'ailleurs, je n'aime pas en parler parce que je me rends compte que ce n'est pas une vie honnête. Un homme ne peut vivre de façon juste et honnête comme le recommande le Coran. La polygamie ne favorise pas l'équité entre les épouses. Elle constitue une violation des droits de la femme. En ce qui me concerne, j'ai mené ma petite bataille pour ne pas que mon époux prenne une seconde épouse. Il s'agissait plutôt d'une bataille d'idées au lieu d'être physique et violente en essayant de me comprendre avec lui. J'ai assumé mon rôle d'épouse et la compréhension aidant, il n'a pas vu la nécessité d'aller vers la polygamie qui s'explique aussi par l'influence des parents, des amis, bref, de l'environnement immédiat. »

Mme F... fait un réquisitoire sans concession vis à vis de l'excision, une pratique ancrée, dans la tradition. Cette pratique n'est ni utile ni nécessaire pour la vie d'une fille, car il n'est pas dit qu'une fille non excisée ne pourrait pas mener parfaitement bien sa vie de femme. C'est du bluff, conclut – elle.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E7. Entretien avec Mme G..., 62 ans, présidente de l'Association guinéenne des femmes leaders (AGUIFEL) et chef de cabinet au Ministère du tourisme.*

Mme G... déclare évoluer dans l'environnement de la société civile guinéenne depuis les années 60 et essaye de fournir les raisons de cet engagement:

« Quand j'étais à l'école, j'ai vite compris que les femmes avaient un rôle à jouer, raison pour laquelle j'ai tout fait pour terminer mes études universitaires en Guinée et post – universitaires dans le domaine de la traduction (interprète) en Grande Bretagne »

Mme G... est une veuve qui s'est remariée. Elle est mère de deux filles issues de son premier ménage. L'aînée a fait ses études en Algérie et travaille au CHU d'Ignace Deen à Conakry; et la seconde a fait ses études aux Etats Unis. L'actuel époux de Mme G... est un homme d'affaires qui était déjà marié à une femme; son ménage est donc polygame.

Mme G... se considère plutôt militante. Elle reconnaît éprouver d'énormes difficultés dans ce militantisme. Certaines de ces difficultés concernent la non participation de nombreuses femmes, bien placées et instruites, à la défense de la cause des femmes. Elle souhaiterait que toutes les femmes de même niveau intellectuel qu'elle s'y engagent. A la création de son ONG, une centaine de femmes avaient participé à l'élaboration des statuts et règlements intérieurs; mais, lors de l'assemblée de fondation, seule une trentaine de femmes acceptèrent la création effective de l'AGUIFEL et continuèrent à militer en son sein. Et fait même parmi celles – ci, il y en a qui traînent le pas, causant ainsi des difficultés de toute sorte à l'ONG.

Mme G... nous explique que dès son adolescence, dans son école, de petites associations informelles avaient déjà compris qu'il fallait lutter pour l'égalité hommes/femmes, et s'organisaient en conséquence. Ces idées l'ont énormément marquée et occupent aujourd'hui encore une place importante dans ses préoccupations. Dans les familles guinéennes en général, les garçons bénéficient de plus d'égards, tandis que les filles sont reléguées au second plan. Ainsi, les plus vieux expliquèrent à Mme G... dans quelles circonstances elle est allée à l'école:

« C'est un collaborateur de mon père qui lui suggéra qu'il était temps que j'aille à l'école puisque j'avais mes sept ans révolus. Mon père rétorqua qu'il ne trouvait pas de

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

raison pour laquelle une fille devrait aller à l'école. Il sous – entendait par ses dires que j'étais destinée au mariage précoce, aux travaux domestiques, bref, à la vie de ménagère. Très heureusement pour moi, après quelques semaines d'échanges d'idées, le collaborateur n'ayant pas pu convaincre mon père, entama des démarches d'inscription pour moi et c'est ainsi que je fus scolarisée. Par cet acte, cet ami de mon père le mit devant le fait accompli et ne manqua pas de faire savoir à mon père que c'est parce qu'il ne savait pas l'avantage que confère l'instruction qu'il avait opté pour cette position radicale. Plus tard, lorsque j'eus connaissance de la manière dont les choses s'étaient passées pour mon inscription à l'école, j'ai compris que j'avais un défi à relever: celui d'aller le plus loin possible dans les études. »

Mme G...se déclare farouchement contre la polygamie alors qu'elle évolue dans un ménage polygame. C'est au décès de son premier époux qu'elle s'est remarié à un homme déjà marié. Ceci dit, elle suppose que sa situation est particulière.

« Ce sont les circonstances qui m'ont poussée à accepter de vivre au sein d'un ménage polygame. Dans mon premier ménage, j'ai catégoriquement refusé cette situation, alors que là je n'avais pas de choix ; à moins que je décidais de rester veuve. C'est pourquoi, quelque part, je me suis rendue compte qu'il était difficile d'échapper à cette pratique en Guinée. Pour le faire, il faudra privilégier l'éducation et le développement. Je pense que si les jeunes générations sont éduquées sur les méfaits de cette pratique, elles pourraient s'y refuser. Mais si au contraire, on leur laisse dans l'ignorance en leur faisant comprendre qu'il s'agit d'une tradition qu'il fallait perpétuer, ce serait la porte ouverte sur toutes les inégalités possibles dans le domaine du genre. A mon âge, la société ne m'accepterait jamais sans époux même en étant veuve. Elle m'impose de me remarier autrement dit que je sois sous la protection d'un homme; et comme ça, au cas où j'arriverais à mourir, j'aurais quelqu'un pour déposer ma tête dans la tombe. »

Comme pour la polygamie, Mme G... est contre l'excision et en profite pour nous parler de quelques projets mis en place pour éradiquer cette pratique.

« Nous essayons au sein de la CONAG – DCF, en collaboration avec la CPTAFE, de sensibiliser nos mères et grand – mères afin qu'elles acceptent d'abandonner l'excision . Je sais que ce n'est pas facile de s'y soustraire parce que les pesanteurs socio – culturels sont enracinées dans l'inconscient des uns et des autres. Avec l'introduction des cours spécifiquement basés sur les méfaits de cette pratique, les futures mères de demain seront informées de la nécessité d'abandonner l'excision. Donc, le volet éducatif doit être privilégié pour mettre un frein aux violences faites aux femmes,



*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

notamment aux mutilations génitales féminines. »

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E8. Entretien avec Mme H..., 61 ans, ancienne ministre des Affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance; présidente de la Coordination des ONG féminines de Guinée (COFEG); présidente des Femmes de la Mano River Union; membre du bureau exécutif du Conseil national des organisations de la société civile.*

Mme H... est mariée et mère de 7 enfants dont 4 filles et 3 garçons. Elle a 4 petits enfants. Son mari est enseignant de profession, ancien député et ancien diplomate. Elle évolue dans un ménage monogame depuis près de 40 ans de mariage.

Elle se considère à la fois comme une militante et comme une professionnelle:

« Je tire un grand bénéfice des différentes activités que je mène. Aussi, je me considère comme une privilégiée dans la mesure où j'ai eu accès à l'éducation. Le fait d'avoir un père militaire donc fonctionnaire de l'Etat, dont les affectations à l'intérieur du pays m'ont permis de rentrer en contact avec une population multiethnique, fut un atout non négligeable pour moi. Je me sens aussi privilégiée à cause de mes nombreux voyages; d'abord, pour mes études et ensuite dans le cadre de ma profession, parce que j'ai fait les cinq continents. J'ai beaucoup voyagé et j'ai eu la chance de rencontrer plein de personnes intéressantes. Mon accession à des hautes fonctions de l'Etat, en tant que ministre par exemple constitue à mes yeux un autre privilège. Ce qui viendra clore ce chapitre de privilèges est le fait que je sois une femme mariée, d'avoir fait mon pèlerinage à la Mecque, d'avoir eu des enfants et des petits enfants; bref, d'avoir eu une vie familiale stable. C'est l'ensemble de tous ces acquis qui fait que je tire énormément de plaisir à donner de mon temps et de mon énergie aux autres parce que si j'ai eu tous ces privilèges c'est parce que les gens me les ont donnés. C'est la principale raison de mon engagement dans les mouvements associatifs pour redonner un peu de ce privilège aux femmes qui n'en ont pas eu soit par manque de scolarisation ou à cause des discriminations à l'embauche, au travail ou dans la vie sociale et politique. »

En ce qui concerne son engagement dans la société civile guinéenne, Mme H... ajoute :

« Je suis issue d'une famille militante. Quand je suis née, mes parents étaient des militants de première heure du parti démocratique de Guinée (PDG). Mon père avait plusieurs enfants, dont deux filles. Mais il accorda une attention toute particulière à l'éducation de celles – ci. C'est pourquoi je loue le ciel, puisqu'en ce moment il y avait plusieurs pères qui étaient foncièrement réticents à l'idée de scolariser leurs filles. Mon père répétait souvent qu'il ne voulait pas que ses filles soient des esclaves de

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

leurs futurs époux. Il n'arrêtait jamais, comme s'il s'agissait d'un disque qui tournait. Il voulait que ses filles réussissent, raison pour laquelle, il avait énormément investi dans notre éducation. Ma mère était une femme très active. Elle était commerçante, teinturière, bref, émancipée. J'ai été donc élevée dans cet esprit. A l'âge de 12 ans par exemple, j'avais ma case personnelle. J'ai eu la chance d'avoir un mari enseignant qui avait confiance en moi dès le départ. Je me suis mariée très jeune et mon mari a beaucoup investi dans ma formation universitaire et post – universitaire. Il m'a beaucoup aidé et même aujourd'hui, il représente mon conseiller préféré. »

S'agissant de la polygamie, Mme H... mentionne :

« Je pense que la polygamie n'est pas une bonne chose. Elle est désuète puisqu'elle était justifiée par le passé, plus que maintenant. Aujourd'hui, la polygamie coûte, elle est difficile à vivre. La religion musulmane n'autorise pas cette pratique. Il s'agit simplement d'une mauvaise interprétation du Coran, puisque c'est avec cette même interprétation que la Tunisie par exemple a aboli la polygamie ; alors qu'on ne nous dise pas que c'est l'Islam qui l'invoque. Je connais mon mari depuis 44 ans. S'il lui venait à l'esprit de prendre une seconde épouse, il n'y aurait aucun problème à mon niveau, puisque je n'habiterais pas avec elle. Je n'aurais même pas le temps de leur regarder tellement que je serais occupée à autre chose. »

A propos de l'excision :

« L'opération chirurgicale est condamnable, je ne reviendrai pas là – dessus. Par contre, l'initiation est importante et les Africains ne devraient pas s'en séparer. L'excision ne se limitait pas à la mutilation, la grande partie de la cérémonie était consacrée à l'éducation des jeunes filles. De nos jours, les gens ont extrait cette pratique de son contexte et toute la partie éducation a été occultée et abandonnée de nos jours.

Avec la COFEG, nous nous battons pour une case d'initiation sans excision, parce que le passage de l'adolescence à l'âge adulte pour une jeune fille nécessite l'apprentissage d'un certain nombre de valeurs qui représentent le soubassement de notre culture ; d'autant plus que de nos jours, ni l'école ni la radio et la télévision ne véhiculent ces valeurs. Chez les Soussou, par exemple, quand on dit à une fille: "i tan fendani kolon taré", cela constitue un véritable affront (la pire des insultes) vis à vis de cette dernière car cela sous – entend qu'elle n'a pas de discernement, pas d'éducation ni de capacité d'observation, qu'elle n'a pas non plus de capacité de maîtrise de ses pulsions, ni d'éléments indispensables lui permettant de décrypter chez les autres leur sentiment,

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

leur façon d'être. Quand cet affront est proféré à l'encontre d'une fille qui est passée par la case d'initiation, cela voudrait dire que son éducateur (femme ou homme) a perdu son temps.

Dans le monde, nous allons vers la globalisation. Qu'est ce que nous pouvons apporter comme élément constitutif de notre culture? Je pense que c'est notre éducation que nous devons apporter à la culture globale. Si nous rayons ça, qu'allons – nous apporter au patrimoine culturel universel? Les autres cultures nous envient notre esprit de communauté, notre solidarité et notre façon d'être ensemble. Par ailleurs, nous avons des problèmes. Ou bien nous assumons nos valeurs culturelles et dans ce cas nous serons fiers d'apporter à la civilisation universelle quelque chose qui nous est spécifique, ou bien nous continuons à singer les autres et de toutes les façons, ce n'est pas en singeant les autres que nous finirons par être comme eux. Tout cela ne nous rapprochera jamais d'eux, au contraire, car tout cela suscitera encore plus de rejet, comme c'est le cas dans les banlieues de France, ou des jeunes Africains qui se noient en longueur de journée dans les mers ou en traversant les enclaves de Ceuta et Melilla. »

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E9. Entretien avec Mme I..., 45 ans, première secrétaire à l'organisation du Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG), présidente des Femmes travailleuses à la centrale syndicale Union syndicale des travailleurs de Guinée (USTG).*

Mme I..., est de profession enseignante, elle s'occupe au sein des syndicats des questions de violences faites aux femmes. Elle est mariée et mère de trois filles. Son époux est météorologue, chef service météo de Mali Yembèren (Moyenne Guinée). Elle évolue au sein d'un ménage monogame.

« Je peux dire que si mon mari n'a pas épousé une seconde femme, c'est compte tenu de mon comportement envers lui. Je l'entretiens comme mon bébé, avec toutes les attentions qu'une femme africaine peut apporter à son mari (alimentation – santé). Si une femme entretient bien son époux, il n'aura plus besoin de chercher ailleurs, il sera tout dévoué à elle. Je suis féministe mais je tiens très fortement à ces idées, bien qu'elles pourraient étonner. Puisque j'ai choisi mon époux parmi tant d'autres, je suis convaincue qu'il est de mon devoir de le chérir et de le prendre avec mes deux mains. »

Mme I... se définit comme étant une professionnelle plutôt qu'une militante et ainsi elle donne les raisons de son engagement dans l'environnement de la société civile guinéenne :

« Je me suis engagée à travers le syndicalisme. Je suis allergique au mensonge, c'est pourquoi je suis au SLECG, qui est considéré comme un syndicat d'opposition, bien que mon organisation s'en défend. C'est à partir du SLECG que je me suis retrouvée à la Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG – DCF). »

Notre interlocutrice déclare avoir fait plus de 15 ans d'engagement militant et soutient que le syndicalisme pourrait apporter un plus à la promotion de la femme dans la mesure où il permet à la femme de s'engager pour défendre ses droits, d'avoir une confiance de soi et de connaître les processus de prise de décision. En Guinée, une femme est secrétaire générale d'une grande centrale syndicale, ce qui est une bonne chose.

Concernant la polygamie, elle pense qu'il ne s'agit pas d'une bonne chose. Elle ne trouve aucun avantage à cette pratique, que des inconvénients, aussi bien pour les femmes que pour les enfants issus des unions polygames. De même que pour la polygamie, elle pense que

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'excision apporte beaucoup plus de méfaits que d'avantages à cause des infections et de la stérilité... et la femme perd parfois toute sa sensibilité sexuelle à cause de cette pratique.

Elle montre sa fierté quant à l'élection d'une femme présidente du Libéria, Mme Hélène Sirleaf. Elle souhaite que les hommes soient perçus par les femmes comme des partenaires plutôt que comme des ennemis à abattre puisque ce sont les deux sexes qui font une société.

« Je conçois les femmes comme une source de développement à travers le monde entier car elles constituent le soubassement d'une société. Elles aiment se dépenser pour les autres. Cependant, il faudrait chercher à éradiquer la jalousie entre femmes. La femme est toujours amenée à protéger son honneur et sa responsabilité, c'est pourquoi elle fait bon chef. En Guinée, les femmes directrices d'école se distinguent de très loin par rapport à leurs collègues masculins par le sérieux des élèves, mais aussi par la bonne tenue de l'établissement scolaire. »

Concernant la discrimination des femmes en Guinée, elle remarque :

« J'ai été discriminée depuis mon enfance. Je suis allée à l'école par moi – même en suivant mes camarades d'âge qui étaient scolarisés puisque à cette époque dans mon village à Siguiri en Haute Guinée, les filles ne partaient pas à l'école. La chance que j'ai eue, c'est que mon père qui avait un ami blanc du nom de M. Clément qui lui rendait très souvent des visites de courtoisie et chaque fois que j'entendais ce dernier parler français, j'étais impressionnée et je l'approchais pour prendre place à côté de lui malgré mon bas âge. C'est en ce moment que j'ai décidé de partir à l'école, ce que mon père n'a jamais voulu. J'y suis donc allée de mon propre chef et à la longue, mon père et ses frères, mes oncles, ont fini par me laisser tranquille et aujourd'hui, ils sont loin de regretter cela puisque, c'est moi qui me charge de toute la famille, de même que j'ai réussi plus que tous mes frères et sœurs. »

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E10. Entretien avec Mme J..., 45 ans, directrice nationale adjointe de la promotion féminine depuis 1994; consultante du PNUD; administrateur national du Programme cadre genre et développement (PCGED); coordinatrice du Projet d'intégration des femmes dans les instances communautaires en Haute Guinée.*

Mme J... est titulaire d'un doctorat de sociologie "Développement endogène. Pour une politique de réorganisation de l'artisanat en Guinée". Elle est mariée et mère d'une fille issue de son premier ménage, parce qu'elle est à son troisième ménage depuis trois mois.

Malgré sa charge de directrice nationale adjointe de la promotion féminine, elle fut sollicitée par le PNUD depuis 2002 pour superviser et coordonner le Programme Cadre Genre et Développement "PCGED", qui constitue un projet où les efforts qu'elle avait consentis dans l'élaboration de la politique nationale de la promotion féminine, mais aussi du plan d'action de l'intégration du genre dans les politiques sectorielle. En gros, on a eu recours à elle pour mettre fin au détournement des fonds de contrepartie mis à contribution par les premiers intervenants dans le PCGED. Autrement dit, son apport devait consister à rééquilibrer la gestion du projet.

Elle évoque une injustice dont elle aurait été victime au Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance (MASPFE) à travers une anecdote qui traduit bien les tensions et les logiques de concurrence qui traversent son environnement professionnel.

« Lorsque la directrice nationale de la promotion féminine, que je secondais, fut nommée ministre des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance, comme tous les collaborateurs, je m'attendais à être nommée directrice nationale. A l'arrivée de celle qui venait d'être nommée ministre au poste de directrice nationale de la promotion féminine, je l'ai fait profiter de mon expérience et de ma disponibilité puisqu'elle m'a trouvée directrice nationale adjointe. Sans tenir compte de ce fait, elle nomma une autre femme à ce poste sans oublier que cette dernière n'avait pas suivi le cursus d'avancement normal. En plus de cela, la nouvelle promue fut mon étudiante. Cette injustice instaura un climat invivable entre ma nouvelle chef et moi – même tout simplement parce que d'une part, j'étais plus âgée qu'elle mais d'autre part, je fus son professeur. C'est donc en réaction à tout cela que j'ai souhaité collaborer avec le PNUD dans la gestion des fonds affectés aux affaires féminines. En même temps, je m'occupais de l'élaboration du programme cadre Genre et développement "PCGED". S'il y avait une seule explication que je pourrais fournir face à l'injustice dont j'étais

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

victime, je dirais qu'elle est du côté de la question du leadership féminin en Guinée. Le fait que je sois la seule femme titulaire d'un doctorat au sein du ministère a pu m'attirer quelques inimitiés et la jalousie de mes collaboratrices. Le fait de bénéficier de beaucoup d'audiences techniques auprès des bailleurs de fonds, d'être porteuse de plein d'initiatives, de m'ériger contre la corruption de fonds spécifiquement alloués à une population aussi vulnérable que les femmes en Guinée ont certainement contribué à ce que je n'ai pas que des amies au ministère et plus précisément à la promotion féminine. »

Etre leader pour la défense des droits et de la promotion des femmes, et être une femme, intellectuelle d'un certain niveau en Afrique et plus particulièrement en Guinée n'aurait pas facilité son parcours conjugal. En Afrique, les hommes n'accepteraient pas que les femmes les dominent de quelque manière que ce soit. Ces femmes auront donc une double tâche, celle de ménager la susceptibilité du conjoint et les contraintes d'un travail salarié.

« Mon premier mari était un gestionnaire qui eut beaucoup d'argent et quand un homme est riche en Afrique, il a de l'ascendance et il veut que tous lui courent après, qu'il coordonne tout. Ainsi, je n'étais informée de rien de ce qu'il entreprenait. A un moment donné, je n'ai plus voulu vivre avec une telle dépendance en termes de décision et d'action. Dès le début, il avait essayé de me mettre devant un fait accompli, en m'intimant de faire un choix entre continuer mes études et être sa femme au foyer. Je l'avais bravé en me rendant à l'école en cachette. Quand il l'a su, il m'a coupé les vivres et j'ai fini par fuir le ménage conjugal pour aller continuer mes études ailleurs.

Quant à mon second époux, il était médecin de formation. Au moment où il n'avait pas de moyens, j'ai paré à tous ses besoins aussi bien financiers que physiques, tout en pensant que lorsque sa situation se régularisera, nous pourrions coordonner nos efforts dans la gestion efficace de notre famille. Je me suis battue jusqu'à ce qu'il soit intégré à la fonction publique pour qu'il puisse bénéficier d'un salaire décent. Lorsque sa situation se régularisa, il ne se gêna point à m'abandonner au profit d'une de mes copines qu'il épousa par la suite. »

Mme J...a vécu, à chaque fois, au sein d'un ménage monogame tout en attribuant ce fait au hasard, avec un air assez hilare. Elle se considère à la fois, en tant que militante et professionnelle.



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

« Je suis professeur. Lorsque je suis rentrée au pays, suite à l'obtention de mon doctorat, j'exerçai au Ministère de la communication et de la culture, de l'artisanat et du tourisme. A la Direction de la culture, j'occupais le poste de directrice des arts.

Compte tenu de l'organisation que j'avais mise en place dans cette direction, il y eut une restructuration et on m'affecta au Ministère du tourisme en tant que directrice nationale de l'hôtellerie, où j'ai eu l'honneur d'organiser la Journée mondiale du tourisme en Guinée. Là aussi, une femme était secrétaire d'Etat au tourisme et, pour une question de leadership, je fus frappée pour la première fois d'injustice féminine à cause d'une divergence de vues politique. D'ailleurs, j'avais voulu partir en France où j'avais des amis qui m'encourageaient dans ce sens. Je tiens à préciser par ailleurs, que je ne me perçois pas comme une éternelle frustrée, pas du tout. Je suis très stoïque puisque je prends tout cela avec philosophie, parce que je me dis que la vie est ainsi faite. En matière de genre, c'est une lutte perpétuelle pour l'acquisition des pouvoirs et toute lutte est difficile. Chaque fois que vous rencontrez quelqu'un que vous dominez, soit techniquement, soit intellectuellement ou encore du point de vue social, tout de suite, il se rebiffe et prend position contre vous. Ce qui est d'ailleurs naturellement humain. Je ne suis pas en dehors des mécanismes de la vie. »

En ce qui concerne son engagement dans l'environnement de la société civile guinéenne, notre interlocutrice note :

« Suite à ma mise en chômage technique par mon supérieur, qui m'en voulait pour des raisons politiques au Ministère du tourisme, j'en profitai pour continuer mes recherches de terrain. A l'intérieur du pays, à Boké, je travaillais pour déterminer les raisons sociologiques de la morbidité en Guinée, plus particulièrement sur les décès des femmes en couche et de leurs nouveaux - nés. C'est ainsi que j'avais été rappelée par feu Ivonne Condé, alors Ministre des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance qui avait fait ma connaissance quelques années avant au ministère de la communication et de la culture. Elle me nomma Directrice nationale adjointe de la promotion féminine. »

Comme la grande majorité des personnes interviewées, Mme J... désapprouve la pratique de la polygamie en Guinée, tout en y mettant un bémol à cause de certaines considérations d'ordre social qu'elle formule ainsi :

« Je ne suis pas pour cette pratique, qui cause beaucoup plus de souffrances et d'impacts négatifs sur les femmes, et sur les enfants. Les hommes ne pourront jamais être justes entre les femmes ni entre les enfants. Par contre, en tant que sociologue et

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

spécialiste de la question des femmes, je parlerai de triple face. D'abord, en prenant le taux de la population féminine en Guinée, il y a 52 % de femmes. Pour cela, certains avancent l'idée que si des femmes ne sont pas mariées en plus (polygamie donc!), il y en aurait beaucoup d'autres femmes qui n'auraient pas de mari et, puisque l'Islam domine en Guinée, une fille célibataire de plus de 30 ans serait mal vue. En second lieu, il y a le problème des veuves. Malgré l'interdiction de la polygamie, la Constitution guinéenne permet à ces femmes d'être mariées par un homme consentant, même s'il a déjà une épouse. En troisième lieu, il y a le cas des femmes stériles. Là aussi, la Constitution soutient qu'après un certain nombre d'années de vie commune, si la femme n'a pas d'enfants, le mari peut se remarier à une seconde femme sans pour autant divorcer d'avec la première. »

Notre interlocutrice dénonce certains hommes qui épousent des femmes pour des raisons pas toujours nécessaires :

« Je déteste certaines manies des hommes d'épouser une deuxième ou une troisième femme dès qu'ils acquièrent un certain statut social. Autrement dit, tant qu'ils démarrent leur vie active et tant qu'ils ne sont pas encore riches, ils se contentent d'une seule femme. Mais une fois qu'ils sont ministres ou chefs d'entreprise, ils se mettent à collectionner des femmes pour la plupart. Une femme instruite sera la bienvenue pour les accompagner à la télévision ou dans des endroits où se rencontrent des intellectuels de tout bord. D'autres hommes épousent des femmes plus jeunes, moins marquées par (...) l'accouchement. Au village, certains hommes avancés en âge épousent une seconde femme avec la bénédiction de leur première épouse, qui n'a plus la force d'exécuter certains travaux domestiques. »

Mme J...dénonce encore plus fort l'excision, qui est la cause de plusieurs souffrances des petites filles et des femmes. Elle déclare être, elle - même victime de cette pratique :

« Il s'agit là d'une mauvaise chose. Personnellement, j'en souffre beaucoup. Au - delà des méfaits biologiques, l'excision comporte un impact psychologique très frustrant. A un certain âge, il devient biologiquement difficile de se considérer comme femme. A 45 ans, une femme excisée a tendance à se retirer de toute activité sexuelle parce qu'elle est bloquée physiologiquement. Le fait que l'excision bloque les menstrues de certaines femmes excisées, elles se voient rejetées par certains hommes, devenant ainsi une sorte de paria conjugal. »

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Quant à sa manière de concilier vie privée et vie professionnelle, notre interlocutrice déclare que cela lui a demandé un double effort.

« Il me fallait compenser tout ce qui manque chez mon mari en termes d'attention et je devais travailler dur pour m'affirmer au service tout en rendant visible mes résultats. Il m'arrive d'allumer mon ordinateur portable et de travailler des heures durant, et cela peut arriver à tout moment, même en pleine nuit. Je peux partir aussi en mission pour plusieurs semaines. Ce n'est pas évident pour mon mari avec qui j'ai instauré une négociation permanente afin que je puisse mener à bien mes préoccupations. Je trouve que ce poids psychologique est très néfaste pour un travail intellectuel. »

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E11. Entretien avec Mme K..., 55 ans, femme d'affaires et membre de l'Association guinéenne des femmes leaders.*

Notre interlocutrice est originaire du Congo (Kinshasa). Mariée à un Guinéen depuis plus d'une trentaine d'années, avec qui elle vivait en France et au Libéria. A cause du conflit armé dans ce second pays, ils décidèrent de rentrer définitivement en Guinée en 1999. Elle est mère de cinq enfants, dont trois filles et deux garçons.

Dans le domaine professionnel, notre interlocutrice gère deux restaurants et une boulangerie - pâtisserie. En plus de cela, elle s'occupe aussi des femmes démunies du Congo vivant sur le sol guinéen. Son époux a été commerçant en France et au Libéria alors qu'il est agriculteur en Guinée. Il possède une plantation d'anacardiens dans Banko à Dabola (Haute – Guinée), à 700 km de Conakry.

Mme K... déclare être "malheureusement dans un ménage polygame", tout en ajoutant être fière de la réussite de ses enfants qui l'aident à surmonter les effets de la polygamie :

« Malgré cette situation catastrophique, mes enfants et certaines de mes préoccupations m'aident à surmonter cette épreuve. Je ne regrette pas de m'être battue pour la réussite de mes enfants. Puisque je n'ai pas pu franchir le cap du baccalauréat, j'ai tout fait pour que ma progéniture réussisse beaucoup plus. Je précise que c'est à l'étranger que j'ai eu tous mes enfants et là - bas tout allait bien mais, une fois rentrés au pays, mon époux n'a pas pu vaincre la tentation de marier une seconde épouse. Ce qui a causé des troubles et des incompréhensions dans le couple, si bien que j'ai éprouvé le besoin d'être soutenue et écoutée. A ce niveau, mes enfants furent irréprochables. Je me suis aussi lancée dans les mouvements associatifs féminins, d'autant plus que j'étais moi - même victime de l'injustice de l'homme et de la société entière, parce que c'est elle qui a cautionné une telle pratique. »

Notre interlocutrice se considère comme une militante et avoue en retirer beaucoup de satisfaction parce que cela lui permet de rencontrer des femmes et des hommes, de discuter avec eux et d'échanger des points de vue très enrichissants. C'est suite à son vécu de la polygamie qu'elle s'est engagée dans la société civile guinéenne, en contactant une de ses amies responsable d'une ONG féminine, qui lui a grandement ouvert les portes de son mouvement.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Pour Mme K..., la polygamie est la source de tous ses déboires en Guinée, qu'elle aurait d'ailleurs quittée si elle n'avait pas d'enfants.

« La polygamie est une chose négative parce qu'elle détruit une famille. Nonobstant cela, je m'estime heureuse dans un autre sens, en pensant aux parcours universitaire et professionnel de mes enfants. Je suis restée dans ce pays pour eux, sinon je serais retournée au Congo. J'insiste par ailleurs, sur le fait que les femmes ont une grande responsabilité dans la pérennité de la polygamie en Guinée, puisqu'il y a beaucoup parmi elles qui pensent sincèrement qu'être dans un ménage polygame n'est pas un crime, alors que je reste négativement marquée par cette situation. D'autant plus que mon mari m'avait toujours rassurée qu'on ne serait que deux dans la vie, mais il a oublié tout ça aujourd'hui. Je reste convaincue au fond qu'il a été victime de beaucoup de choses telle que la magie noire. »

En ce qui concerne l'excision :

« Ce n'est pas une bonne chose. Heureusement, chez moi au Congo, l'excision n'est pas pratiquée. C'est en Afrique de l'Ouest qu'elle est assez courante. Puisque mes filles sont nées à l'étranger, elles n'ont pas été excisées. D'ailleurs, je profite de mes voyages à l'intérieur du pays pour sensibiliser les femmes sur cette pratique néfaste pour la santé des femmes. Bien que la tendance soit au rabais, l'excision est encore beaucoup pratiquée en Guinée. »

Notre interlocutrice termine en donnant son sentiment personnel sur l'émancipation de la femme en Guinée.

« Je remarque l'émergence d'une société civile active en Guinée. Depuis 1999, je trouve que certaines réalités néfastes pour les femmes changent de façon positive et qu'elles commencent à comprendre l'enjeu puisqu'elles sont de plus en plus actives. Elles travaillent plus que les hommes, bien qu'ils restent toujours ceux qui prennent les décisions importantes pour la survie du couple ou pour la nation. C'est encore pire chez les Malinké, qui croient que la femme est un être inférieur. »

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E12. Entretien avec Mme L..., 35 ans, membre de l'Association guinéenne pour l'allègement des charges féminines.*

Mme L... est professeur de français au collège de Bellevue Tito. Elle est mariée et mère de 4 enfants, dont 2 filles et 2 garçons. Elle évolue dans un ménage monogame, avec un époux qui est ingénieur - mécanicien. C'est par solidarité pour les autres femmes qu'elle s'est engagée dans les mouvements associatifs.

« Partout où il y a les femmes, je voulais répondre présente et donner mon grain de sel. Ce n'est pas parce que j'ai subi des injustices de la part des hommes que je me suis lancée dans cette aventure, mais plutôt pour pouvoir échanger avec celles qui ont des problèmes similaires aux miens, donc qui sont censées me comprendre. »

Elle pense qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine du genre en Guinée, puisqu'on ne voit que des hommes au pouvoir, comme si les gens oubliaient que les femmes sont aussi capables d'assumer les mêmes responsabilités que les premiers. Elle note par ailleurs que les femmes ne ménagent aucun effort pour conquérir les postes de décision puisqu'elles sont maintenant leaders d'ONG, tout en prouvant qu'elles sont capables d'accomplir les mêmes tâches que des hommes politiques par exemple.

Mme L... soutient qu'il y a une grande différence entre les femmes analphabètes et elle pour des raisons qu'elle invoque ci - dessous :

« Aujourd'hui, je me bats physiquement (présence aux réunions et aux différentes manifestations) et intellectuellement (rédaction des rapports de travaux, sensibilisation et alphabétisation) pour la promotion des femmes, alors qu'une femme analphabète ne pourra faire que le premier. Elle n'est pas suffisamment informée puisqu'elle ne peut avoir accès au contenu des livres importants portant sur l'émancipation des femmes par exemple. »

Notre interlocutrice déplore la pratique de la polygamie tout en se montrant impuissante face à elle puisqu'elle pourrait être, elle - même dans un ménage de ce type, il suffirait pour cela que son mari en éprouve le besoin.

« La polygamie est une pratique détestable. je n'apprécie pas de façon positive l'acte. Les parents nous l'imposent, mais il est néfaste. En tant que femme, je n'ai aucun pouvoir d'imposer la monogamie à mon mari parce que je considère, avec la société,

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

que cela n'est pas de mon ressort. C'est plutôt mon rendement<sup>126</sup> envers lui qui devrait le dissuader de renoncer à l'idée d'épouser une seconde femme. Dans une certaine mesure, si mon rendement s'avère faible, il est obligé comme la religion l'impose de se remarier. »

Notre interlocutrice croit que l'excision est aussi détestable que la polygamie. Elle soutient que cette pratique fut imposée par la religion convaincue qu'il y a bien quelque chose que l'excision a en commun avec la religion.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

<sup>126</sup>Satisfaction des besoins personnels du conjoint à savoir : sexuel, affectif et alimentaire.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E13. Entretien avec M. M..., 71 ans, directeur exécutif de l'Association d'appui au développement des initiatives communautaires (ADIC) qui a son siège à Kankan (Haute - Guinée).*

Notre interlocuteur est père de 11 enfants, de deux femmes différentes. Il a divorcé de sa première épouse qui lui a fait 4 enfants. Il déclare être dans la société civile depuis 1989, date de création de son ONG.

« Après ma retraite en 1986, j'ai fait deux à trois ans dans une entreprise privée. Peu après, il y eut la libéralisation des initiatives privées et le concept d'ONG venait de faire son apparition en Guinée, je me suis dit que c'était une piste à explorer, d'où la création de l'ADIC. »

M. M... donne sa position sur la polygamie tout en se défendant d'être polygame, bien qu'il ait eu onze enfants de deux femmes.

« Je n'ai pas été polygame, bien que j'ai des enfants issus de deux mères différentes. J'ai divorcé d'avec ma première épouse pour épouser celle avec laquelle je vis depuis quarante ans maintenant. La polygamie est une tradition en Guinée aussi bien sur le plan de la religion que socialement. Avec la modernité, cette pratique a beaucoup d'effets négatifs pour les femmes mais aussi sur les enfants. Les enfants qui se rendent compte que leur mère ne se trouve pas dans les bonnes grâces du père se révoltent. Cette perception négative des enfants par rapport aux parents pourrait jouer sur leur développement. La polygamie constitue, en définitive, un drame social en Guinée. »

Il parle de l'excision.

« C'est une pratique sociale qui ne pourrait être vaincue à coup de lois. Je penche plutôt du côté de la persuasion, surtout qu'il s'agit d'une pratique millénaire. A travers l'information et l'éducation, l'on pourrait espérer arriver à bout des aspects négatifs de la vie en société. Dans le temps, l'excision ne se résumait pas simplement à l'acte chirurgical. Il s'agissait pour l'excisée de quitter un état vers un autre, plus mûr et plus responsable. Il y avait toute une éducation qui entourait l'excision : comment tenir le foyer conjugal pour une fille? Comment être d'accord avec sa belle - mère ? Ses beaux - parents ? Comment faire la cuisine?... Donc, il y avait toute une culture qui était inculquée aux jeunes filles qui passaient par l'excision. Ainsi, l'acte chirurgical ne venait sanctionner que ce fonds culturel qui était transmis à la génération des adolescentes. »



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

M.M... termine par faire remarquer qu'il a fait aussi bien l'école coranique que l'école française et pense que ce bagage intellectuel a contribué à son attitude à la fois compréhensive et critique à l'égard des phénomènes de société les plus brûlants en Guinée. Il souhaite l'instruction à grande échelle de la population guinéenne.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E14. Entretien avec M. N..., 57 ans, expert national pour le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), au bureau d'appui du sous - programme Stratégie en matière de population et développement.*

Notre interlocuteur est marié à une femme inspectrice des services financier et comptable à la douane guinéenne, et père de 6 enfants dont 4 garçons et 2 filles.

« L'instruction des parents est un facteur favorisant l'éducation et la future carrière des enfants. Mes garçons sont très bouillants et très difficiles à canaliser à la maison, alors que les filles, en plus de faire mieux à l'école, sont toujours à côté de leurs parents. Les garçons ont beaucoup plus d'opportunités, beaucoup plus de facilités à être scolarisés, mais ils sont beaucoup moins sérieux. L'environnement a une grande influence dans l'éducation des enfants. Les mauvaises fréquentations contribuent aussi au relâchement que font les garçons dans leurs études. »

M. N... est certain que, s'il est monogame, c'est par nécessité ou "par peur" (rire!) - rectifie pour dire que c'est "par choix".

« En Guinée, "rien" n'empêche un homme de prendre une seconde épouse mais actuellement la société évolue et les choses changent, y compris les conditions de vie qui imposent un certain nombre de comportements au sein des ménages. Aussi, qui dit polygamie dit un grand nombre d'enfants, alors qu'avec la conjoncture socio - économique actuelle, il serait difficile pour un père de famille polygame de subvenir aux besoins d'un grand nombre d'enfants et de femmes. »

Il se définit en tant que professionnel et déclare que, malgré cela, il s'est toujours senti comme un membre de la société civile. Il affirme avoir toujours essayé d'œuvrer au bien être de la société partout où il est, et que, de par sa position actuelle au sein du sous - programme de l'UNFPA, il collabore avec des associations de tout genre, des ONG et des réseaux qui s'occupent des questions relatives au bien être de la population.

Quant à son parcours de vie, il déclare :

« Au sortir de l'Université, je fus professeur de philosophie à l'Institut polytechnique de Kankan, entre 1976 et 1981. Après quelques années de pratique, je fus muté à l'Ecole nationale supérieure de Manéah en tant que professeur de philosophie et de pédagogie, de 1981 à 1982. Puis, je fus affecté à l'Institut pédagogique national qui est

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

l'actuel Institut de recherche et d'action pédagogique où j'ai assumé la fonction de responsable de la division de l'enseignement supérieur jusqu'en 1983, date à laquelle, il y eut à l'Institut un projet dans le cadre de la population (sexualité, santé, VIH/SIDA, etc.) afin de les insérer dans certains programmes d'études. Ayant été nommé directeur technique de ce projet de 1984 à 2000, j'aimerais noter que ce programme était financé par l'UNFPA et était exécuté par l'UNESCO. Il visait à introduire l'ensemble de ces questions dans le cursus scolaire et universitaire en Guinée. C'est après la finalisation de ce projet que l'UNFPA ouvrit un poste pour lequel je postulai et que ma candidature fut favorablement accueillie. Depuis cette date, j'ai été chargé par cette agence de l'ONU de superviser, en tant qu'expert national chargé du plaidoyer, le sous - programme stratégie en matière de population et développement. »

Vis - à - vis de la polygamie, il déclare encore :

« Je pense que la polygamie répond à une étape de l'évolution de la société. Dans le passé, il y avait un besoin en main d'œuvre, le prestige social qui était rattaché au fait d'avoir plusieurs enfants mâles compte tenu de leur rôle de perpétuation de la lignée, mais aussi des questions d'ordre philosophique renforçaient cette pratique. A présent, plusieurs changements ont eu lieu à cause des difficultés conjoncturelles, de même que les conditions de vie ne sont plus celles qui existaient jadis. Ainsi, la polygamie devenant difficile à vivre, les ménages tendent naturellement vers la monogamie. »

M. N...affirme être foncièrement contre l'excision, compte tenu des conséquences que cette pratique a sur la santé des femmes et des jeunes filles. En ce qui concerne sa manière de concilier vie privée et vie professionnelle, observe que cela semble concerner davantage sa femme que lui - même :

« J'ai une épouse qui est en même temps fonctionnaire et mère. Cela lui demande beaucoup de travail, car il lui faut se lever très tôt le matin pour s'occuper des enfants, avant de sortir ensemble pour aller au bureau, puisque nous y allons dans notre véhicule commun. Au service, il y a des obligations qui ne tiennent pas compte de ce qu'elle donne à la maison et une fois de retour au domicile, elle doit se préparer à satisfaire les besoins physiques de son mari, mais aussi des réclamations exigeantes des enfants. Je trouve que tout cela est trop pour une seule personne. »

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E15. Entretien avec M. O..., 30 ans, Assistant administratif et comptable de l'Association pour la défense des droits des femmes (ADDEF).*

M. O... est la plus jeune parmi les personnes interviewées dans le cadre de cette enquête. Il est célibataire et sans enfant. Il est aussi le dernier engagé dans un mouvement associatif.

« J'ai commencé par un stage en 2003, par l'intermédiaire de la présidente de la CONAG - DCF. En tant qu'homme, je me suis lancé dans la promotion des droits des femmes parce que j'ai constaté qu'ils n'étaient pas vulgarisés à la base et que les femmes étaient brimées dans la vie quotidienne. La population guinéenne n'est pas assez informée sur les droits des femmes. »

Il se définit, à la fois, comme militant et professionnel. Comme les droits de femmes sont parfois violés, il lui arrive de collaborer le plus souvent avec le Ministère de la justice pour signaler les injustices auxquelles les femmes sont confrontées. Il est aussi gestionnaire de formation, tout en tenant le compte de l'ONG ADDEF.

« Depuis mon engagement dans ce domaine d'action, je ne me suis pas encore senti discriminé à cause de mon statut d'homme. Les femmes avec lesquelles je travaille sont compréhensives, ouvertes au dialogue et tous les hommes qui militent au sein des mouvements de défense des droits des femmes sont chéris par elles. Elles nous appellent même les féministes. »

A propos de la polygamie, il déclare :

« La polygamie n'est pas une bonne chose parce que l'on ne peut pas aimer deux personnes à la fois et, de la même manière, à plus forte raison, trois ou quatre. Les autres femmes seront toujours lésées au profit d'une seule. En ce moment, nous assistons à l'injustice de l'homme qui peut pousser les femmes à faire ce qu'elles n'auraient pas dû faire dans d'autres circonstances. »

Quant à l'excision, il opte pour sa suppression grâce aux campagnes de sensibilisation au fil du temps.

« C'est à cause de la tradition qu'elle perdure. Néanmoins, ce n'est pas de façon brusque qu'un phénomène aussi antérieur sera éradiqué. La lutte étant engrangée, au fil des sensibilisations, nous pourrions arriver à bout de cette pratique. »

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E16. Entretien avec M. P..., 50 ans, directeur financier et directeur général par intérim de L'Agence adventiste d'aide et de développement Région Afrique (ADRA).*

M. P... est marié et père de 2 enfants, dont une fille et un garçon. Il a fait 20 ans au sein de cette ONG étrangère et se définit à la fois comme militant et professionnel. Son épouse est sage - femme. Il déclare s'être engagé dans le mouvement associatif par amour de rendre service aux plus démunis qui ne sont autres que les communautés et de faire sa part de travail au sein de celles - ci.

Concilier vie privée et vie publique n'a pas toujours été facile pour lui, sa vie professionnelle occupant 90% de son temps, alors que sa vie privée ne lui en prend que 10%. Aussi bien l'excision que la polygamie constitue de sérieuses entraves au développement de la Guinée et de l'Afrique.

« L'excision et la polygamie sont un fléau qui mine la Guinée et l'Afrique. Nous devons lutter pour nous extirper de ces maux. C'est pourquoi nous devons encourager les ONG comme CPTAFE qui sont spécialisées dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. La polygamie est particulièrement un tabou pour la croyance musulmane, je pense qu'il est opportun de lutter contre cela. Le plus souvent l'homme n'a pas une longue vie dans les familles polygames. »

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E17. Entretien avec Mme Q..., 43 ans, ingénieur agronome, formatrice au compte du Centre africain de formation pour le développement (CENAFOD).*

Mme Q... est mariée et mère de 3 enfants dont 2 filles. Elle dit être dans un ménage monogame, "pour le moment". Elle se considère plutôt militante et donne certaines raisons à ce choix :

« Je suis militante pour la défense des droits des femmes en Guinée car professionnellement, je dois défendre la terre, étant agronome de profession. Mais depuis que j'ai fini mes études en 1986, je n'ai pas exercé dans ma profession faute d'emplois pour les 20 dernières promotions sortantes des universités guinéennes. Je me suis orientée dans le monde du développement communautaire pour aider les populations les plus démunies (femmes et jeunes) à participer à leur propre développement, à travers des séances de sensibilisation, d'information, et d'éducation. Depuis 1989, j'appuie des femmes urbaines, péri - urbaines et rurales dans leur auto -promotion à travers :

- les formations sur l'esprit, la création et la gestion d'entreprise dans l'exercice de leur citoyenneté,

- l'alphabétisation et la post-alphabétisation

- l'épargne et le crédit ;

etc. »

Elle se dit très touchée par la souffrance des femmes. C'est d'ailleurs l'une des raisons de son engagement dans les mouvements associatifs.

« Je me suis engagée dans ce domaine d'action en tant que femme qui vit la même situation que les autres femmes rurales ou urbaines. Ce qui me diffère des autres femmes, c'est parce que je suis intellectuelle et j'ai accès à l'information. Dans mon quartier, j'approche les autres femmes qui n'ont pas le même statut que moi pour les écouter et apporter des conseils et des informations qui leur manquent. C'est suite à l'analyse de ce constat que le CENAFOD a rédigé des projets à l'endroit de ces femmes sans voix pour leur donner la parole. En leur donnant la parole, elles peuvent exprimer leurs problèmes et ensemble on peut trouver solution à leurs problèmes à travers les formations, les informations, l'alphabétisation, l'octroi du crédit...»

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Elle déteste faire des concessions vis - à - vis de la polygamie dont elle énumère les méfaits.

« La polygamie a beaucoup de conséquences dans la vie des familles :

Mal entente entre les épouses;

Mauvaise entente entre les enfants;

Destruction de l'économie familiale;

Malnutrition;

Manque d'harmonie entre l'époux et les épouses; etc. »

Comme la polygamie, elle désapprouve l'excision, qui constitue une cause de mortalité.

« L'excision a tué beaucoup d'innocentes en Guinée. C'est le manque d'information et la pauvreté qui amènent les parents et les exciseuses à pratiquer les mutilations génitales néfastes pour la santé de la femme et de la jeune fille.

\* **Pendant l'excision**, la jeune fille est exposée aux dangers comme : perte de beaucoup de sang qui peut la conduire à la mort, tétanos, stérilité...

\* **Après l'excision**, la femme est exposée à la stérilité, au manque de plaisir sexuel, au tétanos, à la prostitution... »

Notre interlocutrice déclare évoluer au sein de l'environnement de la société civile depuis 17 ans. Elle est fière de faire partie des pionniers du mouvement associatif en Guinée.

Pour terminer, elle explique la manière dont elle arrive à concilier vies professionnelle et privée :

« Ce n'est pas aussi facile que ça. Mais c'est une question d'organisation. Sinon, ce n'est pas facile de gérer les enfants, le mari et le boulot à la fois. Heureusement, j'ai un mari qui travaille dans le même domaine que moi. Cela veut dire qu'il connaît l'environnement dans lequel je travaille et il est très compréhensif. Le gros du problème, c'est au niveau des enfants. Quand on veut donner une bonne éducation

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

aux enfants, difficilement on peut gagner de la promotion au niveau du service. Quand les enfants sont tous petits, la mère se sacrifie et perd les bons postes de responsabilité qui demandent beaucoup de déplacements. Sinon pour le manger, le ménage et le linge, j'ai une bonne<sup>127</sup> que je paie pour faire ces travaux. Avec le courage, l'assistance du mari et la persévérance, on peut y arriver. »

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

---

127 Femme de service.



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E18. Entretien avec Mme R..., 63 ans, membre du Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP).*

Mme R... est née à Siguiri où elle étudia jusqu'à l'obtention du diplôme d'études primaires en 1955. En octobre de la même année, elle fut admise à l'Ecole normale des jeunes filles de Conakry, où elle obtint le brevet d'études. Elle rejoignit quelques temps plus tard, l'Ecole normale de Kindia avant de revenir de nouveau à l'Ecole normale des jeunes filles de Conakry pour décrocher le baccalauréat série Sciences sociales lui permettant l'accès à l'université Gamal Abdel Nasser de Conakry. Mme B. fait partie de la deuxième promotion de cette université où elle opta pour le profil Histoire / Sociologie avec un diplôme d'études supérieures en Histoire.

A la fin de ses études universitaires, Mme R... enseigna cumulativement à l'Université de Conakry et au Lycée de Donka. Elle demeura à cheval entre ces deux postes jusqu'en 1977, date à laquelle elle fut nommée vice – doyenne de la Faculté des lettres et des sciences de la nature (FASSONA), ancien nom de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Conakry. Elle assumait cette responsabilité de doyenne de faculté jusqu'en 1981.

A partir de cette date, elle sera nommée Secrétaire générale des centres de promotion féminine (CPF) qui sont un peu partout en Guinée. Ce sont des centres créés par le premier régime dans le but de récupérer les filles qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école, ou celles qui furent déscolarisées, en vue de leur apprendre à lire et à écrire, pour les unes, et d'initier les autres à certains métiers : couture, coiffure, teinture, layette, broderie, saponification, etc.

Aujourd'hui, ces Centres de promotion féminine ont été transformés en Centres d'auto – promotion féminine. Parallèlement à cette fonction, Mme R..., qui n'était pas indifférente à la politique, était une militante engagée dans son quartier au temps du régime de Sékou Touré. C'est pourquoi en tant que directrice générale des centres de promotion féminine, elle a toujours été en contact avec les comités régionaux des femmes qui coiffaient les CPF à l'intérieur du pays.

Le contact régulier de Mme R... avec les Comités régionaux des femmes lui permit, lors du congrès de l'Union révolutionnaire des femmes de Guinée, de se présenter pour être membre

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

du Comité national des femmes de Guinée en 1982. Elle fut élue à ce Comité, au poste de trésorière tout en conservant sa fonction de directrice générale des CPF. Voici les fonctions que Mme R... assumait jusqu'à la prise du pouvoir par l'armée guinéenne en 1984, à la suite au décès du président Ahmed Sékou Touré.

Avec la deuxième république, Mme R... fut nommée Directrice nationale de la condition féminine. Il est important de mentionner qu'à la prise du pouvoir par l'armée, les mécanismes qui régissaient l'organisation des femmes de Guinée, à l'instar de l'Union révolutionnaire des femmes de Guinée, furent supprimés et remplacés par la Direction de la condition féminine.

Après avoir passé quelques années à la tête de la Condition féminine, Mme R... fut à nouveau nommée directrice de la Cité de solidarité. Il s'agit d'une institution créée au moment de la première république pour s'occuper des pupilles de la nation, mais aussi des plus démunis parmi la population guinéenne parmi ceux – ci, les handicapés de toutes les catégories sociales étaient prioritaires. A travers cette Direction, l'Etat s'occupait des gîtes et couverts mais aussi des soins médicaux des nécessiteux de la nation. Elle s'occupait de la scolarisation et de l'apprentissage des métiers aux enfants, mais aussi aux personnes jeunes et adultes qui en avaient besoin, dans le but de leur éviter de vivre de la mendicité dans la capitale.

Tout en restant à ce poste, Mme R..., qui aime l'enseignement, formula la demande de rejoindre le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Sa demande fut acceptée et une section lui fut attribuée. Elle exerça au ministère jusqu'en 1991, date à laquelle elle fut nommée Secrétaire d'Etat au tourisme et à l'hôtellerie, poste qu'elle assumait un an seulement pour se voir attribuée le poste de Ministre du commerce, des transports, du tourisme et de l'hôtellerie. Elle occupa ce poste durant deux années.

Lorsque Mme R... quitta le gouvernement, elle revint donner des cours au Département d'histoire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Conakry. Elle continua à militer dans les différentes ONG féminines existantes à cette époque à l'instar de celle qu'elle avait créée avec ses camarades du cours normal, "L'Association des Anciennes Normaliennes de Guinée". Cette association est membre de la coordination des ONG féminines de Guinée (COFEG).

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*E19. Entretien avec M. S..., 45 ans, membre de l'Agence française des volontaires du progrès (AFVP) et directeur du bureau d'études : le bureau d'entraide pour le développement (BED).*

M. S... est marié et père de 6 enfants. Il est monogame et son épouse, bien que ménagère, prend des cours d'informatique. Il se considère plutôt professionnel et commence à s'intéresser au militantisme.

Notre interlocuteur affirme s'engager dans le monde du développement rural avec la société civile à partir de sa formation à Montpellier dans l'option Agronomie et développement. Il est dans ce milieu depuis 1989 avec le CECI et l'ACDI.

En ce qui concerne la manière dont il concilie vie privée et vie professionnelle, notre interlocuteur déclare :

« Je m'organise mais ma vie professionnelle occupe 70 % de mon temps. J'ai très peu de vie de famille. Je vous rappelle que c'est le contexte guinéen qui le définit comme cela, il faut se battre en Guinée pour vivre, vu qu'il n'y a pas assez de travail. En tant que bureau d'études privé, il faut chercher des marchés et les mettre en œuvre dans le temps, sinon on est grillé dans le monde des bailleurs. »

A propos de l'excision et de la polygamie :

« La polygamie, c'est des faux problèmes, cela n'a aucun sens sinon que créer des problèmes qui ne devraient pas exister : jalousie, haine entre les enfants des coépouses et entre les coépouses, entre les familles des deux coépouses... Environnement social malsain autour de soi - même. Le mari est un permanent hypocrite entre les deux ou plusieurs épouses... Quant à l'excision, il s'agit d'un grand crime que la société africaine inflige à nos filles et à nos sœurs. Il faut condamner cette pratique de toute notre force. Mes filles ne sont pas excisées et elles ne le seront pas. »

## CONCLUSION GENERALE

*« Nous comptons de bons amis parmi les hommes. Nous les fuyons comme la peste, et eux tâchent de forcer notre intérêt : qui ne reconnaîtrait là la démarche même de l'amitié. »*

*Christine Delphy, l'Ennemi principal, 2002 : p.167*

L'analyse des rapports de genre en Guinée à travers le mouvement associatif s'est avérée plus complexe que nous l'envisagions. Les trois principaux objectifs que nous nous étions fixés au début de cette thèse semblent être atteints bien que cela ait nécessité beaucoup d'efforts.

A travers les six premiers chapitres de la partie I, les phénomènes de domination masculine ont été révélés au grand jour et les pistes pour les combattre, balisées. De même que les deux chapitres de la partie II ont permis de dire à travers certains documents et archives, l'histoire des femmes de Guinée en reconstituant leurs modes de regroupement à différentes époques : pré - coloniale, coloniale, et post - coloniale. Enfin, la partie III a nécessité trois chapitres pour asseoir les bases de notre argumentation sur l'émergence et le fonctionnement des ONG féminines locales, des partenaires internationaux et leur rapport avec l'Etat guinéen. Quant à cette conclusion, elle se voudrait, en dernière analyse, une sorte de discussion sur la place des hommes qui travaillent et écrivent sur des femmes.

Cette brève mise au point permet d'ouvrir notre "boîte à outils" concernant les perspectives envisagées pour permettre aux chercheurs travaillant sur cette question et aux hommes et femmes politiques de Guinée de trouver les moyens d'exprimer le "genre".

Un certain doute pourrait tarauder l'esprit concernant les interventions des hommes - comme nous- dans le domaine des rapports entre les sexes qui ne manquent pas de soulever des questions sur leur légitimité politique (Halimi, 1974). Zaidman (2002)<sup>128</sup> reconnaît cette réalité, même si c'est pour la récuser aussitôt :

*« Mais que des hommes -sociologues et universitaires- écrivent sur les rapports entre les sexes, et le soupçon prend forme, inversant la perspective : c'est parce qu'ils sont des hommes -écrivain sur des femmes-, donc des dominants qu'ils écrivent ce qu'ils écrivent. Certains aspects des critiques féministes de Goffman trahissent, en ce sens,*

128 in Goffman E. (2002).

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*une incompréhension de sa méthode et de son point de vue sociologique critique sur la vision spontanément naturaliste de la pensée commune des rapports entre les sexes. Ce qui n'empêche nullement que la question reste posée, par exemple au sujet du travail ou encore du viol : un homme peut - il écrire sur l'oppression des femmes, peut - il rendre compte de la violence des rapports sociaux de sexe et de domination masculine ? »*

Toutes proportions gardées, cette question n'aurait pas droit d'être car, de même que certaines minorités - notamment les noirs aux Etats-Unis - ont accepté certains blancs (hommes et femmes) pour mener le combat de leur émancipation, de même les féministes gagneraient en acceptant les hommes pro-féministes au sein de leur mouvement. Ce qui ne veut pas dire qu'elles sont incapables de s'en sortir toutes seules. Loin de là, car leur capacité intellectuelle et institutionnelle est aussi bien assise que celle des hommes. Nous pensons au contraire que cela pourrait accélérer la "sortie du tunnel" pour les femmes. Comme l'a si bien dit Bourdieu<sup>129</sup> :

*« Faudrait-il aller jusqu'à poser que l'appartenance à une catégorie dominée est la condition nécessaire - et surtout suffisante - de l'accès à la vérité concernant cette catégorie ? »*

Ce faisant, il répondait aux battages médiatiques et aux polémiques qu'a suscitées la parution de *La domination masculine*. Il dénonce aussi ce qu'il est convenu d'appeler "un populisme épistémologique". Force est de constater que, en ce qui concerne les rapports hommes/femmes, le compromis devrait être privilégié - du moins en Guinée -. Les deux catégories de sexe devraient conjuguer ensemble le même verbe en faisant "avec" et non "sans".

Tout laisse penser que les fondements de la société guinéenne en prendraient un terrible coup si les deux principales composantes sexuées s'engageaient vers un clash. D'ailleurs, à ce propos, Goffman (2002) avance l'affirmation selon laquelle « *La domination masculine est une espèce très spéciale* » ou encore « *Les femmes, à la différence d'autres groupes d'adultes défavorisés, sont tenues en haute estime* »<sup>130</sup>. Il poursuit sa démonstration en soutenant que l'ambivalence des relations entre hommes et femmes ne peut se ramener à la seule dénonciation de l'oppression. S'il est vrai, dit - il, que la misogynie ou le masochisme peuvent s'exprimer tant dans l'admiration proclamée, la mise sur un piédestal, que par la dévaluation

129 in Goffman E. op. cit. p. 24, dossier cité.

130 « Male domination is very special kind », Gender Advertisements in Arrangement des sexes, op. cit.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

de l'image des femmes, reste à prendre en compte le jeu amoureux hétérosexuel où les femmes ne sont pas que des victimes passives ou aliénées.

Mais surtout à la différence d'autres groupes défavorisés, ajoute-t-il, les femmes sont à la fois distinctes comme groupe social de sexe et non systématiquement ségréguées "ensemble" dans leur insertion sociale quotidienne : elles sont inscrites par leurs liens familiaux dans l'ensemble des systèmes de rapports sociaux d'âge, de classe ou de "race". Goffman parle d'époux, de pères, de frères donc des liens de couple hétérosexuel, mais aussi de génération et de filiation, qui lient le destin des femmes et les hommes par-delà les ségrégations et les séparatismes. Cette proximité même renforce en permanence la mise en scène d'une différence hiérarchisée grâce au "rituel de complémentarités" Dans la famille, « *chaque sexe devient un dispositif de formation pour l'autre sexe* », la formation du couple, par exemple, crée "un auditoire mutuellement captif" pour la construction du masculin et du féminin. N'est-ce pas cette construction sociale d'ensemble que désigne le terme, ambivalent, d'*arrangement* ?

Dans le même ordre d'idées, Collin (1978)<sup>131</sup> rappelle aussi que le propre de l'oppression des femmes, c'est de s'insinuer dans leur intimité même. C'est ce qui rend particulièrement difficile la lutte contre ce type de domination :

*« L'oppresseur n'est pas pour elle un ennemi extérieur : il est leur partenaire le plus intime, installé au cœur de leur vie privée, et même de leur corps. Il est leur amant, leur frère, leur père, leur époux, leur fils autant que leur patron, prêt à sévir et à faire rapport [...] contre lui, il n'y a donc de refuge nulle part. Les femmes ne peuvent, comme les autres opprimés, réserver un espace privé, collectif ou individuel, qui leur donne une position de repli par rapport à l'espace d'exploitation. »*

Touraine (2006: p.62), dans son remarquable ouvrage, *Le Monde des femmes*, coupe court à la polémique qui voudrait que seules les femmes seraient capables d'étudier et de faire des recherches objectives sur les rapports de genre. En se démarquant des principaux courants de pensée féministes – aussi bien français, américains qu'italiens -, il pose la question suivante :

---

131 Collin F. [1978], « No Man's Land : réflexions sur "l'esclavage volontaire" des femmes », in Maria A. Macchiocchi, *Séminaire Paris VIII-Vincennes. Les femmes et leurs maîtres*, Paris, Christian Bourgois éditeur, in Goffman E. (2002), op. cit.

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

« Faut – il expliquer mon point de vue par le fait que son auteur est un homme ? Une telle interprétation doit être rejetée immédiatement. Les hommes qui réfléchissent et écrivent n'ont aucun avantage ou handicap particulier. On peut seulement regretter que le faible nombre de ces hommes donnent l'impression que les études sur les femmes sont exclusivement l'affaire des femmes, impression dangereuse, puisqu'elle présente les études sur les femmes comme un secteur particulier, isolé, des sciences sociales, alors que j'essaie, à chaque page de ce texte, de montrer que les études consacrées aux femmes ont aujourd'hui la capacité de renouveler l'ensemble de la sociologie, tâche à laquelle contribuent aussi bien les sociologues hommes que des sociologues femmes. »

Plus loin, Touraine (2006 : p.225 – 226) poursuit :

« Je dois ajouter un mot, pour répondre à l'argument selon lequel un homme ne saurait être un bon analyste de la situation et de l'action des femmes. Je suis en grande partie d'accord avec ce jugement, ratifié par le fait que presque tous les livres intéressants consacrés aux femmes ont été écrits par des femmes. Pas seulement parce que les femmes ont une sensibilité plus grande à l'égard des problèmes qui les touchent plus personnellement, mais parce que, sans les luttes menées par les femmes en faveur de leur cause, l'ensemble des réflexions actuelles, y compris les miennes, n'auraient pas pu se développer. En revanche, femmes et hommes se trouvent à égalité quand il s'agit d'interpréter la place des questions féministes dans l'ensemble des problèmes et des changements d'une culture. Si on admet ce point de vue, il n'y a aucune raison d'affirmer qu'une recherche menée par un homme est nécessairement meilleure ou pire que celles qui sont menées par des femmes. L'intérêt d'une recherche ne dépend – il pas davantage de la qualité de ses hypothèses et de ses méthodes de démonstration que de la personnalité du chercheur? »

En réponse à toute cette démonstration, Delphy (2002 : p.171 - 172) rétorque:

« L'"amitié" de nos amis est du paternalisme: une bienveillance qui comporte nécessairement une bonne dose de mépris, mieux, une bienveillance qui ne s'explique que par le mépris. Ils se mêlent de nos affaires parce qu'ils nous estiment incapables de nous en occuper. Mais "ce n'est pas tout": la vérité – une autre vérité –c'est qu'ils ne peuvent se résigner, eux qui sont les premiers partout, à ne plus l'être aussi là : or, là, ils ne peuvent manifestement pas l'être. Leur bienveillance de garder une place, de n'être pas exclus. Il existe une raison objective et majeure à leur tentative de contrôler la direction des mouvements : la peur qu'ils ne se dirigent contre eux; mais

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*de surcroît une tendance imprimée en eux dès leur naissance, et devenue une seconde nature, est plus forte qu'eux : il faut que cette place soit leur place, et leur place c'est devant ... Où est alors la différence entre ces "amis" et nos ennemis déclarés, ceux qui nous entraînent dans la boue et nous couvrent de ridicule? C'est une différence de moyens pas de fin, ou comme dirait Alzon, une "affaire de tactique", et non de stratégie. Les premiers nous attaquent de front et avouent franchement ("loyalement"?) leur objectif : rester à leur place (et donc nous maintenir à la nôtre). Nos amis, eux, ont choisi d'essayer de garder leur place d'une façon plus subtile, mais aussi plus complète. Car les premiers sont exclus, de peu puisqu'ils restent la société entière, mais au moins des rangs féministes, tandis que les seconds ne visent à rien d'autre qu'à maintenir leur pouvoir jusqu'à l'intérieur du petit bastion de résistance à ce pouvoir. »*

Loin de nous l'idée de légitimer les raisons de la domination masculine telle qu'elle sévit en Guinée. Par contre, l'un des soucis majeurs qui nous habite ne reste pas moins de trouver une sorte de consensus, un terrain d'entente pour débarrasser les hommes des "chaînes" qui les lient car, quelque part, ils sont aussi prisonniers du joug qu'ils infligent aux femmes consciemment ou inconsciemment, volontairement ou involontairement.

Pour le cas guinéen, seuls les conservateurs traditionalistes peuvent se permettre de critiquer les politiques d'émancipation définitive des femmes. Dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest, même un enfant connaît aujourd'hui l'apport socio - économique des femmes dans les structures familiales et au - delà. Le chômage aidant, beaucoup de chefs (pères) de familles n'assurent plus leur rôle séculaire de pourvoyeurs des ménages. Dans une large mesure, ce sont les femmes qui, grâce aux activités rémunératrices de revenus se chargent de nourrir maris et enfants. D'ailleurs, ce fait n'est nullement nouveau. Dans les années 1930-1932, en pleine crise économique guinéenne, il a fallu la mobilisation et la contribution des femmes pour résorber les retombées de la crise en question, toujours grâce aux menus objets des travaux féminins. S'il est vrai que les femmes de Guinée ont contribué dans le passé et contribuent aujourd'hui à combattre la pauvreté et la pénurie avec la possibilité qui leur est donnée, pourquoi ne le feraient - elles pas à une échelle encore plus vaste lorsqu'elles auront à gérer des programmes plus conséquents et plus valorisants pour elles et pour la société ?

L'histoire pré - coloniale de ce qu'on désigne par la Guinée aujourd'hui mais aussi les politiques étatiques en faveur des femmes lors de la première République (1958-1984) et



### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

depuis les années 1990 avec l'émergence des ONG féminines sont entre autres des éléments d'acquis favorables aux politiques et projets de développement en faveur des femmes de Guinée. Il reste à trouver maintenant les voies et moyens pour arriver à un rapport de genre équitable pour les uns et pour les autres.

A partir de là, la nécessité de faire intervenir Duverger (1964) se fait présente. La politique représente à ses yeux : un effort constant pour éliminer la violence physique, pour donner aux antagonismes sociaux et individuels d'autres moyens d'expression, moins rudes, moins brutaux, moins sanglants. La politique est la guerre civile continuée par d'autres moyens : c'est à dire la négation de la guerre civile, car la guerre (civile ou internationale) se définit précisément par ses moyens. Il n'y a pas de guerre "froide". C'est l'emploi de la violence physique pour trancher les conflits. La politique c'est l'emploi des moyens non - violents, ou plus exactement moins violents. Quand les luttes de classes, les disputes de races, les rivalités de provinces, les contestations entre individus se règlent les armes à la main, dans le sang, on est hors de la politique, en quelque sorte. La politique tend à remplacer les poings, les couteaux, les piques, les fusils, par d'autres armes de combat. La politique élimine complètement la violence physique, qu'elle remplace par d'autres formes de combat : batailles électorales, débats parlementaires, discussions en commissions, etc.

La politique est bien placée pour améliorer la situation des femmes. Grâce à elle, nous pouvons assister à un changement radical mais favorable aux conditions de vie et d'existence des femmes. La preuve vient d'être donnée par le gouvernement de Louis Rodriguez Zapatero en Espagne en nommant neuf femmes ministres sur dix huit ministres au total c'est - à - dire à parité avec les hommes, une première mondiale. Il a aussi légiféré grâce à son groupe parlementaire à l'Assemblée sur les violences conjugales subies par les femmes espagnoles. De même que dans les pays scandinaves - la Suède notamment -, la politique a permis grâce au courage politique des dirigeants de changer les conditions de vie et d'existence des femmes, de façon positive.

En tenant compte de la composition sociale de la famille africaine en générale et guinéenne en particulier, dont les bases premières sont la solidarité et le compromis, il serait une fois encore plus que contre - productif d'établir une relation conflictuelle de type "négatif" prônant une

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

confrontation entre hommes et femmes qui serait susceptible de bouleverser tout un système. Cela dit, le changement est nécessaire en Guinée et tout changement social est susceptible d'engendrer des bouleversements pouvant s'avérer justifiés, encore faut-il qu'il soit au profit de toute la collectivité.

Il semblerait même que l'existence d'un conflit pourrait renforcer l'intégration sociale. Mais il ne s'agit pas ici d'une liaison véritable entre le conflit et l'intégration, puisque c'est le conflit entre deux unités d'action qui renforce l'intégration de chacune d'entre elles. C'est ainsi que Durkheim a rappelé qu'en période de guerre l'anomie tendait à diminuer. Des valeurs et des normes "sociales" s'imposent avec plus de force entraînant une intégration sociale plus forte.

On pourrait ainsi se demander si, un compromis ne serait-il pas souhaitable pour revoir les rapports de genre en Guinée ? En l'état actuel des choses, il revient aux hommes de dégager certains espaces (politique, économique, social, institutionnel, etc.) au profit des femmes qui s'en sont trouvées privées depuis tant d'années, tant de siècles... Une frustration ne conduit pas nécessairement au conflit. Elle peut entraîner le retrait ou la fuite. Elle crée l'agressivité lorsque l'adversaire est reconnu et, même, lorsqu'il n'est pas possible d'agir sur lui, en particulier parce qu'il est fortement identifié à un ordre subi. A l'inverse plus les adversaires sont face à face et moins l'agressivité intervient entre eux.

D'après les remarques de Duverger, nous pouvons envisager que le compromis pourrait constituer à lui seul un champ riche d'intérêt dans le processus de remodelage des rapports de genre en Guinée :

*« Les compromis politiques sont limités, par leur nature même. Le principe de compromis, c'est de "couper la poire en deux" et d'en donner une moitié à chacun. Le compromis idéal, le compromis parfait, équilibrerait les avantages et les sacrifices de chacun, dans la communauté ; il reposerait donc sur la justice, dans sa forme élémentaire d'équité, que symbolise la balance. Chaque individu, chaque groupe, chaque classe pourraient être ainsi satisfaits : leurs raisons de se combattre disparaîtraient. Les compromis sont d'autant plus faciles à faire qu'ils apparaissent plus justes : La notion de justice joue ainsi un grand rôle dans le processus d'intégration... Beaucoup d'espace sépare la théorie de la pratique. En fait, les compromis expriment des rapports de force, autant et plus que la justice. Si deux acteurs étaient vraiment de même poids, s'ils négociaient l'un et l'autre avec la même habileté, le compromis passé entre eux correspondrait exactement à l'équité. Cette situation d'équilibre se trouve rarement dans la réalité. Certes, si l'inégalité est trop grande, si l'un des adversaires peut facilement écraser l'autre, il n'y a pas de compromis.*

## Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*Celui-ci n'apparaît que si la disproportion des forces en présence n'est pas considérable : de sorte que la continuation de la lutte comporte pour chacun plus d'inconvénients que d'avantages. Il reste généralement une disproportion, qui donne au compromis un caractère inégalitaire. Le compromis n'est pas la fin du combat, mais une trêve, un armistice, qu'une modification de rapport des forces remplacera par un autre... Mais l'évolution des rapports de force est souvent lente, ce qui confère à beaucoup de compromis une grande longévité. L'habitude, l'accoutumance, l'inertie sociale en général, jouent en ce sens. » (Duverger, 1964: p. 284-286).*

Quant à Durkheim, il ne définit pas le lien social par la participation à des valeurs communes, mais par les exigences de la vie collective. Si les acteurs en appellent, pour différencier le permis et l'interdit, à des principes philosophiques ou religieux, le sociologue, sortant du domaine des intentions et de la conscience, s'attache seulement à retrouver le sens social du droit et des institutions à partir du fait social lui-même, c'est à dire de l'organisation de la vie collective. En procédant de la sorte, il rompt avec un "réalisme" ancien et affirme à la fois le relativisme des conceptions ou des principes conscients d'organisation de la vie sociale et la nécessité d'une analyse formelle des relations entre les éléments d'un ensemble.

De notre point de vue, il y a lieu d'explorer la sociologie de l'action aussi en ce sens qu'elle pourrait aider à la compréhension des questions de genre en Guinée.

*« Cette sociologie, conséquente avec ses principes considère que la visée de l'objet ne s'opère pas à l'intérieur d'un ensemble donné d'orientation de l'acteur, mais constitue un nouveau système d'orientation qui ne correspond pas au système de départ. En d'autres termes, l'action est toujours, en partie au moins, rupture d'un système social. Pour prendre un exemple simple, la création de nouvelles formes de production appelle une transformation de l'organisation sociale, de sorte qu'un nouvel équilibre ne peut être trouvé qu'en un point différent du point de départ. Mais d'un autre côté, quand une société se définit par son changement, il n'est plus possible de rechercher les valeurs sur lesquelles elle repose et de confondre l'organisation sociale avec les institutions chargées de maintenir et de transmettre les normes de conduite sociale, reposant elles-mêmes sur des valeurs culturelles.*

*Très schématiquement, on peut penser que lorsque des réalités sociales nouvelles se font jour sans que l'ensemble institutionnel les domine clairement, la société apparaît d'abord comme un marché, économie ou politique, dominé par les luttes d'intérêts ou d'influences sur un terrain peu stabilisé. Quand, ensuite, ces situations nouvelles donnent naissance à des forces et à des conflits sociaux plus ou moins organisés, la sociologie se penche plus naturellement sur des problèmes en parlant de sociologie de l'action ; quand, enfin, l'institutionnalisation des conflits a progressé, que l'intégration sociale paraît plus forte, c'est l'étude du fonctionnement du système social qui semble la démarche la plus naturelle. »<sup>132</sup>*

Au cours de ce travail, nous n'avons pas voulu centrer l'étude sur une totalité concrète, mais sur un processus de création continue et heurtée, de l'existence historique de la société

### Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

guinéenne. Nous avons cherché à découvrir des rapports sociaux et des systèmes d'action qui ne sont pas révélés directement par le langage explicite des lois, des institutions et des croyances. Ici, plus qu'en tout autre domaine, nous avons voulu maintenir le principe posé avec tant de force par Durkheim : Les faits sociaux qui sont les représentations, doivent être étudiés comme des choses, c'est à dire au - delà de leur sens vécu par l'acteur (rice). L'action historique n'est pas la rencontre ou l'affrontement d'intentions complémentaires ou contraires, mais la manifestation, à travers l'interaction des sujets, d'une structure du développement.

Ayant fait le pari de considérer la partie III de ce travail comme étant la cheville ouvrière de cette thèse, nous avons cru nécessaire de nous y attarder un peu. En parcourant l'ensemble des entretiens, il y a lieu de constater que pour assurer le partenariat entre les intervenants, assurer la promotion et la supervision des activités, aider à élaborer les politiques et trouver des appuis pour la mise en œuvre des projets ; la plupart des ONG sont regroupées au sein de la Coordination des ONG Féminines de Guinée (COFEG), de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG-DCF), etc. A ces principales ONG féminines, s'ajouteront les branches féminines des centrales syndicales qui mènent une forte activité de sensibilisation et de formation au niveau des travailleuses et travailleurs de Guinée.

Le regroupement des femmes pour défendre leurs droits commence à donner ses fruits en Guinée et l'espoir reste de mise car les associations féminines sont reconnues dans leurs multiples efforts et ont acquis leur lettre de noblesse auprès des instances dirigeantes locales mais aussi auprès des institutions internationales de développement.

Un groupement, c'est d'abord une action collective organisée, qui, comme le rappelle Crozier et Friedberg, pose « *le problème de la coopération et de l'interdépendance entre acteurs poursuivant des intérêts divergents, sinon contradictoires* » (1977). Or, selon ces auteurs :

*« Si l'action collective constitue un problème si décisif (...) c'est d'abord et avant tout parce que ce n'est pas un phénomène naturel. C'est un construit social dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien. »<sup>133</sup>*

---

133 Crozier M. & Friedberg E. (1977).

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

Parions qu'après coup, nous pouvons estimer le mouvement d'émancipation des femmes de Guinée à travers l'émergence des ONG féminines locales dans la vie publique comme l'amorce de changements sociaux remarquables. Cette émergence, si elle semble irréversible de nos jours, ne s'est pas faite en un seul jour comme le prouve le contenu de la plupart des entretiens. Il reste tout de même à savoir si elle accompagnera la remise en question ou le déclin progressif de la société patriarcale. A ce moment là, on pourrait se demander quelle sera la réaction des hommes ? Résisteront - ils à l'émancipation des femmes ou au contraire accepteront - ils de subir de plein fouet ces changements culturels qui invitent à la construction de nouvelles identités masculines et féminines?

A ce niveau, nous voudrions terminer en mentionnant que nous avons essayé de répondre à un certain nombre de questions tout au long de cette thèse mais aussi à travers les entretiens que nous avons eus avec les représentants des organisations non gouvernementales.

Les organisations de femmes peuvent - elles être considérées comme des réponses à la crise ? Voit - on par un effet de vases communicants ces ONG se renforcer du simple fait du retrait de l'Etat ? Les femmes de Guinée souhaitent - elles autant que les développeurs - qui s'inspirent largement du modèle occidental- "l'émancipation" des femmes ? Quelles sont les significations sociales des dynamiques associatives ? Comment se gèrent au sein des associations, la rencontre entre des règles internes formellement égalitaires et des rapports sociaux traditionnellement inégalitaires. Une nouvelle notabilité est - elle en cours de constitution à travers les groupements (Lavigne Delville, 1992)? Sur quelles bases, sur quelles légitimités se construit - elle ? Quelle place y joue la maîtrise de réseaux de relations dans le monde du développement, la capacité à drainer des aides ? Quel type de rapport ces organisations entretiennent - elles concrètement avec l'Etat, les structures d'intervention, les ONG, les pouvoirs locaux ?

Nous nous devons aussi de rendre hommage à une femme, américaine noire, Rosa Park qui nous a quitté le 25 octobre 2005 à l'âge de 92 ans. En rentrant du travail, il y a 50 ans, cette femme refusa de céder sa place dans le bus à un homme blanc qui le lui demandait, comme il était couramment banal à cette époque. Pour cela, elle fut condamnée pour trouble à l'ordre public. Suite à cette "condamnation", la communauté noire n'a pas utilisé les transports en

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

commun durant 381 jours par signe de protestation à la discrimination raciale qui sévissait alors aux Etats - Unis. Finalement, la Cour suprême des USA décréta une loi interdisant la discrimination raciale dans les transports en commun des Etats – Unis.

Certaines des questions soulevées ici seront abordées de façon plus approfondie dans les prochaines recherches que nous envisageons d'entreprendre dans le cadre d'un post - doctorat par exemple. De même que le soulignait Godélier<sup>134</sup> dans d'autres circonstances, nous dirons – à notre tour - que ce travail de thèse constitue un premier jet un peu brut de décoffrage. Il est destiné à susciter la discussion, à être examiné et critiqué.

---

134 Godélier M.(avril 2000).

**ANNEXE I**

***Sigles & Abréviations***

3 AE: Agence Autonome d'Assistance aux Entreprises  
AANG: Association des Anciennes Normaliennes de Guinée  
ACDI: Agence Canadienne pour le Développement International  
ADDEF/G: Association pour la Défense des Droits de la Femme en Guinéennes  
ADIK: Association pour le Développement Intégré de Karfamorya  
ADRA: Agence Adventice d'Aide et de Développement Région Afrique – Océan indien  
AFD: Agence Française de Développement  
AFEG: Association des Femmes Entrepreneurs de Guinée  
AFJ: Association des Femmes Juristes  
AFJM: Association des Femmes Juristes Maliennes  
AFTT: Association des Femmes Techniciennes et de Technologies de Kankan  
AFVP: Association Française des Volontaires du Progrès  
AGACFEM: Association Guinéenne pour l'Allégement des Charges Féminines  
AGBEF: Association Guinéenne pour le Bien Etre Familial  
AGFEE: Association Guinéenne des Femmes Enseignantes de l'Elémentaire  
AGUIFEL: Association Guinéenne des Femmes Leaders  
AME: Association Mère et Enfant  
APEAE: Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole  
ASFEGUI: Association des Sages Femmes de Guinée  
BAC: Brigade Anti - Criminelle  
BAD: Banque Africaine de Développement  
BAP: Brigades Attelées de Production  
BM: Banque Mondiale  
BMP: Brigades Motorisées de Production  
BPN: Bureau Politique National  
CAAF: Centre d'Appui à l'Auto - Promotion Féminine  
CAP: Coopérative Agricole de Production  
CECI: Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale  
CEDAW/CEDEF: Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination envers les Femmes

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CENAFOD: Centre National pour la Formation et le Développement

CER: Centre d'Enseignement Rural

CERREGUI: Cellule de Recherches en Santé de la Reproduction en Guinée

CES: Conseil Economique et Social

CIPD: Conférence Internationale sur la Population et le Développement

CIRUS/CERS: Centre Interdisciplinaire de Recherche Urbaine et Sociologique/Centre d'Etude des Rationalités et des Savoirs

CMRN: Comité Militaire de Redressement National

CNLCS: Comité National de Lutte Contre le Sida

CNTG: Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée

CODESRIA: Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

COFEG: Coordination des ONG Féminines de Guinée

COGETEP: Comité Genre et Equité en Enseignement Technique et Formation Professionnelle

CONAG/DCF: Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes

CONEBAT: Comité National pour l'Education de Base pour Tous

CPF: Centre de Formation Professionnelle

CPM: Coopération Paysanne Moderne

CPTAFE: Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la Santé des Femmes et des Enfants

CRD: Communauté Rurale Décentralisée

CTRN: Comité Transitoire de Redressement National

DEA: Diplôme d'Etudes Approfondies

DED: Service Allemand de Développement

DNPF: Direction Nationale de Promotion Féminine

DSRP: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EIBC: Enquête Intégrale Budget et Consommation

EDS: Enquête Développement et Santé

FAO: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation

FAPA: Ferme Agro - Pastorale d'Arrondissement



*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

FIDA: Fonds International pour le Développement Agricole  
FMG: Fraternité Médicale Guinée  
FMI: Fonds Monétaire International  
FNUAP: Fonds des Nations Unies pour la Population  
FSD: Fonds de Solidarité Pour le Développement  
GFAG: Groupement des Femmes d'Affaires de Guinée  
GTZ: Coopération Allemande  
GVS: Groupe Vie Saine  
HCR: Haut Commissariat aux Réfugiés  
IDA: Association Internationale de Développement  
IDH: Indice de Développement Humain  
IEC: Informatique, Education et Communication  
IFI: Institutions Financières Internationales  
IRC: Comité International de Secours  
IRD: Institut de Recherche pour le Développement  
IVG: Interruption Volontaire de Grossesse  
JRDA: Jeunesse de la Révolution Démocratique de Guinée  
MAE: Ministère des Affaires Etrangères  
MASPFE: Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance  
MGF: Mutilation Génitale Féminine  
NDI: National Democratic Institute  
NEPAD: New Partnership for Africa's Development  
NOEI: Nouvel Ordre Economique International  
OCPH: Organisation Catholique pour la Promotion Humaine  
OGDH: Organisation Guinéenne des Droits Humains  
OMS: Organisation Mondiale de la Santé  
ONG: Organisation Non Gouvernementale  
ONU: Organisation des Nations Unies  
ONUDI: Organisations des Nations Unies pour le Développement Industriel  
OSC: Organisation de la Société Civile  
OUA: Organisation de l'Unité Africaine  
OVODEC: Organisation des Volontaires pour le Développement Social et Culturel

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

PAAEF: Projet d'Appui aux Activités Economiques des Femmes  
PACV: Programme d'Appui aux Communautés Villageoises  
PADR: Programme d'Appui au Développement Rural  
PADRAS: Projet d'Augmentation des Ressources Alimentaires de Siguiri  
PAM: Programme Alimentaire Mondiale  
PANGeD: Plan National d'Action Genre et Développement  
PAS: Programme d'Ajustement Structurel  
PASE: Programme d'Ajustement Structurel au Secteur Educatif  
PCGeD: Programme Cadre Genre et Développement  
PDDP: Promotion de la Démocratie et des Droits de la Personne en Afrique  
PDG: Parti Démocratique de Guinée  
PDSO: Programme de Développement Social Durable  
PEC/CNI: Pièce d'Etat Civil et Carte Nationale d'Identité  
PIB: Produit Intérieur Brut  
POTE: Pays Pauvre Très Endetté  
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement  
PSI: Population Service International  
PTAF: Programme Triennal d'Alphabétisation des Femmes  
RDA: Rassemblement Démocratique Africain  
REFAMP: Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires  
REGUIFEM: Réseau Guinéen pour la Défense des Droits des Femmes  
RFPP: Réseau des Femmes des Partis Politiques  
RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
RGTA: Réseau Guinéen de Traction Animale  
ROSIGUI: Réseau des ONG Nationales de Lutte contre le Sida en Guinée  
SCAER: Secteurs Coopératifs d'Aménagements et d'Equipements Ruraux  
SDN: Société des Nations  
SEASPF: Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance  
SENATEC: Service National d'Appui Technique aux Coopératives  
SIP: Société Indigène de Prévoyance  
SLECG: Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée  
SMDR: Société Mutuelle de Développement Rural

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

SNPR: Sociétés Naturelles de Production Rurale

SNPRV: Service National de Promotion et de Vulgarisation Agricole

UARG: Union des Anciennes Rufisquoises de Guinée

UE: Union Européenne

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICEF: United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds International de Secours à l'Enfance "F.I.S.E")

UNIFEM: Fonds des Nations Unies pour les Femmes

URFG: Union Révolutionnaire des Femmes de Guinée

USAID: Agence Américaine pour le Développement International

USTG: Union Syndicale des Travailleurs de Guinée

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**ANNEXE II**

**Tableau 7 : Principales disparités de genre dans 5 domaines sectoriels**

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

domaines	Ecarts entre Hommes et Femmes	sources
<b>1) Economie (production et marchés)</b> En terme d'apport au PIB Agriculture Industrie Services Emploi secteur privé Emploi secteur public Emploi secteur informel  <b>2) Economie des ménages</b> Activités agricoles non rémunérées  Recherche de bois de chauffe Recherche de l'eau Faire la cuisine Faire le marché Autres travaux	37% de femmes/ 17% d'hommes 23,6% de femmes/ 37,6% d'hommes 39,4% de femmes / 44,7% d'hommes 9,3% de femmes/ 87,9% d'hommes 22% de femmes / 78% d'hommes Plus de 50% de femmes (environ 75% en milieu rural)  80% main d'œuvre féminine active dans l'agriculture, souvent comme aide familiale 45,5 à 55,5% de femmes / 31% d'hommes 73,5% de femmes / 23,6% d'hommes 68,7% de femmes / 1,1% d'hommes 52% de femmes / 14,1% d'hommes 77% de femmes/ 24,6% d'hommes	ACGD, 2002 ACGD, 2002 ACGD, 2002 AGUIPE, 2000 MASPFE, 2000 EIBC, 1995  EIBC, 1995  EIBC, 1995
<b>Education</b> Niveau d'instruction Taux d'analphabétisme Enseignement primaire Taux de scolarisation % au terme du cycle primaire Effectif corps enseignant Enseignement secondaire Inscription Effectif corps enseignant Enseignement technique et FP Inscription Enseignement supérieur et RS Inscription Effectif corps enseignant	34% de femmes/ 66% d'hommes 79,4 de femmes/ 44,5 d'hommes  63% de filles/ 79% de garçons 48% de filles/ 72% de garçons 23,5% de femmes/ 76,5% d'hommes  28% de filles/ 72% de garçons 10% de femmes/ 90% d'hommes  39% de filles/ 61% de garçons 12,5% d'étudiantes/ 87,5% d'étudiants 3% de femmes/ 97% d'hommes	EIBC, 1995 SNA/MEPU, 1998  MEPU/EC, 2002 MEPU/EC, 2002 MEPU/EC, 2002  MEPU/EC, 2002 MEPU/EC, 2002  METFP, 2000  MESRS, 2000 MESRS, 2000
<b>Santé et SIDA</b> Taux de mortalité maternelle Taux de mortalité infantile Taux de fécondité Utilisation de contraceptifs Taux prévalence SIDA % de femmes infectées par le SIDA Personnel soignant Personnel féminin	528 sur 100 000 naissances 98 pour 1000 enfants 5,5 enfants par femme 4% de femmes 9% d'hommes 2,8% 2 femmes sur 1 homme 1 médecin pour 8,304 habitants ; 1 sage-femme pour 20,535 ; 1 aide de santé pour 5,366 habitants Faible représentation au niveau décisionnel	EDS II, 1999 EDS II, 1999 EDS II, 1999 EDS II, 1999 Enquête nationale, 2002 EIBC, 1995
<b>Droit</b> Inégalités de droits avec des articles du code civil et du code de travail discriminatoires envers les femmes Inégalités de faits dans la société qui ne permettent pas aux femmes de jouir de leurs droits	Mariage, domicile, puissance paternelle, divorce... et harcèlement sexuel Polygamie, violences physiques et morales dont l'excision (98,6% de femmes), mariage forcé, héritage et autres facteurs socioculturels	Code civil, code du travail, code pénal  Etudes et enquêtes (EDS II, 1999, sondage hôpital, 2000)

*Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.*

<b>domaines</b>	<b>Ecart entre Hommes et Femmes</b>	<b>sources</b>
Participation politique		MASPFE, 2000 et actualisation données 2002
Gouvernement	3 femmes ministres/ 19 hommes	
Assemblée nationale	22 femmes députés / 114	
Cour Suprême	3 femmes juges / 11 hommes	
CES	10 femmes / 35 hommes	
CNC	0 femme / 9 hommes	
Gouverneurs	0 femme / 8 hommes	
Préfets et sous préfets	0 femme / 33 préfets et 302 s – préfets	
Maires	3 femmes maires / 35 hommes	
Maires adjoints	17 femmes / 65 hommes	
Conseillers municipaux	105 femmes / 496 hommes	
Présidents de CRD	Aucune femme	

Source : MASPFE (2004).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**BIBLIOGRAPHIE**

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Cette bibliographie renferme des ouvrages généraux sur les femmes, des ouvrages sur les théories de développement et enfin quelques classiques de sociologie.

ABENSOUR, L. [1921], *Histoire générale du féminisme de l'origine à nos jours*, Paris, Delagrave.

ACCARDO, A. & CORCUFF, P. [1989], *La sociologie de Bourdieu*. Textes choisis et commentés, Bordeaux, Le Mascaret, 2<sup>e</sup> éd.

ADAMS, D.W & FICHETT, D.A (dir.) [1994], *Finance informelle dans les pays en voie de développement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

ALBISTUR, M & ARMOGATHE, D. [1977], *Histoire du féminisme français. Du Moyen – âge à nos jours*, Paris, Editions des femmes.

AUCLERT, H. [1908], *Le vote des femmes*, Paris, Giard.

BADINTER, E. [1980], *L'amour en plus : Histoire de l'amour maternel*. 17<sup>e</sup> – 20<sup>e</sup> siècle, Paris, Flammarion.

BADINTER, E. [2003], *L'un et l'autre. Des relations entre hommes et femmes*, Paris, Odile Jacob.

BADINTER, E. [2003], *Fausse route*, Paris, Odile Jacob.

BAIROCH, P. [1999], *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, La Découverte.

BALANDIER, G. [1974], *Anthropo – logiques*, Paris, P.U.F.

BALDE, S. [1937], *La femme foula et l'évolution*, Gorée, L'Education Africaine.

BANQUE MONDIALE. [1993], *Investir dans la santé*, USA.

BANQUE MONDIALE. [2003], *Evaluation de la situation du genre en Guinée : Rapport de synthèse*, Guinée.

BARD, C (dir.) [1999], *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard.

BARE, J. – F. [1987], « Pour une anthropologie du développement économique », *Etudes Rurales* n° 106 – 107, Paris, Laboratoire d'Anthropologie sociale du Collège de France.

BARE, J.-F (dir.) [1995], *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala.

BARE, J.-F., « En quoi peut bien consister une anthropologie appliquée au développement » in *Les applications de l'anthropologie*, op. cit.

BARE, J.-F (dir.) [1998], *Regards interdisciplinaires sur les politiques de développement*,



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Paris, L'Harmattan.

BARE, J.-F (dir.) [2001], *L'Evaluation des politiques de développement*, Paris, L'Harmattan.

BAUDELLOT, C. & ESTABLET, R. [1992], *Allez les filles*, Paris, Seuil.

BAYARD, J.-F. [1989], *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard.

BAYARD, J.-F., Achille M, Comi T. [1992], *Le politique par le bas en Afrique noire. Contribution à une problématique de démocratie*, Paris, Karthala.

BEAUD, M. [1986], *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte.

BEBBE – NJOH, E. [2002], « *Mentalité africaine* » et *problématique du développement*, Etudes africaines, Paris, L'Harmattan.

BELIL, S. [2002], *Dans l'enfer des tournantes*, Paris, Denoël.

BERTAUX, D. [1997], *Les récits de vie*, Paris, Nathan.

Bibliothèque Laffont des grands thèmes. [1975], *La libération des femmes*, Paris, Robert Laffont.

BISILIAT, J. [1996], *Femmes du sud chefs de famille*, Paris, Karthala.

BISILIAT, J. [1997], *Face aux changements les femmes*, Paris, L'Harmattan.

BOHER, A. [1995], « Le développement a-t-il un sexe ? », *Jeune Afrique Economie* n°202.

BOHER, A. [1995], « Quand les femmes africaines ont des projets », *Jeune Afrique Economie* n°208.

BONTE, P. & IZARD, M (dir.) [2002], *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2<sup>e</sup> éd.

BOSERUP, E. [1991], *Women's role in economic development*. London, Allen and Unwin. Canadian Council for International Cooperation (CCIC).

BOURCIER, M - H (dir.) [2002], *Parce que les lesbiennes ne sont pas des femmes*, Paris, Editions gaies et lesbiennes.

BOURDIEU, P. [1971], *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton.

BOURDIEU, P., « La parenté comme représentation et comme volonté », in : BOURDIEU, P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, [1972], Genève, Droz.

BOURDIEU, P. & Passeron, J - C. [1990], *Les héritiers*, Paris, Minuit.

BOURDIEU, P (dir.) [1993], *La misère du monde*, Paris, Seuil.

BOURDIEU, P. [1996], *Raisons pratiques*, Paris, Seuil.

BOURDIEU, P. [1998], *La domination masculine*, Paris, Seuil.

BOZON, M. [2002], *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- BRIMO, A. [1975], *Les femmes françaises face au pouvoir politique*, Paris, Ed. Montchrestien.
- BROWNMILLER, S. [1975], *Against our will : men, women and rape*, New York, Simon and Schuster.
- BUTLER, J.[1990], *Gender Trouble. Feminism and subversion of Identity*, New York, Routledge. Traduction française de 2006 : *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, Ed. La Découverte.
- BUYTENDIJK, F.J.-J. [1954], *La femme*, Desclée de Brouwer.
- CABIN, P & DORTIER, J.- F (éd). [2000], *La sociologie, Histoire et Idées*, Paris, Editions Sciences Humaines.
- CANAL, J - S. [1970], *La République de Guinée*, Paris, Karthala.
- CASTELLS, M.[1999], *Le Pouvoir de l'identité L'ère de l'information*, Paris, Fayard.
- CERNEA, M. & al. [1988], *L'ajustement à visage humain*, USA, Unicef.
- CHARLIER, S. & RYCKMANS, H (Rapport). [2003], « *Les femmes dans la mondialisation* », Bruxelles, Forum mondial des alternatives.
- COLLE, C. [1997], *Guinéoscope*, Guinée, Chantal Colle Conseils.
- Collectif. [2004], *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière.
- COMMAILLE, J. [1993], *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La Découverte.
- CONDE, A. [2003], *La décentralisation en Guinée : une expérience réussie*, Paris, L'Harmattan.
- CORAN. [VII ème siècle], *An nisa (les femmes)*, sourate 4 verset 4, Médine.
- CORAN. [VII ème siècle], *Al – baqarah (la vache)*, sourate 2, verset 236, Médine.
- COTT, N.[1989], « What's in a name? The limits of "social feminism"; or, expanding the vocabulary of women's history », *Journal of American History*, 76, pp. 809 – 829.
- CROZIER M. & FRIEDBERG E. [1977], *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- DANET, A. [1964], *La Sorcière*, Paris, Julliard.
- DAUNE – RICHARD, A.-M & DEVREUX, A.-M. [1985], « La construction sociale des catégories de sexe », *Sexe et catégorie*, BIEF, n° 17, p.39-54.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

- DE BEAUVOIR, S. [1976], *Le deuxième sexe II*, Paris, Gallimard, 2<sup>e</sup> éd.
- DE CALAN, A.O. [2002], *Etude sur les relations entre ONG et Institutions Internationales*, Paris, Haut Conseil de la Coopération Internationale.
- DE DEKER, H. [1968], *Nation et développement communautaire en Guinée et au Sénégal*, Paris, Mouton.
- DE LAPARRE, F. & WINKLER, M – L. [1993], *De l'extrême avantage d'être une femme*, Paris, Albin Michel.
- DE LESTRANGE, M. [1953], « Sociétés secrètes, circoncision en Afrique noire. », Paris, Le Concours Médical, pp. 3815 -18.
- [1954], « Mères et enfants en Afrique noire. », Paris, Le Concours Médical, pp. 4637 -70.
- DE VILLIERS, M. [1910], *Histoire des clubs de femmes et des légions d'Amazones*, Paris, Plon.
- DELAFOSSÉ, M. [1930], *Enquête coloniale sur l'organisation de la famille, les fiançailles et le mariage*, Paris.
- DERNIERS COMBATS. [1932], Paris, L'Emancipatrice.
- DROUS, N. [s.d], « Nos pierres noires », in Dossier Nelly Roussel, Bibliothèque M. Durand.
- DE SINGLY, F. [1993], *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan.
- DE SINGLY, F. [1993], « *Les habits neufs de la domination masculine* », in *Esprit*, n° 11, pp. 54 -64
- DELPHY, C. [1995], « Egalité, équivalence et équité », in *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 16, n° 1, pp. 1 – 49.
- DELPHY, C. [2001], *L'Ennemi principal. Penser le genre*, Paris, Syllepse.
- DESCOLA, P. [1986], *La nature domestique*, Paris, MSH.
- DESCOLA, P. [1993], *Les lances du crépuscule*, Terre humaine, Paris, Plon.
- DIAKITE, T. [1986], *L'Afrique malade d'elle – même*, Paris, Karthala.
- DIALLO, O. [1961], *Evolution sociale chez les Peuls du Fouta Djallon*, Recherches africaines, n° 4.
- DJIBO, H. [2001], *La participation des femmes africaines à la vie politique ; les exemples du Sénégal et du Niger*, Paris, Harmattan.
- DON C, T. [1982], *Soleil Hopi*, Paris, Plon, 2<sup>e</sup> éd.
- DOUMBOUYA, O. [2002], *En quoi et dans quelle mesure les femmes de Guinée peuvent –*

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

elles constituer une clé analytique permettant de réinterroger les problèmes d'intégration sociales et le rapport au politique ? DEA de sociologie, Toulouse, UTM.

DROY, I. [1990], *Femmes et développement rural*, Paris, Karthala.

DUMONT, L. [1971], *Introduction à deux théories d'Anthropologie sociale : groupe de filiation et alliance de mariage*, Paris, La Haye : Mouton.

DUVERGER, M. [1964], *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard.

EMOND, A.[2003], « Procès du féminisme », Québec, Gazette des femmes.

ELIACHEFF, C. & HEINICH, N.[2003], *Mères – filles, une relation à trois*, Paris, Lgf.

EVANS – PRITCHARD E-E. [1968], *Les Nuer : description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, Paris, Gallimard.

EVANS – PRITCHARD. [1971], *La « Femme dans la société primitive » et autres essais d'anthropologie sociale*, Paris, P.U.F.(1965 pour l'édition anglaise)

FALCONNET, G & LEFAUCHEUR, N. [1975], *La fabrication des mâles*, Paris, Seuil.

FAO. [1985], *Learning from rural women. A manual for village-level training to promote women's activities in marketing*, Rome.

FAO. [1987], *Effectiveness of agricultural extension services in reaching rural women*, Harare.

FAO. [1988], *Analysis of credit schemes benefiting rural women in selected African countries*, Rome.

FAO/Swedish International Development Authority (SIDA)., 1988, *Restoring the balance, women and forest resources*, Rome.

FAO. [1989], *The impact of development strategies on the rural poor, World Conference on Agrarian Reform and Rural Development*, Rome.

FAO. [1989a], *Plan of action for integration of women in development, FAO Conference*, Rome.

FAO. [1989b], *A special target group of development projects : women in fishing communities-guidelines*, Rome.

FAO. [1990], *A field guide for project design and implementation : women in community forestry-guidelines*, Rome.

FAO. [1990a], *Women in agricultural development, FAO's Plan of Action, illustrated*

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

version, Rome.

FAO. [1991], *Gender and development : a framework for analysis*, Rome.

FAO. [1991a], *La place de la femme dans les projets de développement : le projet d'intensification agricole de Gikongoro au Rwanda – étude de cas*, Rome.

FAO. [1991b], *Third progress report of WCARRD Program of Action, FAO Conference*, Rome.

FAO/Netherlands Conference on Agriculture and the Environment. [1991], *Strategies and tools for sustainable agriculture and rural development*, The Netherlands, Hertogenbosh.

FAO/ESHW MISSION REPORTS

Brigatti-Carrara, P. [1992], *Institutional boosting of women in development (WID) units*. Central African Republic, Ministry of Agriculture.

Brigatti-Carrara, P. [1991/1992], *Training and boosting of capacities for the creation and support of WID units*. Mauritania, Ministry of Agriculture.

DEFINITION OF A NATIONAL POLICY BENEFITING RURAL WOMEN

Benin [1991], *Ministry of Rural Development*, M.J.Mermillod/C. Drake.

Central African Republic [1991], *Ministry of Rural Development*, P. Brigatti-Carrara.

Guinea [1992], *Ministry of Agriculture and Rural Development*, A. Le Magadoux.

Guinea-Bissau [1991], *Ministry of Women's Advancement*, P. Brigatti-Carrara.

Madagascar [1993], *Ministry of population*, M. Randriamamonjy [1992] and P. Brigatti-Carrara.

Mali [1992], *Ministry of Agriculture, Rural Development and the Environment*, A. Le Magadoux.

The Niger [1992], *Ministry of Social Affairs*, L. Koerandt and A. Le Magadoux.

Rwanda [1990], *Ministry of Agriculture and Animal Husbandry*, O.Verny.

FAURE, J.- C. [2002], *L'Etat et les ONG: Pour un partenariat efficace*, Paris, Commission Général du Plan CAS.

FASSIN, E. [1993], « Dans des genres différents : le féminisme au miroir transatlantique, *Esprit*, n° 11, p.99-102.

FEBVRE, R. [2004], *Le cœur des femmes. Les 50 femmes du 20 ème siècle*, Paris, Timee Eds.

FERREOL, G (dir.) [1995], *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand colin, 2<sup>e</sup> éd.

FOUCAULT, M. [1984], *Histoire de la sexualité. L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

FOUQUE, A. [1995], *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*, Paris, Gallimard.

FRASER, N. [2005], *Qu'est – ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Paris, Ed. La Découverte.

GARDEY, D & LÖWY, I. [2000], *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Ed. des archives contemporains.

GENTIL, D. [1986], *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest*, Paris, Harmattan.

GHASARIAN, C. [1996], *Introduction à l'étude de la parenté*, Paris, Points/Seuil.

GIGON, F. [1959], *Guinée, Etat – pilote*, Paris, Plon.

GILLETTE-FAYE, I & TOUBON R. [2001], *Synthèse du colloque d'information et de sensibilisation, comment lutter contre les mutilations génitales féminines ici et là-bas ?* Paris, Equilibre & population.

GODELIER M. [avril 2000], « Le métier du chercheur », CNRS, Lettre du département des sciences de l'homme et de la société, n° 58.

GODELIER, M. [2003], *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle – Guinée*, Manhecourt, Champs – Flammarion.

GOFFMAN, E. [2002], *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute.

GRODDECK, G. [1979], *Un problème de femme*, Paris, Mazarine.

Groupe Guinéen pour la Marche Mondiale des Femmes en l'an 2000. [2000], *Plaidoyer en faveur de la lutte contre : La pauvreté et les violences faites aux femmes*, Guinée.

GUENIF – SOUILAMAS, N. (sous la dir. de) [2006], *La République mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique édition.

GUENIF – SOUILAMAS, N. & Macé, E. [2004], *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, L'Aube.

GUIGNON, F. [1959], *Guinée : Etat pilote*, Paris, Plon.

GUILLAUMIN, C. [1992], *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Indigo & Cote Femmes.

GUILLEMAUT, F. [2007], *Stratégies des femmes en migration : pratiques et pensées minoritaires Repenser les marges au centre*, Toulouse, Thèse de doctorat nouveau régime : sociologie et sciences sociales.

HALIMI, G. [1973], *La cause des femmes*, Paris, Grasset.

HAMANI, A. [2001], *Les femmes et la politique au Niger*, Paris, Harmattan.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

HANRY, P. [1970], *Erotisme africain : le comportement sexuel des adolescents guinéens*, Paris, Payot.

HARDING, S. [1986], *Whose science ? Whose knowledge ? Thinking from Women's Lives*. Ithaca, New York, Cornell University Press.

HERD, GH. [1987], *The Sambia : ritual and gender in New Guinea*. – New York; Chicago etc.: Holt Rinehart and Winston, cop.

HERITIER, F. [1994], *Les deux sœurs et leur mère*, Paris, Odile Jacob.

HERITIER, F. [1996], *Masculin/Féminin I*, Paris, Odile Jacob.

HERITIER, F. [2002], *Masculin/Féminin II*, Paris, Odile Jacob.

HUGON, P. [2003], *Economie de l'Afrique*, Paris, La Découverte.

IACUB, M. [2002], *Qu'avez – vous fait de la libération sexuelle ?* Paris, Flammarion.

Inter-American Committee for Agricultural Development (CIDA) [1991], *Towards a national plan of action for women*. Washington, DC.

JACOB, J – P. & Lavigne Delville, P (dir.) [1994], *Les associations paysannes en Afrique*, Paris, Karthala.

JONKERS, D. [1983], « Les communautés rurales en pays minyanka » in *Les communautés rurales*, Recueils de la Société Jean Bodin, Paris, Dessain et Tolra, pp. 139 – 156.

KABOU, A. [1991], *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan.

KAUFMANN, J - C. [1992], *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.

[1992], *L'entretien compréhensif*, Paris, L'Harmattan.

KODJO, E. [1986], *...Et demain l'Afrique*, Paris, Stock.

KOUROUMA, A. [1990], *Monnè, outrages et défis*, Paris, Seuil.

KRAKOVITCH, O. & Sellier, G. & Viennot, E. [2001], *Femmes de pouvoir: mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan.

KRAKOVITCH, O. & Sellier, G (dir.) [2001], *L'exclusion des femmes. Masculinité et politique dans la culture au xxème siècle*, Bruxelles, Complexe.

KUPER, H. [1963], *The Swazi : a South African Kingdom*. – New York; etc.: Holt Rinehart and Winston, cop.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

LA CECLA, F. [2002], *Ce qui fait un homme*, Paris, Liana Levi.

LANCASTER, R.N. [1997], *The Gender/ Sexuality Reader : Culture, History, Political Economy*, Routledge. (co-editor, with Micaela di Leonardo.)

*-The trouble with Nature: Sex in Science and Popular Culture* [2003], California.

LAMPHERE, L. & ROSALDO, M.Z., (eds.) [1974], *Women, culture and society*. Stanford California, Stanford University Press.

LAQUEUR, T., *La fabrique du sexe* [1992], Paris, Gallimard.

LATOCHE, S., *Survivre au développement* [2005], Barcelone, Mille et une nuits.

LAUFER, J. & MARRY, C. & MARUANI, M. [2001], *Masculin – féminin: questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF.

LEHMANN, A. [1951], *Le rôle de la femme dans l'histoire de France au Moyen – âge*, Berger – Levrault.

LEVI – STRAUSS, C., *Les structures élémentaires de la parenté* [1967], Paris, Mouton, 2<sup>e</sup> éd.

MAGNE, B. [1964], *Le féminisme de Poullain de la Barre, origine et signification*, thèse es lettres, Toulouse.

MANSBRIDGE, J.[1995], « What is the Feminist Movement? » in Myra Marx Ferree et Patricia Yancey Martin (éd.), *Feminist Organizations : Harvest of the Women's Movement*, Philadelphie, Temple University Press, pp. 27 – 34.

MARUANI, M., *Travail et emploi des femmes* [2000], Paris, La Découverte.

Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'enfance (MASPFE). [1991], *Programme d'appui au développement socio – économique*, Conakry.

MASPFE. [1995], *Rapport National sur la Situation des Femmes en République de Guinée*, Conakry.

MASPFE. [1995], *Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing*, Conakry.

MASPFE., [1996], *Politique Nationale de Promotion Féminine*, Conakry.

MASPFE., [1997], *Programme national de population*, Conakry.

MASPFE., [2004], *Rapport national sur la mise en œuvre des plates formes mondiale et africaine à la 7<sup>ème</sup> conférence régionale africaine sur les femmes*, Conakry.

Ministère du Plan et de la Coopération., [1994], *Rapport sur la réduction de la pauvreté en Guinée*, Conakry.



Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

MATHIEU, N.-C. [1991], *L'Anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté - femmes.

MATHIEU, N.-C. [1985], « Quand céder n'est pas consentir, des déterminants matériels et psychiques de la connaissance dominée des femmes, et de quelques unes de leurs interprétations en Ethologie » in *L'Arraînement des femmes, essais en Anthropologie des sexes*, Paris, EHESS, pp. 169-245.

MEAD, M., [1963], *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris, Plon.

MEDA, D. [2001], *Le temps des femmes*, Flammarion, Paris.

MEILLASSOUX, C. [1992], *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan.

MENDRAS, H. & Jean, E. [1996], *Les grands auteurs de la sociologie*, Paris, Hatier.

MIDDLETOWN, J., *The Lugbara of Uganda* [1965], – New York; Chicago etc.: Holt Rinehart and Winston, cop.

MORIN, E. [2005], *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil.

OAKLEY, A. [1972], *Sex, gender and society*, London, Temple Smith.

OFFEN, K. [1988], « Defining feminism : a comparative historical approach », *Signs*, 14 (11), pp. 119 – 157.

OHNUKI-TIERNEY, E. [1984], *The Ainu of the Northwest Coast of Southern Sakhalin*. – *Prospect Heights: Waveland Press*.

OKELY, J. [1986], *Simone de Beauvoir, a re-reading virago Pioneer's and Pantheon*, USA.

OLIVIER DE SARDAN, J – P. [2001], *Anthropologie et développement. Essai en socio – anthropologie du changement social*, Paris, APAD – Karthala.

OTTINO, P. [1972], *Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terre dans un atoll polynésien*, Paris, Cujas.

OTTINO, P. [1998], *Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine*, Paris, Karthala.

OTNER, S.B. [1974], *Is Female To Male As Nature Is To Culture ? In woman, culture, and society*. M. Z. Rosaldo & L. Lamphere, eds. Stanford: Stanford University Press.

-*Gender and Sexuality In Hierarchical Societies: The cas of polynesian and Some Comparative Implications In Sexual Meaning: The Cultural Construction of Gender and Sexuality*, Harriet Whitehead and Sherry Otner, eds. New York: Cambridge University Press.

-*Making Gender: The politics and erotics of culture* [1996], Boston, Beacon Press.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

OVERHOLT, C., ANDERSON, M.B., CLOUD, K., & AUSTIN, J.E. [1984], *Gender roles in development projects*. West Hartford, CT, Kumarian Press, United State.

PAULME, D. [1960], *Femmes d'Afrique noire*, Paris, Mouton.

PASSERON, J - C. [1991], *Le raisonnement sociologique*, Paris, Nathan.

PERROT, J - C. [1992], *Une histoire intelligente de l'économie politique*, Paris, éd de l'EHESS.

PERROT, M. [1998], *La femme ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion.

PERSON, Y. [1960], « *Soixante ans d'évolution en pays Kissi* », Cahiers d'études africaines, n° 1.

PIERCE, Joe E. [1964], *Life in Turkish village*, – New York; Chicago etc.: Holt Rinehart and Winston, cop.

POSPISIL, L. [1963], *The Kapauku papuans of West New Guinea*, – New York; Chicago etc.: Holt Rinehart and Winston, cop.

Programme Cadre Genre et Développement (PCGeD). [1998], *Description de l'appui au programme (DAP)*, Guinée.

RAUCH, A. [2000], *Crise de l'identité masculine, 1789 – 1914*, Paris, Hachette.

RIVIERE, C. [1971], *Mutations sociales en Guinée*, Paris, Rivières & Cie.

ROGERS, B. [1991], *The domestication of women*. Tavostock.

ROUX, C., *Ecologie humaine* [1995], mémoire de fin d'études supérieures, Toulouse, Université Paul Sabatier.

RUTH, B. [1993], *Translated Woman : Crossing the Border with Esperanza's Story*, Beacon Press.

- " *The body in the woman, the story in the woman*" (in the female body: Figures, Styles, Speculations [1991], University of Michigan Press).

- *Women Writing Culture* [1995], University of California Press.

SACKO, D. [1993], *La révolte des femmes du 27 Août 1977 en Guinée*, Mémoire de fin d'études supérieures, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail.

SAINT – ARNAUD, P. [2003], *L'invention de la sociologie noire aux Etats – Unis d'Amérique*, Les Presses Universitaires Laval, Syllepse.

SAMAKE, M. [2000], *Les nations unies en Guinée, Femmes et Pauvreté*, Guinée.

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

SAVINEAU, M. [1938], *Rapport sur la condition sociale de la femme indigène en Guinée française*, Dakar, IFAN, dactyl.

SCHIEBINGER, L. [1999], *Has feminism changed science*, Cambridge Mass, Harvard University Press.

SCHIFF, C. [1999-2000], *Situation migratoire et condition minoritaire. Une comparaison entre les adolescents primo arrivants et les jeunes de la deuxième génération vivant en milieu urbain défavorisé*, Thèse de doctorat de sociologie, Paris, EHESS.

SCOTT, J. (éd.) [1996], *Feminism and History*, Oxford, Oxford University Press.

SEN, A. [2003], *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 2<sup>e</sup> éd.

SINDZINGRE, N. [1979], *Rite de passage*, Paris, Editions Gallimard.

SMITH, M.-F. [1969], *Baba de Karo*, Paris, Plon, coll. «Terre humaine »

STIGLITZ, J – E. [2002], *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

SULLEROT, E. [1960], *Histoire de la presse féminine en France*, Paris, Armand colin.

SY, M – S. [1965], *Recherche sur l'exercice du pouvoir politique en Afrique noire*, Pedone.

TABET, P. [1998], *Construction sociale de l'inégalité des sexes*, Paris, L'Harmattan. .

TARAUD, C. [2003], *La prostitution coloniale*, Paris, Payot.

TAYLOR, C. [1997], *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Flammarion.

THOMAS, E. [1948], *Les femmes de 1848*, Paris, P.U.F.

TIXERANT, J. [1908], *Le féminisme à l'époque de 1848 dans l'ordre politique et dans l'ordre économique*, Paris, Thèse Droit.

TOURAINÉ, A. [2006], *Le Mondes des femmes*, Paris, Fayard.

TOURE, M. & al. [1998], *Programme cadre Genre et Développement*, Guinée, MASPFE.

TOURE, S., sd, *La Révolution guinéenne et le progrès social*, Tome 6, Guinée.

TOURE, S., sd, *L'Afrique et la Révolution*, Tome 13 de « l'action politique du PDG », Guinée.

TOURE, S. [1977], « Le 27 août 1977 », Guinée, RDA n° 105.

UCHENDU, Victor C. [1965], *The Igbo of Southeast Nigeria*, – New York; Toronto etc.: Holt Rinehart and Winston, cop.

United Nations. *The Nairobi forward-looking strategies for the advancement of women, Word Conference to Review and Appraise the Achievements of the united Nations Decade for*

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

*Women: Equality, Development and Peace*. 1985, Nairobi, United Nations.

WEINER, Annette B. [1988], *The Trobrianders of Papua New Guinea*, – New York; Chicago etc.: Holt Rinehart and Winston, cop.

WELZER – LANG, D. & FILIOD, J – P (dir.) [1992], *Des hommes et du masculin*, CEFUP – CREA, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

WELZER – LANG, D. & MOLINIER, P. [2000], « Féminité, masculinité, virilité » in HIRATA, H., LABORIE, F., LE DOUARE, H & SENOTIER D (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF.

WELZER – LANG, D. [2004], *Les hommes aussi changent*, Paris, Payot.

WITTIG, M.[2001], (1992 pour la publication américaine) "*La pensée Straight*", Paris, Balland

YUVAL-DAVIS, N. [1997], *Gender and Nation*, London, Sage.

-*Women, Citizenship & Difference* [1999], London, Zed Book.

-«*Nationalism, Feminism & Gender Relations* », in J. Hutchinson & M. Guibernau (eds.), *Understanding Nationalism* [2001], Polity Press, pp. 120-141.

-«*Citizenship* » & "*Nationalism & Nations* » – entries in the Routledge, *Encyclopedia of women* [2001], C.Kramarie & D. Spender (eds.), Routledge,.

-«*Boundaries, Borders: The Gendered Gaze* » in the *Conference papers Women and Borders* [2002], Finland, Centre for Borders Studies, University of Johansen.

-*Threatened Existence: A Feminist Analysis of the Genocide in Gujarat (with other members of the international Initiative for justice in Gujarat team)*. [2003], Mumbai.

-«*Women, Human Security and Contemporary Politics of Belonging* » *Public lecture at the Graduate Studies Centre* [2003], City University.

ZIROTTI, J.-P. [2000], *La scolarisation des enfants de travailleurs immigrés en France (dans les années (1970-1980). Idéologie égalitaire et différence culturelle*, Université de Paris V -RENE DESCARTES.

ZYLBERBERG – HOCQUART (Mme). [1973], *Féminisme et syndicalisme en France, avant 1914*, thèse de 3 ème cycle, Tours.

**TABLE DES MATIERES**

CODESRI / BIBLIOTHEQUE

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

DÉDICACE.....	1
REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	6
I. LE DISPOSITIF DE LA RECHERCHE.....	6
SECTION I. SITUATION D'ENSEMBLE DE LA GUINEE.....	6
SECTION II. PROBLEMATIQUE : Les rapports de genre en Guinée.....	10
SECTION III. LA TENSION ENTRE LE DROIT COUTUMIER ET LE DROIT CIVIL...15	
SECTION IV. OBJECTIF DE LA RECHERCHE.....	18
II - CADRE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	20
LIMITES DE LA BIBLIOGRAPHIE DISPONIBLE.....	25
L'EXPERIENCE DES DIFFERENTES CULTURES DES DIVERS GROUPES ETHNIQUES ET DE LEUR RELATION RECIPROQUE.....	26

PREMIERE PARTIE

<b>LA DOMINATION MASCULINE À L'EPREUVE.....</b>	<b>34</b>
---	-----------

Introduction à la première partie.....	35
--	----

CHAPITRE I

<i>La naissance d'une fille.....</i>	<i>44</i>
--------------------------------------	-----------

CHAPITRE II

<i>L'éducation des jeunes filles .....</i>	<i>52</i>
--	-----------

1. Education et formation des femmes.....	58
---	----

2. Enseignement technique et formation professionnelle.....	59
---	----

3. Emploi.....	59
----------------	----

4. Enseignement supérieur et Recherche scientifique.....	60
--	----

CHAPITRE III

<i>Les violences faites aux filles/femmes .....</i>	<i>61</i>
---	-----------

SECTION I. LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES OU GAANNYI .....	64
---	----

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

SECTION II. PEUT – ON PARLER DE PEDOPHILIE ?.....	70
SECTION III : "CLAN" ET PHENOMENE DE VIOL DE JEUNES FILLES.....	73
CHAPITRE IV	
<i>Le mariage</i> .....	79
SECTION I. LES CONVENTIONS SOCIALES.....	79
SECTION II. LES DIFFERENTES FORMES DE MARIAGE .....	80
SECTION III. LA POLYGAMIE .....	83
SECTION IV. LA REPUDIATION .....	91
SECTION V. ALLAH MALI.....	92
CHAPITRE V	
<i>Les femmes de Guinée face aux croyances religieuses</i> .....	95
SECTION I. L' ISLAM.....	96
SECTION II. Le CHRISTIANISME.....	97
SECTION III. L' ATHEISME.....	98
CHAPITRE VI	
<i>Le paradoxe triangulaire au féminin ou le rapport à la mère, à la tante paternelle et à la sœur</i> .....	101
SECTION I. LA MERE.....	104
SECTION II. LA TANTE PATERNELLE.....	108
SECTION III. LA SŒUR.....	111
ANNEXE à la première partie .....	116
LES RECITS DE VIE.....	117
INTRODUCTION : le statut des récits.....	118
SECTION 1. COUTUMES ET TRADITIONS EN PAYS MALINKE : Fina, la femme stérile.....	121
SECTION 2. PROMESSE DE MARIAGE ET SES CONSEQUENCES EN GUINEE : Aï, la promise.....	134
SECTION 3. L'ENFANT COMME FACTEUR D'INTEGRATION SOCIALE EN GUINEE : Yéni, la femme qui voulait un enfant.....	140

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

SECTION 4. LE VIOL DES JEUNES FILLES OU LA PEDOPHILIE EN GUINEE :  
Aminata, la fillette abusée.....146

DEUXIEME PARTIE

**LES MODES DE REGROUPEMENT DES FEMMES EN GUINEE AVANT LES  
ASSOCIATIONS FEMININES DES ANNEES 1990.....150**

CHAPITRE VII

*Les différentes formes sociales d'organisation des femmes à l'époque pré – coloniale et  
coloniale .....158*

SECTION I. KILE.....159

SECTION II. SERRE.....166

SECTION III. LES TONTINES OU « SOUSSI ».....168

CHAPITRE VIII

*Le régime de Sékou Touré et les femmes.....173*

DÉDICACE II.....183

TROISIEME PARTIE

**L'EMERGENCE ET LE FONCTIONNEMENT DES ONG FEMININES LOCALES ET  
ONG INTERNATIONALES EN GUINEE.....184**

CHAPITRE IX

*Echec des politiques de développement en Guinée .....187*

SECTION I. LE CHÔMAGE.....193

SECTION II. LES PROBLEMES DE SANTE ET DE POPULATION.....195

SECTION III. LE PARADOXE DE LA DETRESSE DE L'AGRICULTURE GUINEENNE  
.....199

CHAPITRE X

*L'Impact international et régional du genre et son développement institutionnel en Guinée  
.....211*





Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

SECTION I. FEMME NATURE vs FEMME SOCIETE.....	211
SECTION II. D'UNE PRESENCE ACTIVE DANS LA VIE SOCIALE A LA LUTTE POUR L'EGALITE : cas de la France.....	220
SECTION III. LE CONTEXTE INTERNATIONAL.....	232
SECTION IV. LE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL DU GENRE EN GUINEE..	237
1. Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales.....	243
2. Les organisations non gouvernementales (ONG) étrangères.....	244
3. Les partenaires au développement.....	246

CHAPITRE XI

<i>L'activité des ONG internationales et nationales qui oeuvrent pour l'amélioration de la condition des femmes en Guinée</i> .....	251
SECTION I. LES ACTEURS ET LES ACTIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT.....	251
1. Les acteurs de développement.....	253
Présentation de la CONAG – DCF et de ses organisations membres.....	256
Association de Défense des Droits de la femme.....	261
Association d'Appui au Développement des Initiatives communautaires.....	262
Association Guinéenne des Femmes Leaders.....	264
Association Mère et Enfant.....	266
Coordination des ONG Féminines de Guinée.....	268
Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles néfastes Affectant la santé de la Femme et de l'Enfant.....	271
Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée.....	274
Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines.....	277
2. La nouvelle place de l'Etat en tant qu'acteur développement.....	280
3. Les partenaires internationaux du développement.....	280
Programme des Nations Unies pour le Développement.....	282
Association Française des Volontaires du Progrès.....	287
Agence Adventice d'aide et de Développement Région Afrique.....	289
Réseau des femmes Africaines Ministres et Parlementaires.....	291
Centre Africain de Fomation pour le Développement.....	296

Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée.

Fonds des Nations Unies pour la Population.....	299
Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale.....	302
4. Des relations de coopération sous tension.....	304
SECTION II. ENTRE VIE PUBLIQUE ET VIE PRIVEE.....	305
I. Le profil des membres des ONG.....	305
1. Caractéristiques de la population étudiée.....	305
2. Niveau d'instruction.....	306
3. Profession.....	307
4. Situation matrimoniale.....	308
5. Nombre d'enfants.....	309
6. Obédience religieuse.....	311
7. Profession et niveau d'instruction des conjoints des interviewés.....	312
8. Engagement des enquêtés.....	313
9. Attitude des personnes enquêtées face à leur propre travail.....	314
10. Attitude des conjoints (femmes et hommes) vis - à - vis du travail des enquêtés.....	315
11. Attitude face à la polygamie.....	317
12. Attitude des enquêtés face à l'excision.....	319
SECTION III. INFORMATION A CARACTERE BIOGRAPHIQUE SUR QUELQUES LEADERS D'ONG EN GUINEE.....	321
CONCLUSION GENERALE.....	368
ANNEXE GENERAL.....	379
ANNEXE I : Sigles et abréviations.....	380
ANNEXE II : Principales disparités de genre dans 5 domaines sectoriels.....	385
BIBLIOGRAPHIE.....	388
TABLE DES MATIERES.....	402